

# Les entreprises en France

---

Insee Références

Édition 2023

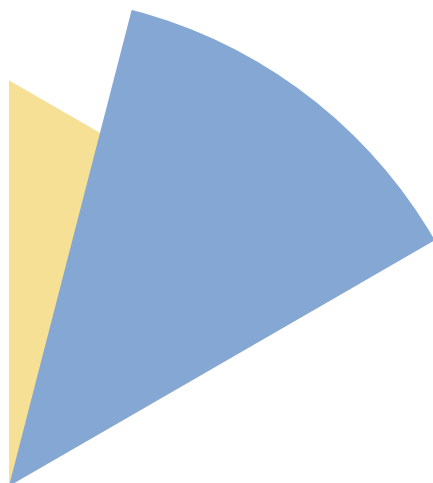


# Les entreprises en France

---

Insee Références

Édition 2023



**Coordination**

Louis Le Clainche,  
Clément Lefebvre,  
Jean-Philippe Martin

**Contribution***Insee :*

Séverine Arnault,  
Damien Babet,  
Hervé Bacheré,  
Audrey Baillot,  
Nicolas Bignon,  
Nicolas Boudrot,  
Myriam Broin,  
Aurélie Casarotti,  
Christine Chambaz,  
Charles-Marie Chevalier,  
Thomas Cohadon,  
Emmanuel Delame,  
François-Xavier Dussud,  
Jean Finot,  
Sophie Gaignon,  
Philippe Gallot,  
Gaëlle Gateaud,  
Fabien Guggemos,  
Juliette Grangier,  
Orlane Hubert,  
Jérôme Laurent,  
Louis Le Clainche,  
Clément Lefebvre,  
Laurent Léveillé,  
Pascal Levy,  
Jean-Philippe Martin,  
Sylvain Moreau,  
Corentin Plouhinec,  
Christian Rieg,  
Valérie Texier,  
Hélène Thélot,  
Corentin Trevien,  
Tony Vuillemin,  
Cécile Welter-Medee

*Direction générale des douanes  
et des droits indirects (DSECE) :*  
Renaud Vigne

*Ministère de la Transition  
écologique et de la Cohésion  
des territoires (SDES) :*

Virginie Andrieux,  
Malo Herry,  
Étienne Jezioro,  
Christophe Meilhac

*Ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation (Sies) :*  
Guillaume Chanteloup,  
Séverine Mayo-Simbsler

*Direction générale des Finances  
publiques (Pôle Statistiques  
Publiques) :*  
Olivier Arnal

*Banque de France :*  
Guillaume Richet-Bourbousse,  
Lorianne Py

**Directeur de la publication**

Jean-Luc Tavernier

**Directeur de la collection**

Bertrand Lhommeau

**Rédaction**

Agnès Dugué,  
Anne Évrard,  
Alexandre Gadaud,  
Fanny Gateau,  
Pierre Glénat,  
Philippe Goarant,  
Solenn Ily,  
Séverine Pujol,  
Jean-Philippe Rathle,  
Anne Saint-Ourens

**Graphisme**

Marie Gazaix,  
Lisa Pivon,  
Odile Samson

**Composition**

Luminess

**Image de la couverture**

© Renáta Sedmáková /  
Stock.Adobe.com

**Éditeur**

Institut national  
de la statistique  
et des études économiques  
88, avenue Verdier CS 70058,  
92541 MONTROUGE CEDEX  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2023

« Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source  
et de l'auteur ».

## Avertissement

Sauf mention contraire, les résultats et analyses présentés dans les éclairages, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont relatifs à des **entreprises**.

Depuis 2013, l'Insee prend progressivement en compte dans l'élaboration de ses statistiques annuelles d'entreprises, la définition de l'entreprise au sens économique. En 2017, conformément aux engagements pris auprès d'Eurostat, les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises ont pour la première fois été entièrement diffusées selon cette approche. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des tailles d'unités s'est trouvé ainsi modifié. Pour ce faire, l'Insee met en œuvre une nouvelle technique dite de « profilage » qui consiste à identifier, au sein des groupes, l' (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « *la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes* » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Les différentes parties de cet ouvrage (vue d'ensemble, dossiers et fiches) s'appuient, en grande partie, sur des données issues du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane) ou de Lifi (Liaisons financières entre sociétés). Étant donné que des modifications de champs ou de méthodologie peuvent intervenir entre deux millésimes successifs N-1 et N, les données N-1 sont recalculées sur la base du champ et de la méthodologie retenus pour les données N. C'est pourquoi **les chiffres 2020 s'appuyant sur Ésane ou Lifi et publiés dans Les Entreprises en France – Édition 2022 ne sont pas comparables avec ceux portant sur 2020 dans Les entreprises en France – Édition 2023**. Seuls les chiffres clés portant sur 2020 et figurant dans cette édition à la fin de chaque fiche sectorielle sont comparables avec ceux portant sur 2021 : les niveaux des variables comptables pour le millésime 2020 ont en effet été recalculés à champ et méthodologie 2021.

Dans cette Édition 2023, les agrégats calculés à partir d'Ésane sont ceux publiés également dans les *Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2021*, et se rapportent à un champ incluant les micro-entrepreneurs. L'impact sur les différents indicateurs est marginal, étant donné le faible poids économique de ces unités. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données comptables d'Ésane (par exemple : écart interquartile, dispersion, distribution), le champ du calcul continue à exclure les micro-entrepreneurs, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.





# Les entreprises en France

|                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction .....                                                                                                       | 7         |
| <b>Vue d'ensemble</b> .....                                                                                              | <b>9</b>  |
| L'appareil productif français en 2021 .....                                                                              | 11        |
| <b>Dossiers</b> .....                                                                                                    | <b>21</b> |
| Impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises<br>et leur consommation d'énergie ..... | 23        |
| Lien entre diplôme des salariés et productivité des entreprises .....                                                    | 37        |
| <b>Fiches thématiques</b> .....                                                                                          | <b>47</b> |
| <b>1. Structure du système productif</b> .....                                                                           | <b>49</b> |
| 1.1 Les différents niveaux et champs d'observation de l'appareil productif en France .....                               | 50        |
| 1.2 Catégories d'entreprises .....                                                                                       | 52        |
| 1.3 Microentreprises (MIC) .....                                                                                         | 54        |
| 1.4 Petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises) .....                                                   | 56        |
| 1.5 Entreprises de taille intermédiaire (ETI) .....                                                                      | 58        |
| 1.6 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs) .....                                                        | 60        |
| 1.7 Créateurs d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs) .....                                                        | 62        |
| <b>2. Activité, emploi et coûts salariaux</b> .....                                                                      | <b>65</b> |
| 2.1 Valeur ajoutée des entreprises .....                                                                                 | 66        |
| 2.2 Taux de marge .....                                                                                                  | 68        |
| 2.3 Emploi .....                                                                                                         | 70        |
| 2.4 Coût du travail et salaires .....                                                                                    | 72        |
| 2.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi .....                                            | 74        |
| 2.6 Créations et suppressions d'emplois par catégories d'entreprises et zones d'emploi .....                             | 76        |
| 2.7 Firmes multinationales et territoires .....                                                                          | 78        |
| <b>3. Mondialisation, compétitivité et innovation</b> .....                                                              | <b>81</b> |
| 3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices .....                                                               | 82        |
| 3.2 Mondialisation et firmes multinationales .....                                                                       | 84        |
| 3.3 Investissement .....                                                                                                 | 86        |
| 3.4 TIC et commerce électronique .....                                                                                   | 88        |
| 3.5 Recherche et développement expérimental .....                                                                        | 90        |
| 3.6 Impôt sur les sociétés .....                                                                                         | 92        |
| 3.7 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises .....                                            | 94        |
| 3.8 Financement des PME .....                                                                                            | 96        |
| <b>4. Énergie et développement durable</b> .....                                                                         | <b>99</b> |
| 4.1 Consommation et facture énergétiques dans l'industrie .....                                                          | 100       |

|                                                                                                              |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement .....                                       | 102        |
| <b>Fiches sectorielles .....</b>                                                                             | <b>105</b> |
| <b>5. Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers .....</b>                            | <b>107</b> |
| 5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers .....                                  | 108        |
| <b>6. Industrie .....</b>                                                                                    | <b>111</b> |
| 6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises .....                     | 112        |
| 6.2 Chiffres clés de l'industrie .....                                                                       | 114        |
| <b>7. Construction .....</b>                                                                                 | <b>117</b> |
| 7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises .....                 | 118        |
| 7.2 Chiffres clés de la construction .....                                                                   | 120        |
| <b>8. Commerce .....</b>                                                                                     | <b>123</b> |
| 8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises .....                        | 124        |
| 8.2 Chiffres clés du commerce .....                                                                          | 126        |
| <b>9. Transports et entreposage .....</b>                                                                    | <b>129</b> |
| 9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises ..... | 130        |
| 9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage .....                                                   | 132        |
| <b>10. Services marchands .....</b>                                                                          | <b>135</b> |
| 10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises .....            | 136        |
| 10.2 Chiffres clés des services marchands .....                                                              | 138        |
| <b>Comparaison européenne .....</b>                                                                          | <b>141</b> |
| 11.1 Valeur ajoutée des entreprises en Europe .....                                                          | 142        |
| 11.2 Partage de la valeur ajoutée en Europe .....                                                            | 144        |
| 11.3 Investissement des sociétés non financières en Europe .....                                             | 146        |
| 11.4 TIC dans les entreprises en Europe .....                                                                | 148        |
| <b>Annexes .....</b>                                                                                         | <b>151</b> |
| Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage .....                                                 | 153        |
| Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) .....                                                        | 155        |
| Glossaire .....                                                                                              | 161        |

# Introduction

Cet ouvrage a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2021.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première est constituée d'une **vue d'ensemble** :

- L'appareil productif français en 2021.

Viennent ensuite deux **dossiers** :

- Impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises et leur consommation d'énergie ;
- Lien entre diplôme des salariés et productivité des entreprises.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques, sectorielles et européennes** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques).

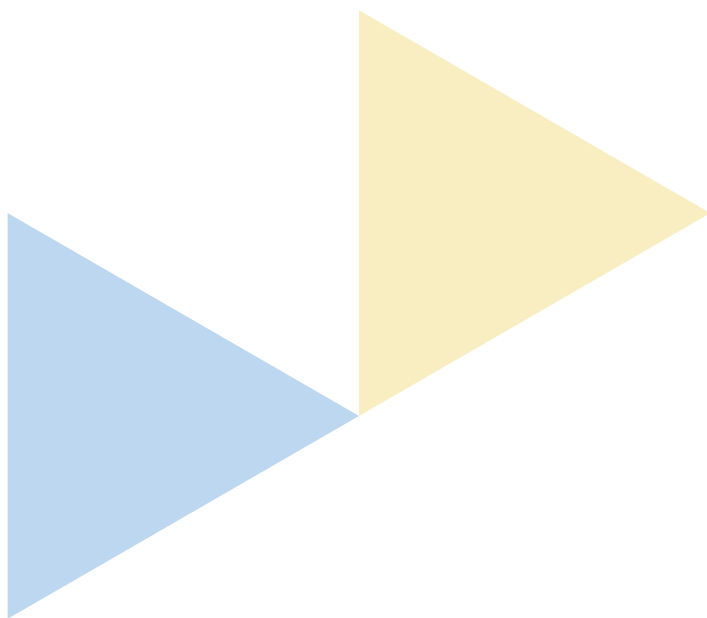
Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable.

Ensuite, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** présentent d'une part, la nouvelle vision du secteur avec la définition économique de l'entreprise, et d'autre part, les chiffres clés sur l'année 2021. Les chiffres clés sur l'année 2020 sont également présentés pour chaque grand secteur : ils ont été recalculés pour être à champ et méthodologie 2021, afin que les comparaisons 2020-2021 soient interprétables sur le plan économique.

Enfin, les **fiches européennes** sont dédiées aux comparaisons entre États membres, basées sur les données de la comptabilité nationale.



# Vue d'ensemble





# L'appareil productif français en 2021

En 2021, l'appareil productif rassemble 4,5 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers. Un tiers du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée totale est généré par moins de 300 entreprises. Le nombre de créations d'entreprises est historiquement haut, à l'inverse du nombre de défaillances, à son plus bas niveau historique. Dans le contexte de sortie de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le chiffre d'affaires augmente nettement en 2021, de 13,2 % en euros courants. La hausse du chiffre d'affaires est d'autant plus prononcée que les entreprises sont de grande taille. Dans l'hébergement-restauration, les services aux particuliers ainsi que dans les transports et l'entreposage, secteurs les plus affectés par les mesures de restriction, plus de la moitié des entreprises enregistrent une baisse de chiffre d'affaires entre 2019 et 2021.

La situation financière des entreprises, mesurée à travers quelques ratios, est meilleure en 2021 qu'en 2019. La rentabilité financière est en hausse, en particulier dans les grandes entreprises. La trésorerie nette augmente pour près des deux tiers des entreprises, notamment dans le secteur de l'hébergement-restauration, très probablement en lien avec les aides reçues de l'État pour faire face à la crise de la Covid-19.

Sur la période 2014-2021, l'investissement en actif corporel des entreprises organisées en groupes de sociétés augmente principalement par l'achat ou l'intégration de nouvelles unités légales au sein de leur contour, notamment chez les multinationales. La structure de l'investissement, un peu modifiée au cours de l'année 2020, retrouve celle de la période d'avant-crise.

En 2021, en France, les **secteurs marchands<sup>1</sup> non agricoles et non financiers<sup>2</sup>** rassemblent près de 4,5 millions d'**entreprises**. Le tissu productif compte près de 4,4 millions d'**unités légales** dites **indépendantes** et environ 119 700 entreprises organisées en **groupes**. Ces entreprises sont composées de plusieurs sociétés (une ou plusieurs filiales ainsi qu'une tête de groupe) et regroupent en moyenne 3,7 unités légales par groupe.

## Moins de 300 entreprises concentrent un tiers du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation

En 2021, le système productif apparaît toujours aussi concentré. Les 294 **grandes entreprises (GE)** génèrent à elles seules un tiers du **chiffre d'affaires**, de l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, et de la **valeur ajoutée** ► **figure 1**. Elles emploient 28 % des salariés en France, et représentent 39 % de l'**investissement en actifs corporels**. 96 % de ces GE correspondent à la partie française de **firmes multinationales (FMN)**, dont 28 % sous contrôle étranger. Les GE sont à l'origine de plus de la moitié des exportations, et plus de la moitié d'entre elles appartiennent aux secteurs de l'**industrie** et du **commerce**.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** regroupent 6 600 entreprises, représentant 29 % du chiffre d'affaires et le quart de la valeur ajoutée totale générée, comme de l'emploi salarié. À l'instar des GE, elles ont une forte activité à l'international et contribuent à près d'un tiers de l'ensemble des exportations du système productif. Plus de la moitié des ETI correspondent à la partie française de firmes multinationales, dont un peu plus de 4 sur 10, soit près du quart des ETI, sous contrôle étranger. C'est dans les firmes multinationales industrielles que l'essentiel des exports transitent *via* des filiales spécialisées du commerce de gros. Tout comme les GE, l'activité principale de plus de la moitié des ETI se situe dans les secteurs de l'industrie et du commerce.

<sup>1</sup> Incluant également la partie marchande d'activités principalement non marchandes (santé, action sociale, enseignement, etc.).

<sup>2</sup> Incluant néanmoins les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*. Les entreprises agricoles et financières (établissements de crédit, assurance, etc.) sont comptabilisées dans le cadre de dispositifs statistiques spécifiques, de même que les activités non marchandes



► 1. Chiffres clés caractérisant la structure de l'appareil productif français en 2021

| Caractéristiques               | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée         | Excédent brut d'exploitation | Investissement | Passif  | Effectif salarié    |
|--------------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|----------------|---------|---------------------|
|                                | (en milliers)        |                         |                    |                               | (en milliards d'euros) |                              |                |         | (en milliers d'ETP) |
| Ensemble                       | 4 497,8              | 4 800,9                 | 4 341,1            | 789,6                         | 1 296,2                | 386,4                        | 261,7          | 9 690,8 | 14 776,0            |
|                                | (en milliers)        |                         |                    |                               | (en %)                 |                              |                |         |                     |
| <b>Catégorie d'entreprises</b> |                      |                         |                    |                               |                        |                              |                |         |                     |
| Microentreprises (MIC)         | 4 332,4              | 4 398,7                 | 14,0               | 2,3                           | 18,9                   | 24,6                         | 20,4           | 12,8    | 17,5                |
| PME (hors MIC)                 | 158,6                | 304,6                   | 22,3               | 11,5                          | 23,1                   | 18,5                         | 17,0           | 13,9    | 29,0                |
| ETI                            | 6,6                  | 69,5                    | 29,4               | 31,8                          | 25,2                   | 23,4                         | 23,8           | 25,9    | 25,2                |
| Grandes entreprises            | 0,3                  | 28,1                    | 34,3               | 54,4                          | 32,8                   | 33,5                         | 38,8           | 47,4    | 28,3                |
| <b>Secteur d'activité</b>      |                      |                         |                    |                               |                        |                              |                |         |                     |
| Industrie                      | 274,2                | 324,8                   | 28,9               | 60,8                          | 25,0                   | 25,6                         | 26,3           | 31,3    | 22,0                |
| Construction                   | 530,3                | 578,9                   | 8,3                | 1,1                           | 8,8                    | 6,1                          | 5,3            | 6,1     | 10,6                |
| Commerce                       | 714,6                | 777,4                   | 34,2               | 19,0                          | 19,3                   | 18,5                         | 10,8           | 13,5    | 19,7                |
| Transports et entreposage      | 181,8                | 192,8                   | 5,3                | 7,6                           | 7,3                    | 8,3                          | 10,9           | 5,7     | 8,2                 |
| Hébergement-restauration       | 276,9                | 300,5                   | 1,9                | 0,2                           | 2,3                    | 2,5                          | 3,9            | 2,4     | 5,1                 |
| Information-communication      | 168,9                | 181,3                   | 5,2                | 4,3                           | 8,1                    | 8,0                          | 8,0            | 7,5     | 5,9                 |
| Immobilier                     | 263,3                | 282,0                   | 2,1                | 0,1                           | 3,6                    | 6,4                          | 16,5           | 8,5     | 1,8                 |
| Services aux entreprises       | 831,3                | 876,7                   | 8,4                | 5,3                           | 15,0                   | 11,0                         | 11,6           | 11,4    | 18,3                |
| Services aux particuliers      | 418,5                | 426,3                   | 1,1                | 0,3                           | 1,5                    | 1,5                          | 1,7            | 1,0     | 2,0                 |
| Hors champ                     | 838,0                | 860,2                   | 4,6                | 1,3                           | 9,0                    | 12,2                         | 5,0            | 12,7    | 6,4                 |
| Total                          | ///                  | ///                     | 100,0              | 100,0                         | 100,0                  | 100,0                        | 100,0          | 100,0   | 100,0               |

ETP : équivalent temps plein ; PME : petite et moyenne entreprise; ETI : entreprise de taille intermédiaire.

**Lecture :** En 2021, les 4 497 800 entreprises ont généré au total un chiffre d'affaires de 4 341,1 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des microentreprises en représente 14,0 %.

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)**<sup>3</sup>, au nombre de 158 600 en 2021, emploient 29 % des salariés en France, représentent 23 % de la valeur ajoutée et ont un poids plus faible dans l'EBE et l'investissement (respectivement 18 % et 17 %). Elles appartiennent pour 42 % d'entre elles à des **groupes franco-français** (composés uniquement d'unités légales françaises) de deux ou trois sociétés. À l'inverse des entreprises multinationales de plus grande taille, ces PME de groupes franco-français sont, comme les PME indépendantes, principalement présentes dans des **activités tertiaires** : c'est le cas des deux tiers d'entre elles. Elles opèrent dans des secteurs en contact direct avec les ménages, tels que le commerce, les **transports et entreposage**, ainsi que dans des **services marchands** tels que l'hébergement-restauration, l'immobilier et les services aux particuliers.

Enfin, les 4 332 400 **microentreprises (MIC)**<sup>4</sup> constituent la très grande majorité (96 %) de l'ensemble des entreprises implantées en France en 2021. Au regard de leur nombre, leur poids dans la valeur ajoutée et dans les effectifs salariés est faible (respectivement 19 % et 18 %), mais elles assurent des fonctions essentielles dans la vie économique locale (artisans, commerces de proximité, services à la personne et aux entreprises, etc.). Elles sont très dispersées sur le territoire national. Seulement 3 % d'entre elles exportent : en effet, elles desservent davantage des marchés locaux de proximité et sont peu tournées vers l'étranger, l'accès aux marchés internationaux générant en outre des besoins de trésorerie dont la très grande majorité ne dispose pas [Bacheré, 2018].

**Les créations d'entreprises en essor, les défaillances en déclin**

En 2021, 1 017 milliers d'entreprises (au sens de l'unité légale) ont été créées dans les secteurs principalement<sup>5</sup> marchands non agricoles et non financiers, soit 16,3 % de plus qu'en 2020, atteignant

3 Dans cet article, les PME désignent les PME hors microentreprises.

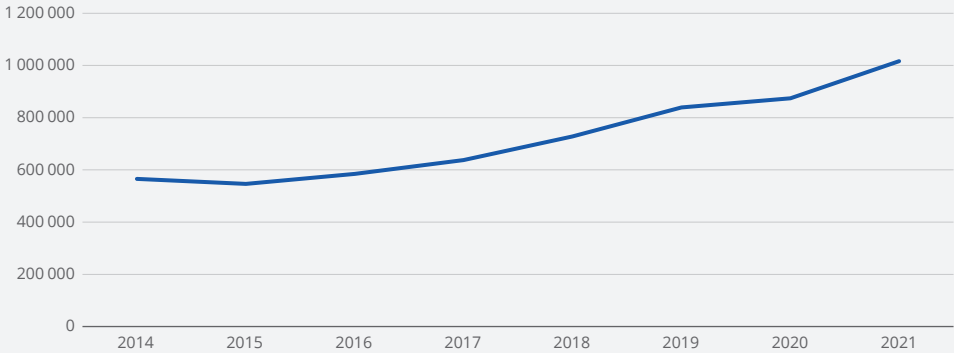
4 Les microentreprises (MIC) au sens de la catégorie d'entreprises ne doivent pas être confondues avec les micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs), qui correspondent à un régime fiscal pour lequel les formalités comptables et fiscales sont simplifiées. Depuis 2018, ce régime s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes n'excède pas un certain seuil, en fonction de la nature de l'activité. En 2021, ce régime rassemble 1,2 million d'entreprises dans le secteur marchand non agricole non financier

5 Dans toute la suite, le champ des entreprises est celui des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

ainsi un nouveau record ► **figure 2a**, [Hofstetter, 2022]. Les créations sont soutenues par les **entreprises individuelles** sous le régime du **micro-entrepreneur**, ainsi que par les **sociétés par actions simplifiées (SAS)**.

Dans le même temps, et dans les mêmes secteurs d'activité, le nombre de défaillances d'entreprises, c'est-à-dire des procédures collectives donnant lieu au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement à l'exclusion de toute autre forme d'arrêt d'activité, a été historiquement bas : d'après les statistiques de la Banque de France, 25 900 défaillances ont été enregistrées en 2021, soit moins qu'en 2020 (-12,3 %) et surtout environ deux fois moins qu'en moyenne sur la période 2014-2019 ► **figure 2b**. Toutefois, les dispositifs de soutien mis en place par l'État en 2020 et en 2021 lors de la crise sanitaire et le plan de sortie de crise ont ralenti le rythme des défaillances. La plus forte diminution est observée dans le secteur de l'hébergement-restauration, où le nombre de défaillances baisse de 38,0 % entre 2020 et 2021. La baisse est également importante dans les services aux particuliers (-18,6 %), l'industrie (-13,4 %), le commerce (-13,2 %), l'immobilier (-8,8 %), l'information-communication (-6,5 %), et les transports et entreposage (-4,4 %), la baisse la plus faible étant dans la **construction** (-2,0 %).

### ► 2a. Nombre de créations d'entreprises sur la période 2014-2021



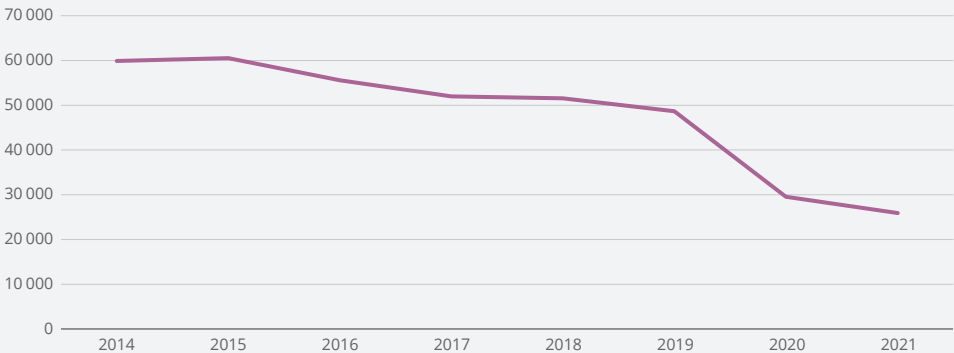
**Note :** Les créations d'entreprises sont ici mesurées par les créations d'unités légales.

**Lecture :** En 2021, 1 016 688 entreprises ont été créées.

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE).

### ► 2b. Nombre de défaillances d'entreprises sur la période 2014-2021



**Lecture :** En 2021, le nombre de défaillances d'entreprises est de 25 912.

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

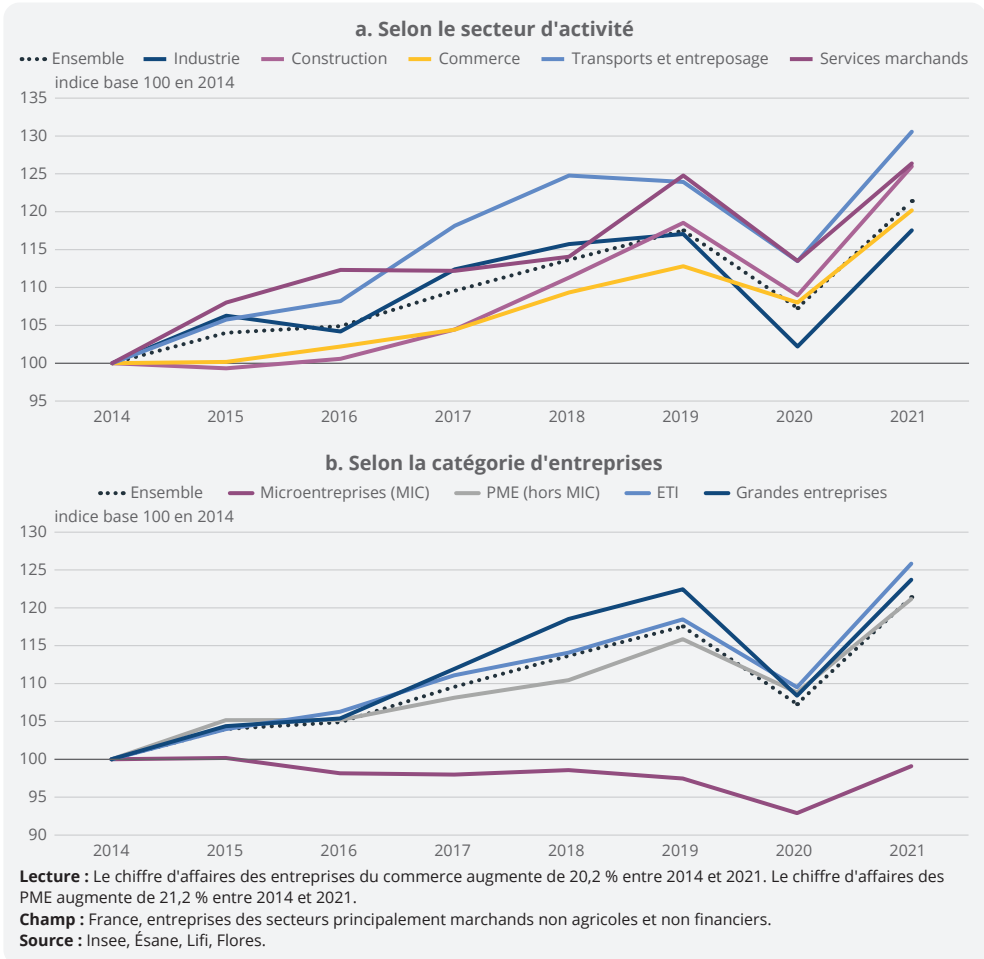
**Source :** Banque de France.

## Une hausse du chiffre d'affaires en 2021, dépassant son niveau de 2019

L'année 2021, encore affectée par la crise sanitaire de Covid-19 (périodes de couvre-feux, périodes de fermeture obligatoire de certains commerces de proximité, notamment dans le secteur de la restauration), se caractérise néanmoins globalement par un regain de l'activité économique : le chiffre d'affaires en euros courants progresse nettement (+13,2 % entre 2020 et 2021), dans un contexte d'inflation encore limitée ► [figure 3a](#). Après une année 2020 marquée par une mise à l'arrêt de l'économie générant un choc d'offre et donc une baisse du chiffre d'affaires d'une ampleur historique (-8,7 % entre 2019 et 2020), le chiffre d'affaires en 2021 retrouve et dépasse son niveau d'avant-crise (+3,3 % en euros courants entre 2019 et 2021). Cette augmentation entre 2020 et 2021 bénéficie à l'ensemble des secteurs d'activités, avec la plus forte hausse de 15,6 % dans le secteur de la construction, plus modérée dans le commerce et les services marchands (+11,3 %).

Ce regain d'activité concerne toutes les **catégories d'entreprises**, et il est d'autant plus marqué que les entreprises sont de grande taille [[Gonzalez, Rieu-Foucault, 2022](#)]. Ainsi, entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires total augmente de 14,1 % dans les GE et de 14,9 % dans les ETI, contre +11,3 % dans les PME. Le chiffre d'affaires a dépassé en valeur son niveau d'avant-crise pour chaque catégorie d'entreprises ► [figure 3b](#).

### ► 3. Évolution du chiffre d'affaires agrégé



Avec la réouverture des marchés nationaux et le dynamisme retrouvé du commerce mondial, le chiffre d'affaires à l'export des entreprises augmente de 18,1 % entre 2020 et 2021. Cette progression est portée par les GE, dont le chiffre d'affaires à l'export (+22,5 %) retrouve et dépasse celui de 2019. Après la forte baisse en 2020, le chiffre d'affaires à l'export des GE renoue en 2021 avec la croissance, qui s'était élevée à 39,3 % entre 2014 et 2019.

### Hausse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 pour plus d'une entreprise sur deux

Malgré la baisse d'activité générale liée à la crise, en particulier en 2020, le chiffre d'affaires de plus d'une entreprise sur deux a augmenté entre 2019 et 2021, et plus d'une sur quatre a même connu une progression supérieure à 25 %. Pour un quart des entreprises, il a en revanche diminué d'au moins 21,0 % entre 2019 et 2021 ► **figure 4**.

#### ► 4. Distribution de l'évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2021

| Caractéristiques               | Évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 |            |                    | en % |
|--------------------------------|----------------------------------------------------|------------|--------------------|------|
|                                | Premier quartile                                   | Médiane    | Troisième quartile |      |
| <b>Catégorie d'entreprises</b> |                                                    |            |                    |      |
| Microentreprises (MIC)         | -23,3                                              | 0,7        | 25,1               |      |
| PME (hors MIC)                 | -6,3                                               | 8,2        | 26,2               |      |
| ETI                            | -3,1                                               | 8,0        | 23,7               |      |
| Grandes entreprises            | -5,8                                               | 4,1        | 15,5               |      |
| <b>Secteur d'activité</b>      |                                                    |            |                    |      |
| Industrie                      | -11,2                                              | 4,1        | 23,2               |      |
| Construction                   | -11,5                                              | 9,1        | 36,1               |      |
| Commerce                       | -12,3                                              | 6,2        | 26,8               |      |
| Transports et entreposage      | -30,5                                              | -1,5       | 21,4               |      |
| Hébergement-restauration       | -48,3                                              | -25,1      | 0,0                |      |
| Information-communication      | -25,0                                              | 3,4        | 39,3               |      |
| Immobilier                     | -12,7                                              | 1,3        | 17,9               |      |
| Services aux entreprises       | -23,9                                              | 1,3        | 30,9               |      |
| Services aux particuliers      | -27,2                                              | -6,7       | 10,4               |      |
| <b>Ensemble</b>                | <b>-21,0</b>                                       | <b>1,7</b> | <b>25,3</b>        |      |

**Lecture :** Entre 2019 et 2021, la moitié des PME voit leur chiffre d'affaires augmenter d'au moins 8,2 %.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

La situation varie notamment avec la taille des entreprises. Entre 2019 et 2021, la progression **médiane** du chiffre d'affaires, c'est-à-dire telle que la moitié des entreprises connaît une progression supérieure et la moitié une progression inférieure, est de 0,7 % pour les microentreprises, mais de 8,2 % pour les PME, 8,0 % pour les ETI et 4,1 % pour les GE. Les PME (hors microentreprises) et les ETI sont plus nombreuses à connaître une augmentation d'au moins 10 % de leur chiffre d'affaires que les microentreprises et les GE. *A contrario*, un quart des microentreprises subissent une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 23,3 %.

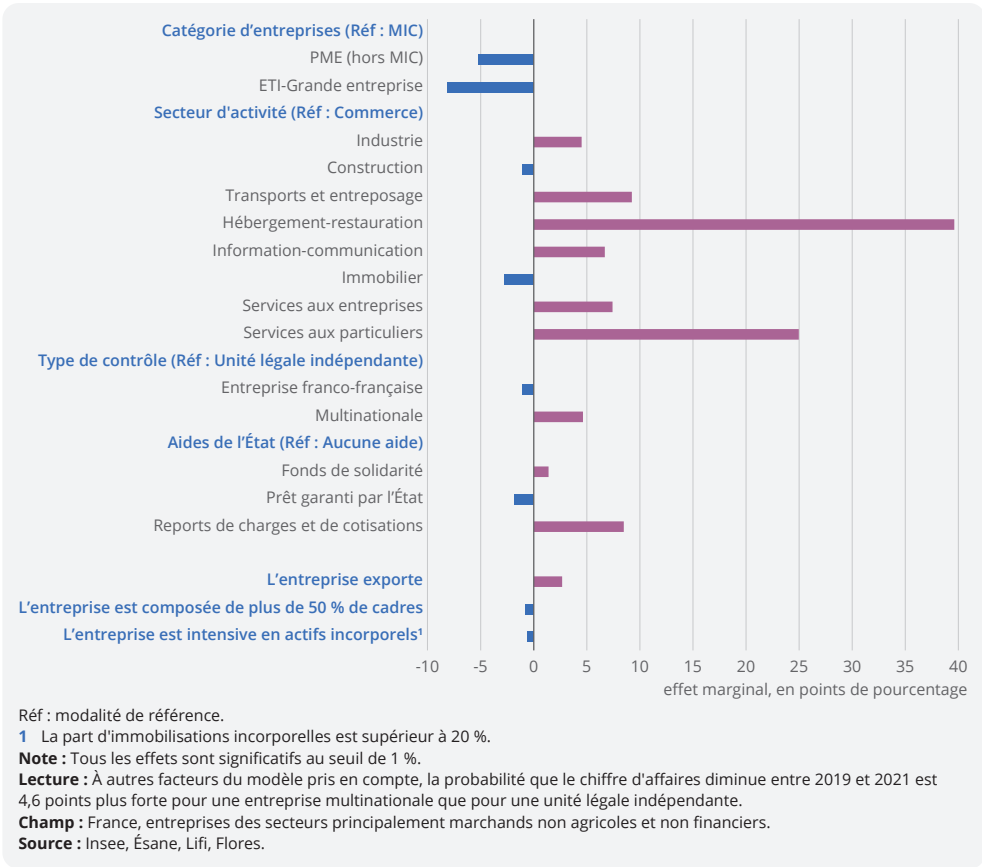
La situation est également hétérogène selon les secteurs d'activité. Plus de la moitié des entreprises de chaque secteur connaît une évolution positive de son chiffre d'affaires entre 2019 et 2021, hormis dans les secteurs qui ont été les plus exposés à la crise sanitaire comme ceux des transports (évolution médiane de -1,5 %), des services aux particuliers (-6,7 %) ou de l'hébergement-restauration (-25,1 %). Dans ce dernier secteur, la baisse d'activité de 2020 n'est absolument pas résorbée en 2021, avec trois entreprises sur quatre enregistrant une diminution de leur chiffre d'affaires entre 2019 et 2021.

### À caractéristiques comparables, une baisse de chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 plus élevée dans le secteur de l'hébergement-restauration

Le secteur d'activité est le facteur qui influe le plus sur le risque pour une entreprise de connaître une baisse de son chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 ► **méthode**. À autres caractéristiques comparables, l'appartenance au secteur de l'hébergement-restauration augmente de 39,6 points la probabilité pour une entreprise d'avoir un chiffre d'affaires en baisse par rapport à une entreprise du secteur du commerce ► **figure 5**. Toujours comparée à cette dernière, une entreprise du secteur

des services aux particuliers a également une probabilité de 25,0 points plus forte de voir son activité baisser entre 2019 et 2021. Une entreprise du secteur de l'immobilier ou de la construction, secteurs dont l'activité a été moins affectée par la crise sanitaire en 2020, a en revanche, à autres caractéristiques comparables, une probabilité plus faible de 2,8 points (respectivement 1,1 point). Les entreprises ont pu bénéficier d'aides ciblées pendant la crise sanitaire. Celles qui ont eu recours à un report d'impôts et de cotisations sociales ont, à caractéristiques comparables, une probabilité plus forte que les autres (+8,5 points) d'avoir subi une baisse d'activité entre 2019 et 2021, au contraire de celles qui ont demandé à bénéficier d'un prêt garanti par l'État (PGE, -1,9 point).

### ► 5. Effets marginaux des caractéristiques des entreprises sur la probabilité que leur chiffre d'affaires ait baissé entre 2019 et 2021



### À autres caractéristiques comparables, le risque de perte de chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 est moindre pour les GE et les ETI

À autres caractéristiques comparables, plus une entreprise est grande, plus la probabilité que son chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 ait baissé est faible. En revanche, toutes choses égales par ailleurs, le risque de baisse d'activité augmente lorsque l'entreprise est exportatrice et il est plus élevé pour une multinationale par rapport à une entreprise franco-française, car elle est plus dépendante du commerce mondial. Le risque de baisse d'activité est un peu réduit pour les entreprises intensives en actifs incorporels, ou en travail qualifié<sup>6</sup> : la présence forte d'actifs intangibles et de cadres pourrait

<sup>6</sup> Où les cadres représentent la majorité des salariés de l'entreprise.

avoir favorisé l'adaptation aux nouvelles contraintes imposées par cette crise (travail en distanciel, développement des outils numériques rendant opérationnel le commerce et les services en ligne, ou de leur capacité d'innovation dans les **technologies de l'information et la communication – TIC** [Boudrot, 2022]).

### Le bilan financier de 2021 s'améliore par rapport à celui de 2019

La situation financière des entreprises, mesurée à travers quelques ratios, est meilleure en 2021 qu'en 2019. La **rentabilité financière** est en hausse (+2,2 points). Elle atteint 8,3 % dans les ETI et 11,2 % dans les GE, son plus haut niveau depuis 2014, et s'accompagne de niveaux de distribution de dividendes aux actionnaires en 2021 supérieurs à ceux de la période 2014-2019.

Le ratio de liquidité restreinte inférieur à un, les fonds propres négatifs ou un taux d'endettement financier supérieur à 200 % sont des indicateurs financiers de mauvaise santé d'une entreprise. La part d'entreprises ayant un taux d'endettement supérieur à 200 % en 2021 est légèrement plus élevée que celle de 2019 (10,2 % contre 9,1 %). En revanche, la part d'entreprises concernées par les deux autres indicateurs diminue. Elle passe de 36,6 % en 2019 à 31,2 % pour le ratio de liquidité restreinte inférieur à un, ce qui s'explique par une hausse des créances et de la trésorerie des entreprises. De fait, près des deux tiers (64,4 %) des entreprises ont une trésorerie nette qui a augmenté entre 2019 et 2021 ► **figure 6**. Cette part est sensiblement plus élevée dans les secteurs de l'hébergement-restauration (80,8 %), des services aux particuliers (76,0 %) et plus généralement dans les secteurs les plus en difficultés face à la crise de la Covid-19 (67,2 %), et pourrait être liée aux aides reçues de l'État [Epaulard et al., 2021]. Hormis pour les MIC, cette part dépasse les 70 % dans toutes les autres catégories d'entreprises.

### ► 6. Bilan financier des entreprises

| Caractéristiques               | Trésorerie nette en hausse entre 2019 et 2021 | Ratio de liquidité restreinte inférieur à un en 2021 | Fond propres négatifs en 2021 | part d'entreprises, en %                               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                |                                               |                                                      |                               | Taux d'endettement financier supérieur à 200 % en 2021 |
| <b>Catégorie d'entreprises</b> |                                               |                                                      |                               |                                                        |
| Microentreprises (MIC)         | 63,3                                          | 32,7                                                 | 20,0                          | 10,1                                                   |
| PME (hors MIC)                 | 74,6                                          | 15,4                                                 | 6,1                           | 11,5                                                   |
| ETI                            | 72,0                                          | 15,2                                                 | 2,6                           | 10,5                                                   |
| Grandes entreprises            | 70,5                                          | 18,9                                                 | 1,6                           | 6,7                                                    |
| <b>Secteur d'activité</b>      |                                               |                                                      |                               |                                                        |
| Industrie                      | 65,7                                          | 32,1                                                 | 14,8                          | 13,0                                                   |
| Construction                   | 59,7                                          | 22,4                                                 | 14,7                          | 8,6                                                    |
| Commerce                       | 68,8                                          | 38,7                                                 | 16,3                          | 11,0                                                   |
| Transports et entreposage      | 65,3                                          | 25,6                                                 | 15,5                          | 10,7                                                   |
| Hébergement-restauration       | 80,8                                          | 41,1                                                 | 21,5                          | 14,7                                                   |
| Information-communication      | 59,5                                          | 20,5                                                 | 17,4                          | 4,9                                                    |
| Immobilier                     | 52,6                                          | 39,8                                                 | 28,0                          | 13,2                                                   |
| Services aux entreprises       | 58,4                                          | 22,3                                                 | 19,5                          | 7,1                                                    |
| Services aux particuliers      | 76,0                                          | 41,0                                                 | 24,2                          | 10,9                                                   |
| Secteurs S1-S1bis-S2¹          | 67,2                                          | 34,9                                                 | 20,8                          | 10,6                                                   |
| Secteurs non S1-S1bis-S2¹      | 61,5                                          | 27,2                                                 | 16,5                          | 9,8                                                    |
| <b>Ensemble</b>                | <b>64,4</b>                                   | <b>31,2</b>                                          | <b>18,7</b>                   | <b>10,2</b>                                            |

**1** Tous les secteurs ont été affectés par les confinements successifs en 2020-2021. De mars à juillet 2020, le fonds de solidarité a bénéficié aux entreprises de tous les secteurs ayant accusé une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires, sous un certain nombre de conditions, notamment en matière d'effectifs. À partir de septembre 2020, le gouvernement a décidé de concentrer cette aide sur les secteurs les plus touchés par la crise en les répartissant en trois catégories ou « secteurs S1-S1bis-S2 », selon le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 :

- les entreprises du secteur 1 (S1) correspondent aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été affectés par les conséquences économiques et financières de l'épidémie de Covid-19, en raison notamment de la dépendance de leur activité à l'accueil du public ;
- les entreprises du secteur 1 bis (S1bis) correspondent aux secteurs dont l'activité dépend directement, en amont ou en aval, de celles du secteur 1 et qui ont subi une très forte baisse de leur chiffre d'affaires ;
- quant aux entreprises des secteurs 2 (S2), il s'agit des entreprises n'appartenant pas aux secteurs S1 et S1bis, impliquant l'accueil du public et dont l'activité a été interrompue du fait de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires. S'y retrouvent un grand nombre d'entreprise ayant, un moment, été qualifiées de « commerces non essentiels ».

**Note :** La trésorerie nette se mesure en jours de chiffre d'affaires.

**Lecture :** Entre 2019 et 2021, 68,8 % des entreprises du commerce connaissent une hausse de leur trésorerie nette.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

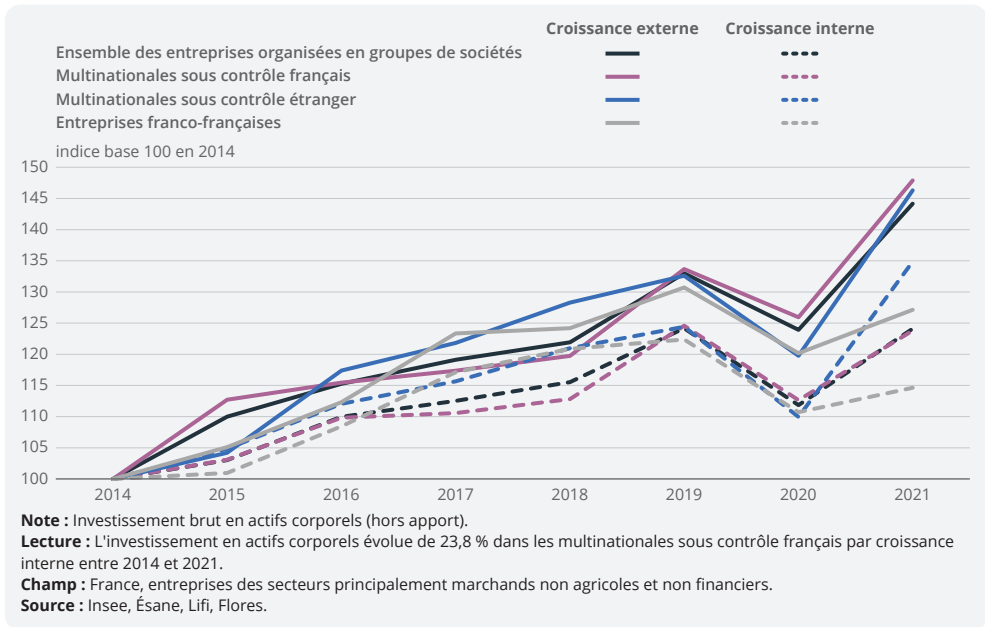
## Un investissement également en hausse

L'investissement brut des entreprises en actifs corporels (hors apport) augmente et dépasse en valeur son niveau de 2019. La relative bonne santé financière des entreprises liée à la reprise économique mondiale de l'année 2021, l'ouverture vers de nouveaux marchés, ainsi que des taux d'intérêt encore relativement faibles, permettent aux entreprises de continuer à investir.

L'augmentation des investissements peut se faire à la fois par croissance interne ou croissance externe<sup>7</sup>. Parmi les grandes entreprises qui ont été actives de 2014 à 2021 et qui sont organisées en groupes de sociétés, l'augmentation des investissements se fait premièrement par croissance externe. En utilisant la croissance externe pour créer de nouvelles filiales, les entreprises peuvent diversifier leurs activités en accédant à de nouvelles compétences et à de nouveaux marchés. Cela signifie que ces entreprises ont pu créer ou acheter de nouvelles sociétés qui, à leur tour, investissent davantage que celles qui font déjà partie de l'entreprise depuis deux années consécutives. Les firmes multinationales sous contrôle français (respectivement étranger) ont vu leur investissement augmenter sur leur périmètre élargi de 47,9 % (respectivement 46,3 %) entre 2014 et 2021, davantage que pour les **entreprises franco-françaises**, pour lesquelles l'augmentation a été de 27,1 %

► **figure 7.**

### ► 7. Évolution de l'investissement en actifs corporels par croissance interne ou externe des entreprises organisées en groupes de sociétés

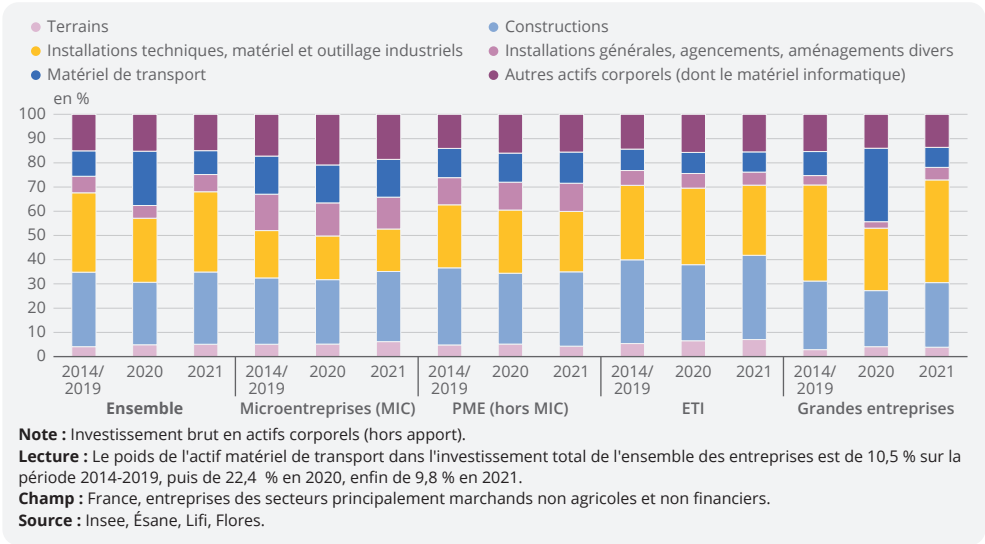


L'augmentation des investissements est également observée lorsque l'entreprise se développe à l'intérieur de son périmètre, par croissance interne. Cela leur permet également de mieux se positionner face à leurs concurrents potentiels et de stimuler l'emploi [Le Goff, 2021]. Entre 2020 et 2021, la croissance interne a été plus forte pour les multinationales sous contrôle étranger (+22,6 %) que pour celles sous contrôle français (+9,9 %).

<sup>7</sup> La croissance externe se réfère à l'intégration des nouvelles unités légale dans le périmètre de l'entreprise, ce qui implique que le périmètre de l'entreprise évolue au fil du temps. En revanche, la croissance interne se concentre sur l'évolution des seules unités légales présentes dans le périmètre entre deux années consécutives  $n$  et  $n+1$ , sans prise en compte de nouvelles acquisitions ou intégrations.

L'investissement conserve en 2021 la même structure que pendant la période 2014-2019 ► **figure 8**. En 2021, les entreprises investissent principalement (à 33,1 %) dans les installations techniques, le matériel et l'outillage. Viennent ensuite les actifs de la construction et d'autres actifs corporels (incluant le matériel informatique). ●

► **8. Structure de l'investissement par catégorie d'entreprises et type d'actif, sur la période 2014-2019, en 2020 et en 2021**



**Auteur :**

Louis Le Clainche (Insee)

► **Méthode - Quelles caractéristiques des entreprises expliquent la baisse de leur chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 ?**

Au-delà de la description statistique de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises selon leur catégorie d'entreprises ou leur secteur d'activité, un modèle du type *logit* (régression logistique) [Afsa, 2016] permet de quantifier l'influence respective de différentes caractéristiques des entreprises (notamment leur secteur ou leur taille) sur leur probabilité de subir une baisse d'activité entre 2019 et 2021.

Soit  $\pi_i$  la probabilité pour l'entreprise  $i$  de subir une baisse de son chiffre d'affaires entre 2019 et 2021 (variable binaire),  $X_i$  le vecteur des caractéristiques pouvant influencer sur cette probabilité et  $\beta$  le vecteur des paramètres à estimer, le modèle peut s'écrire comme suit :

$$\log \left( \frac{\pi_i}{1 - \pi_i} \right) = X_i \beta + \epsilon_i$$

L'estimation de ce modèle sur la base des entreprises présentes dans le panel entre 2019 et 2021 permet de calculer l'effet marginal de chaque caractéristique présente dans le modèle. Celui-ci correspond à l'évolution (en points de pourcentage) du risque de subir une forte perte d'activité lorsque cette caractéristique est vérifiée, par rapport à une modalité de référence fixée. Les résultats de ces effets marginaux sont présentés en **figure 5**.



## ► Sources et champ

Cette vue d'ensemble repose sur les données Ésane du millésime 2021 et, pour les évolutions sur la période 2014–2021, sur les données d'un panel d'entreprises construit à partir de diverses sources statistiques :

- Ésane ;
- Lifi : Liaisons financières. Ce fichier recense l'ensemble des liens de détention entre sociétés implantées en France ;
- Flores : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. Il constitue une mise en forme de la « base Tous salariés » permettant des analyses territoriales fines de l'emploi au niveau « établissement ». Ces données d'emploi ne sont disponibles qu'à compter de 2016 ;
- Données douanières annuelles ;
- Ofats : Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français permettant d'ajouter des informations complémentaires de certains groupes français.

L'entreprise considérée ici est très proche du concept défini par la loi de modernisation de l'économie de 2008 : chaque entreprise correspond soit à une unité légale indépendante (société n'appartenant pas à un groupe), soit à un groupe de sociétés. L'existence d'éventuelles divisions opérationnelles distinctes au sein des groupes n'est pas prise en compte, contrairement à ce qui est fait dans le reste de l'ouvrage (profilage des grandes unités dans Ésane), et aucune neutralisation des flux intragroupes n'est effectuée pour les variables comptables non additives<sup>1</sup> (chiffre d'affaires, trésorerie, dettes financières, etc.).

En outre, le panel couvre un champ d'entreprises limité aux unités pour lesquelles les données comptables sont renseignées, fiables et cohérentes dans le temps, condition *sine qua non* pour effectuer des analyses fines sur des données individuelles.

Ainsi, ne figurent pas dans le panel :

- les unités légales relevant de la catégorie juridique « entreprise individuelle (EI) » ;
- les unités légales indépendantes non assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- les microgroupes (groupes de sociétés classés dans la catégorie « Microentreprises ») ;
- les entreprises relevant des secteurs d'activité suivants : activités agricoles, activités financières/d'assurance et activités principalement non marchandes (santé, éducation, action sociale, associations, etc.).

Sont ainsi exclues un grand nombre de petites unités, dont l'ensemble cumulé représente toutefois un faible poids économique. Pour l'année 2021, le panel couvre ainsi seulement 28 % des unités légales recensées dans Ésane, mais *in fine* 82 % de la valeur ajoutée et 80 % de l'emploi salarié mesurés dans Ésane 2021, ce qui lui confère une bonne représentativité macroéconomique. De plus, la structure sectorielle du panel est proche de celle observée dans Ésane 2021. Enfin, les évolutions des grands agrégats économiques calculées à partir du panel sont proches de celles mesurées en chaînant les fichiers d'Ésane de différents millésimes.

1 Nous faisons l'hypothèse ici que les effets de consolidation ne jouent qu'au deuxième ordre, dès lors que nous mesurons ces variables en évolution sur une courte durée (le taux de consolidation est assez stable sur la période). C'est pour cette raison que nous n'analyserons pas ici en niveau ces variables non additives ni les indicateurs les faisant intervenir. Seules les évolutions seront donc analysées.

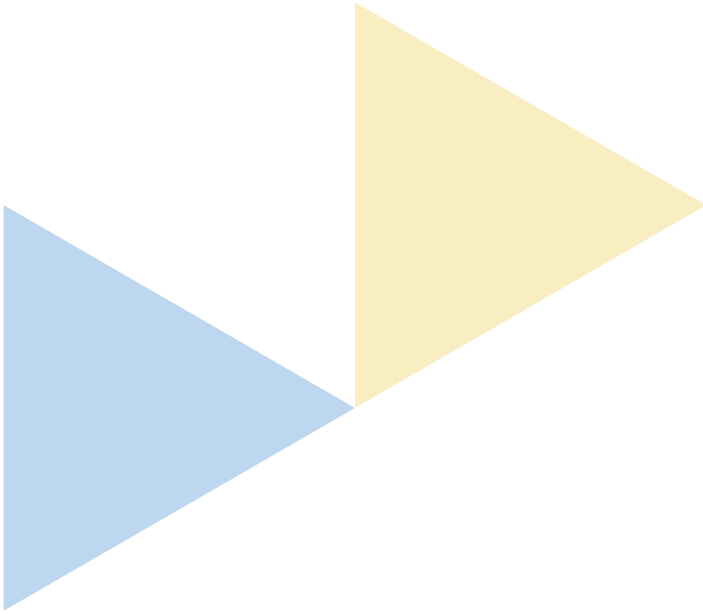
## ► Définitions

**Activités tertiaires, catégories d'entreprises, chiffre d'affaires (CA), commerce, construction, entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), entreprise franco-française, entreprise individuelle, excédent brut d'exploitation (EBE), firme multinationale (FMN), grande entreprise (GE), groupe, groupe franco-français, industrie, investissements corporels bruts hors apports, médiane, micro-entrepreneur, microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), rentabilité financière, secteurs marchands non agricoles et non financiers, services marchands, société par actions simplifiées (SAS), secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), transports et entreposage, unité légale, unité légale indépendante, valeur ajoutée (VA) : voir Glossaire.**

## ► Pour en savoir plus

- Afsa C., « Le modèle Logit : Théorie et Application », *Documents de travail* n° M2016/01, Insee, mars 2016.
- Bacheré H., « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Boudrot N., « La crise sanitaire double le recours aux applications d'appels par Internet en entreprise », *Insee Première* n° 1905, juin 2022.
- Epaulard A., Fize É., Le Calvé T., Martin P., Paris H., Parra Ramirez K., Sraer D., « La situation financière des PME/TPE en août 2021 au vu de leurs comptes bancaires », *Focus* n° 065-2021, Conseil d'analyse économique, septembre 2021.
- Graignon M., Mérébier A., « La résilience des PME en 2021 : un atout pour affronter les difficultés de 2022 », *Bulletin de la Banque de France* n° 242-3, septembre 2022.
- Gonzalez O., Rieu-Foucault A.-M., « Une situation financière des grands groupes redressée en 2021, après le choc de la crise sanitaire », *Bulletin de la Banque de France* n° 243-6, décembre 2022.
- Hofstetter E., « Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 », *Insee Première* n° 1892, février 2022.
- Le Goff F., « Une décennie marquée par une baisse des emplois salariés sauf dans les entreprises de taille intermédiaire », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 80, septembre 2021.

# Dossiers





# Impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises et leur consommation d'énergie

En 2022, les prix de l'énergie payés par les entreprises s'envolent, après avoir déjà augmenté fin 2021. Le prix de l'électricité, qui, depuis 2010, progressait en moyenne d'environ 3 % par an, a augmenté de 38 % pour les entreprises entre 2019 et 2022. Sur la même période (2019-2022), le prix du gaz a doublé, alors qu'il était sur une tendance baissière depuis 2013.

En outre, ces hausses de prix sont nettement plus rapides pour les entreprises qui consomment le plus d'énergie. Alors que ce n'était pas le cas auparavant, les entreprises consommant beaucoup de gaz le paient désormais plus cher à l'unité que les entreprises peu consommatrices. Le prix de l'électricité reste en revanche plus élevé pour les petits consommateurs, mais l'écart entre petits et grands consommateurs se réduit fortement. La hausse de prix subie par chaque établissement dépend du type de contrat souscrit, de sa durée et de sa date d'échéance. Les augmentations des prix affectent davantage les établissements dont le contrat de gaz et/ou d'électricité est indexé sur le prix de marché. Dans le secteur de l'industrie, les établissements très consommateurs d'énergie optent majoritairement pour ce type de contrat ; ils ont donc subi des hausses de prix plus élevées que les petits consommateurs qui souscrivent davantage de contrats à prix fixes. Le pouvoir de négociation des plus gros consommateurs d'énergie a probablement diminué avec une offre modifiée par le contexte géopolitique. Les établissements avec un contrat à prix fixe qui s'est terminé au cours de l'année 2022 ont également subi des hausses de prix très élevées.

En 2022, la facture énergétique des établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie est en hausse de 54 %, alors que leur consommation d'énergie diminue de 5 %. Elles subissent une deuxième année consécutive de forte hausse de leur facture énergétique (après +40 % en 2021).

Les industries les plus énergivores sont celles qui ont le plus réduit leur consommation d'énergie en 2022. Les unités fabriquant des produits chimiques de base, de la pâte à papier et travaillant dans la sidérurgie, connaissent une forte baisse de production au second semestre 2022.

La hausse des prix de l'énergie affecte les industriels directement, mais aussi indirectement, en raison de la hausse des prix de leurs consommations intermédiaires. Face à la hausse des prix de l'énergie, les établissements industriels ont également adapté leurs prix et leur taux de marge : un établissement sur deux déclare avoir augmenté ses prix en 2022, et 45 % avoir comprimé leur marge. 36 % de ces établissements industriels ont adapté leurs méthodes de production ou de travail, et 29 % ont investi pour réduire et optimiser leur consommation à moyen terme. Ces adaptations s'inscrivent dans une tendance amorcée avant la crise énergétique pour répondre également à des préoccupations environnementales.

Après une décennie d'évolutions modérées (hausse du prix de l'électricité et baisse du prix du gaz), les prix de l'énergie pour les entreprises varient fortement entre 2019 et 2022. Alors qu'en 2020, les prix ont baissé dans un contexte de crise sanitaire, la reprise économique, puis la guerre en Ukraine, entraînent une forte augmentation des prix en 2021 et 2022, même si elle a été partiellement contenue pour les usagers par les mesures de protection mises en place par le gouvernement, comme le bouclier tarifaire ► [encadré 1](#).

### ► Encadré 1 – Le bouclier tarifaire mis en œuvre en 2022

En 2022, le bouclier tarifaire se compose de deux mesures pour permettre de limiter la hausse des tarifs réglementés de vente (TRV) à 4 % TTC :

- une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à la limite des minima fixés par la directive sur la taxation de l'énergie, soit 0,5 euro le mégawatt-heure (MWh) pour les professionnels et 1 euro le MWh pour les particuliers, contre 22,5 euros le MWh en 2021 ;
- une hausse exceptionnelle du plafond de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH). Le plafond réglementaire de l'ARENH vendu par EDF aux fournisseurs alternatifs est de 100 térawatt-heures (TWh) au prix de 42 euros le MWh. Pour l'année 2022, le gouvernement a décidé d'ajouter 20 TWh à ce plafond au prix de 46,5 euros le MWh. Cela limite la part d'électricité que les fournisseurs alternatifs doivent acheter sur les marchés de gros à un prix alors beaucoup plus élevé.

La forte demande puis les tensions d'approvisionnement sur le gaz à partir de la fin 2021 conduisent à une hausse des prix de gros du gaz qui se répercute sur les prix de gros de l'électricité. Des difficultés conjoncturelles sur la maintenance des centrales nucléaires en France contribuent également à la hausse des prix de l'électricité en 2022 ► **encadré 2**. L'activité économique en France, tout comme en Europe, reste fortement dépendante des importations d'énergie, même si le risque de rupture d'approvisionnement est limité ► **encadré 3**.

### ► Encadré 2 – Le nucléaire reste la source majeure d'électricité, mais connaît des difficultés en 2022

Les réacteurs nucléaires fournissent la majorité de l'électricité nette produite en France (61 % en 2022, 68 % en 2021). Les énergies renouvelables (hydraulique, éolienne et photovoltaïque) représentent une part grandissante du bouquet électrique, environ un quart des quantités produites (24 %). La part de l'électricité produite sur le territoire provenant des centrales thermiques à combustibles demeure significative (14 %), alors que celle provenant de centrales utilisant la géothermie ou la vapeur achetée est marginale (0,2 %).

#### Les filières nucléaires et hydrauliques connaissent des difficultés en 2022

La production d'électricité nucléaire pâtit en 2022 de l'immobilisation prolongée de nombreux réacteurs pour contrôle et réparation, à la suite de la détection, fin 2021, de défauts sur les circuits auxiliaires de refroidissement de la centrale de Civaux. La production d'électricité d'origine nucléaire tombe ainsi en 2022 à son plus bas niveau depuis 1988. La baisse de la production entre 2021 et 2022 est deux fois plus importante que celle observée entre 2019 et 2020 durant la crise sanitaire (baisse de la demande d'électricité et calendrier de maintenance perturbé).

La production hydraulique chute également en 2022 (-20 %) en raison d'un déficit de précipitations et d'un stock hydraulique bas (sécheresse au printemps et à l'été) ; elle atteint un niveau bas inédit depuis 1976. Elle était déjà en recul modéré en 2021 (-5 %).

C'est la production d'électricité photovoltaïque qui augmente le plus vite (28 %), mais sa part dans le bouquet électrique reste encore mineure (3 %). La production d'énergie éolienne est également en hausse (+3 %) grâce à l'augmentation des capacités de production, en dépit de conditions de vent plutôt défavorables en 2022.

#### Le recours aux centrales thermiques s'accroît en 2022

Pour faire face à la faiblesse de la production nucléaire et hydraulique, et malgré un hiver assez doux, les centrales thermiques ont produit nettement plus d'électricité en 2022 (+21 %) qu'en 2021. En 2022, les centrales à gaz sont particulièrement sollicitées : la production d'électricité à partir de gaz naturel augmente ainsi de 37 %. Les centrales électriques fonctionnant au pétrole et au charbon sont en revanche de moins en moins utilisées en France.





### Ces évolutions renforcent les difficultés sur les marchés de gros de l'électricité

Le prix du gaz sur les marchés augmente très nettement en fin d'année 2021 et en 2022 avec les tensions géopolitiques. Des pics sont notamment observés après l'invasion de l'Ukraine fin février, et en août après l'annonce d'un arrêt des acheminements de gaz russe *via* le gazoduc Nord Stream. Le prix du gaz naturel reflue les mois suivants, grâce notamment au recours massif aux importations de gaz naturel liquéfié, à des stocks conséquents et à la baisse de consommation autorisée par des températures relativement clémentes, ainsi que par la modération de la consommation à climat constant. Il reste néanmoins très volatile, avec un sursaut en fin d'année 2022. L'envol du prix du gaz s'est répercuté sur le prix de marché de gros de l'électricité, car les centrales à gaz sont généralement les centrales mises en service pour équilibrer l'offre et la demande en cas de forte demande, et c'est leur coût de fonctionnement qui détermine principalement le prix de marché. En 2022, notamment de juillet à septembre, les difficultés des filières de production électrique (nucléaire et hydraulique) renforcent les tensions sur les prix de marché de l'électricité livrable en France. Du fait d'une production inférieure à la demande, les prix spot de l'électricité ont pu être très supérieurs en août à ceux des pays voisins, en Allemagne et en Belgique notamment, alors qu'ils sont habituellement identiques. La France a importé massivement de l'électricité en été, alors qu'elle en exporte traditionnellement à cette période.

#### ► Encadré 3 – Une forte dépendance énergétique de la France, mais un risque de rupture d'approvisionnement limité

L'envolée de la facture énergétique en 2022 remet en lumière la forte dépendance des économies européennes aux importations d'énergie. Dans le cas de la France, la consommation de pétrole, de gaz et de houille est presque entièrement couverte par les importations. Cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur constitue un facteur de vulnérabilité pour le pays. Toutefois, les pays auprès desquels la France s'approvisionne, ainsi que ceux vers lesquels elle pourrait se tourner en cas de défaillance d'un fournisseur habituel sont, *a priori*, suffisamment nombreux pour limiter le risque de rupture d'approvisionnement.

Ainsi, les importations de pétrole de la France proviennent de nombreux pays, et la part de marché de ses principaux fournisseurs (États-Unis, Russie, Arabie saoudite) est limitée (32 % en 2022)<sup>1</sup>. De plus, l'offre mondiale de pétrole est répartie entre suffisamment de pays pour que la France puisse se tourner vers d'autres fournisseurs de pétrole en cas de défaut de ceux auprès desquels elle s'approvisionne. Elle est donc peu vulnérable à une rupture d'approvisionnement.

La mise en œuvre par la France, à compter de fin 2022, de l'embargo vis-à-vis des importations de pétrole en provenance de Russie témoigne de ce potentiel de substitution de ses approvisionnements en pétrole. Pour le pétrole brut comme pour le raffiné, la disparition des importations d'origine russe est presque intégralement compensée à la fois par la hausse d'approvisionnements originaires de fournisseurs existants (notamment la Norvège et le Kazakhstan pour le pétrole brut, ou la Belgique et l'Arabie saoudite pour le raffiné), mais aussi par le recours à de nouveaux fournisseurs (le Brésil, et le Guyana notamment pour le pétrole brut) [Vigne, 2023].

Cette possibilité de diversifier ses fournisseurs est un peu moins aisée dans le domaine du gaz naturel compte tenu du degré de concentration – supérieur à celui du pétrole – des importations gazières de la France auprès d'un nombre réduit de pays fournisseurs : les États-Unis, la Norvège et la Russie détiennent plus des deux tiers du marché en France en 2022<sup>2</sup>. Par ailleurs, bien que les exportations mondiales de gaz naturel soient peu concentrées – les premiers exportateurs mondiaux ne détenant qu'un tiers du marché mondial en 2022 – l'absence d'interconnexions entre tous les gazoducs et la nécessité de disposer d'infrastructures de transport et de conversion entre gaz gazeux et gaz naturel liquéfié (GNL) limite également les capacités de substitution.

- 1 Il est toutefois possible que les importations de pétrole de la France soient en réalité plus concentrées lorsque les dépendances de deuxième niveau sont prises en compte, la France étant non seulement tributaire de ses fournisseurs de pétrole raffiné, mais également, de façon indirecte, de leurs fournisseurs de pétrole brut.
- 2 Ce niveau de concentration pourrait être plus élevé car environ 10 % du gaz importé par la France est d'origine indéterminée, car acheté sur les marchés.





Confrontée à l'arrêt des importations de gaz gazeux russe depuis fin septembre 2022, en raison de la mise hors service du gazoduc Nord Stream, la France est cependant parvenue à lui substituer du GNL, principalement originaire des États-Unis. Cette substitution s'est toutefois accompagnée d'une hausse inédite du coût du gaz importé, le montant des approvisionnements de gaz étant passé de 11 milliards d'euros en 2019, à 52 milliards d'euros en 2022.

Enfin, s'agissant de la houille, la France est très vulnérable vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, mais la part très réduite de cette source d'énergie dans les importations totales d'énergie en nuance l'importance.

À l'inverse des formes fossiles d'énergie primaire, la France n'est pas dépendante des importations d'électricité, dont elle est traditionnellement exportatrice nette. Néanmoins, en 2022, faute d'une disponibilité suffisante du parc nucléaire, la France est devenue, pour la première fois depuis le début du suivi en 1980, importatrice nette d'électricité, mais ces importations n'ont couvert qu'une part très faible des besoins (1,5 %).

Cependant, en prenant en compte l'uranium importé nécessaire au fonctionnement des centrales nucléaires, la vulnérabilité de la France à ses fournisseurs existe, notamment vis-à-vis du Niger, de l'Australie et du Kazakhstan qui ont assuré près des trois quarts des approvisionnements de la France en uranium naturel en 2022. De plus, les possibilités de substitutions de fournisseurs d'uranium au niveau mondial sont limitées, le Kazakhstan, le Canada et l'Australie assurant plus des deux tiers des ventes de ce métal.

En France, la grande majorité des entreprises est affectée par la hausse des prix de l'énergie, mais elles ne le sont pas toutes dans les mêmes proportions. Jusqu'en 2020, les prix (hors TVA) du gaz et de l'électricité non résidentiel, c'est-à-dire celui payé par les entreprises (hors TVA), étaient fortement dégressifs selon le niveau de consommation : les entreprises les plus consommatrices, qui ont davantage de pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, ont bénéficié de prix plus bas. Mais ces entreprises sont plus sensibles aux prix du marché de gros et ont donc subi, à partir de fin 2021, de fortes hausses de prix. Au contraire, les entreprises les moins consommatrices peuvent avoir des contrats sur des temps plus longs, et être moins sensibles à des hausses conjoncturelles, ou subir avec retard cette hausse.

## Le prix moyen du gaz double pour les entreprises entre 2019 et 2022

Entre 2019 et 2022, le prix moyen du gaz acheté par les entreprises double ► **figure 1a**. Il quadruple pour les entreprises les plus consommatrices, celles consommant plus de 278 gigawatt-heures (GWh) par an, qui payent désormais un prix supérieur à celles consommant moins de 2,8 GWh (74,8 contre 71,8 euros par mégawatt-heure (MWh)). En 2019, elles payaient 17,6 euros par MWh, soit un prix trois fois inférieur à celui payé par les entreprises les moins consommatrices. Le prix pour ces dernières a pour sa part augmenté de 37 % entre 2019 et 2022.

La composante « fourniture », constituée des coûts d'approvisionnement, de commercialisation et de stockage, augmente fortement, passant en moyenne de 22,3 à 56,7 euros par MWh entre 2019 et 2022, en raison de l'envolée des prix du marché de gros. La fiscalité n'évolue en revanche qu'à la marge sur la période : elle reste plus favorable aux gros consommateurs avec un taux d'imposition dégressif en fonction du niveau de consommation. Entre 2019 et 2022, le montant des taxes passe de 5,1 à 5,7 euros par MWh en moyenne, soit une hausse de 12 %. La composante « réseau », constituée des coûts d'utilisation du réseau de transport et de distribution, est stable entre 2019 et 2022, à 7,2 euros par MWh.

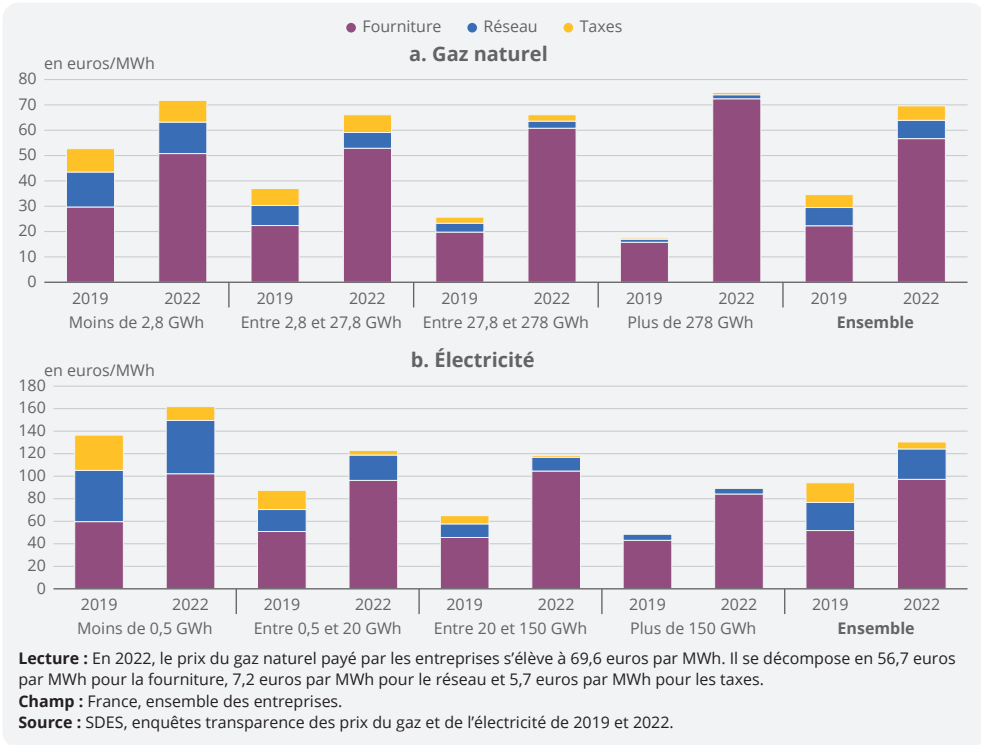
## Le prix de l'électricité payé par les entreprises augmente en moyenne de 38 % entre 2019 et 2022

Entre 2010 et 2019, le prix du MWh de l'électricité acheté par les entreprises a augmenté en moyenne chaque année de 3 %. Entre 2019 et 2022, il progresse de 38 % ► **figure 1b**. Comme pour le gaz, les évolutions sont plus fortes pour les entreprises les plus consommatrices. En 2019, les entreprises

consommant moins de 0,5 GWh par an ont payé leur électricité 136,6 euros par MWh, soit 2,8 fois plus cher que les entreprises qui consomment le plus. En 2022, le prix payé par les plus consommatrices (90,2 euros par MWh) reste nettement plus faible que celui payé par les moins consommatrices (161,8 euros par MWh), mais le rapport n'est plus que de 1,8.

La composante « fourniture » du prix de l'électricité bondit de 88 % à la suite de la hausse des prix de marché. Cette composante correspond à la somme des coûts d'approvisionnement en électricité et en garanties de capacité, des coûts de commercialisation (incluant les certificats d'économie d'énergie) et de la rémunération du fournisseur (marge). L'allègement de la fiscalité permet d'absorber une partie de la hausse des prix : les taxes passent ainsi de 17,5 à 6,2 euros par MWh. Enfin, la composante « réseau », correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), augmente légèrement, en lien avec les développements du réseau. Elle passe de 24,9 euros par MWh en 2019, à 27,0 euros par MWh en 2022.

### ► 1. Évolution du prix hors TVA du gaz naturel et de l'électricité pour les entreprises entre 2019 et 2022, selon leur niveau de consommation



### Dans l'industrie, des contrats de gaz et d'électricité majoritairement à prix fixe pour les plus faibles consommateurs

La hausse de prix subie par chaque établissement dépend du type de contrat d'énergie souscrit, de sa durée et de sa date d'échéance ; elle peut donc varier fortement d'un établissement à l'autre. Les clients ne relevant pas du tarif réglementé négocient habituellement les conditions de leur contrat avec leur fournisseur d'électricité pour une année civile entière, parfois pour deux ou trois années. Les contrats peuvent prévoir des prix fixes, une modulation saisonnière et/ou des clauses d'indexation sur le **marché au comptant**. Ainsi, l'évolution des montants des factures dépend surtout des évolutions des **marchés à terme** de l'année précédente pour les prix fixes et des évolutions du marché au comptant du moment pour les parties variables indexées sur celui-ci.



Dans toute la suite de cette analyse, les résultats portent sur le secteur de l'industrie, fortement énergivore, où les effets de la hausse des prix de l'énergie sont particulièrement marqués. Ils ont également été significatifs dans un certain nombre de secteurs des services ou du commerce, dépendant de systèmes de chauffe ou de refroidissement ► **encadré 4**.

#### ► Encadré 4 – La hausse des prix de l'énergie dans les entreprises de services

En novembre 2022, selon les enquêtes de conjoncture de l'Insee, près de 45 % des entreprises de services disposent d'un contrat de fourniture d'électricité à tarif réglementé, ou indexé sur ce tarif, plus fréquent que pour les entreprises industrielles. Les très petites entreprises peu électro-intensives ont pu bénéficier, comme les ménages, du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'électricité, et bénéficier du « bouclier tarifaire » qui en a limité la hausse à 4 % pour 2022. 9 % des entreprises de services indiquent par ailleurs avoir un contrat d'électricité indexé sur le prix du marché de gros.

Fin 2022, 52 %<sup>1</sup> des entreprises des services estiment que le prix unitaire auquel elles achètent leur électricité n'a pas augmenté entre 2021 et 2022, et 43 % ne projettent pas de hausse de ce prix entre 2022 et 2023. Ces proportions sont environ deux fois plus élevées que celles relevées dans l'industrie. 20 % estiment néanmoins la hausse subie entre 2021 et 2022 à 25 % ou plus. Une entreprise de services sur trois anticipe par ailleurs une hausse de prix pour 2023 au moins égale à 25 %.

Les anticipations de hausse des prix de l'électricité entre 2022 et 2023 sont plus fréquentes dans le secteur de l'hébergement-restauration (78 %) ou le transport routier de marchandises (64 %), traduisant sans doute une exposition ou une sensibilité plus forte à la hausse des prix de l'énergie.

L'utilisation du gaz est beaucoup moins fréquente dans les services que dans l'industrie, et concentrée dans le transport routier de marchandises, l'hébergement-restauration et les services immobiliers [Bjai *et al.*, 2022].

<sup>1</sup> Les estimations produites ici pondèrent les réponses des entreprises par leur chiffre d'affaires.

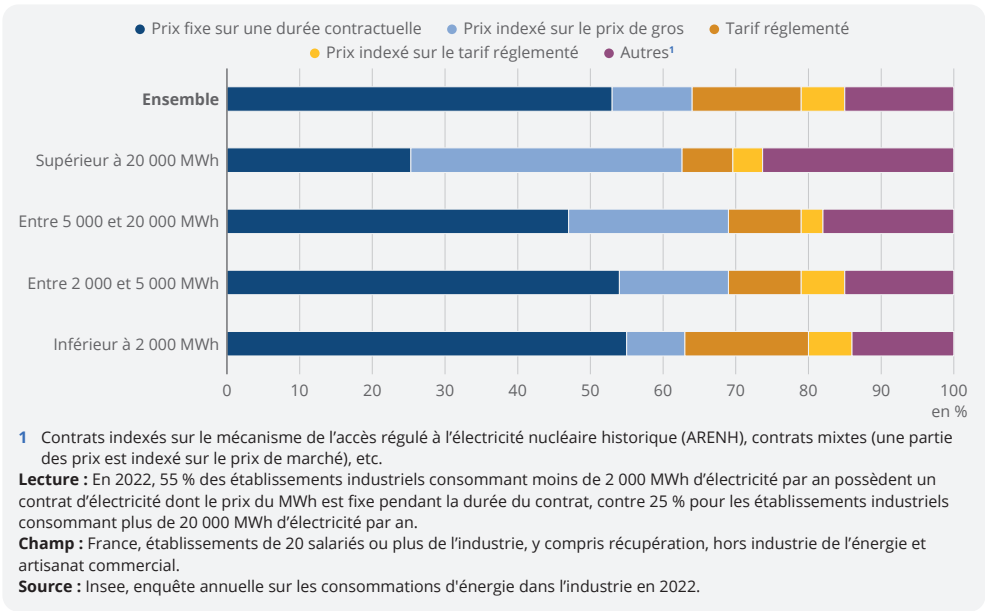
En 2022, 56 % des établissements industriels disposent d'un contrat d'électricité à prix fixe sur une durée contractuelle ► **figure 2**. Pour ces établissements, le prix payé par MWh reste le même durant la durée du contrat, mais dans une conjoncture défavorable, la hausse de prix peut être particulièrement forte lors du renouvellement de contrat. Ainsi, un établissement ayant signé un contrat à prix fixe pluriannuel début 2021, (avant l'envolée des cours de l'énergie) sur trois ans bénéficie *a priori* en 2022 d'un prix de l'énergie beaucoup plus faible qu'un établissement dont le contrat a expiré fin 2021.

Par ailleurs, 21 % des établissements industriels ont en 2022 un contrat au **tarif réglementé** ou indexé sur ce tarif, et 11 % bénéficient d'un **contrat au tarif indexé sur le prix du marché de gros**. Enfin, 15 % ont un autre type de contrat : parmi eux, on distingue des contrats dont le prix est indexé sur le mécanisme de l'**accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)**, des contrats mixtes (une partie des prix est indexée sur le prix de marché) et des contrats dont le prix du MWh varie en fonction de la consommation.

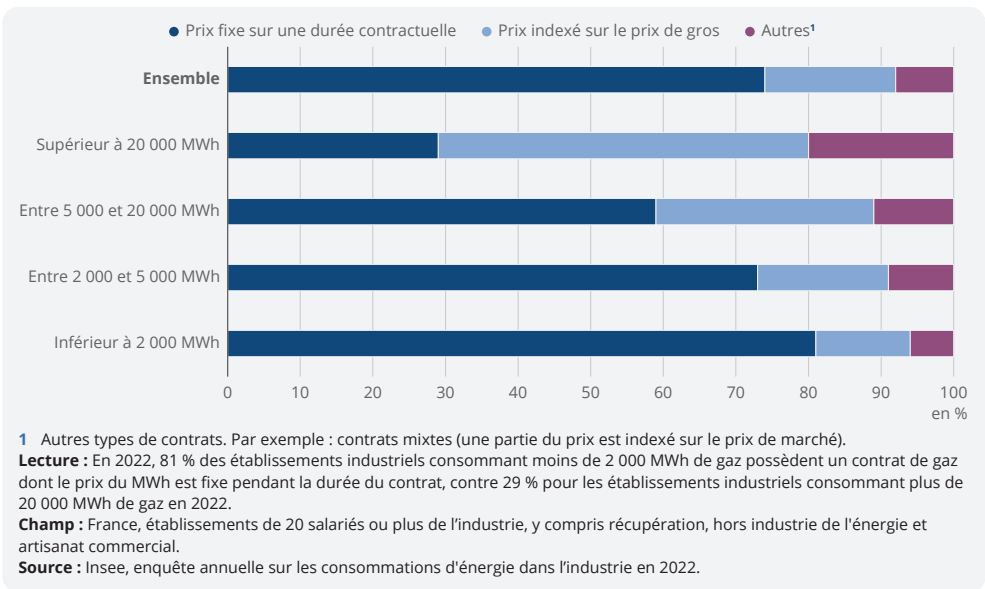
Les établissements qui consomment moins (moins de 2 000 MWh) ont plus fréquemment un contrat à prix fixe sur une durée contractuelle ou un contrat lié au tarif réglementé que ceux qui consomment plus (supérieur à 20 000 MWh). À l'inverse, ces derniers détiennent plus souvent des contrats indexés sur le prix de marché : 37 %, contre 8 % pour les petits consommateurs.

Le constat est similaire pour les contrats de gaz. En 2022, parmi les établissements consommateurs de gaz, 74 % ont un contrat à prix fixe sur la durée contractuelle, et 18 % ont un contrat dont les prix sont indexés sur les prix du marché de gros ► **figure 3**. Enfin, 8 % bénéficient d'autres types de contrat, majoritairement des contrats mixtes avec une partie du prix du gaz fixe et une partie indexée sur le prix du marché de gros. Comme pour l'électricité, les établissements les plus consommateurs de gaz ont plus fréquemment des contrats à prix indexé sur le prix du marché de gros : 51 % des gros consommateurs de gaz, contre 13 % des petits consommateurs.

### ► 2. Type de contrat d'électricité des établissements industriels en 2022, selon leur consommation



### ► 3. Type de contrat de gaz des établissements industriels en 2022, selon leur consommation



## De très fortes hausses de tarifs lors des renouvellements de contrats à prix fixe en 2022

En 2022, 29 % des établissements ont renouvelé leur contrat d'électricité ou de gaz arrivé à échéance. Les établissements industriels ayant un contrat à prix fixe mais ayant dû renouveler leur contrat connaissent une augmentation de prix très élevée. Ainsi, 49 % des établissements ayant renouvelé un contrat d'électricité à prix fixe ont subi une hausse de prix de 150 % ou plus, contre 28 % seulement des établissements renouvelant un contrat indexé sur le prix de gros ► **figure 4**. À l'inverse, les établissements renouvelant un contrat d'électricité fondé sur le tarif réglementé ou au prix indexé sur le tarif réglementé subissent une hausse de prix plus faible : pour un établissement sur cinq, il n'y a pas de hausse de prix.

### ► 4. Augmentation du prix du MWh lors du renouvellement de contrat d'électricité et de gaz en 2022, selon le précédent type de contrat

| Augmentation du prix du MWh | Type de contrat d'électricité         |                                 |                  |                                     |                     | Type de contrat de gaz                |                                 |                     |
|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------|
|                             | Prix fixe sur une durée contractuelle | Prix indexé sur le prix de gros | Tarif réglementé | Prix indexé sur le tarif réglementé | Autres <sup>1</sup> | Prix fixe sur une durée contractuelle | Prix indexé sur le prix de gros | Autres <sup>1</sup> |
| Pas d'augmentation          | 9                                     | 16                              | 20               | 16                                  | 13                  | 16                                    | 23                              | 38                  |
| Moins de 20 %               | 10                                    | 10                              | 12               | 14                                  | 11                  | 14                                    | 13                              | 4                   |
| De 20 à moins de 50 %       | 16                                    | 20                              | 20               | 19                                  | 21                  | 9                                     | 13                              | 7                   |
| De 50 à moins de 100 %      | 9                                     | 17                              | 10               | 20                                  | 13                  | 10                                    | 9                               | 5                   |
| De 100 à moins de 150 %     | 7                                     | 9                               | 4                | 2                                   | 10                  | 10                                    | 15                              | 9                   |
| 150 % ou plus               | 49                                    | 28                              | 34               | 30                                  | 33                  | 42                                    | 28                              | 37                  |

**1** Contrats indexés sur le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), contrats mixtes (une partie des prix est indexé sur le prix de marché), etc.

**Lecture :** En 2022, parmi les établissements ayant renouvelé leur contrat, 49 % des établissements industriels qui possédaient un contrat d'électricité dont le prix du MWh est fixe pendant la durée du contrat subissent une augmentation de plus de 150 % du prix du MWh d'électricité lors du renouvellement.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie ayant renouvelé leur contrat d'électricité ou de gaz, y compris récupération, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

**Source :** Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie en 2022.

Comme pour l'électricité, les établissements qui bénéficiaient, en début d'année 2022, d'un contrat de gaz à prix fixe sur la durée contractuelle ont davantage subi la hausse du prix du MWh lorsqu'ils avaient à renouveler leur contrat en 2022. 42 % d'entre eux ont subi une hausse de plus de 150 % du MWh de gaz, contre 28 % pour les établissements dont le prix du gaz était indexé sur le prix de marché.

L'ampleur de la hausse des prix de l'électricité et du gaz varie même en fonction de la période à laquelle l'établissement a renouvelé son contrat d'électricité et/ou de gaz. Ceux qui renouvellent leur contrat dans la première moitié de l'année 2022 subissent des hausses bien moins élevées que ceux ayant renouvelé leur contrat en fin d'année, lorsque les prix de marché atteignent leur sommet.

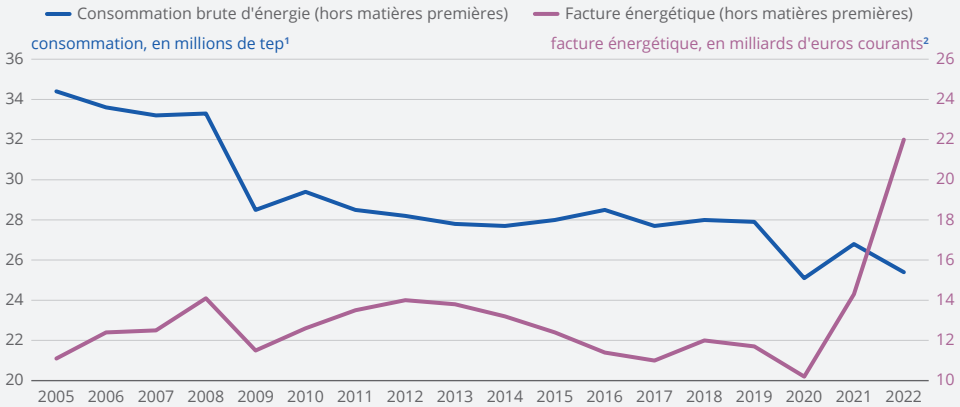
## Une facture énergétique de l'industrie au plus haut en 2022 malgré une baisse de 5 % de la consommation énergétique

En 2022, l'électricité et le gaz sont les deux énergies les plus consommées dans l'industrie, respectivement 37 % et 34 %. La hausse de leurs prix, mais aussi celle des autres types d'énergie se traduit par une explosion de la facture énergétique.

Dans le secteur de l'industrie, la facture énergétique des établissements de 20 salariés ou plus augmente fortement pour la deuxième année consécutive : +54 % en 2022, après une hausse déjà forte de 40 % en 2021. En deux ans, cette facture fait plus que doubler (+116 %) ► **figure 5**. Elle atteint 22 milliards d'euros, soit un niveau très supérieur à celui enregistré en 2012 (14 milliards d'euros), année pour laquelle la facture a été la plus élevée sur la période 2005-2020.

La forte hausse de la facture énergétique dans l'industrie entre 2021 et 2022 s'explique uniquement par la hausse des prix de l'énergie, alors que la **consommation d'énergie** du secteur diminue (-5 %, après +7 % en 2021), et que sa production est stable (+1 %).

## ► 5. Consommation d'énergie et facture énergétique (hors matières premières) des établissements de l'industrie entre 2005 et 2022



**1** Tep : tonne d'équivalent pétrole ; unité d'énergie utilisée pour les comparaisons entre différentes sources d'énergie.

**2** La facture et la consommation énergétiques comprennent l'électricité, la vapeur, le gaz, les combustibles minéraux solides et les produits pétroliers, ainsi que le bois depuis 2012 et l'hydrogène depuis 2019.

**Note :** Les consommations brutes et nettes ne prennent pas en compte la quantité de vapeur autoproduite.

**Lecture :** En 2022, la consommation brute d'énergie des établissements industriels, hors matières première, est de 25,4 millions de tep.

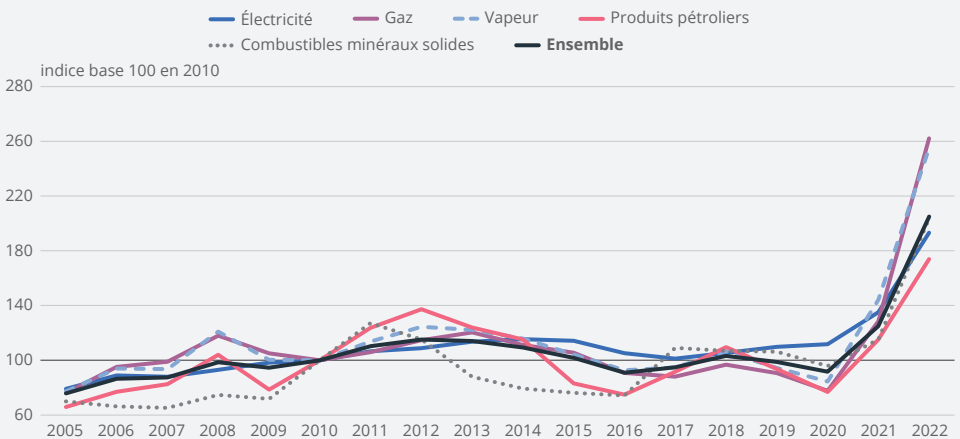
**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, y compris récupération, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

**Sources :** Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2022.

## Une hausse des prix de toutes les énergies dans l'industrie, et particulièrement du gaz

En moyenne, tous types d'énergie confondus, acquérir une **tonne équivalent pétrole** coûte 64 % plus cher aux établissements industriels en 2022 qu'en 2021 et 124 % plus cher qu'en 2020 ► **figure 6**.

## ► 6. Évolution des prix unitaires des énergies entre 2005 et 2022



**Lecture :** Entre 2010 et 2022, le prix de l'électricité augmente de 93,3 %.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, y compris récupération, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

**Source :** Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2022.

Les prix de toutes les énergies augmentent en 2022 pour les établissements industriels. Le prix du gaz double en 2022 (+104 %) après avoir augmenté de 66 % en 2021. Le prix des **combustibles minéraux solides** (charbon et coke) augmente également fortement (+77 %). Pour la deuxième année consécutive, le prix des **produits pétroliers** (butane-propane, fioul lourd, fioul domestique, coke de pétrole) augmente de 50 %. Historiquement, l'électricité est le type d'énergie dont le prix connaît le moins de variations (entre -8 % et +7 % entre 2007 et 2020). Cela reste le cas en 2022, mais la hausse de prix atteint toutefois 43 %.

### En 2022, la consommation énergétique de gaz dans l'industrie baisse de 9 %

La hausse nettement plus marquée du prix du gaz se traduit par une baisse plus forte en 2022 de la consommation de gaz (-9 %) que celle d'électricité (-3 %) ► **figure 7**. De plus, certains établissements substituent en partie le gaz par du fioul, dont le prix augmente moins (+38 %). La hausse de la consommation de produits pétroliers (+4 %) s'explique ainsi par une consommation en forte hausse du fioul (+26 %). Par ailleurs, pour certains établissements, le renchérissement de l'énergie les contraint en 2022 à la fermeture pour quelques semaines, voire quelques mois.

### ► 7. Évolution de la consommation et du prix unitaire par énergie en 2022

| Énergie                        | en %                                             |                         |
|--------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------|
|                                | Évolution consommation (hors matières premières) | Évolution prix unitaire |
| Électricité                    | -3                                               | 43                      |
| Gaz                            | -9                                               | 104                     |
| Vapeur                         | -5                                               | 76                      |
| Combustibles minéraux solides  | -25                                              | 77                      |
| Produits pétroliers principaux | 4                                                | 51                      |
| <b>Ensemble</b>                | <b>-5</b>                                        | <b>64</b>               |

**Lecture :** En 2022, la consommation d'électricité baisse de 3 % et le prix de l'électricité augmente de 43 %.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, y compris récupération, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

**Source :** Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2021 et 2022.

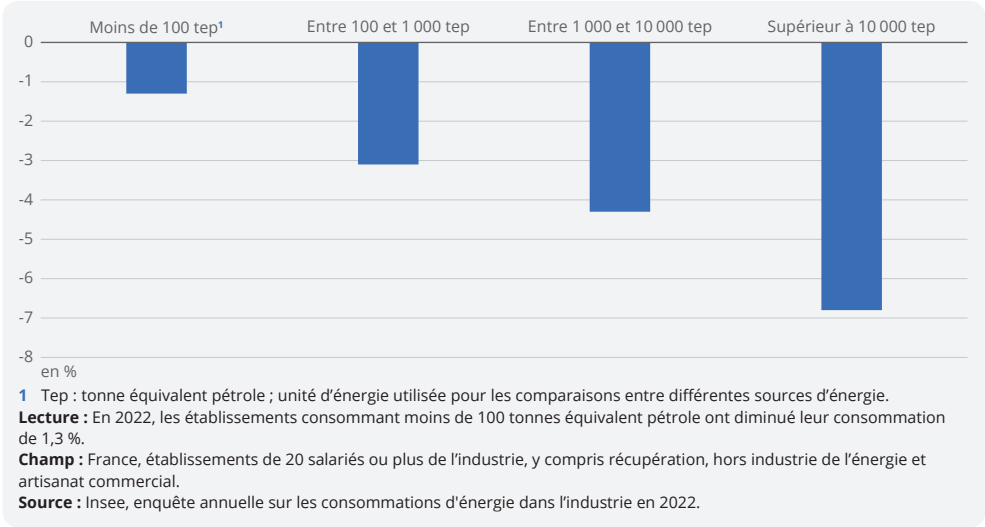
### Une baisse beaucoup plus marquée de la consommation pour les établissements les plus consommateurs

D'avantage affectés par la hausse des prix, les établissements industriels les plus consommateurs réduisent le plus leur consommation globale d'énergie en 2022. Ainsi, leur consommation d'énergie baisse de 7 % en 2022, tandis que celle des plus petits consommateurs diminue moins (-1 %)

► **figure 8**.

Les secteurs les plus énergivores sont les plus touchés, ce qui conduit à une diminution de la production. Cependant, la baisse de la production au niveau agrégé est bien moindre que la baisse de la consommation d'énergie. Ainsi, pour la métallurgie, la baisse de la consommation de 8 % s'accompagne d'une baisse de production de 1 % seulement. Dans le caoutchouc, plastique minéraux, la baisse de la consommation est de 5 %, mais là aussi, la baisse de production est de 1 %.

► 8. Évolution de la consommation d'énergie en 2022, selon la quantité consommée



Forte baisse de la production de certaines branches industrielles énergivores au second semestre 2022

À un niveau encore plus fin, au sein des branches les plus énergivores, la production baisse fortement dans plusieurs activités au second semestre 2022 par rapport au second semestre 2021. Elle diminue dans la sidérurgie (-16 %), les autres métaux non ferreux (-8 %), la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (-11 %) et la fabrication de produits chimiques de base (-17 %) ► **figure 9**. Dans ces branches, les entreprises font face à une hausse particulièrement forte de leurs coûts, notamment énergétiques, qui peuvent les pousser à réduire leur production et/ou augmenter leurs prix de vente, pesant ainsi sur leur compétitivité et la demande qui leur est adressée. Cette baisse se poursuit au premier semestre 2023.

► 9. Évolution de la production industrielle pour les branches industrielles les plus énergivores

| Branche industrielle²                                         | glissement annuel de l'indice de la production industrielle en %¹ |             |             |              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------|
|                                                               | S2 2021                                                           | S1 2022     | S2 2022     | S1 2023      |
| <b>Métallurgie</b>                                            | <b>1,1</b>                                                        | <b>-2,2</b> | <b>-6,9</b> | <b>-11,4</b> |
| Sidérurgie                                                    | 15,6                                                              | -2,0        | -16,0       | -27,9        |
| Autres métaux non ferreux (aluminium, plomb, zinc, cuivre)    | 0,4                                                               | -3,9        | -7,5        | -4,2         |
| <b>Industrie du papier et du carton</b>                       | <b>3,8</b>                                                        | <b>0,8</b>  | <b>-5,6</b> | <b>-9,5</b>  |
| Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton          | 6,4                                                               | 1,8         | -10,5       | -24,2        |
| <b>Industrie chimique</b>                                     | <b>2,8</b>                                                        | <b>-1,6</b> | <b>-5,0</b> | <b>-3,8</b>  |
| Fabrication de produits chimiques de base                     | 1,7                                                               | -4,2        | -17,4       | -13,9        |
| <b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b> | <b>0,0</b>                                                        | <b>0,7</b>  | <b>-3,0</b> | <b>-5,4</b>  |
| Fabrication de verre et d'articles en verre                   | 8,1                                                               | 7,4         | 1,7         | -6,6         |
| <b>Ensemble de l'industrie manufacturière</b>                 | <b>0,6</b>                                                        | <b>1,0</b>  | <b>2,2</b>  | <b>1,1</b>   |

1 Indice moyen sur le semestre rapporté à l'indice moyen sur le même semestre un an plus tôt, CVS-CJO.  
2 Division de la NAF Rév. 2.  
**Lecture** : Dans la métallurgie, l'indice moyen de la production industrielle au premier semestre 2023 est inférieur de 27,9 % à l'indice moyen de la production industrielle au premier semestre 2022.  
**Champ** : France.  
**Source** : Insee, indices de la production industrielle, 2021-2023.

D'autres activités intensives en énergie présentent une baisse de production plus modérée, avec parfois des comportements très hétérogènes d'une sous-branche à l'autre. Ainsi, la branche de la fabrication de verre et d'articles en verre résiste relativement bien, même si certaines sous-branches comme la verrerie de table et de cuisine et la cristallerie souffrent davantage.

## Face à la hausse des prix de l'énergie, les entreprises réagissent en augmentant leurs prix de vente

Ainsi, 52 % des établissements industriels déclarent avoir augmenté leurs prix de vente en 2022 pour faire face à la hausse des prix, tandis que 45 % ont comprimé leurs marges et 30 % prélevé sur leur trésorerie ► **figure 10**. Les petits établissements déclarent plus souvent que les plus grands avoir eu recours à ces trois mesures.

### ► 10. Réactions des établissements face à la hausse des prix de l'énergie en 2022, et prévisions pour 2023

|                                                  | en %    |                 |
|--------------------------------------------------|---------|-----------------|
| Réactions                                        | En 2022 | Prévues en 2023 |
| Comprimer la marge                               | 45      | 36              |
| Augmenter les prix de vente                      | 52      | 59              |
| Prélever sur la trésorerie                       | 30      | 22              |
| Réduire l'activité                               | 4       | 5               |
| Arrêter temporairement l'activité                | 2       | 4               |
| Adapter les méthodes de production ou de travail | 36      | 43              |
| Engager des investissements                      | 29      | 40              |
| Changer de contrat ou de fournisseur d'énergie   | 8       | 14              |
| Mettre en place d'autres mesures d'économie      | 24      | 31              |
| Aucune des réponses précédentes                  | 11      | 7               |

**Note :** Un établissement peut donner plusieurs réponses.

**Lecture :** Face à la hausse des prix de l'énergie, 52 % des établissements industriels ont augmenté leurs prix de vente en 2022.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, y compris récupération, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

**Source :** Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie en 2022.

Fin 2022, selon les enquêtes de conjoncture, la majorité des entreprises (65 % dans l'industrie, 31 % dans les services) déclarent aussi avoir l'intention de répercuter au moins une partie de la hausse des prix énergétiques sur leurs propres prix de vente, tandis qu'une part non négligeable (plus d'un tiers dans l'industrie, et un peu moins de 20 % dans les services) anticipent une diminution de leurs marges, et une part plus faible (7 % dans l'industrie, 3 % dans les services) une réduction de leur activité.

La hausse des prix de l'énergie affecte la situation des entreprises de façon directe, *via* les intrants énergétiques du processus de production, mais aussi indirecte. En effet, les entreprises mobilisent des consommations intermédiaires qui incorporent elles-mêmes des consommations énergétiques, que ce soit lors de leur production ou lors de l'acheminement vers l'utilisateur [Lafrogne-Joussier *et al.*, 2023].

## Les entreprises prévoient aussi d'investir ou d'adapter leurs méthodes de production pour supporter ces coûts à plus long terme

36 % des établissements industriels de 20 salariés ou plus indiquent par ailleurs avoir adapté en 2022 leurs méthodes de production ou de travail, et 29 % avoir investi pour réduire et optimiser leur consommation à moyen terme.

Les comportements de sobriété énergétique, en particulier des entreprises qui n'avaient pas encore amélioré leur efficacité énergétique, se sont développés. Au cours du second semestre 2022, les entreprises qui ont le plus amélioré leur efficacité énergétique seraient souvent celles qui avaient fait le moins preuve de sobriété entre 2018 et 2021 [Marquis *et al.*, 2023].

Ces adaptations s'inscrivent dans une tendance amorcée avant la crise énergétique, pour répondre en particulier à des préoccupations environnementales. Ainsi, en 2021, 13 % des établissements industriels de 20 salariés ou plus ont investi dans des technologies visant à consommer moins d'énergie ou à utiliser une énergie plus propre, notamment dans des systèmes de récupération de chaleur fatale. Les dépenses dans ce domaine représentent un quart du montant total investi dans des technologies pour protéger l'environnement en 2021 [Vuillemin, 2023a]. ●

## Auteurs :

Virginie Andrieux (SDES)  
Nicolas Bignon (Insee)  
Charles-Marie Chevalier (Insee)  
Étienne Jezioro (SDES)  
Christophe Meilhac (SDES)  
Christian Rieg (Insee)  
Renaud Vigne (DSECE)  
Tony Vuillemin (Insee)

### ► Sources

Les données sont notamment issues de l'**enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité**, pilotée par le service des données et études statistiques (SDES), et des **enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)**.

L'enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité collecte des informations auprès des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité, tandis que l'EACEI porte sur des établissements du secteur de l'industrie, de 20 salariés ou plus, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial.

Pour la première fois en 2022, l'EACEI portait non seulement sur les consommations des établissements, mais aussi sur les contrats d'énergie dont ils disposaient.

Des exploitations d'autres sources statistiques ont permis de compléter les informations issues des deux enquêtes citées, comme les enquêtes de conjoncture et les données de production industrielle qui servent au calcul de l'indice de production industrielle.

### ► Définitions

Un **marché au comptant** est un marché pour une livraison instantanée, en pratique dans le cas de l'électricité généralement le lendemain.

Un **marché à terme** est un marché dont le dénouement des opérations d'achat ou de vente est différé dans le temps.

Les offres au **tarif réglementé de vente (TRV)** sont uniquement proposées par EDF et les entreprises locales de distribution. Fixé par les pouvoirs publics, le tarif réglementé vise à garantir aux consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché. Les évolutions du tarif réglementé de vente peuvent intervenir une à deux fois par an.

Les **contrats indexés sur le prix de gros (de marché)** fixent le prix en fonction de l'évolution des marchés de gros. Depuis la libéralisation et la création d'un marché européen de l'électricité dans les années 2000, le prix de gros de l'électricité se fixe sur le coût marginal de production de la dernière centrale appelée.

L'**accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)** permet aux fournisseurs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF à un prix régulé (42 euros le mégawatt-heure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

La **consommation d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles (hors matières premières) et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

La **tonne d'équivalent pétrole (tep)** représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

Les **combustibles minéraux solides** regroupent la houille, le coke de houille et le lignite.

Les **produits pétroliers principaux** regroupent le butane-propane, les fiouls lourd et domestique ainsi que le coke de pétrole. Les **autres produits pétroliers** regroupent les gaz de raffinerie, le pétrole lampant, les résidus lourds de raffinage, le goudron, l'éthane, etc.



### ► Pour en savoir plus

- **Andrieux V., Meilhac C., Mesqui B.**, « Les chiffres clés de l'énergie, édition 2023 », Service des données et études statistiques, Commissariat général au développement durable, septembre 2023.
- **Khadira O., Meilhac C.**, « Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2022 », *Datalab Essentiel*, SDES, août 2023.
- **Khadira O., Meilhac C.**, « Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2022 », *Datalab Essentiel*, SDES, août 2023.
- **Bjai B., Chevalier C.-M., Génin H., Lefebvre C., Rouleau G.**, « Les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie : des situations et des réactions contrastées », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2022.
- **Chevalier C.-M.**, « Face aux prix de l'énergie, les entreprises réagissent surtout en augmentant leurs prix de vente, tout en envisageant aussi des investissements pour réduire leur facture énergétique », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2023.
- **Dunand O., Faucheux J.-C., Lutinier B., Passerieux C., Studer N.**, « Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023 », *Insee Focus* n° 290, février 2023.
- **Lafrogne-Joussier R., Martin J., Méjean I.**, « La transmission directe des coûts des intrants importés et de l'énergie aux prix de production : un impact très variable d'une entreprise à l'autre », *Insee Analyses* n° 84, mai 2023.
- **Marquis J., Péresse G., Rouleau G.**, « La sobriété électrique dans les industries intensives en énergie en 2022 », *Note de conjoncture*, Insee, juin 2023.
- **Vigne R.**, « Vulnérabilité énergétique de la France », *Études et éclairages* n° 95, Département des statistiques et des études sur le commerce extérieur, octobre 2023.
- **Vuillemin T.**, « En 2021, un quart des montants antipollution investis dans l'industrie visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie », *Insee Focus* n° 308, octobre 2023a.
- **Vuillemin T.**, « En 2022, le prix annuel moyen du MWh d'électricité a augmenté de 45 % et celui du MWh de gaz de 107 % », *Insee Première* n° 1952, juin 2023b.

# Lien entre diplôme des salariés et productivité des entreprises

La productivité des salariés d'une entreprise est d'autant plus haute que leur niveau de diplôme est élevé. Ainsi, la valeur ajoutée d'une entreprise du secteur privé est supérieure de 12,3 % quand ses salariés sont en moyenne plus éduqués d'un an.

Le lien estimé entre la productivité de l'entreprise et le niveau d'éducation des salariés est plus fort dans les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises. Il est également marqué dans le commerce, l'industrie, l'enseignement et le secteur des arts, spectacles et activités récréatives.

Le coût du travail par salarié croît comme la productivité quand le niveau de diplôme de la main-d'œuvre augmente, ce qui signifie que la part de la valeur ajoutée qu'une entreprise consacre à la rémunération des salariés ne dépend pas de leur niveau moyen d'éducation. En revanche, le salaire net moyen progresse un peu moins vite avec le niveau de diplôme (11,5 % supplémentaire en moyenne pour une année d'études en plus), sans doute du fait de la progressivité des cotisations salariales et patronales.

L'effet du diplôme sur la productivité se répercute à plusieurs niveaux. Le diplôme a d'abord un rendement privé : les individus peuvent espérer un surplus de salaire de la poursuite de leurs études. Le diplôme a aussi un rendement social au niveau macro-économique : l'augmentation du niveau d'éducation dans la population est un facteur de croissance. Ces deux effets sont déjà bien documentés. En revanche, le rendement productif du diplôme pour l'entreprise a rarement été mesuré [Valejo, 2021]. En rapprochant le recensement de la population des données de comptabilité des entreprises ► [sources](#), cette étude décrit finement et directement le lien entre la **productivité apparente du travail** d'une entreprise, c'est-à-dire la **valeur ajoutée** rapportée au nombre de salariés en **équivalent temps plein**, et le niveau d'éducation de ses salariés. L'analyse se limite au secteur privé marchand, dans la mesure où la valeur ajoutée et donc la productivité apparente du travail, sont plus difficiles à mesurer dans les secteurs public et non marchand.

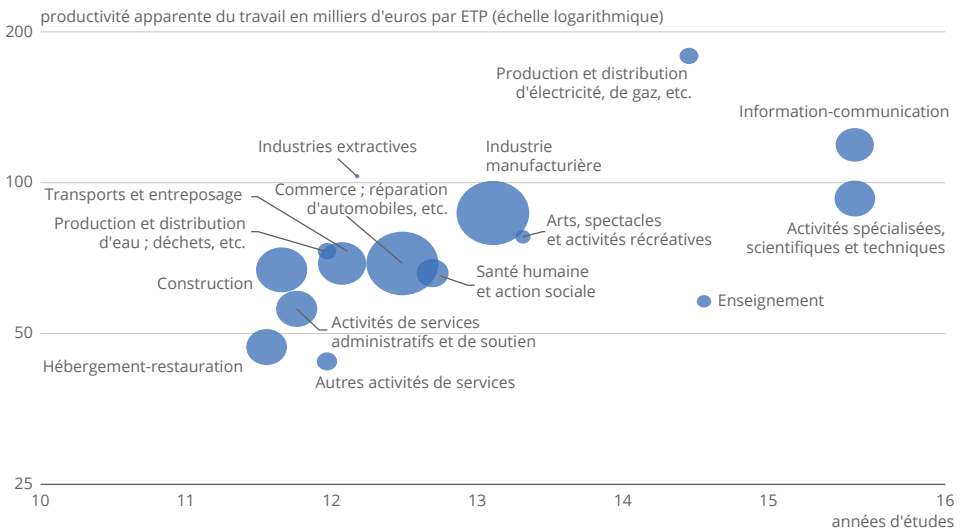
## Les écarts de productivité entre secteurs d'activité reflètent les écarts de niveau de diplôme

Au niveau sectoriel, le niveau de la productivité apparente du travail, c'est-à-dire le rapport entre la valeur ajoutée totale de chaque secteur et l'emploi total (en équivalent temps plein), varie fortement. Il est de 78 000 euros par temps plein en 2018 sur l'ensemble des entreprises privées du secteur marchand, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim ► [figure 1](#). Ce rapport s'étage de 47 000 euros dans l'hébergement-restauration à 179 000 euros dans la production et distribution d'électricité et de gaz.

Les secteurs se distinguent aussi par les niveaux de diplôme des salariés, résumés ici par le nombre moyen d'années d'études des salariés de chaque secteur, avec comme référence 12 années de scolarité pour le niveau bac ► [méthode](#). Les salariés sont en moyenne moins diplômés dans l'hébergement-restauration, la construction, les services administratifs et de soutien aux entreprises et les autres services, avec un nombre d'années d'études moyen compris entre 11 et 12 ans, correspondant respectivement à un niveau CAP et bac. Ils sont plus diplômés dans l'information-communication et les activités spécialisées scientifiques et techniques, avec un niveau moyen supérieur à 15 ans, soit un niveau bac+3.

Au niveau sectoriel, la productivité apparente du travail est nettement plus forte quand le nombre moyen d'années d'études est élevé. Cette comparaison entre une quinzaine de secteurs ne prend cependant pas en compte les nombreuses autres différences entre secteurs : capital productif, localisation des entreprises, âge des salariés, type de contrat, etc.

## ► 1. Productivité et nombre d'années d'études moyen par secteur



**Note :** Sur le graphique, la taille des cercles est proportionnelle aux effectifs des secteurs en équivalent temps plein (ETP).

**Lecture :** En 2018, dans le secteur de l'hébergement-restauration, la productivité apparente du travail atteint 47 000 euros par équivalent temps plein, et les salariés ont en moyenne 11,5 années d'études.

**Champ :** France, ensemble des entreprises privées du secteur marchand actives en 2018, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim.

**Source :** Insee, enquête annuelle de recensement 2018 (pour les diplômés), Fare 2018, base Tous salariés 2018.

## Une année d'études supplémentaire est associée à une productivité du travail supérieure de 12,3 %

L'analyse au niveau micro-économique des entreprises permet d'établir un lien plus robuste qu'au niveau sectoriel, en contrôlant une partie des sources de variation. À cette échelle plus fine, la productivité est aussi associée à la durée moyenne des études des salariés. En moyenne, chaque année supplémentaire d'études est associée à une productivité supérieure de 12,3 %. Cependant, l'effet propre à chaque niveau de diplôme peut s'écarter de cet effet moyen, à la hausse ou à la baisse

► **encadré.**

### ► Encadré – Toutes les années d'études ne sont pas égales

Au lieu de résumer un niveau de diplôme par un nombre conventionnel d'années d'études et de procéder à l'estimation en supposant un rendement constant, l'effet du niveau d'éducation peut être estimé indépendamment pour chaque niveau de diplôme, au prix d'une incertitude légèrement plus grande. Les résultats sont dans l'ensemble cohérents : plus le niveau de diplôme est élevé, plus la productivité est forte ► **figure A**. Les rendements productifs apparents de chaque niveau de diplôme estimés individuellement correspondent assez bien à l'effet calculé à partir du nombre d'années d'études. Par exemple, les salariés de niveau bac+2 ont un niveau de productivité estimé de 32 % supérieur aux salariés de niveau bac général ► **figure B**, à comparer à 26,1 %, le taux composé de deux années d'études valorisées chacune à 12,3 %. Ces résultats sont également proches des rendements privés des diplômes estimés salarié par salarié à partir de leurs salaires nets, par exemple ceux de [Dabbaghian et Péron \(2021\)](#) à partir des enquêtes « Formation et qualification professionnelle » de 1993, 2003 et 2015, avec une classification des diplômes proche de celle utilisée ici.



## A. Lien entre niveaux de diplôme des salariés et productivité apparente du travail

| Niveau de diplôme                                        | Effet (en %)  | Effet en log(productivité) |                 |
|----------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------|
|                                                          |               | log(productivité)          | Erreur standard |
| Sans diplôme                                             | -42           | -0,545***                  | 0,060           |
| BEPC, brevet des collèges                                | -37           | -0,464***                  | 0,132           |
| CAP, BEP                                                 | -34           | -0,411***                  | 0,061           |
| Bac professionnel                                        | -20           | -0,227***                  | 0,083           |
| <b>Bac général ou technologique (référence)</b>          | <b>0</b>      | <b>0</b>                   | <b>Réf.</b>     |
| Diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire, BTS, DUT | 32            | 0,279***                   | 0,071           |
| Licence, maîtrise, bac+3 ou bac+4                        | 21            | 0,191***                   | 0,074           |
| Master, grande école, doctorat                           | 93            | 0,658***                   | 0,054           |
| <b>Nombre d'observations</b>                             | <b>59 938</b> |                            |                 |

### Notes :

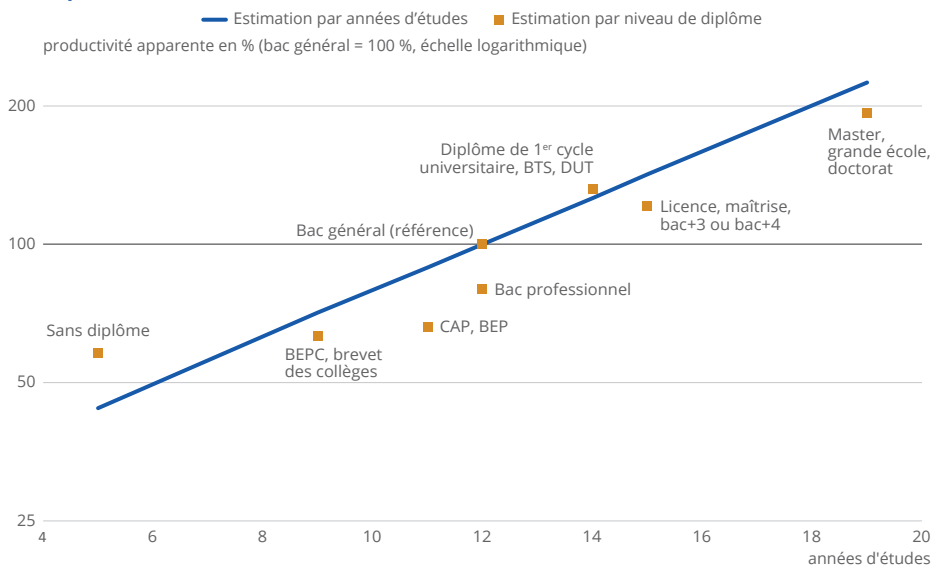
- significativité : \*p<0,1 ; \*\*p<0,05 ; \*\*\*p<0,01 ;
- résultats d'une régression linéaire de la log(productivité) apparente du travail sur les parts de salariés de chaque niveau de diplôme dans les effectifs, voir [méthode](#) ;
- variables de contrôle dans la régression : part des femmes, des CDI, des temps partiels, logarithme du capital productif, secteur d'activité (21 secteurs), département, catégorie d'entreprises, logarithme du nombre de salariés, répartition des salariés par catégorie d'âges (10 catégories de 5 ans).

**Lecture :** Lorsque tous les salariés sont sans diplôme plutôt que bacheliers, la productivité apparente du travail est inférieure de 42 % (soit un logarithme de la productivité apparente du travail inférieur de 0,545) toutes choses égales par ailleurs. Les effets mesurés par rapport au niveau bac général sont tous statistiquement significatifs.

**Champ :** France, ensemble des entreprises privées du secteur marchand actives en 2018, pour lesquelles deux salariés ou plus sont présents dans le recensement, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim.

**Source :** Insee, enquête annuelle de recensement 2018, Fare 2018, base Tous salariés 2018.

## B. Lien entre productivité et formation initiale, mesuré par niveau de diplôme ou par années d'études



**Note :** Mêmes variables de contrôle que la figure A, voir [méthode](#).

**Lecture :** Les salariés de niveau 1<sup>er</sup> cycle universitaire, BTS, DUT (bac+2) sont associés à une productivité apparente du travail supérieure de 32 % à celle des salariés de niveau bac général, ce qui est proche de la différence attendue en moyenne pour deux années d'études supplémentaires (+26 %).

**Champ :** France, ensemble des entreprises privées du secteur marchand actives en 2018 avec une valeur ajoutée positive, pour lesquelles deux salariés ou plus sont présents dans le recensement, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim.

**Source :** Insee, enquête annuelle de recensement 2018, Fare 2018, base Tous salariés 2018.



Toutes les années d'études ne sont cependant pas égales et les rendements relatifs de certains niveaux de diplôme sont plus faibles que ceux attendus compte tenu des années d'études requises pour leur obtention. Dans le supérieur par exemple, les titulaires d'un bac+3 ou bac+4 semblent moins productifs que les titulaires d'un bac+2. De même, les salariés de niveau bac professionnel présentent une productivité inférieure de 20 % à celle des salariés de niveau bac général, alors que la durée des études est (aujourd'hui) équivalente. De même, les titulaires d'un CAP ou BEP affichent une productivité inférieure de 34 % à celle du niveau bac : une différence beaucoup plus forte que celle obtenue en considérant uniquement la durée des études, inférieure d'un an seulement. Détenir le BEPC ou le brevet des collèges plutôt qu'aucun diplôme n'augmente pas beaucoup la productivité apparente du travail, peut-être parce que ces diplômes apportent peu de compétences directement valorisables sur le marché du travail ou en raison d'une sélection : ne sont observées, parmi les personnes sans diplôme, que celles qui sont parvenues à trouver un emploi. En revanche, les diplômes de l'enseignement supérieur, tels que le BTS ou le DUT, courts et à finalité professionnelle, affichent un rendement légèrement supérieur à celui attendu pour un cursus de niveau bac+2.

Cette étude vise à déterminer le lien statistique entre productivité et durée moyenne des études des salariés, en s'appuyant sur les niveaux observés dans un très grand nombre d'entreprises. Elle prend également en compte la manière dont d'autres caractéristiques de l'entreprise influencent la productivité, de manière à mener une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Plus concrètement, les estimations obtenues permettent de comparer deux entreprises similaires, au regard des variables intégrées au modèle (caractéristiques de la main-d'œuvre, secteur d'activité, capital productif, taille, département de localisation), qui diffèrent l'une de l'autre uniquement par le niveau de diplôme moyen de leur main-d'œuvre. Elles indiquent que la productivité est supérieure de 12,3 % dans une entreprise donnée, comparée à une entreprise similaire, où la main-d'œuvre a suivi en moyenne une année d'études de moins. Cependant, les entreprises qui diffèrent par la durée moyenne des études de leurs salariés peuvent aussi se distinguer par d'autres caractéristiques, au-delà de celles prises en compte dans le modèle. Par exemple, les entreprises dans des métropoles peuvent être plus productives en raison de la taille du marché local, des infrastructures, etc. Elles peuvent recruter par ailleurs des salariés plus diplômés parce que la population locale est plus diplômée, sans que ces diplômes soient requis pour l'activité. Elles sont également susceptibles d'avoir recours à des techniques de production différentes. Dit autrement, cette étude met en évidence des corrélations et ne permet pas de déterminer, pour une entreprise donnée, l'augmentation de la productivité du travail consécutive à un décalage d'un an des exigences de diplôme à l'embauche.

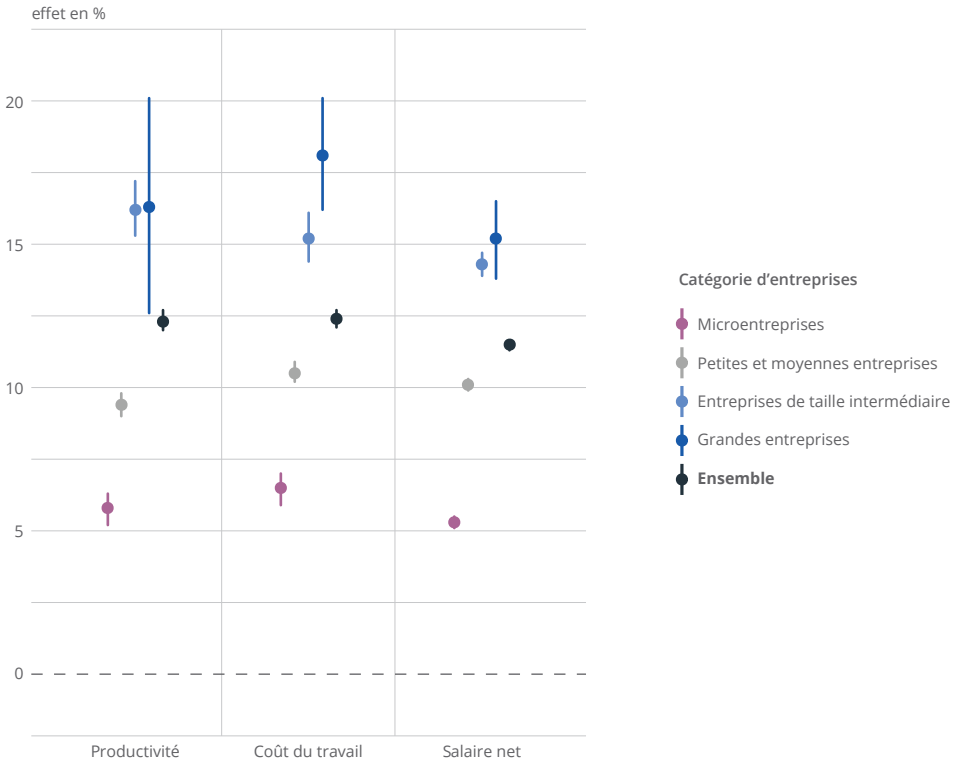
L'estimation proposée dans cette étude est fondée sur l'hypothèse de « substituabilité », c'est-à-dire qu'elle suppose que les employeurs pourraient par exemple recourir indifféremment à 20 salariés d'un certain niveau de diplôme ou à 10 salariés d'un niveau correspondant à une productivité double, pour obtenir, au même coût, une même quantité produite. Cette hypothèse forte, notamment liée à la fonction de production de l'entreprise retenue dans cette étude ► **méthode**, fournit néanmoins une approximation utile pour mesurer le lien statistique entre les performances de l'entreprise et les caractéristiques de sa main-d'œuvre.

Les résultats de cette étude, à l'échelle de l'entreprise, sont cohérents avec les approches macro-économiques. Par exemple, dans une étude sur le ralentissement de la productivité dans les pays développés depuis les années 1970, [Aussilloux et al. \(2020\)](#) soulignent le lien entre l'augmentation de la part des diplômés et la progression de la productivité de l'économie dans son ensemble. Le rendement productif du diplôme, du point de vue de l'entreprise, s'avère également proche de son rendement privé. Avec une méthode très différente, fondée sur un modèle de microsimulation des carrières individuelles, l'effet d'une année d'études supplémentaire sur le niveau de salaire est par exemple estimé à 9,6 % par [Courtioux et Lignon \(2017\)](#).

# **Le diplôme est davantage lié à la productivité dans les grandes entreprises, ainsi que dans le commerce et l'industrie**

L'effet du niveau de diplôme moyen est très hétérogène selon la catégorie d'entreprises. Dans les microentreprises, chaque année supplémentaire d'études est associée à une productivité apparente supérieure de seulement 5,8 % ► **figure 2**. Le gain est de 9,4 % dans les petites et moyennes entreprises (PME). L'effet est en revanche supérieur à la moyenne dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE), respectivement 16,2 % et 16,3 %, avec, dans ce dernier cas, une marge d'incertitude importante liée au nombre limité d'entreprises de cette taille.

## ► **2. Estimation du rendement apparent de l'année d'études par catégorie d'entreprises**



**Lecture** : En 2018, toutes choses égales par ailleurs, dans les microentreprises, chaque année d'études supplémentaire est associée à une productivité apparente supérieure de 5,8 % (intervalle de confiance à 95 % : 5,2 % à 6,3 %).

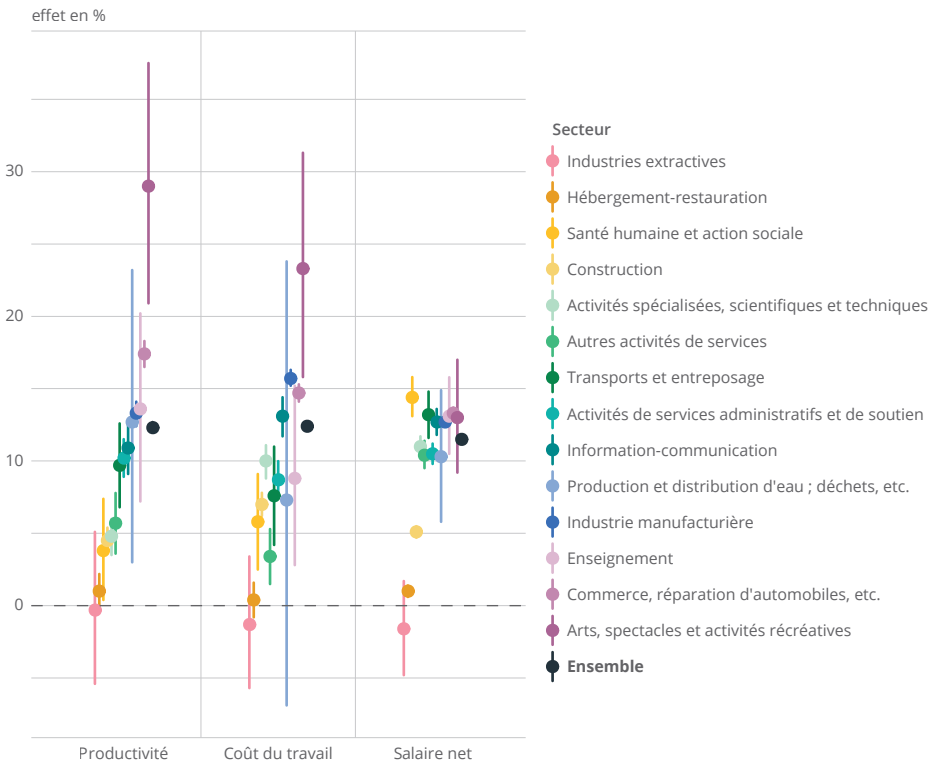
**Champ** : France, ensemble des entreprises privées du secteur marchand actives en 2018 avec une valeur ajoutée positive, pour lesquelles deux salariés ou plus sont présents dans le recensement, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim.

**Source** : Insee, enquête annuelle de recensement 2018, Fare 2018, base Tous salariés 2018.

L'hétérogénéité du rendement productif du diplôme est encore plus forte entre secteurs ► **figure 3**. Dans les secteurs de la construction et surtout de l'hébergement-restauration ou des industries extractives, les liens entre diplôme et productivité apparente sont faibles. De façon plus surprenante, c'est également le cas dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques d'une part, ou de la santé et action sociale d'autre part. Le premier de ces deux derniers secteurs est, avec l'information-communication, celui où le niveau d'études moyen de la main-d'œuvre est le plus élevé (15,4 ans). Pour ces entreprises, qui comprennent les services juridiques, comptables, ou de recherche et développement, c'est peut-être plus la spécialité du diplôme que la durée d'études qui

serait en mesure d'expliquer les différences de niveaux de productivité. Le secteur santé et action sociale (restreint au champ privé) regroupe quant à lui des entreprises purement marchandes et des organisations à but non lucratif avec des salariés très diplômés, par exemple des établissements de santé mutualistes ou gérés par des fondations. Dans ce deuxième type d'entreprises, la valeur ajoutée, et donc la productivité apparente, sont faibles au regard des qualifications et des salaires des salariés. Au contraire, le rendement productif du diplôme est bien plus fort dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'enseignement et tout particulièrement du commerce ou des arts, spectacles et activités récréatives.

### ► 3. Estimation du rendement apparent de l'année supplémentaire d'études par secteur d'activité



**Note :** Le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz n'est pas représenté, les intervalles de confiance étant trop larges.

**Lecture :** Toutes choses égales par ailleurs, dans le secteur transports et entreposage, chaque année d'études supplémentaire est associée à une productivité apparente supérieure de 9,7 % (intervalle de confiance à 95 % : 6,8 % à 12,6 %).

**Champ :** Ensemble des entreprises privées du secteur marchand actives en 2018 avec une valeur ajoutée positive, pour lesquelles deux salariés ou plus sont présents dans le recensement, hors agriculture, activités financières et immobilières, et intérim.

**Source :** Insee, enquête annuelle de recensement 2018, Fare 2018, base Tous salariés 2018.

### Coût du travail et productivité croissent au même rythme avec le niveau d'études

Tout comme la productivité, le coût du travail par salarié progresse quand le niveau de diplôme de la main-d'œuvre augmente. Ainsi une année d'études supplémentaire est associée à une augmentation de 12,4 % du coût du travail moyen. Cet indicateur correspond à l'ensemble des salaires nets versés, augmentés des cotisations sociales salariales et patronales ainsi que des autres prélèvements

obligatoires sur les salaires, rapporté au nombre de salariés en équivalent temps plein. Cet effet est quasi égal à celui sur la productivité, ce qui signifie que la part de la valeur ajoutée qu'une entreprise consacre à la rémunération des salariés ne dépend pas de leur niveau moyen d'éducation.

En revanche, le salaire net moyen versé par l'entreprise progresse un peu moins vite que la productivité quand le niveau de diplôme de la main-d'œuvre s'accroît. Une année d'études supplémentaire est associée à un salaire net moyen plus élevé de 11,5 %. En conséquence, dans les entreprises dont la main-d'œuvre est plus diplômée, les salariés captent une part de la valeur ajoutée un peu plus basse. Ce mince écart de rendement pourrait s'expliquer par la progressivité des prélèvements sur les salaires : les taux de cotisations sociales sont faibles pour des niveaux de rémunération proches du salaire minimum, puis augmentent progressivement. Pour les plus diplômés, mieux payés, les taux de cotisations effectifs sont donc plus élevés et l'écart entre le salaire net et le coût salarial total pour l'employeur est plus grand.

Enfin, le rendement privé du diplôme, tout comme son rendement productif, est faible voire inexistant dans les secteurs de la construction, des industries extractives et de l'hébergement-restauration. Dans les autres secteurs, les deux rendements ne sont pas toujours alignés. On notera plutôt que les différences sectorielles observées pour le rendement productif du diplôme s'avèrent beaucoup moins marquées concernant le rendement privé du diplôme. Alors que le premier s'étale entre 3,8 % et 29,0 %, le second reste compris entre 10,3 % et 14,4 % (hors construction, industries extractives et hébergement-restauration). ●

#### **Auteurs :**

Damien Babet (Insee)

Cécile Welter-Médée (Insee)



## ► Méthode

L'enquête Annuelle de recensement (EAR) est une enquête par sondage, couvrant chaque année environ 14 % de la population, ce qui implique que pour chaque entreprise, le diplôme n'est connu que pour une part réduite des salariés. La distribution des niveaux de diplôme est donc mesurée avec une erreur d'échantillonnage importante, introduisant un biais qui atténue la mesure du lien observé entre diplôme et productivité (on parle de « biais d'atténuation »). Pour limiter ce problème, l'échantillon est divisé en deux pour simuler deux tirages indépendants et utiliser la correction de l'erreur de mesure par « mesures répétées ». Pour les besoins de cette correction, l'estimation finale ne porte donc que sur les entreprises dont au moins deux salariés ont été recensés en 2018.

Toutes les estimations sont pondérées par les poids de l'EAR afin d'être représentatives de la population des salariés du privé, et donc de la valeur ajoutée du champ considéré. Cependant, principalement en raison des valeurs manquantes dans l'EAR (notamment l'identifiant de l'établissement employeur) et de la correction par « mesures répétées », cette représentativité est seulement approximative.

Le modèle estimé est issu de [Hellerstein et al. \(1999\)](#) et [Kampelmann et al. \(2018\)](#). C'est une approximation linéaire d'une fonction de production de Cobb-Douglas. La fonction de Cobb-Douglas est utilisée usuellement pour représenter la production d'une entreprise  $Y$  en fonction de la quantité de capital  $K$  et de travail  $L$  :

$$Y = K^\alpha L^\alpha$$

On fait l'hypothèse que  $L = c_1 L_1 + c_2 L_2 + \dots + c_j L_j + \dots$  avec  $1, 2, \dots, j, \dots$  les différents niveaux de diplôme,  $L_j$  le nombre de salariés du niveau  $j$ , et  $c_1, c_2, \dots, c_j, \dots$  les productivités relatives associées à ces niveaux de diplôme. Ce sont ces paramètres  $c$  que l'on souhaite estimer. En notant  $L^*$  le nombre total de salariés et  $c_{ref}$  le paramètre d'un niveau pris comme référence, on trouve :

$$\log(Y) = \alpha \cdot \log(c_{ref}) + \alpha \cdot \log(L^*) + \alpha \cdot \log(1 + \sum_j [(L_j/L^*) \cdot (c_j - c_{ref})/c_{ref}]) + b \cdot \log(K)$$

Soit par approximation linéaire :

$$\log(Y) = \alpha \cdot \log(c_{ref}) + \alpha \cdot \log(L^*) + \alpha \cdot \sum_j [(L_j/L^*) \cdot (c_j - c_{ref})/c_{ref}] + b \cdot \log(K)$$

Cette modélisation implique que les salariés titulaires de différents diplômes sont « substituables » : un salarié deux fois plus productif que la moyenne peut se substituer à deux salariés moyens pour produire la même quantité. Il est vraisemblable que les différents salariés d'une entreprise ne soient pas parfaitement substituables entre eux mais, au moins partiellement, complémentaires, cette modélisation doit donc être vue comme une approximation. Une simplification supplémentaire pour cette étude consiste à supposer que les productivités des différents niveaux de diplôme sont proportionnelles (en logarithme) avec le nombre d'années d'études nécessaires. Cela permet notamment de gagner en puissance statistique pour analyser l'hétérogénéité des effets dans de petits groupes.

Toutes les estimations incluent les variables de contrôle suivantes : part des femmes, des contrats à durée indéterminée (CDI), des temps partiels, logarithme du capital productif, secteur d'activité (21 secteurs NAF rév. 2), département, catégorie d'entreprises, logarithme du nombre de salariés, répartition des salariés par catégorie d'âges (10 tranches de 5 ans). Les résultats « toutes choses égales par ailleurs » ne peuvent cependant pas être directement interprétés comme des relations causales en raison de possibles biais de sélection, de simultanéité et d'hétérogénéité des diplômes. Le biais de sélection existe si les entreprises diffèrent systématiquement les unes des autres par des caractéristiques inobservées, mais corrélées aux niveaux de diplôme et à la productivité. Par exemple, le recours aux heures supplémentaires pourrait être plus important dans les entreprises où travaillent davantage de salariés diplômés. Les heures supplémentaires sont imparfaitement prises en compte dans le calcul des équivalents temps plein (ETP) dans les données, et sont donc associées à une productivité apparente du travail supérieure. Le biais de simultanéité se manifeste lorsque pour une entreprise donnée, diplômes et production varient en même temps en raison d'événements conjoncturels. Par exemple, la part des salariés en CDI est associée dans l'estimation du modèle à une productivité inférieure de 20 %, mais il semble peu crédible que les salariés en CDI soient chacun 20 % moins productifs que les autres salariés (principalement des salariés en contrat à durée déterminée - CDD). Plus probablement, les emplois en CDD sont utilisés surtout dans les périodes où les entreprises font face à une hausse ponctuelle de leurs commandes, donc quand leur valeur ajoutée est élevée. Enfin, le biais dû à l'hétérogénéité provient du fait que les salariés de même niveau de diplôme sont en réalité très différents les uns des autres, du fait de leur diplôme précis et de leurs compétences réelles. Une entreprise où presque tous les salariés ont le niveau « bac+5 » a des chances d'être différente des autres. Il s'agit par exemple des instituts ou laboratoires de recherche, des bureaux d'étude, qui recrutent probablement une part élevée de chercheurs et de scientifiques. Ces titulaires de bac+5 sont assez différents, par leurs diplômes spécifiques et leurs compétences, de ceux recrutés par les entreprises où ils représentent une faible part de l'effectif et sont donc probablement spécialisés dans des tâches d'encadrement.

## ► Sources

Les données exploitées dans cette étude sont issues de l'appariement de trois bases à partir des identifiants des entreprises :

- le **fichier approché des résultats d'Esane (FARE)** indique la productivité et le coût du travail des entreprises ;
- la **base Tous salariés (BTS)** renseigne sur les salaires nets et la composition démographique de la main-d'œuvre ;
- l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** contient le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Le millésime 2018 du **FARE** fournit les données d'entreprise, sur le champ des entreprises du secteur privé, marchand, hors agriculture, finance et secteur immobilier. Une entreprise peut rassembler plusieurs unités légales, dans ce cas, la valeur ajoutée et les coûts salariaux sont consolidés, sachant que ces indicateurs sont additifs. Le secteur de l'intérim, difficile à appairer avec les autres sources mobilisées, est exclu.

L'**EAR** menée en 2018 permet de disposer des niveaux de diplôme des salariés. Parmi les 12 modalités distinguées dans le questionnaire du recensement, les moins fréquentes ont été rassemblées (d'une part, regroupement des différentes modalités de non-diplômés, d'autre part, ajout des titulaires d'un doctorat, hors médecine, aux autres bac+5 ou plus). Concernant le nombre d'années d'études, qui n'est pas observé directement, une durée conventionnelle théorique est attribuée à chacune de ces 12 modalités, correspondant à une scolarité normale (sans redoublement et sans réorientation) commençant à l'âge de 6 ans. Enfin, l'employeur est identifié grâce aux informations fournies pour les salariés recensés (nom, adresse et secteur de l'établissement) dans environ 85 % des cas, mais des erreurs subsistent, ce qui introduit un bruit statistique supplémentaire. Les opérations qualité menées par les producteurs de cette source permettent d'estimer que, dans l'ensemble, environ 70 % des employeurs sont identifiés correctement.

La **BTS** millésime 2018, construite à partir des données administratives sur les salaires et les prélèvements sociaux, fournit des statistiques complémentaires sur les salariés : répartition par sexe et par âge (découpage par tranches de 5 ans : 15-19 ans, 20-24 ans, etc., jusqu'à 55-59 ans, 60 ans ou plus), part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), part des salariés à temps plein, salaire net horaire moyen. Ces proportions sont calculées pour chaque entreprise en pondérant par les heures de travail déclarées.

## ► Définitions

La **productivité apparente du travail** ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.

La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée ;
- dans cette étude, le volume de travail est mesuré par les effectifs en équivalent temps plein.

L'effectif en **équivalent temps plein** représente le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

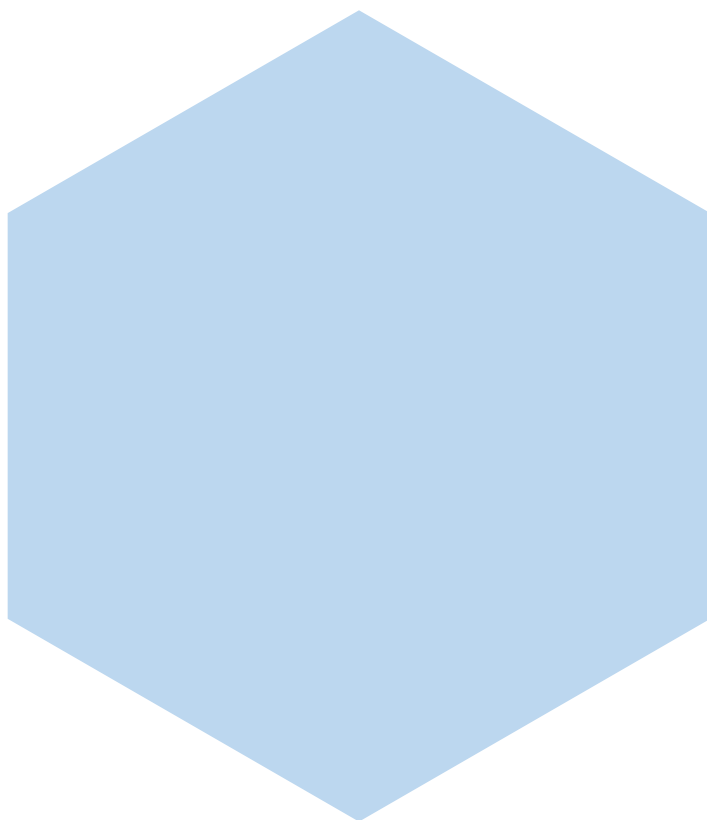
La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

## ► Pour en savoir plus

- **Aussilloux V., Bruneau C., Girard P.-L., Mavridis D.**, « Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France », *Note de synthèse*, France Stratégie, décembre 2020.
- **Courtioux P., Lignon V.**, « Décomposer les rendements privés de l'enseignement supérieur : une analyse par microsimulation dynamique du système socio-fiscal français », *Économie et Prévision*, (1), 69-94, 2017.
- **Dabbaghian G., Péron M.**, « Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution », *Focus* n° 75, Conseil d'analyse économique, décembre 2021.
- **Hellerstein J.K., Neumark D., Troske K.R.**, "Wages, productivity, and worker characteristics: Evidence from plant-level production functions and wage equations", *Journal of Labor Economics*, volume 17, Number 3, 409-446, juillet 1999.
- **Kampelmann S., Rycx F., Saks Y., Tojerow I.**, "Does education raise productivity and wages equally? The moderating role of age and gender", *IZA Journal of Labor Economics* 7, Article number: 1, 1-37, 2018.
- **Valero A.**, "Education and Economic Growth", *Discussion Paper* No. 1764, Centre for Economic Performance, avril 2021.



# Fiches thématiques





# Fiches thématiques

---

Structure du système productif



## 1.1 Les différents niveaux et champs d'observation de l'appareil productif en France

L'analyse de l'appareil productif peut s'effectuer à quatre niveaux d'observation différents, chacun d'eux pouvant avoir sa pertinence selon le phénomène économique à décrire. Le premier niveau d'observation, l'**établissement**, se situe au plus près du lieu de production. En effet, il s'agit d'une unité de production de biens et services localisée géographiquement sur un territoire (par exemple, une boulangerie, un entrepôt, une exploitation agricole, ou encore un site de production industrielle). Au 31 décembre 2021, 8,4 millions d'établissements sont répertoriés comme actifs et implantés en France, dont 20,3 % en Île-de-France ► **figure 1**.

Chaque établissement est juridiquement relié à une **unité légale**, le second niveau d'observation de l'appareil productif. Au 31 décembre 2021, 7,6 millions d'unités légales ayant au moins un établissement actif en France sont répertoriées. Chacune de ces unités légales peut se réduire à un seul établissement ou en rassembler plusieurs : par exemple, des boulangeries localisées dans trois villages voisins constituent autant d'établissements pouvant dépendre juridiquement de la même unité légale. En 2021, 95 % des unités légales sont mono-établissement. En outre, les unités légales peuvent prendre diverses formes juridiques. Ainsi en 2021, 55 % des unités légales sont des **entreprises individuelles** (personnes physiques), les autres étant des **sociétés** (personnes morales), en majorité des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** ; 17 % des unités légales) et des **sociétés par actions simplifiées (SAS)** ; 14 %) ► **figure 2**. À chaque statut juridique correspond un cadre légal de l'entreprise spécifique en matière de responsabilité des associés, de capital social, de régime social et fiscal, etc.

Si chaque unité légale est considérée **indépendante** sur le plan juridique, un troisième niveau d'observation, celui du **groupe** de sociétés, tient compte des liens financiers pouvant exister entre les différentes unités légales. Sur le plan statistique, il y a autant de groupes que d'ensembles d'unités légales reliées entre elles par des participations majoritaires au capital, ces unités légales constituant

alors le **noyau dur** du groupe. En 2021, 170 100 groupes sont répertoriés en France ► **figure 3**. Au total, ils sont constitués de 686 600 unités légales (sociétés « **tête de groupe** » ou **filiales**), dont près de neuf sur dix sont françaises. Dans la majorité des cas, il s'agit de petits groupes : en 2021, le noyau dur de 59 % des groupes ne comprend que deux unités légales. À l'opposé, 268 grands groupes, firmes multinationales, ont un noyau dur constitué de plus de 100 unités légales implantées en France. Une très grande majorité des unités légales ne sont pas dans le noyau dur d'un groupe, elles sont dites « indépendantes ».

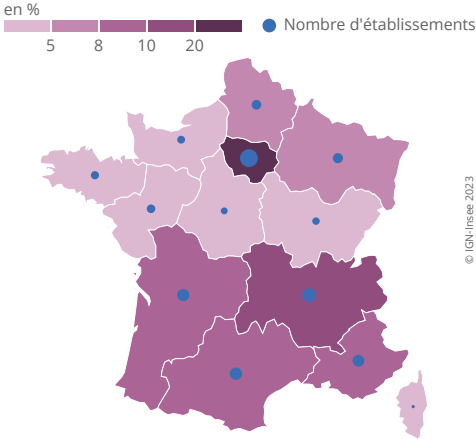
L'analyse du système productif implique de disposer de données comptables cohérentes et harmonisées sur des entreprises actives du secteur marchand, ce qui restreint le champ d'unités légales par rapport à celui mentionné ci-dessus. Le dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane), au cœur de cet ouvrage, couvre ainsi les sociétés et entreprises individuelles, **marchandes et productives**, non agricoles et non financières, qui constituent le **champ de la statistique structurelle d'entreprises** à l'Insee. En 2021, ce champ couvre 4,8 millions d'unités légales, correspondant à 5,0 millions d'établissements ► **figure 4**.

Afin de disposer d'entités jouissant d'une réelle autonomie de décision, notamment en ce qui concerne les décisions stratégiques (en matière d'organisation, d'innovation, de développement, etc.), un quatrième et dernier niveau d'observation a été créé, l'**entreprise** au sens de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008. En 2021, le champ de la statistique structurelle d'entreprises compte 4,5 millions d'entreprises. Une entreprise correspond le plus souvent à une unité indépendante ou au noyau dur des unités marchandes et productives de la partie française d'un groupe. Seuls les grands groupes avec des activités diversifiées peuvent être scindés en plusieurs entreprises distinctes, chacune d'entre elles correspondant à un segment autonome du groupe. Parmi les plus grands groupes, 60 sont découpés en 110 entreprises au total. ●

### ► Définitions

**Établissement, unité légale, unité légale indépendante, entreprise, entreprise individuelle, société, société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), groupe, noyau dur, tête de groupe, filiale, unité marchande, unité productive, champ de la statistique structurelle d'entreprises : voir Glossaire.**

### ► 1. Répartition régionale des établissements actifs au 31 décembre 2021 en France



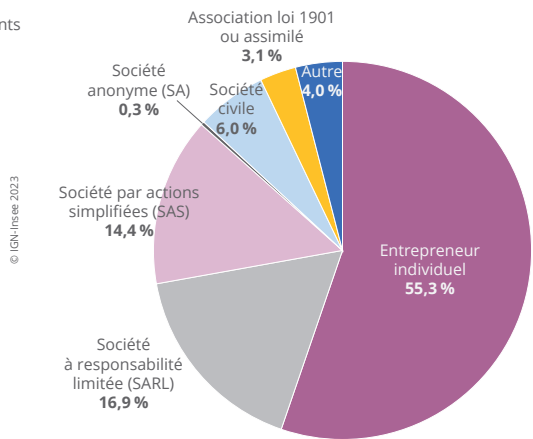
**Note :** La région correspond à celle de l'implantation de l'établissement.

**Lecture :** Au 31 décembre 2021, 3,9 % des établissements français se situent en Normandie.

**Champ :** Ensemble des unités marchandes participant au système productif et des unités employeuses, hors défense.

**Source :** Insee, Sirus 2021.

### ► 2. Répartition des unités légales selon la catégorie juridique au 31 décembre 2021



**Lecture :** 14,4 % des unités légales ayant un établissement actif au 31 décembre 2021 sont des sociétés par actions simplifiées (SAS).

**Champ :** Ensemble des unités marchandes participant au système productif et des unités employeuses, hors défense.

**Source :** Insee, Sirus 2021.

### ► 3. Répartition des groupes de sociétés selon le nombre d'unités légales dans leur noyau dur en 2021

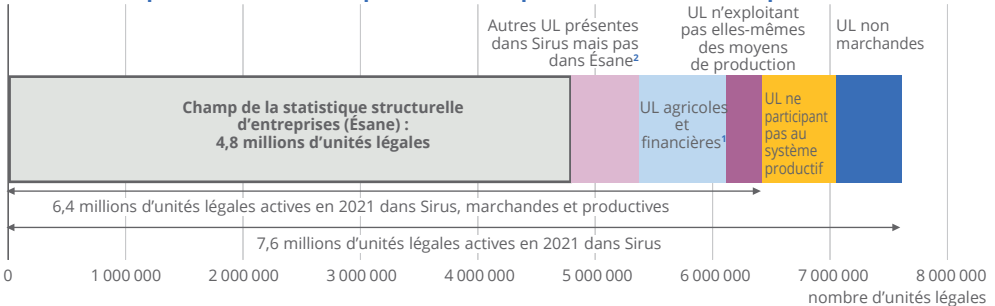
| Nombre d'unités légales présentes au sein du noyau dur du groupe | Nombre de groupes | Part (en %)  |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| 2 unités légales                                                 | 100 171           | 58,9         |
| 3 unités légales                                                 | 30 892            | 18,2         |
| 4 unités légales                                                 | 14 002            | 8,2          |
| 5 unités légales                                                 | 7 415             | 4,4          |
| 6 à 10 unités légales                                            | 11 489            | 6,8          |
| 11 à 50 unités légales                                           | 5 458             | 3,2          |
| 51 à 100 unités légales                                          | 409               | 0,2          |
| Plus de 100 unités légales                                       | 268               | 0,2          |
| <b>Ensemble</b>                                                  | <b>170 104</b>    | <b>100,0</b> |

**Lecture :** En 2021, 268 groupes possèdent plus de 100 unités légales dans leur noyau dur.

**Champ :** Groupes de sociétés implantés en France.

**Source :** Insee, Lifi 2021.

### ► 4. Du champ exhaustif au champ de la statistique structurelle d'entreprises



**1** À l'exception des *holdings* financières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance et des exploitations forestières.

**2** Les critères retenus pour qualifier le caractère actif ou non d'une unité légale peuvent différer entre Ésane et Sirus.

**Lecture :** En 2021, le champ de la statistique structurelle d'entreprises est de 4,8 millions d'unités légales.

**Champ :** Champ de la statistique structurelle d'entreprises (Ésane).

**Source :** Insee, Ésane-Sirus 2021.



## 1.2 Catégories d'entreprises

En 2021, 4,5 millions d'**entreprises** composent les **secteurs marchands non agricoles et non financiers** (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Le tissu productif marchand est fortement concentré. 294 **grandes entreprises (GE)** rassemblent 28 100 unités légales, emploient 4,2 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 28 % du total, et contribuent à 33 % de la valeur ajoutée (VA). À l'opposé, 4,3 millions de **microentreprises (MIC)** emploient 2,6 millions de salariés (en ETP), soit 17 % du total et génèrent 19 % de la valeur ajoutée. Entre ces deux extrêmes, 6 600 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 159 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** hors microentreprises emploient respectivement 25 % et 29 % des salariés (ETP) et génèrent 25 % et 23 % de la valeur ajoutée ► **figure 1**. L'emploi et la VA sont répartis de manière relativement équilibrée entre ces quatre catégories d'entreprises.

Parmi ces 4,5 millions d'entreprises, près de 700 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale ou associatifs et près de 140 000 sont des exploitations forestières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance et des *holdings*. Ainsi 3,7 millions d'entreprises composent les secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Parmi ces 3,7 millions d'entreprises, 1,2 million bénéficient du régime du **micro-entrepreneur** qui comprend des formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale).

En moyenne, les GE des secteurs principalement marchands sont composées de 88 **unités légales** quand les MIC sont mono-unité légale.

Sur ce périmètre, l'emploi est également distribué entre les différentes catégories d'entreprises, alors que les GE et les ETI génèrent 61 % de la VA, 65 % du chiffre d'affaires et 75 % des immobilisations corporelles ► **figure 2**. Ces deux catégories d'entreprises contribuent à 86 % des exportations, notamment car elles appartiennent fréquemment à un groupe international. La quasi-totalité des salariés des GE travaillent dans un groupe international, contre 66 % des salariés des ETI, mais seulement 14 % des salariés des PME hors microentreprises ► **figure 3**.

Au sein de ces 3,7 millions d'entreprises, le secteur de l'industrie et plus encore celui des transports sont tous deux organisés autour de GE et d'ETI : ainsi, dans l'industrie, les 97 GE et les 1 858 ETI emploient chacun 34 % des salariés en ETP ; dans les transports et l'entreposage, 20 GE emploient à elles seules près de la moitié des salariés ► **figure 4**. *A contrario*, les différentes catégories d'entreprises ont un poids assez proche de la moyenne dans le commerce : une grande diversité d'acteurs couvre ce secteur, des GE multinationales jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services marchands (hors commerce, hors transports et hors services financiers), près de la moitié des salariés travaillent dans des PME, y compris les microentreprises. Dans la construction, en dépit de la présence d'une quinzaine de GE, la place des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte : elles emploient 69 % des salariés en ETP. ●

### ► Définitions

Catégories d'entreprises, entreprise, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, grande entreprise (GE), microentreprise (MIC), entreprise de taille intermédiaire (ETI), petite et moyenne entreprise (PME), micro-entrepreneur, unité légale : voir *Glossaire*.

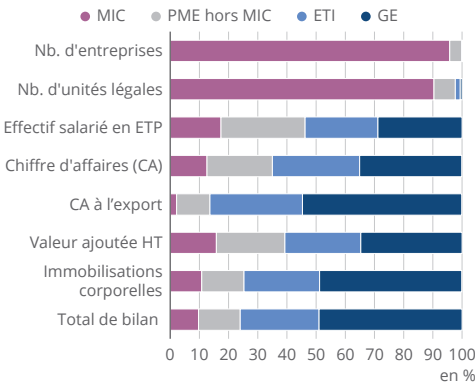
### ► 1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2021

| Caractéristiques                                                         | MIC       | PME hors MIC | ETI    | GE     | Ensemble         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|--------|--------|------------------|
| <b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>                |           |              |        |        |                  |
| Nombre d'entreprises                                                     | 4 332 366 | 158 566      | 6 608  | 294    | <b>4 497 834</b> |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 4 398 690 | 304 609      | 69 519 | 28 100 | <b>4 800 918</b> |
| Effectif salarié en ETP (en milliers)                                    | 2 583     | 4 286        | 3 723  | 4 183  | <b>14 776</b>    |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 244       | 299          | 327    | 426    | <b>1 296</b>     |
| <b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b> |           |              |        |        |                  |
| Nombre d'entreprises                                                     | 3 504 608 | 148 736      | 6 218  | 277    | <b>3 659 839</b> |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 3 564 043 | 287 337      | 65 142 | 24 238 | <b>3 940 760</b> |
| Effectif salarié en ETP (en milliers)                                    | 2 410     | 3 986        | 3 458  | 3 981  | <b>13 836</b>    |
| Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)                                | 524       | 929          | 1 239  | 1 450  | <b>4 142</b>     |
| Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)                     | 18        | 89           | 247    | 426    | <b>780</b>       |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 186       | 277          | 307    | 409    | <b>1 179</b>     |
| Nombre moyen d'unités légales par entreprise                             | 1         | 2            | 10     | 88     | <b>1</b>         |
| Effectif salarié moyen en ETP par entreprise                             | 1         | 27           | 556    | 14 373 | <b>4</b>         |
| VAHT par salarié en ETP (en milliers d'euros)                            | 77        | 69           | 89     | 103    | <b>85</b>        |
| Immobilisations corporelles par salarié en ETP (en milliers d'euros)     | 134       | 108          | 222    | 363    | <b>215</b>       |
| Salaire moyen brut par salarié en ETP (en milliers d'euros)              | 41        | 39           | 43     | 44     | <b>42</b>        |
| Taux d'exportation (en %)                                                | 3,3       | 9,6          | 20,0   | 29,4   | <b>18,8</b>      |
| Taux d'investissement (investissement corporel/VA) (en %)                | 26,3      | 15,2         | 19,8   | 23,7   | <b>21,1</b>      |

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

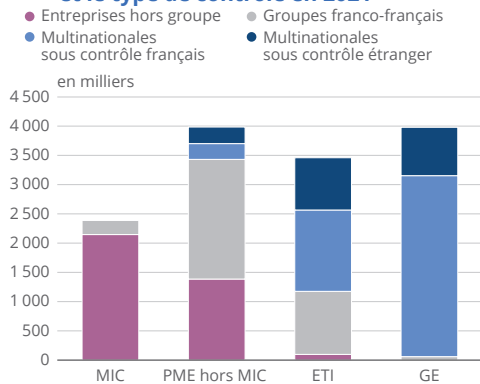
### ► 2. Répartition de différents agrégats selon la catégorie d'entreprises en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

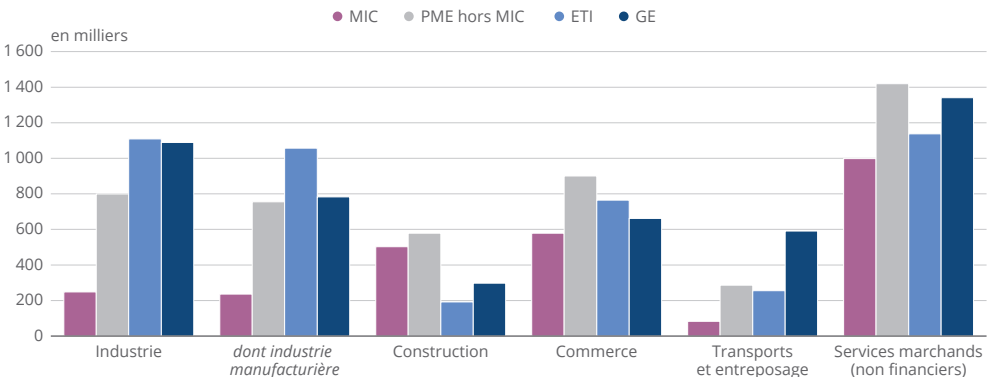
### ► 3. Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 4. Effectifs en ETP selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprises en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### 1.3 Microentreprises (MIC)

Les **microentreprises** regroupent une population très hétérogène : des **micro-entrepreneurs**, des artisans, des sociétés civiles immobilières, etc. Les microentreprises (MIC) au sens de la catégorie d'entreprises ne doivent pas être confondues avec les micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs), qui correspondent à un régime fiscal pour lequel les formalités comptables et fiscales sont simplifiées. Depuis 2018, ce régime s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes n'excède pas un certain seuil, en fonction de la nature de l'activité. En 2021, ce régime rassemble 1,2 million d'entreprises dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

En 2021, la France compte 4,3 millions de microentreprises marchandes non agricoles et non financières (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*) ► **figure 1**. Les microentreprises emploient 2,6 millions de salariés (en ETP) et réalisent 19 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Les activités exercées par les microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers sont tournées essentiellement vers les services et le commerce : 54 % des microentreprises ont une activité principale dans les services, tandis que 19 % ont une activité principale dans le commerce, 14 % dans la construction et 7 % dans l'industrie. 36 % du chiffre d'affaires des microentreprises est réalisé dans le commerce (comme pour l'ensemble des entreprises) et 35 % dans les services (alors que ce secteur ne représente que 20 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises). L'industrie ne génère en revanche que 8 % du chiffre d'affaires total des microentreprises (contre 30 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises) ► **figure 2**.

Comme pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, les microentreprises comptent la majorité de leurs effectifs salariés

dans les activités du **tertiaire marchand** (69 % pour les MIC et 65 % pour l'ensemble). 21 % de leurs salariés travaillent dans la construction, contre 11 % en moyenne. À l'inverse, l'industrie ne représente que 10 % des effectifs en ETP des microentreprises, contre 23 % en moyenne ; les industries alimentaires sont les plus représentées et dans une moindre mesure celles de la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements) et les activités proches des services (réparation et installation de machines et d'équipements). Très présentes en matière d'emploi dans les travaux de construction spécialisés, le commerce de détail et la restauration, un grand nombre de microentreprises s'adressent à un marché de proximité. 70 % des microentreprises n'ont aucun salarié (parmi celles-ci, la moitié sont des micro-entrepreneurs bénéficiant du régime de la micro-entreprise), 12 % en ont un, à temps partiel ou à temps plein, et seules 18 % emploient plus d'un salarié (en ETP).

La diversité des métiers et des structures juridiques des microentreprises entraîne une très forte dispersion de leur valeur ajoutée. La moitié des microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent moins de 5 200 euros par an de valeur ajoutée, et même moins de 3 700 euros pour un quart d'entre elles. Pour le secteur de la construction, le niveau médian est en revanche nettement supérieur (28 500 euros) ► **figure 3**.

Les microentreprises industrielles ont davantage d'**immobilisations corporelles** par salarié que les autres microentreprises (hors entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Par rapport aux autres catégories d'entreprises, le **taux d'exportation** des microentreprises reste très faible, seulement 3 % en moyenne, alors que celui des PME, hors microentreprises, est de 10 %. Enfin, le salaire annuel moyen observé dans les secteurs d'activité des microentreprises est relativement homogène : il est un peu plus faible dans le secteur de l'industrie manufacturière (36 000 euros) et un peu plus élevé dans les services marchands (43 000 euros) ► **figure 4**. ●

#### ► Définitions

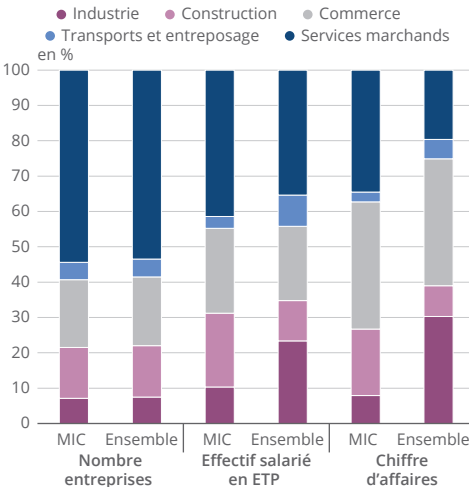
**Microentreprise (MIC), micro-entrepreneur, secteur tertiaire marchand, immobilisations corporelles, taux d'exportation** : voir *Glossaire*

## ► 1. Principales caractéristiques des microentreprises en 2021

| Caractéristiques                                                         | Microentreprises | Part des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %) |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>                |                  |                                                                  |
| Nombre d'entreprises                                                     | 4 332 366        | 96,3                                                             |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 4 398 690        | 91,6                                                             |
| Effectif salarié en équivalent temps plein (ETP, en milliers)            | 2 583            | 17,5                                                             |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 244              | 18,9                                                             |
| <b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b> |                  |                                                                  |
| Nombre d'entreprises                                                     | 3 504 608        | 95,8                                                             |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 3 564 043        | 90,4                                                             |
| Effectif salarié en ETP (en milliers)                                    | 2 410            | 17,4                                                             |
| Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)                                | 524              | 12,6                                                             |
| Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)                     | 18               | 2,2                                                              |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 186              | 15,8                                                             |
| Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)                       | 322              | 10,8                                                             |
| Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)      | 49               | 19,7                                                             |
| <b>Total de bilan (actif net) (en milliards d'euros)</b>                 | <b>822</b>       | <b>9,7</b>                                                       |

**Champ :** France, microentreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source :** Insee, Ésane 2021.

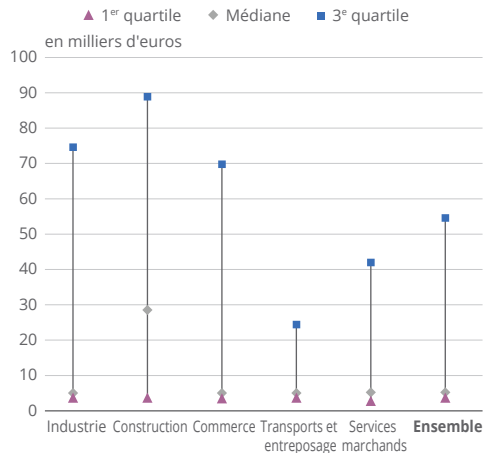
## ► 2. Caractéristiques des microentreprises par secteur d'activité en 2021



**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## ► 3. Dispersion de la valeur ajoutée des microentreprises en 2021



**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## ► 4. Ratios sur les microentreprises en 2021

| Secteur d'activité        | Nombre d'entreprises | Effectif salarié en ETP | Valeur ajoutée hors taxe (VAHT) par salarié | Immobilisations corporelles par salarié | Salaire annuel moyen | Taux de marge (EBE/VAHT) | Taux d'exploitation |
|---------------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------|--------------------------|---------------------|
|                           | (en milliers)        |                         | (en milliers d'euros)                       |                                         |                      | (en %)                   |                     |
| Industrie, dont :         | 247                  | 248                     | 67                                          | 187                                     | 37                   | 27                       | 4                   |
| industrie manufacturière  | 205                  | 236                     | 61                                          | 81                                      | 36                   | 21                       | 4                   |
| Construction              | 504                  | 503                     | 72                                          | 60                                      | 38                   | 24                       | 1                   |
| Commerce                  | 673                  | 579                     | 72                                          | 68                                      | 40                   | 29                       | 4                   |
| Transports et entreposage | 173                  | 83                      | 69                                          | 113                                     | 38                   | 36                       | 5                   |
| Services marchands        | 1 648                | 939                     | 80                                          | 110                                     | 43                   | 38                       | 3                   |
| <b>Ensemble</b>           | <b>3 245</b>         | <b>2 351</b>            | <b>74</b>                                   | <b>97</b>                               | <b>41</b>            | <b>32</b>                | <b>3</b>            |

**Notes :** Les microentreprises de l'immobilier sont exclues car elles sont très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxe ; EBE : excédent brut d'exploitation.

**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## 1.4 Petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises)

En 2021, la France compte 159 000 **petites et moyennes entreprises** (PME ; hors **microentreprises**) marchandes non agricoles et non financières (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Ces PME emploient 4,3 millions de salariés (en équivalent temps plein – ETP) et réalisent 23 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ► **figure 1**. Elles n'incluent pas les microentreprises qui sont beaucoup plus nombreuses (4,3 millions d'entreprises qui emploient 2,6 millions de salariés en ETP).

Les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ont des activités plus diversifiées que les autres catégories d'entreprises : pour un tiers d'entre elles, leur activité principale est tournée vers les services, tandis que 27 % exercent dans le commerce, 17 % dans l'industrie et 17 % dans la construction. Leur activité principale relève donc moins fréquemment des services que pour les microentreprises (33 % contre 54 %) et elle relève moins souvent du secteur industriel que les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) (17 %, contre respectivement 30 % et 35 %) ► **figure 2**. 42 % du chiffre d'affaires des PME est réalisé dans le secteur du commerce et 22 % dans les services. Quant aux PME industrielles, elles génèrent 19 % du chiffre d'affaires total des PME.

Les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent chacune en moyenne 27 salariés (en ETP). 61 % d'entre elles ont moins de 20 salariés et seules 12 % emploient au moins 50 salariés. La répartition des salariés des PME par secteur d'activité est globalement comparable à celle de l'ensemble des entreprises : un peu plus de salariés dans la construction (15 % contre 11 %),

dans les activités scientifiques et techniques (10 % contre 7 %), notamment les activités juridiques et comptables, d'architecture et d'ingénierie, et dans les industries traditionnelles (textile, cuir, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques) (6 % contre 3 %). À l'inverse, la proportion des salariés des PME est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises dans le secteur des transports et de l'entreposage (7 % contre 9 %) et des activités de services administratifs et de soutien (10 % contre 12 %), et dans une moindre mesure, dans le secteur industriel.

La moitié des PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent une valeur ajoutée supérieure à 1,1 million d'euros. C'est un peu plus élevé pour l'industrie, secteur dans lequel la moitié des PME ont une valeur ajoutée supérieure à 1,2 million d'euros ► **figure 3**.

Les PME industrielles ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié que les autres PME (hors entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Leur **taux de marge** est parmi les plus élevés au sein des PME, juste après celles du commerce ► **figure 4**. Le **taux d'exportation** des PME industrielles est deux fois moins élevé que celui des ETI industrielles. Si les grandes entreprises et les ETI de l'industrie manufacturière sont presque toutes exportatrices, seules 49 % des PME de l'industrie manufacturière le sont.

Enfin, tandis qu'au sein des PME, la valeur ajoutée par salarié est la plus élevée dans le secteur du commerce (75 000 euros, contre 68 000 euros pour l'ensemble des PME), le salaire annuel moyen est le plus important dans les services marchands (42 000 euros, contre 39 000 euros pour l'ensemble des PME). ●

### ► Définitions

Petite et moyenne entreprise (PME), microentreprise (MIC), taux de marge, taux d'exportation : voir *Glossaire*.

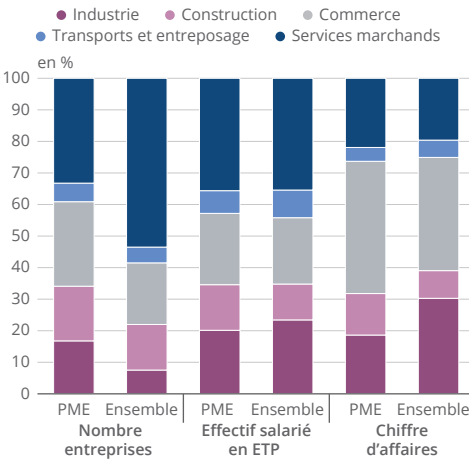
## ► 1. Principales caractéristiques des PME hors microentreprises en 2021

| Caractéristiques                                                         | PME hors microentreprises | Part des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %) |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>                |                           |                                                                           |
| Nombre d'entreprises                                                     | 158 566                   | 3,5                                                                       |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 304 609                   | 6,3                                                                       |
| Effectif salarié en équivalent temps plein (ETP, en milliers)            | 4 286                     | 29,0                                                                      |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 299                       | 23,1                                                                      |
| <b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b> |                           |                                                                           |
| Nombre d'entreprises                                                     | 148 736                   | 4,1                                                                       |
| Nombre d'unités légales en France                                        | 287 337                   | 7,3                                                                       |
| Effectif salarié en ETP (en milliers)                                    | 3 986                     | 28,8                                                                      |
| Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)                                | 929                       | 22,4                                                                      |
| Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)                     | 89                        | 11,4                                                                      |
| Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)                         | 277                       | 23,5                                                                      |
| Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)                       | 432                       | 14,5                                                                      |
| Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)      | 42                        | 17,0                                                                      |
| Total de bilan (actif net) (en milliards d'euros)                        | 1 212                     | 14,3                                                                      |

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

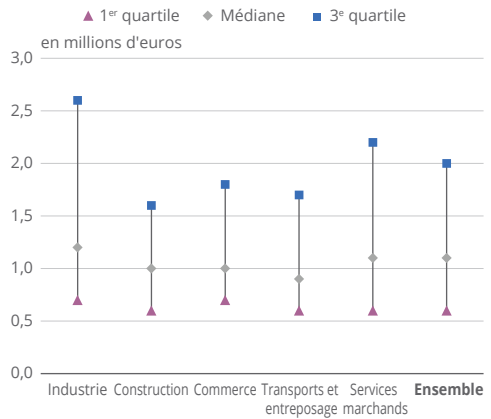
## ► 2. Caractéristiques des PME hors microentreprises par secteur d'activité en 2021



**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## ► 3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2021



**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## ► 4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2021

| Secteur d'activité        | Nombre d'entreprises | Effectif salarié en ETP | Effectif salarié moyen en ETP | Valeur ajoutée hors taxes (VAHT) par salarié | Immobilisations corporelles par salarié | Salaire annuel moyen  | Taux de marge (EBE/VAHT) | Taux d'exportation |
|---------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------|
|                           | (en milliers)        | (en milliers)           | (en milliers)                 | (en milliers d'euros)                        | (en milliers d'euros)                   | (en milliers d'euros) | (en %)                   | (en %)             |
| Industrie, dont :         | 24,9                 | 799,4                   | 32                            | 72                                           | 141                                     | 38                    | 26                       | 18                 |
| industrie manufacturière  | 23,0                 | 755,0                   | 33                            | 69                                           | 103                                     | 38                    | 23                       | 19                 |
| Construction              | 25,7                 | 579,4                   | 23                            | 65                                           | 49                                      | 35                    | 19                       | 1                  |
| Commerce                  | 39,9                 | 900,9                   | 23                            | 75                                           | 64                                      | 38                    | 31                       | 8                  |
| Transports et entreposage | 8,7                  | 286,2                   | 33                            | 49                                           | 84                                      | 33                    | 14                       | 12                 |
| Services marchands        | 45,9                 | 1 359,3                 | 30                            | 66                                           | 68                                      | 42                    | 18                       | 11                 |
| <b>Ensemble</b>           | <b>145,2</b>         | <b>3 925,4</b>          | <b>27</b>                     | <b>68</b>                                    | <b>80</b>                               | <b>39</b>             | <b>23</b>                | <b>10</b>          |

EBE : excédent brut d'exploitation.

**Note :** Les PME de l'immobilier sont exclues car elles sont très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités.

**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## 1.5 Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

En 2021, la France compte 6 200 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles emploient 3,5 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), réalisent 30 % du chiffre d'affaires, 24 % des investissements et 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ► **figure 1**. En moyenne, elles emploient 556 salariés et comptent 10 unités légales. La quasi-totalité des ETI appartient à un groupe : seules 5 % des ETI sont indépendantes.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation industrielle, en particulier manufacturière, et par le poids de leurs implantations étrangères. 31 % des salariés en ETP des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (32 % dans l'industrie) ► **figure 2**, contre seulement 17 % dans les autres catégories d'entreprises (21 % dans l'industrie). Parmi les 2,8 millions de salariés en ETP travaillant dans l'industrie manufacturière, 37 % sont employés par des ETI.

Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 32 % du chiffre d'affaires à l'export (ce taux est supérieur pour les GE : 55 %) ► **figure 3**. Sur les 6 200 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 24 % sont des **ETI multinationales sous contrôle étranger** (30 % des grandes entreprises et 5 % des PME hors microentreprises). Celles-ci emploient 893 000 salariés en ETP, soit 26 % des salariés des ETI, et représentent 44 % de l'emploi des implantations étrangères en France. À titre de comparaison, les **ETI multinationales sous contrôle français** emploient 1,4 million de salariés en ETP, soit 40 % des salariés des ETI. La moitié des salariés des ETI multinationales sous contrôle étranger travaillent dans l'industrie, contre 37 % pour les ETI multinationales sous contrôle français. Les ETI non multinationales

n'emploient que 13 % de leurs salariés dans l'industrie.

Non seulement les ETI multinationales sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que celles sous contrôle français. Elles sont particulièrement présentes dans la fabrication de machines et d'équipements (13 % de leurs effectifs ETP) ainsi que dans l'automobile (10 %). Dans les industries de la chimie et de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les effectifs des ETI multinationales sous contrôle étranger sont proches des effectifs de celles sous contrôle français. Les ETI multinationales sous contrôle français sont quant à elles très présentes dans les secteurs industriels de l'agroalimentaire (17 % de leurs effectifs ETP), mais aussi dans la pharmacie, la réparation et l'installation de machines d'équipements, et dans la fabrication de produits métalliques et d'autres produits minéraux non métalliques.

Les ETI multinationales, en excluant le secteur de l'immobilier, sont plus grandes et plus capitalistiques que les non multinationales. Les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 756 salariés en ETP sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 593, alors que les ETI non multinationales en emploient 419 en moyenne ► **figure 4**. Les ETI multinationales sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié que celles sous contrôle français (les entreprises de l'immobilier sont exclues car elles sont atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent également une plus forte valeur ajoutée par salarié et versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 20 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 51 % par rapport à ceux des ETI non multinationales. ●

### ► Définitions

**Entreprise de taille intermédiaire (ETI), ETI multinationale sous contrôle étranger, ETI multinationale sous contrôle français** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Principales caractéristiques des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2021

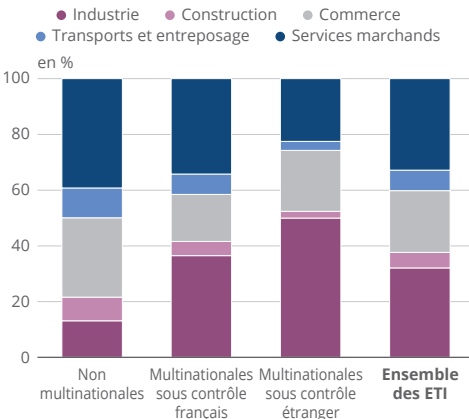
| Caractéristiques                             | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales en France | Effectif salarié en ETP (en milliers) | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Immobilisations corporelles | Investissements corporels bruts hors apports | Total de bilan (actif net) |
|----------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|
|                                              |                      |                                   |                                       |                    |                               | (en milliards d'euros)    |                             |                                              |                            |
| Entreprises de taille intermédiaire (ETI)    | 6 218                | 65 142                            | 3 458                                 | 1 239              | 247                           | 307                       | 769                         | 61                                           | 2 283                      |
| Poids dans l'ensemble des entreprises (en %) | 0,2                  | 1,7                               | 25,0                                  | 29,9               | 31,7                          | 26,0                      | 25,9                        | 24,4                                         | 27,0                       |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

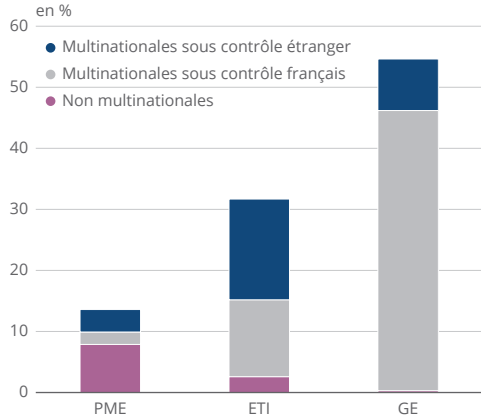
### ► 2. Salariés en ETP des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle en 2021



**Champ :** France, entreprises de taille intermédiaire (ETI) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 3. Répartition des exportations françaises selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises (GE) selon le type de contrôle en 2021

| Catégorie d'entreprises<br>et type de contrôle                  | Nombre | Effectif<br>salarié<br>en ETP<br>(en milliers) | Effectif salarié<br>en ETP moyen<br>par entreprise | Productivité<br>apparente du travail<br>(VAHT par salarié) | Immobilisations<br>corporelles<br>par salarié | Salaire<br>annuel<br>moyen | Taux<br>de marge<br>(EBE/VAHT) | Taux<br>d'exportation |
|-----------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------|
|                                                                 |        |                                                |                                                    | (en milliers d'euros par ETP)                              |                                               |                            | (en %)                         |                       |
| Ensemble des secteurs (hors agriculture, finance et immobilier) |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| ETI non multinationales                                         | 2 689  | 1 128                                          | 419                                                | 67                                                         | 134                                           | 35                         | 26,1                           | 5,7                   |
| ETI multinationales                                             |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle français                                          | 1 822  | 1 377                                          | 756                                                | 88                                                         | 147                                           | 43                         | 26,2                           | 22,7                  |
| ETI multinationales                                             |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle étranger                                          | 1 501  | 890                                            | 593                                                | 109                                                        | 213                                           | 52                         | 25,4                           | 30,1                  |
| GE non multinationales                                          | 5      | 36                                             | 7 243                                              | 106                                                        | 72                                            | 41                         | 39,4                           | 11,0                  |
| GE multinationales                                              |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle français                                          | 185    | 3 031                                          | 16 386                                             | 107                                                        | 380                                           | 45                         | 32,2                           | 31,6                  |
| GE multinationales                                              |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle étranger                                          | 82     | 828                                            | 10 095                                             | 83                                                         | 134                                           | 40                         | 21,1                           | 23,5                  |
| Industrie manufacturière                                        |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| ETI non multinationales                                         | 366    | 131                                            | 359                                                | 80                                                         | 164                                           | 36                         | 32,7                           | 17,2                  |
| ETI multinationales                                             |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle français                                          | 686    | 485                                            | 708                                                | 90                                                         | 170                                           | 44                         | 26,6                           | 36,1                  |
| ETI multinationales                                             |        |                                                |                                                    |                                                            |                                               |                            |                                |                       |
| sous contrôle étranger                                          | 670    | 440                                            | 656                                                | 106                                                        | 249                                           | 50                         | 28,5                           | 43,7                  |

**Notes :** Les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) de l'immobilier sont exclues car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxes ; EBE : excédent brut d'exploitation.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.



## 1.6 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)

En 2022, le nombre de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 1 062 000 créations. Il s'agit de la septième année consécutive de hausse des créations d'entreprises ; au cours de cette période, le nombre annuel de créations d'entreprises a presque doublé (+88 % depuis 2015). Toutefois, le rythme des créations ralentit nettement en 2022, avec une hausse de 1 %, contre +17 % l'année précédente. Les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du **micro-entrepreneur** (+1 %) et les créations de **sociétés** (+5 %) augmentent plus modérément qu'en 2021. Les créations d'**entreprises individuelles** classiques se replient fortement (-8 %) ► **figure 1** et ► **figure 2**.

En 2022, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de soutien est le premier contributeur à la hausse globale. Le nombre de créations y augmente fortement, de +17 %, un peu moins vite toutefois que l'année précédente. Au sein de ce secteur, l'essor des créations d'entreprises est particulièrement marqué dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+19 % en 2022), ainsi que dans les activités de conseil en relations publiques et communication (+37 %, dont notamment les *community managers*), et dans les activités de nettoyage courant des bâtiments (+26 %, comprenant notamment le petit bricolage, les « hommes toutes mains », etc.).

En revanche, les créations d'entreprises reculent fortement en 2022 dans plusieurs secteurs où elles s'étaient envolées au cours de la crise sanitaire. Ainsi, le nombre de créations dans les activités de transports et entreposage chute de 36 %, en raison du fort reflux des créations dans les « autres activités de poste et de courrier » (principalement des activités de coursier ou de livraison à domicile, notamment à vélo). Le repli est également marqué dans le commerce (-15 %), où les créations d'entreprises dans la vente à domicile plongent de 41 % et tombent à 23 000 créations en 2022 après avoir culminé à 48 700 en 2020.

En 2022, les sociétés par actions simplifiées (SAS) représentent 65 % des créations de sociétés. Leur part a fortement progressé au cours des dernières années puisqu'elle n'était que de 19 % en 2012. À l'inverse, la part des sociétés à responsabilité

limitée (SARL) continue de reculer : elle s'établit à 28 % des créations de sociétés en 2022, alors qu'elle était de 73 % en 2012. La part des autres sociétés reste faible à 7 % en 2022 ► **figure 3**.

Comme en 2021, les secteurs privilégiés par les entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs) lors de leur immatriculation sont les activités spécialisées scientifiques, techniques et de soutien (26 % des immatriculations), les autres activités de services (14 %) et le commerce (14 %).

L'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles augmente en 2022 et atteint 36 ans contre 35 ans l'année précédente. Cette évolution s'explique par le recul des créations dans les transports et l'entreposage, où les créateurs sont particulièrement jeunes. En effet, tous types d'entreprises individuelles confondus, les créateurs sont les plus jeunes dans les transports et entreposage (31 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie (43 ans en moyenne) et les activités immobilières (39 ans).

En 2022, les femmes ont créé 45 % des nouvelles entreprises individuelles, en hausse de deux points par rapport à 2021, en raison du dynamisme des créations d'entreprises dans certains secteurs particulièrement féminisés, tels que les « autres services aux ménages », et du recul des créations dans les transports et l'entreposage, où les hommes sont particulièrement nombreux. Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires dans les « autres activités de services » (68 %) et l'enseignement, santé humaine et action sociale (64 %). La part des hommes est la plus élevée dans la construction (97 %), les transports et l'entreposage (91 %) ainsi que l'information et la communication (74 %) ► **figure 4**.

En 2020, le **taux de création d'entreprises** (selon une définition harmonisée au niveau européen) est de 11,3 % en France dans l'économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés *holdings* ; il se situe au-dessus de la moyenne européenne, de 8,9 %. Au sein de l'Union européenne, le taux de création d'entreprises est le plus élevé en Lituanie (18,1 %). Inversement, il est plus faible qu'en France notamment en Espagne (7,4 %), en Allemagne (7,2 %), en Italie (6,5 %) et en Grèce (4,6 %). ●

### ► Définitions

**Micro-entrepreneur, société, entreprise individuelle, taux de création d'entreprises (définition européenne) :** voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 », *Insee Première* n° 1936, février 2023.

► 1. Nombre de créations d'entreprises en 2022 et évolution par rapport à 2021

| Secteur d'activité                                              | Nombre de créations en 2022 (en milliers) |                                      |                     |          | Évolution 2022/2021 (en %) |                                      |                     |          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------|
|                                                                 | Sociétés                                  | Entreprises individuelles classiques | Micro-entrepreneurs | Ensemble | Sociétés                   | Entreprises individuelles classiques | Micro-entrepreneurs | Ensemble |
| Industrie                                                       | 12,2                                      | 13,7                                 | 34,0                | 60,0     | 3,8                        | 85,8                                 | 5,1                 | 16,4     |
| Construction                                                    | 40,8                                      | 4,8                                  | 50,4                | 95,9     | 1,2                        | -12,1                                | 7,4                 | 3,6      |
| Commerce                                                        | 43,9                                      | 29,6                                 | 74,3                | 147,8    | -7,5                       | -35,5                                | -7,3                | -14,8    |
| Transports et entreposage                                       | 10,3                                      | 4,6                                  | 65,7                | 80,6     | -0,3                       | -26,7                                | -39,8               | -35,9    |
| Hébergement-restauration                                        | 20,0                                      | 3,3                                  | 14,0                | 37,3     | 7,9                        | -4,1                                 | -21,1               | -6,0     |
| Information-communication                                       | 16,2                                      | 1,7                                  | 42,8                | 60,7     | 4,5                        | 7,7                                  | 18,2                | 13,9     |
| Activités financières et d'assurance                            | 30,8                                      | 1,1                                  | 3,8                 | 35,7     | 7,6                        | -3,0                                 | -6,4                | 5,6      |
| Activités immobilières                                          | 24,1                                      | 3,2                                  | 16,3                | 43,6     | 8,7                        | -15,7                                | -4,0                | 1,5      |
| Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien | 70,2                                      | 14,5                                 | 187,7               | 272,4    | 10,2                       | 3,8                                  | 20,9                | 16,9     |
| Enseignement, santé humaine et action sociale                   | 11,9                                      | 31,9                                 | 63,6                | 107,4    | 11,5                       | 3,2                                  | 7,0                 | 6,3      |
| Autres activités de services                                    | 12,7                                      | 13,4                                 | 94,6                | 120,6    | 18,3                       | 10,4                                 | 17,2                | 16,5     |
| Ensemble                                                        | 293,2                                     | 121,7                                | 647,1               | 1 062,0  | 4,7                        | -7,7                                 | 1,3                 | 1,1      |

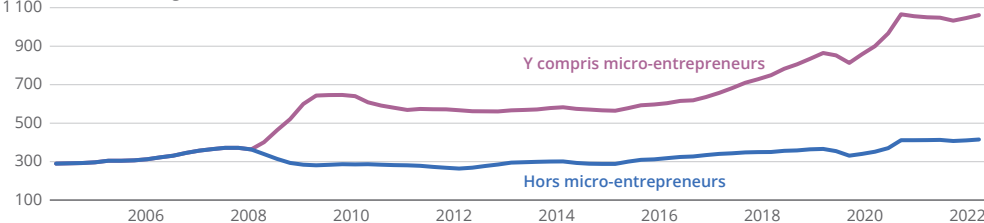
**Note :** Les nombres de créations d'entreprises de l'année 2022 ont été révisés à l'occasion de la publication des résultats de février 2023 (Informations Rapides n° 69 du 24/03/2023).

**Lecture :** Le nombre d'entreprises créées dans l'industrie en 2022 est de 60,0 milliers.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles. **Source :** Insee, SIDE.

► 2. Créations annuelles d'entreprises

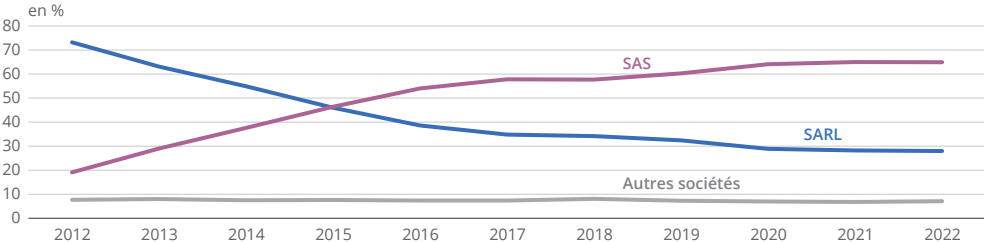
sur 4 trimestres glissants, en milliers



**Lecture :** Le nombre de créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs fin 2022 est de 414 900.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles. **Source :** Insee, SIDE.

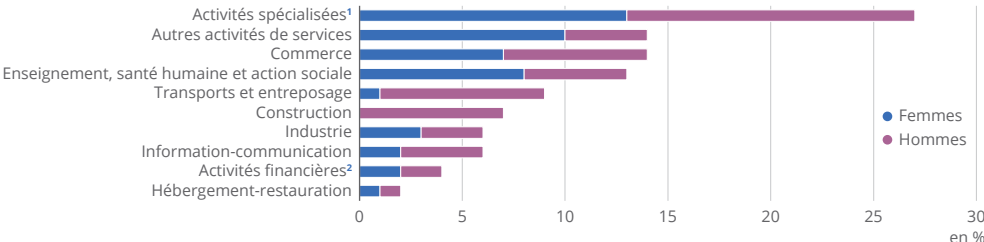
► 3. Répartition des sociétés créées selon la forme juridique de 2012 à 2022



**Lecture :** En 2022, la part de l'ensemble des SARL parmi les sociétés créées s'établit à 28,0 %.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles. **Source :** Insee, SIDE.

► 4. Répartition des entrepreneurs individuels immatriculés par sexe et secteur d'activité en 2022



¹ Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien.

² Activités financières et d'assurance, activités immobilières.

**Lecture :** Parmi l'ensemble des immatriculations d'entrepreneurs individuels de 2022, 14 % ont été réalisées par des hommes dans les activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles. **Source :** Insee, Sirene et Sirius, SIDE.

## 1.7 Créateurs d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)

Les créateurs d'entreprises du premier semestre 2018 ont des profils très variés, qu'il est possible de regrouper en sept catégories ► **figure 1**. La plus fréquente est celle des anciens salariés (25 %), motivés par un désir d'indépendance. Certains créateurs s'engagent aussi dans l'entrepreneuriat après une période de précarité (17 %) ou après s'être éloignés durablement du marché du travail (13 %), dans le but d'assurer leur propre emploi. Les entrepreneurs avertis (15 %), qui n'en sont pas à leur première création d'entreprise, fondent une société et investissent plus de moyens au démarrage de leur activité. Ceux qui sont à la recherche d'un complément de revenu profitent généralement du régime du micro-entrepreneur qui simplifie les formalités administratives. C'est l'optique de salariés souhaitant diversifier leur activité tout en conservant leur poste (16 %), mais également de jeunes retraités (6 %) et surtout d'étudiants (8 %), de plus en plus nombreux.

Parmi les entreprises créées en 2018 hors **micro-entrepreneurs**, 82 % sont toujours actives en 2021. Le **taux de pérennité** est plus élevé pour les sociétés : 84 % sont encore actives trois ans après la création, contre 75 % des entreprises individuelles classiques. Les cessations surviennent plus tôt chez les entreprises individuelles que chez les sociétés : 12 % des entreprises individuelles cessent leur activité au cours de leur première année d'exercice, contre 3 % des sociétés ► **figure 2**. Par rapport à la génération des entreprises créées en 2014, la pérennité à trois ans des sociétés est stable (+1 point) tandis que celle des entreprises individuelles augmente fortement (+12 points). Du fait du rehaussement des plafonds de chiffres d'affaires régissant l'accès au régime du micro-entrepreneur, les entreprises individuelles de la cohorte 2018 ont un profil

différent (entreprises de plus grande taille, ayant un chiffre d'affaires plus élevé, etc.) de celles de la génération 2014, ce qui explique cette hausse importante.

Un tiers des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 sont actifs trois ans après leur création ► **figure 3**. Mais tous n'ont pas démarré une activité après leur immatriculation. Sur 100 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018, 69 ont déclaré un chiffre d'affaires au cours de leurs huit premiers trimestres d'exercice et sont considérés comme ayant démarré leur activité. Parmi ceux ayant effectivement démarré leur activité, 46 % sont pérennes à trois ans. Ces taux d'activité et de pérennité sont du même ordre que ceux de la génération des micro-entrepreneurs qui avaient créé leur entreprise en 2014 (respectivement 31 % et 46 %). La pérennité dépend fortement du secteur d'activité. Elle est la plus élevée dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (60 %) et la plus faible dans le secteur des transports et de l'entreposage (24 %), qui comprend principalement les livreurs à domicile et les voitures de transport avec chauffeur (VTC).

Parmi les entreprises créées en 2018 et encore actives en novembre 2021, 55 % des sociétés et entreprises individuelles et 65 % des micro-entrepreneurs déclarent une baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19. La majorité de ces entreprises a recouru à l'un des dispositifs d'aide mis en place lors de cette crise sanitaire, mais plus les sociétés et entreprises individuelles (64 %) que les micro-entrepreneurs (53 %) ► **figure 4**. Les sociétés et entreprises individuelles ont utilisé une palette d'aides plus diverse, en premier lieu le report des échéances sociales et fiscales, alors que les micro-entrepreneurs ont surtout bénéficié du fonds de solidarité pour les indépendants. ●

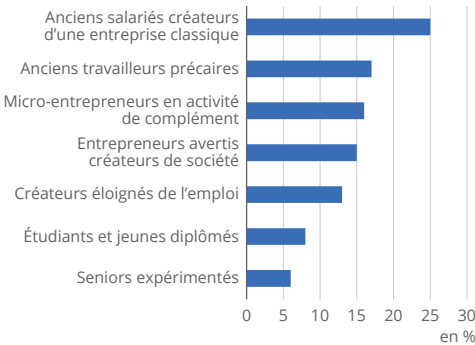
### ► Définitions

**Micro-entrepreneur, taux de pérennité d'une entreprise, dispositif Sine** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Près de la moitié des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après », *Insee Première* n° 1963, juillet 2023.
- « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1962, juillet 2023.
- « Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise », *Insee Première* n° 1922, septembre 2022.

### ► 1. Répartition des créateurs d'entreprises 2018 ayant démarré leur activité dans l'année selon leur profil



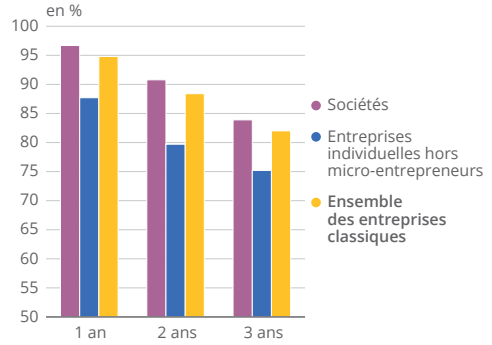
**Note :** Profils obtenus par une méthode statistique de classification.

**Lecture :** Parmi les créateurs du premier semestre de 2018, 8 % sont des étudiants et jeunes diplômés.

**Champ :** Entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018.

**Source :** Insee, dispositif Sine, enquêtes Sine et Micro-entrepreneurs 2018, première interrogation.

### ► 2. Taux de pérennité à 1, 2 et 3 ans des entreprises créées en 2018, hors micro-entrepreneurs

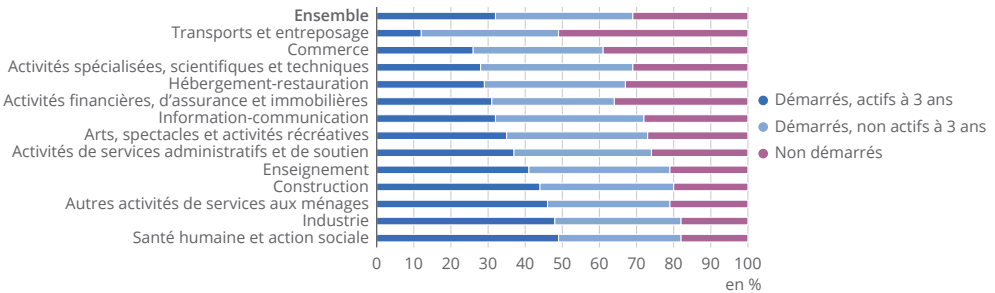


**Lecture :** Parmi les entreprises créées en 2018 hors micro-entrepreneurs, 82 % sont toujours actives en 2021.

**Champ :** Ensemble des activités marchandes non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, enquête Sine 2018, interrogations 2018 et 2021.

### ► 3. Taux de démarrage et proportion d'actifs à 3 ans selon le secteur d'activité des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018

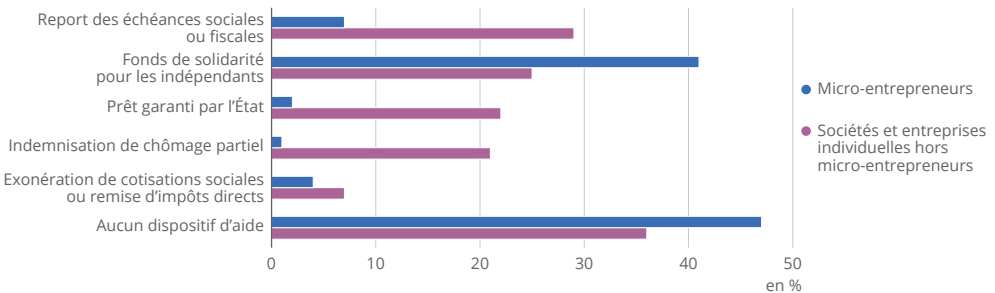


**Lecture :** 32 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 sont actifs trois ans après leur création.

**Champ :** Micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018.

**Source :** Insee, enquête Micro-entrepreneurs 2018, interrogations 2018 et 2021, base non-salariés.

### ► 4. Taux de recours déclaré à cinq dispositifs d'aide mis en place lors de la pandémie de Covid-19



**Lecture :** 29 % de l'ensemble des sociétés et entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre 2018 et encore actives fin novembre 2021 ont eu recours au report des échéances sociales ou fiscales, contre 7 % des micro-entrepreneurs.

**Champ :** Entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018 et encore actives en novembre 2021. Sont représentés les cinq dispositifs d'aides les plus fréquemment mobilisés tels que déclarés dans l'enquête Sine.

**Source :** Insee, enquêtes Sine et Micro-entrepreneurs 2018 (interrogation 2021).



# Fiches thématiques

---

Activité, emploi et coûts salariaux



## 2.1 Valeur ajoutée des entreprises

En 2021, l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers a réalisé un **chiffre d'affaires** de 4 142 milliards d'euros et généré une **valeur ajoutée** de 1 179 milliards d'euros ► **figure 1**.

Les secteurs de l'industrie et du commerce réalisent à eux seuls les deux tiers du chiffre d'affaires total, et un peu moins de la moitié de la valeur ajoutée totale. Les consommations intermédiaires des entreprises dépendent beaucoup de l'activité. L'industrie apparaît très consommatrice d'intrants (énergie, matières premières, pièces détachées, etc.). Son **taux de valeur ajoutée** est ainsi structurellement plus faible (25,9 %) que celui du secteur des services aux entreprises (53,2 %), dont l'activité requiert peu d'intrants mais du personnel très qualifié (bureau d'étude, gestion financière, etc.).

La valeur ajoutée générée par les entreprises est répartie entre les différents acteurs privés et publics de l'économie. Ainsi, une part de la valeur ajoutée est allouée aux facteurs de production (travail et capital). En 2021, la rémunération des salariés représente 49 % de la valeur ajoutée, alors que la part de celle du capital, *via*

l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, s'élève à 29 %. Après rémunération des facteurs de production, la valeur ajoutée restante revient à l'État sous forme d'**impôts sur la production** (net des **subventions**) à hauteur de 4 % et de **cotisations sociales** à hauteur de 19 %. Ce partage de la valeur ajoutée varie selon le secteur, car il reflète les différences de structure de production : plus le capital est gros, plus la part de la valeur ajoutée qui le rémunère est importante. Ainsi, dans l'industrie, secteur très intensif en capital, l'EBE représente 30 % de la valeur ajoutée, tandis que dans les services aux entreprises, il ne pèse que 22 %.

En 2021, parmi les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, la moitié des microentreprises génèrent chacune moins de 13 900 euros de valeur ajoutée, tandis que la moitié des grandes entreprises (GE) en génèrent plus de 727 millions d'euros chacune ► **figure 2**. Au sein d'une catégorie d'entreprises, les disparités sont fortes, en particulier dans celle des microentreprises : le **rapport interquartile** vaut 22, contre 3 au sein des autres catégories. ●

### ► Définitions

Chiffre d'affaires (CA), valeur ajoutée (VA), taux de valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation (EBE), impôts sur la production, subventions, cotisations sociales, rapport interquartile, unité légale indépendante, équivalent temps plein (ETP), firme multinationale sous contrôle français (étranger) : voir *Glossaire*.

► 1. Chiffre d'affaires et valeur ajoutée agrégés en 2021

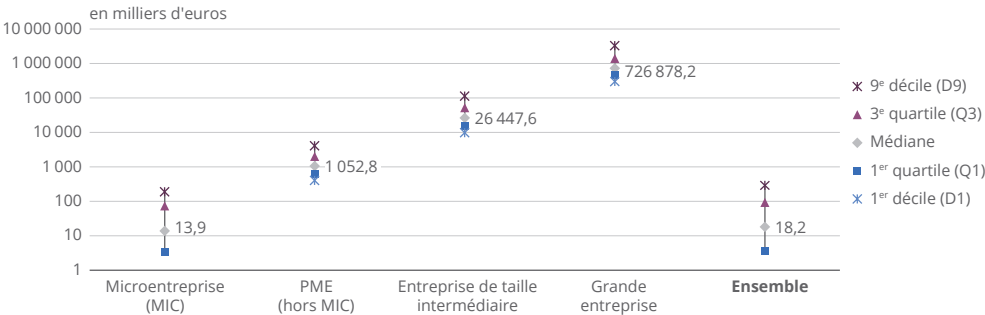
| Catégorie                           | Chiffre d'affaires   |              | Consommations intermédiaires |              | Valeur ajoutée       |              | Taux de valeur ajoutée |
|-------------------------------------|----------------------|--------------|------------------------------|--------------|----------------------|--------------|------------------------|
|                                     | en milliards d'euros | en %         | en milliards d'euros         | en %         | en milliards d'euros | en %         | en %                   |
|                                     | a                    |              | b                            |              | c = a-b              |              | c / a                  |
| <b>Secteur</b>                      |                      |              |                              |              |                      |              |                        |
| Industrie                           | 1 254,9              | 30,3         | 930,3                        | 31,4         | 324,6                | 27,5         | 25,9                   |
| Construction                        | 359,8                | 8,7          | 245,4                        | 8,3          | 114,4                | 9,7          | 31,8                   |
| Commerce                            | 1 485,8              | 35,9         | 1 235,9                      | 41,7         | 249,9                | 21,2         | 16,8                   |
| Transports et entreposage           | 229,6                | 5,5          | 134,5                        | 4,5          | 95,1                 | 8,1          | 41,4                   |
| Hébergement-restauration            | 82,3                 | 2,0          | 52,2                         | 1,8          | 30,1                 | 2,6          | 36,6                   |
| Information-communication           | 227,3                | 5,5          | 122,5                        | 4,1          | 104,8                | 8,9          | 46,1                   |
| Activités immobilières              | 91,4                 | 2,2          | 45,1                         | 1,5          | 46,3                 | 3,9          | 50,7                   |
| Services aux entreprises            | 364,6                | 8,8          | 170,4                        | 5,8          | 194,1                | 16,5         | 53,2                   |
| Services aux particuliers           | 46,6                 | 1,1          | 27,1                         | 0,9          | 19,5                 | 1,7          | 41,9                   |
| <b>Catégorie d'entreprises</b>      |                      |              |                              |              |                      |              |                        |
| Microentreprises (MIC)              | 523,9                | 12,7         | 337,5                        | 11,4         | 186,4                | 15,8         | 35,6                   |
| PME (hors MIC)                      | 929,4                | 22,4         | 652,4                        | 22,0         | 276,9                | 23,5         | 29,8                   |
| Entreprises de taille intermédiaire | 1 239,1              | 29,9         | 932,5                        | 31,5         | 306,6                | 26,0         | 24,7                   |
| Grandes entreprises                 | 1 450,0              | 35,0         | 1 041,0                      | 35,1         | 409,0                | 34,7         | 28,2                   |
| <b>Ensemble</b>                     | <b>4 142,3</b>       | <b>100,0</b> | <b>2 963,4</b>               | <b>100,0</b> | <b>1 178,9</b>       | <b>100,0</b> | <b>28,5</b>            |

**Lecture :** En 2021, les microentreprises ont généré 186,4 milliards d'euros de valeur ajoutée.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

► 2. Dispersion de la valeur ajoutée par catégorie d'entreprises en 2021



**Note :** Il n'y a pas de premier décile pour les micro-entreprises puisque la valeur est négative et l'échelle est logarithmique.

**Lecture :** En 2021, la moitié des microentreprises génèrent moins de 13,9 milliers d'euros de valeur ajoutée.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, Ésane 2021.



## 2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)**, le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2021, le taux de marge est de 29,9 % pour l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 1**. Selon les secteurs, il varie entre 21,1 % (pour la construction) et 33,9 % (pour les transports et l'entreposage), sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (59,5 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, en 2021, l'immobilier, avec un taux de marge de 59,5 % et un **taux d'investissement** de 93,3 %, a une rentabilité économique de seulement 3,5 %. *A contrario*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement de 21,1 % et 12,2 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,5 % contre 8,2 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (7,7 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié ► **figure 2**. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (6,6 points) et les services aux

entreprises (3,8 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2021, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses augmente par rapport à 2020 (+5,6 points). La hausse de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+10,9 %) a été plus forte que celle des frais de personnel (+6,3 %). Cette hausse s'observe dans presque tous les secteurs, surtout parmi ceux impactés par l'épidémie de Covid-19, avec +27,1 points pour les transports et l'entreposage et +17,1 points pour l'hébergement et la restauration. Entre 2020 et 2021, le taux de marge augmente dans tous les secteurs, hormis pour les secteurs des activités immobilières (-0,6 point) et de l'information-communication (-0,1 point).

En 2021, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs) augmente dans toutes les catégories d'entreprises, notamment pour les **grandes entreprises** (+4,7 points), qui ont connu à la fois une importante hausse d'EBE et de VA ► **figure 3**. La médiane des taux de marge varie entre 19,0 % pour la construction et 35,2 % pour l'hébergement-restauration ► **figure 4**. Leur dispersion est assez hétérogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre le 1<sup>er</sup> **quartile** et le 3<sup>e</sup> quartile varie entre 31 points (pour l'industrie) et 55 points (pour les activités immobilières). ●

### ► Définitions

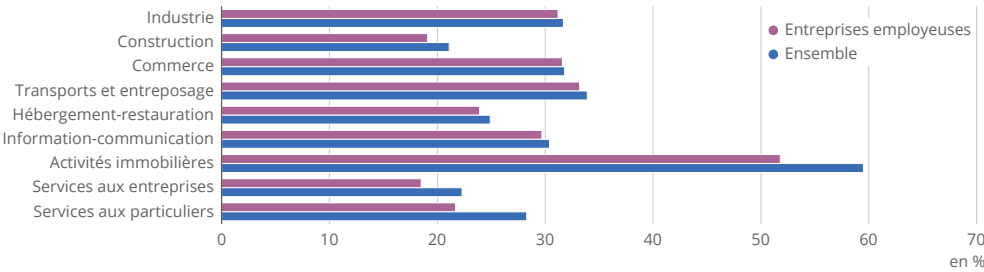
Taux de marge, valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF), excédent brut d'exploitation (EBE), entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, médiane, grande entreprise (GE), quartiles : voir *Glossaire*.

# ► 1. Taux de marge en 2021

| Secteur d'activité                                  | Valeur ajoutée<br>aux coûts des facteurs | Frais de<br>personnel | Excédent brut<br>d'exploitation | Taux<br>de marge |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------|
|                                                     | en milliards d'euros                     |                       |                                 | en %             |
|                                                     | a                                        | b                     | c = a-b                         | c / a            |
| Industrie, dont :                                   | 311,3                                    | 212,7                 | 98,6                            | 31,7             |
| industrie manufacturière                            | 254,8                                    | 183,2                 | 71,5                            | 28,1             |
| Construction                                        | 111,2                                    | 87,8                  | 23,4                            | 21,1             |
| Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles | 224,4                                    | 153,1                 | 71,3                            | 31,8             |
| Transports et entreposage                           | 94,4                                     | 62,4                  | 32,0                            | 33,9             |
| Hébergement-restauration                            | 38,6                                     | 29,0                  | 9,6                             | 24,9             |
| Information-communication                           | 102,1                                    | 71,0                  | 31,1                            | 30,4             |
| Activités immobilières                              | 41,3                                     | 16,7                  | 24,6                            | 59,5             |
| Autres services principalement marchands            | 211,9                                    | 163,5                 | 48,4                            | 22,8             |
| <b>Ensemble</b>                                     | <b>1 135,1</b>                           | <b>796,2</b>          | <b>338,9</b>                    | <b>29,9</b>      |

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source :** Insee, É sane.

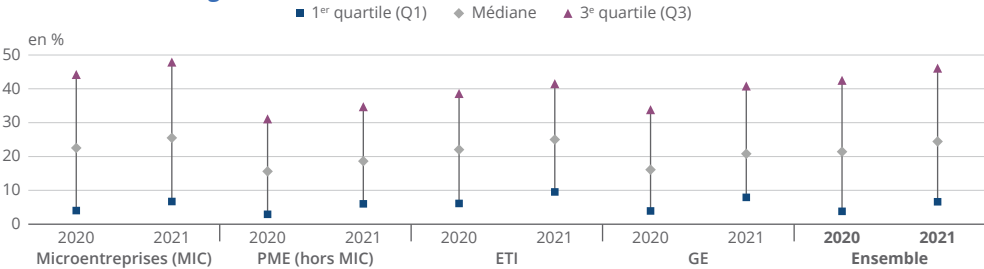
# ► 2. Taux de marge en 2021 selon le secteur d'activité



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane (données individuelles).

# ► 3. Distribution du taux de marge<sup>1</sup> des entreprises employeuses en 2020 et 2021 selon leur catégorie

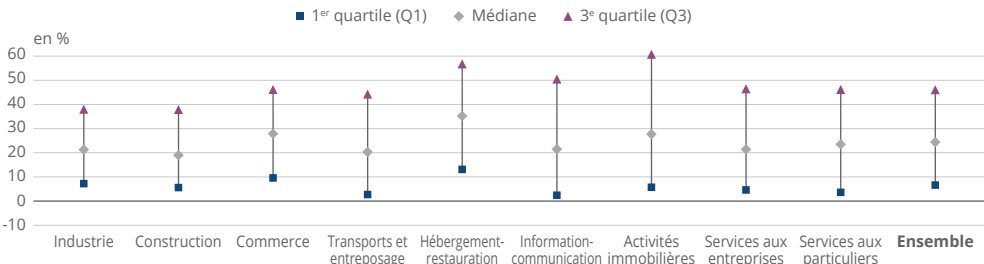


<sup>1</sup> Calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ :** France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, É sane (données individuelles).

# ► 4. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2021



**Note :** Le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ :** France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, É sane (données individuelles).

## 2.3 Emploi

Au 31 décembre 2021, en France hors Mayotte, 29,7 millions de personnes sont en emploi ► **figure 1**. Près de la moitié, soit 14,8 millions, travaillent dans le **secteur tertiaire marchand**. Avec 9,0 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,4 millions), la construction (2,0 millions) et l'agriculture (0,6 million). Neuf personnes en emploi sur dix sont salariées. Cette part est légèrement plus faible dans la construction (80 %) et nettement plus limitée dans l'agriculture où l'emploi non salarié est majoritaire (56 %).

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est le contrat de référence pour les salariés (83 % des emplois) ► **figure 2**. Il est moins courant dans l'agriculture (69 %), où 21 % des emplois sont en CDD contre seulement 9 % en moyenne. L'intérim est plus répandu dans l'industrie et la construction (6 % chacun, contre 3 % dans l'ensemble des secteurs).

En 2022, l'emploi salarié continue d'augmenter fortement (+343 000) mais ralentit par rapport à l'année 2021 (+821 000). Si l'emploi augmente dans tous les secteurs, la hausse est particulièrement marquée dans le tertiaire marchand qui représente presque 80 % des créations nettes d'emploi (+269 000) ► **figure 3**. Dans ce secteur, la hausse de l'emploi salarié est forte dans l'hébergement-restauration (+4,8 %)

et dans le secteur de l'information et de la communication (+5,5 %).

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand ralentit en 2022 (+21 000 après + 54 000 en 2021). À l'exception des années 2017 et 2018, l'emploi salarié du tertiaire non marchand a progressé chaque année depuis 2000, il est d'ailleurs le seul secteur à ne pas avoir perdu d'emplois pendant la crise de 2008.

Après plusieurs années de baisse continue (-217 000 entre fin 2008 et fin 2016), l'emploi salarié dans la construction croît depuis 2017. Il ralentit cependant fortement en 2022 (+13 000, après +50 000 en 2021).

Dans l'industrie, excepté le coup d'arrêt de 2020 (-28 000), l'embellie de l'emploi salarié (hors intérim) amorcée en 2017 se poursuit (+38 000 en 2022). Sur longue période, l'emploi salarié diminue dans l'industrie (-868 000 emplois salariés hors intérimaires entre fin 2000 et fin 2022, soit 21 % des effectifs). L'emploi intérimaire utilisé dans l'industrie a également baissé (-42 000 sur la même période) ► **figure 4**. Il a servi d'ajustement pendant les crises de 2008 et de 2020. En 2018, le tertiaire est devenu le principal employeur d'intérimaires, une tendance confirmée depuis : fin 2022, 46 % des intérimaires travaillent dans le tertiaire, contre 35 % dans l'industrie. ●

### ► Avertissement

La présente fiche propose une ventilation de l'emploi par secteur (industrie, construction, etc.). Ces secteurs ont été déterminés à partir de l'activité principale des établissements et non à partir de l'activité principale de l'entreprise telle qu'elle est définie dans le reste de l'ouvrage (vision économique de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), tenant compte de l'organisation en groupe de sociétés).

### ► Définitions

**Secteur tertiaire marchand, secteur tertiaire non marchand** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Emploi en fin d'année 2021

en milliers

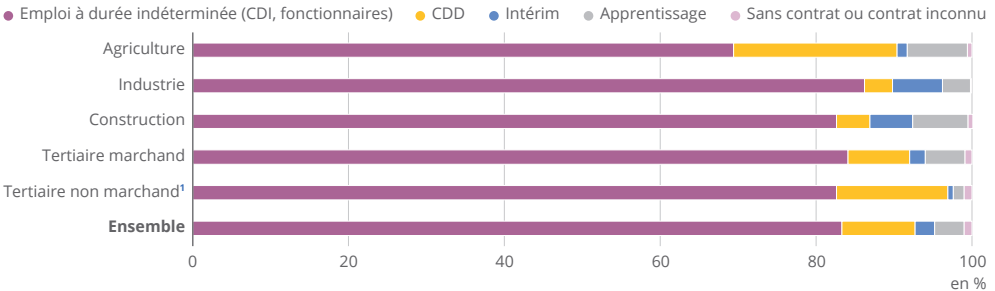
| Secteur d'activité                  | Emploi total  | Emploi salarié | Emploi non salarié |
|-------------------------------------|---------------|----------------|--------------------|
| Agriculture                         | 622           | 271            | 351                |
| Industrie                           | 3 360         | 3 194          | 166                |
| Construction                        | 1 954         | 1 568          | 386                |
| Tertiaire marchand                  | 14 787        | 13 050         | 1 736              |
| Tertiaire non marchand <sup>1</sup> | 9 009         | 8 431          | 578                |
| <b>Ensemble</b>                     | <b>29 732</b> | <b>26 515</b>  | <b>3 217</b>       |

<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

**Lecture :** Fin 2021, l'emploi total dans le secteur de l'agriculture est de 622 milliers.

**Champ :** France hors Mayotte. **Source :** Insee, Estimations d'emploi.

### ► 2. Emploi salarié selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2022



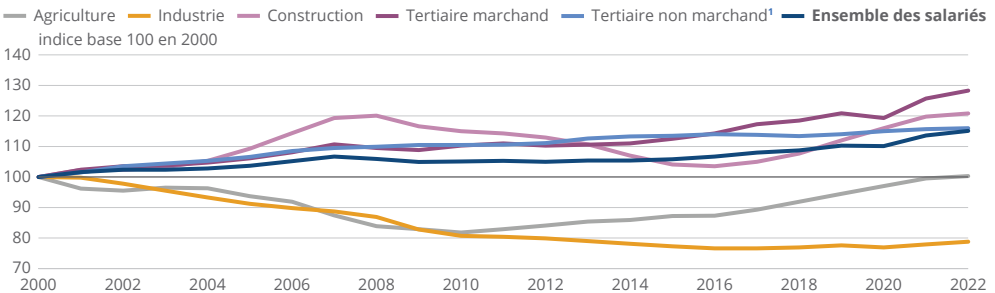
<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

**Lecture :** En 2022, 7,1 % des personnes en emploi salarié dans la construction sont en contrat d'apprentissage.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi salarié, âgées de 15 ans ou plus.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2022.

### ► 3. Évolution de l'emploi salarié entre 2000 et 2022

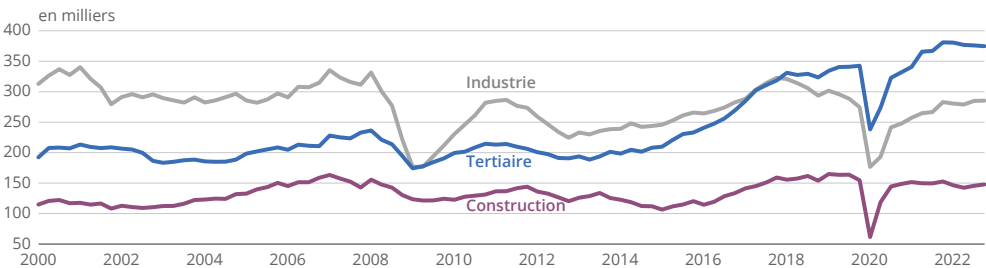


<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. **Note :** Données provisoires pour 2022.

**Lecture :** L'emploi salarié gagne 16,0 points entre 2000 et 2022 dans le secteur du tertiaire non marchand.

**Champ :** France hors Mayotte. **Source :** Insee, Estimations d'emploi.

### ► 4. Emploi intérimaire par secteur utilisateur entre 2000 et 2022



**Lecture :** L'emploi intérimaire est de 285,3 milliers dans l'industrie au quatrième trimestre de 2022.

**Champ :** France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires.

**Source :** Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

## 2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 41,1 euros en 2022 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 43,7 % du **salaire brut**. Cette part est plus importante dans l'industrie et le tertiaire que dans la construction. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce dernier secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de cotisations plus importants.

Le coût du travail a augmenté de 3,2 % en moyenne en 2022, ce qui reflète avant tout le dynamisme des salaires. La hausse des prix à la consommation a en effet favorisé les renégociations salariales tout au long de l'année, et entraîné trois revalorisations automatiques du Smic : +0,90 % au 1<sup>er</sup> janvier, +2,65 % au 1<sup>er</sup> mai et +2,01 % au 1<sup>er</sup> août. Par ailleurs, les versements massifs de **prime de partage de la valeur (PPV)**, dispositif qui a succédé à la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ont contribué au dynamisme des salaires au second semestre. Enfin, les allègements des plans de soutien sectoriels et du plan « 1 jeune 1 solution », mis en place au moment de la crise sanitaire, ont

contribué, par contre-coup, à la hausse du coût du travail en 2022.

En 2022, le **salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a augmenté de 5,7 % en moyenne, dépassant ainsi largement sa trajectoire d'avant-crise sanitaire ► **figure 2**. Cependant, le moindre recours au chômage partiel en 2022, par rapport au niveau encore élevé de 2021, contribue mécaniquement pour +2,2 points à cette évolution (les indemnités de chômage partiel étant considérées comme des revenus de remplacement et non des salaires). Hors cet effet mécanique, la hausse du SMPT nominal en 2022 n'est plus que de +3,5 %. Le **salaire mensuel de base (SMB)**, qui correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée également par les versements de PPV, a augmenté de 3,2 %. Ces hausses sont toutefois moindres que celle des prix (+5,2 % en moyenne), si bien que le pouvoir d'achat des salaires s'est replié en 2022, dans des ampleurs inédites.

En 2022, dans le secteur privé, le salaire brut **en équivalent temps plein (ETP)** s'élève en moyenne à 41 600 euros par an ► **figure 3**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier peu qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (66 900 euros en moyenne) et dans l'information-communication (59 900 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement-restauration (29 200 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et avec des rémunérations proches du Smic. ●

### ► Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, salaire brut, prime de partage de la valeur (PPV), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), salaire moyen par tête (SMPT), salaire mensuel de base (SMB), salaire en équivalent temps plein (ETP) : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2023.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2022. Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic », *Insee Première* n° 1971, novembre 2023.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2020 : 38,7 euros par heure travaillée », *Insee Focus* n° 283, janvier 2023.

### ► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2022, et évolution en 2021 et 2022

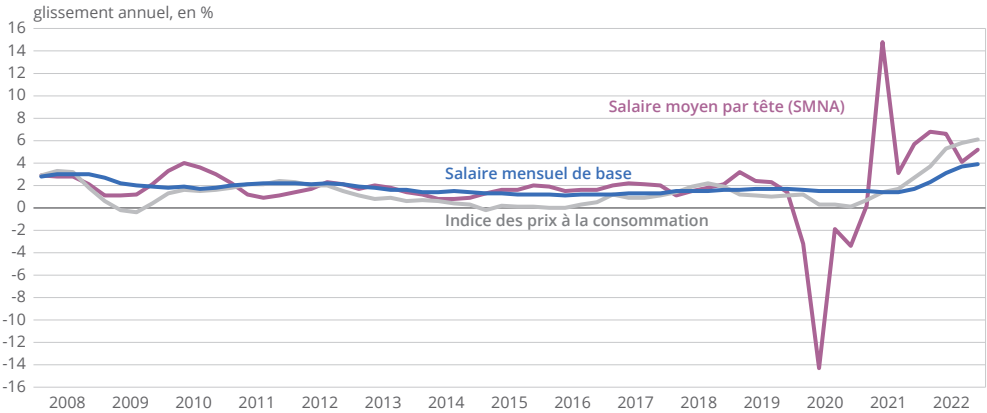
| Secteur d'activité | Niveaux                 |                                         |                                                                              | Évolution annuelle du coût horaire |                  |
|--------------------|-------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
|                    | Coût horaire (en euros) | dont salaires et traitements (en euros) | Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements (part en %) | 2021/2020 (en %)                   | 2022/2021 (en %) |
| Industrie          | 43,5                    | 29,9                                    | 45,8                                                                         | 0,2                                | 3,4              |
| Construction       | 36,2                    | 26,2                                    | 38,2                                                                         | -0,4                               | 3,1              |
| Tertiaire          | 40,7                    | 28,4                                    | 43,7                                                                         | 0,2                                | 3,1              |
| <b>Ensemble</b>    | <b>41,1</b>             | <b>28,6</b>                             | <b>43,7</b>                                                                  | <b>0,0</b>                         | <b>3,2</b>       |

**Lecture :** En 2022, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre est de 41,1 euros, dont 28,6 euros pour les salaires et traitements. Il a augmenté de 3,2 % en 2022.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

**Sources :** Insee, indice du coût du travail (ICT) pour les évolutions ; Eurostat, *Labour cost survey, annual data* pour les niveaux.

### ► 2. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2022



SMNA : secteur marchand non agricole.

**Lecture :** Au quatrième trimestre 2022, le salaire moyen par tête dans le SMNA augmente de 5,2 % en glissement annuel.

**Champ :** France hors Mayotte, pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France, pour le salaire moyen par tête.

**Sources :** Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

### ► 3. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein (ETP) en 2022 dans le secteur privé

| Secteur d'activité                                                            | en milliers d'euros |                            |             |                    |                        |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------|-------------|--------------------|------------------------|-----------------|
|                                                                               | Cadres <sup>1</sup> | Professions intermédiaires | Employés    | Ouvriers qualifiés | Ouvriers peu qualifiés | <b>Ensemble</b> |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres                    | 78,4                | 46,6                       | 32,4        | 35,3               | 30,3                   | <b>46,7</b>     |
| Construction                                                                  | 61,9                | 41,6                       | 32,1        | 31,6               | 26,2                   | <b>36,8</b>     |
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles                          | 72,1                | 40,5                       | 28,6        | 30,8               | 27,6                   | <b>38,4</b>     |
| Transports et entreposage                                                     | 66,5                | 41,3                       | 34,6        | 32,1               | 29,2                   | <b>38,5</b>     |
| Hébergement et restauration                                                   | 50,0                | 34,6                       | 26,1        | 28,3               | 25,9                   | <b>29,2</b>     |
| Information et communication                                                  | 67,6                | 40,4                       | 35,5        | 36,2               | 30,8                   | <b>59,9</b>     |
| Activités financières et d'assurance                                          | 92,1                | 46,0                       | 36,9        | 36,3               | 31,3                   | <b>66,9</b>     |
| Activités immobilières                                                        | 66,8                | 39,4                       | 32,2        | 30,9               | 27,5                   | <b>43,8</b>     |
| Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien | 72,4                | 38,6                       | 30,0        | 29,0               | 25,3                   | <b>41,7</b>     |
| Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale              | 62,2                | 36,5                       | 28,5        | 26,8               | 15,7                   | <b>33,9</b>     |
| Autres activités de services                                                  | 55,4                | 40,6                       | 27,8        | 29,5               | 23,9                   | <b>36,3</b>     |
| <b>Ensemble</b>                                                               | <b>72,2</b>         | <b>40,8</b>                | <b>29,3</b> | <b>32,0</b>        | <b>25,9</b>            | <b>41,6</b>     |

<sup>1</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

**Lecture :** En 2022, le salaire brut annuel moyen en ETP dans les transports et l'entreposage est de 38 500 euros.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2022.

## 2.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi

En 2020, en France hors Mayotte, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture regroupent 1,6 million d'établissements employeurs pour 16,0 millions de salariés. Beaucoup d'entreprises, le plus souvent de petite taille, ne comprennent qu'un seul établissement. D'autres, notamment les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, sont constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. L'emploi se concentre dans les grands pôles urbains : 26 **zones d'emploi** sur 305 regroupent la moitié des salariés.

La zone d'emploi de Paris concentre 2,8 millions d'emplois salariés marchands non agricoles dont 947 000 dans de grandes entreprises (GE). Celles-ci sont aussi très présentes dans les zones d'emploi de Lyon, Toulouse, Bordeaux, Lille, Versailles-Saint-Quentin, Marseille, Roissy et Nantes (de 186 500 salariés à Lyon à 92 200 salariés à Nantes) ► **figure 1**. Ces neuf zones d'emploi (Paris compris) regroupent 43 % des emplois des grandes entreprises. Les grandes entreprises peuvent aussi avoir un poids important dans les petites zones d'emploi (moins de 20 000 salariés) : leurs établissements représentent ainsi plus de 30 % de l'emploi à Chinon, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Bagnols-sur-Cèze, Savanes en Guyane, Bar-le-Duc, Redon, Issoire et Creusot-Monceau.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont souvent implantées dans les mêmes zones que les grandes entreprises. Elles sont plus présentes dans la moitié nord du pays, notamment dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie

ainsi que dans les Hauts-de-France. À l'est, elles sont présentes autour de Strasbourg, Dijon et à l'est de Lyon ► **figure 2**. Les ETI peuvent aussi avoir un poids important dans l'emploi en dehors des grands pôles. Ainsi, elles rassemblent plus de 30 % des salariés dans trente-six zones d'emploi, dont les deux tiers ont moins de 25 000 emplois.

Les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises ont un poids relatif important dans presque toutes les zones d'emploi. Dans près de trois quarts d'entre elles, elles offrent plus de 30 % de l'emploi salarié ► **figure 3**. Dans quelques cas, elles comptent pour moins de 25 %, là où sont très présentes les grandes entreprises (Versailles-Saclay, Quimperlé, Roissy, Bollène-Pierrelatte, Toulouse par exemple).

Les microentreprises (MIC) regroupent moins de 25 % de l'emploi salarié dans près des deux tiers des zones d'emploi. Leur poids est néanmoins important dans les DOM, en Corse et dans le sud de la France métropolitaine, en raison d'une part, de la présence moins forte des ETI et des grandes entreprises, et d'autre part, de l'importance du tourisme dans les zones balnéaires et dans les stations de ski ► **figure 4**. L'emploi dans les microentreprises est important aussi dans des zones rurales situées, par exemple, en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche par l'emploi salarié minimise le poids réel des microentreprises dans l'économie : elle ne tient pas compte des non-salariés (chefs d'entreprise, indépendants, professions libérales, etc.) qui exercent au sein des 3,0 millions d'établissements non employeurs. ●

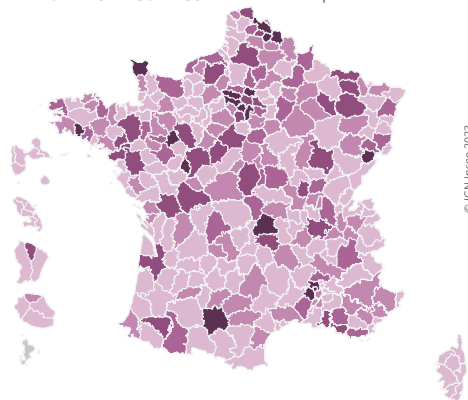
### ► Définitions

Dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et, dans chaque zone d'emploi, seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés.

**Catégories d'entreprises, zone d'emploi** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Part des grandes entreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi

en %  
20 25 30 35 non disponible



**Note :** Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des grandes entreprises sont pris en compte.

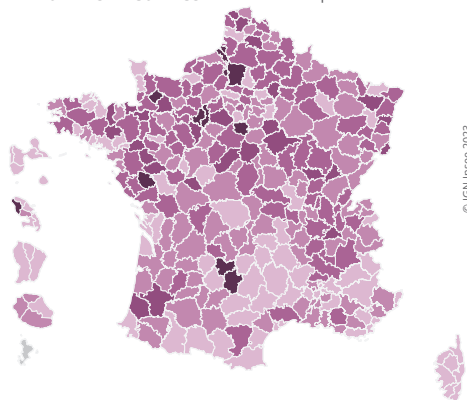
**Lecture :** Dans la zone d'emploi de Marseille, les établissements appartenant à des grandes entreprises emploient 32 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 2. Part des entreprises de taille intermédiaire dans l'emploi marchand par zone d'emploi

en %  
20 25 30 35 non disponible



**Note :** Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des ETI sont pris en compte.

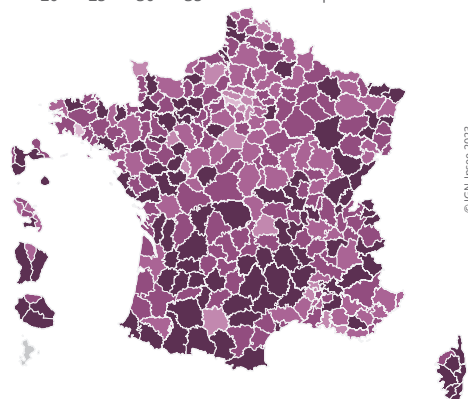
**Lecture :** Dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des ETI emploient 24 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 3. Part des petites et moyennes entreprises, hors microentreprises, dans l'emploi marchand par zone d'emploi

en %  
20 25 30 35 non disponible



**Note :** Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) sont pris en compte.

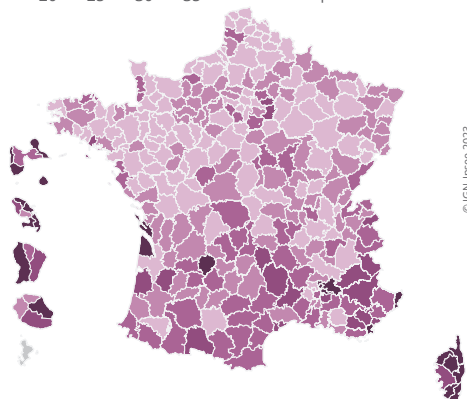
**Lecture :** Dans la zone d'emploi de Paris, les établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) emploient 24 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 4. Part des microentreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi

en %  
20 25 30 35 non disponible



**Note :** Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des microentreprises sont pris en compte.

**Lecture :** Dans la zone d'emploi de Bordeaux, les établissements appartenant à des microentreprises emploient 17 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.



## 2.6 Créations et suppressions d'emplois par catégories d'entreprises et zones d'emploi

Entre 2010 et 2020, l'emploi des établissements marchands hors agriculture progresse de 663 300 salariés : +1 600 dans les **microentreprises**, +39 300 dans les **PME** (hors microentreprises), +429 300 dans les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et +193 100 dans les **grandes entreprises**. La comparaison des stocks d'emplois par **catégorie d'entreprises** suggère une faible croissance des microentreprises et des PME et une croissance plus importante des autres entreprises. Cependant, l'interprétation est différente si, pour chaque **catégorie d'entreprises**, on décompose la variation de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 grâce à une **approche dynamique**. Celle-ci répartit en deux effets les gains (et pertes) d'emplois en fonction des seuils d'effectifs salariés définissant les catégories d'entreprises : l'effet des créations et suppressions d'emplois salariés et l'effet des changements de catégorie d'entreprises.

Dans les microentreprises, le nombre de salariés stagne : les 398 000 créations nettes d'emploi ont compensées par la baisse de 399 000 emplois due aux changements de catégorie. De nombreuses microentreprises deviennent des PME, pour l'essentiel à la suite d'une augmentation de leurs effectifs, et de façon marginale des ETI ou des grandes entreprises.

Malgré des échanges déficitaires avec les ETI (-628 600 emplois) et les grandes entreprises (-41 600 emplois), le nombre d'emplois augmente dans les PME. Ceci résulte de la création nette de 302 600 emplois et d'un gain de 385 100 emplois par le jeu des changements de catégorie avec les microentreprises. Les ETI croissent sous l'effet de la création d'emplois (+138 900), avec un solde positif avec les PME (+628 600) qui compense un solde négatif avec les grandes entreprises (-371 300).

Les effectifs des grandes entreprises augmentent surtout grâce à de la croissance externe, avec

des destructions nettes de 225 600 emplois et un gain de 411 000 salariés, pour l'essentiel en provenance des ETI. En effet, pour développer de nouvelles activités, les grandes entreprises ont tendance à investir dans des sociétés ayant les compétences attendues, à travers des rachats, fusions-acquisitions, et intégrations de ces entreprises.

Depuis 2010, chaque catégorie d'entreprises alimente la croissance en emplois des catégories qui lui sont supérieures par les effets de changement de catégorie d'entreprises. En 2020, cet effet est inversé sur toutes les tailles d'entreprises. Par exemple, entre 2019 et 2020, le flux net d'emplois entre les microentreprises devenues PME et les PME devenues microentreprises est de 109 300 salariés au profit des microentreprises. Entre 2018 et 2019, il était de 82 900 au profit des PME. Avec une économie en fort recul en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, une part plus importante d'entreprises ont perdu des emplois et ont basculé de PME à microentreprises et moins de microentreprises ont embauché suffisamment pour passer le seuil et devenir PME.

Entre 2010 et 2020, toujours dans une approche dynamique, l'emploi salarié dans les grandes entreprises augmente dans 42 **zones d'emploi** (notamment Toulouse, Lille, Nantes, Bordeaux), et diminue de plus de 1 000 emplois dans 81 zones d'emploi (notamment Paris et Roissy) ► **figure 1**. L'emploi salarié des ETI baisse dans le Grand Est, les Hauts-de-France (excepté Lille et ses alentours) et dans l'est de la Normandie ► **figure 2**. *A contrario*, il augmente sur la façade ouest, dans le sud de la France et aux alentours de Lyon. Les PME, y compris les microentreprises, sont souvent liées aux activités présentes ou dépendent de l'activité des grandes entreprises et des ETI. Leur emploi augmente plutôt dans les grandes agglomérations et les pôles économiques ► **figure 3** et ► **figure 4**. ●

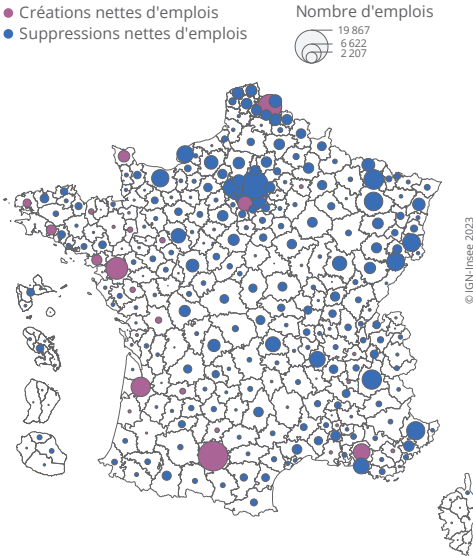
### ► Définitions

Microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise (GE), catégories d'entreprises, approche dynamique, zone d'emploi : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

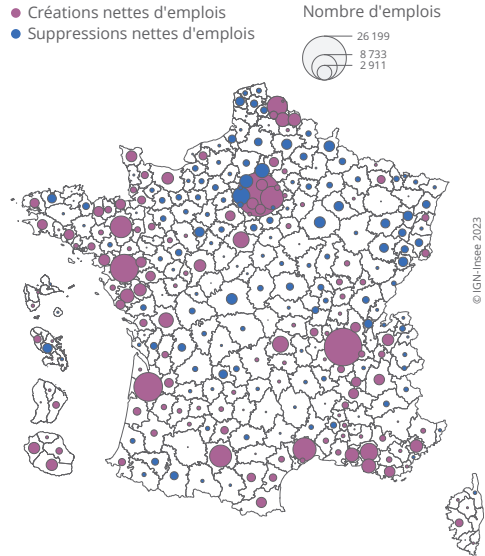
- « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- « Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise - Comparaison des méthodes et application à l'économie française », *Documents de travail* n° H2021-02, Insee, février 2021.

### ► 1. Variation de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 dans les grandes entreprises



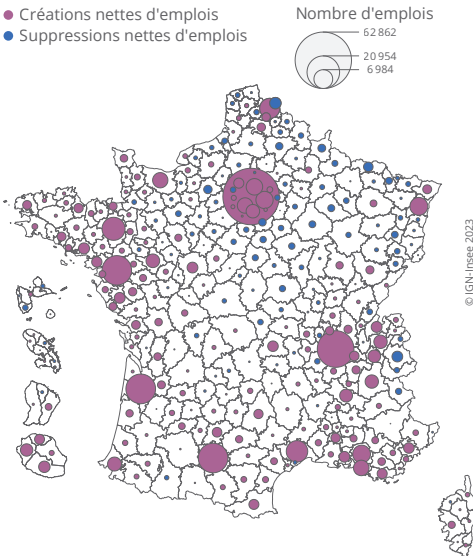
**Lecture :** Entre 2010 et 2020, dans la zone d'emploi de Nantes, les grandes entreprises ont créé 8 757 emplois salariés.  
**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.  
**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 2. Variation de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 dans les ETI



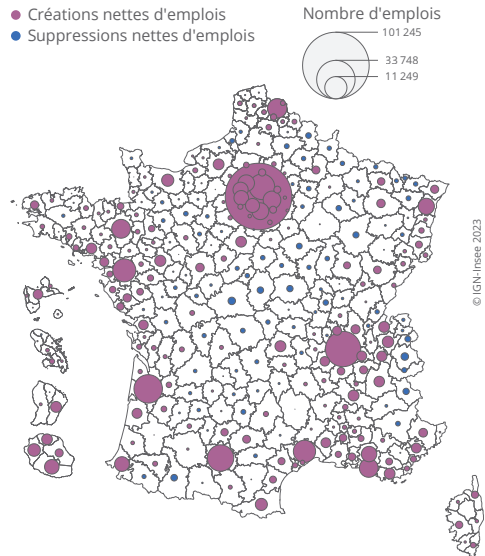
**Lecture :** Entre 2010 et 2020, dans la zone d'emploi de Bordeaux, les ETI ont créé 11 222 emplois salariés.  
**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.  
**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 3. Variation de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 dans les PME (hors MIC)



**Lecture :** Entre 2010 et 2020, dans la zone d'emploi d'Avignon, les PME (hors microentreprises - MIC) ont créé 1 765 emplois salariés.  
**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.  
**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 4. Variation de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 dans les microentreprises



**Lecture :** Entre 2010 et 2020, dans la zone d'emploi de Toulouse, les microentreprises ont créé 15 919 emplois salariés.  
**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.  
**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

## 2.7 Firmes multinationales et territoires

En 2020, en France hors Mayotte, 6,2 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) travaillent dans des **firmes multinationales** des secteurs marchands non agricoles, au sein de 213 400 établissements employeurs. Un nombre en baisse par rapport à 2019 (6,6 millions) en raison de la crise sanitaire.

Les multinationales sont le plus souvent des entreprises de grande taille constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. Ainsi, des petits établissements peuvent être rattachés à des multinationales dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Néanmoins, les emplois des firmes multinationales sont très concentrés dans les **zones d'emploi** des grands pôles économiques. Ainsi, Paris rassemble 1,3 million de salariés de multinationales, soit 21 % de l'emploi des multinationales, alors que la capitale n'accueille que 17 % de l'emploi total. Huit autres zones d'emploi comptabilisant chacune plus de 110 000 salariés cumulent plus de 1,2 million de salariés : Lyon, Toulouse, Lille, Versailles-Saint-Quentin, Bordeaux, Nantes, Roissy et Marseille.

Globalement, près d'un emploi salarié sur deux en France relève d'une multinationale dans les secteurs marchands. Dans les zones d'emploi de Versailles-Saint-Quentin, Saclay ou Roissy, cette part dépasse 60 % ► **figure 1**. Les firmes multinationales jouent aussi un rôle important dans l'économie locale de certaines zones d'emploi plus petites. Les multinationales concentrent ainsi de 55 % à 65 % de l'emploi salarié marchand local de Bollène-Pierrelatte, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Bagnols-sur-Cèze, Gien, Châtellerauld ou Savanes en Guyane.

Un quart de l'emploi des multinationales est porté par des firmes sous contrôle étranger ► **figure 2**. Celles-ci sont fortement implantées en Île-de-France, où les zones d'emploi de Paris, Roissy, Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin et Saclay rassemblent 28 % des emplois salariés des multinationales sous contrôle étranger. Elles sont aussi présentes dans les Hauts-de-France,

le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes mais plus rares dans l'ouest et le sud de la France, dans les DOM et en Corse. Dans le Grand Est, la zone d'emploi de Strasbourg, frontalière de l'Allemagne, compte 34 700 emplois dépendant de multinationales sous contrôle étranger, principalement allemandes. Dans cette région, les zones d'emploi plus petites de Saint-Louis, Haguenau, Sarrebourg, Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines comptent plus de 28 % d'emplois dans des multinationales étrangères. Ce sont les 6 zones en France où l'emploi dans les firmes étrangères est le plus fort.

Les firmes américaines sont celles qui contrôlent le plus d'emplois (357 100 salariés). Elles sont très implantées à Paris, Marne-la-Vallée, Lyon, Versailles-Saint-Quentin et Grenoble mais aussi dans toutes les grandes agglomérations françaises. Les multinationales allemandes arrivent en seconde position avec 283 200 salariés. Elles sont bien implantées en région parisienne et à Toulouse. L'influence de l'Allemagne est également importante dans l'Est à Strasbourg et Haguenau, dans le Nord à Lille aux côtés des firmes belges ou britanniques. À Lyon et Grenoble, les multinationales suisses emploient au total 14 200 salariés. Si les effets frontaliers sont importants au Nord et à l'Est, l'Italie et l'Espagne pèsent en revanche peu dans les zones d'emploi proches de leurs frontières.

Les multinationales sous contrôle étranger sont peu présentes dans les **activités présentielle** (28 % de leurs emplois) ► **figure 3**. Elles sont néanmoins assez actives dans le commerce de détail (178 000 salariés). Les multinationales sous contrôle français sont davantage présentes dans ces activités présentielle (41 % de leurs emplois), surtout dans le commerce de détail, les travaux de construction, la restauration et l'hébergement ainsi que dans la santé. Dans les **activités productives**, les multinationales ont souvent une activité industrielle, et sont donc plus présentes dans le nord de la France où ces activités sont historiquement implantées ► **figure 4**. ●

### ► Définitions

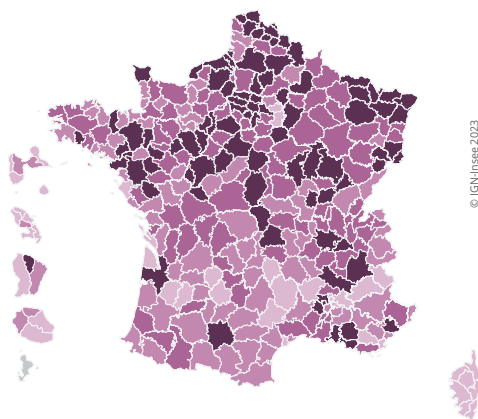
**Firme multinationale (FMN), zone d'emploi, activités présentielle, activités productives** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Les multinationales emploient un salarié sur deux dans les Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 122, avril 2021.

### ► 1. Part des firmes multinationales dans l'emploi salarié en 2020

en %  
24,4 36,1 47,6 non disponible



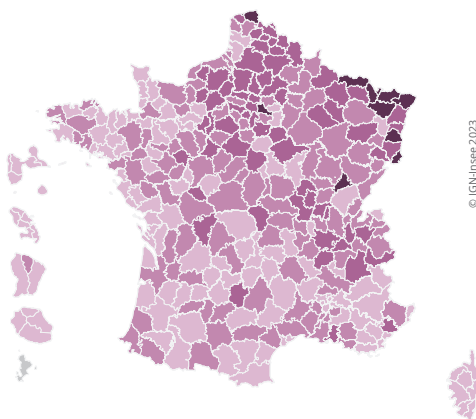
**Lecture :** En 2020, 57 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi de Lyon dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 2. Part des firmes multinationales étrangères dans l'emploi salarié en 2020

en %  
7,6 13,9 22,3 non disponible



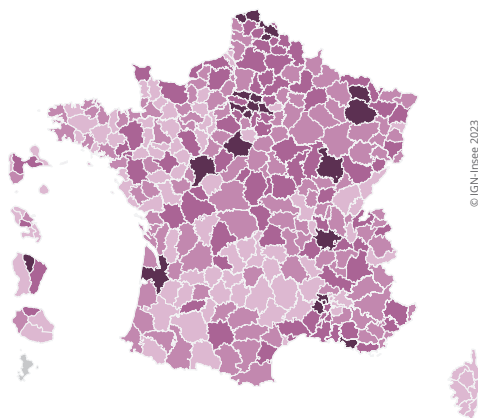
**Lecture :** En 2020, 22 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi de Strasbourg dépendent de firmes multinationales étrangères.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 3. Part des firmes multinationales dans l'emploi présentiel en 2020

en %  
19,8 30,9 42,4 non disponible



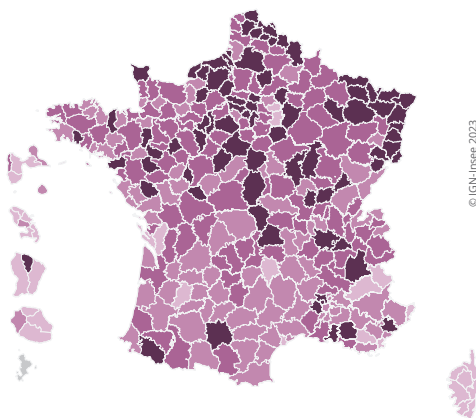
**Lecture :** En 2020, 37 % des emplois présentsiels de la zone d'emploi de Rennes dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.

### ► 4. Part des firmes multinationales dans l'emploi productif en 2020

en %  
29,7 47,3 59,5 non disponible



**Lecture :** En 2020, 18 % des emplois productifs de la zone d'emploi d'Ajaccio dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2020.



# Fiches thématiques

---

Mondialisation, compétitivité et innovation



## 3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices

En 2022, le déficit du **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France s'accroît (-184,8 milliards d'euros, après -101,6 milliards en 2021), son plus haut niveau historique ► **figure 1**. En raison de la crise énergétique, la **facture énergétique** s'établit à 115,5 milliards d'euros, soit plus de deux fois le niveau de 2021 (44,8 milliards d'euros). De plus, l'augmentation des échanges internationaux en 2022 pèse lourdement sur le déficit commercial des biens industriels (hors industrie agroalimentaire et produits pétroliers), qui s'accroît fortement et atteint en 2022 un niveau inégalé depuis 1999, -82,5 milliards d'euros, contre -57,8 milliards d'euros en 2021.

Les importations d'hydrocarbures bruts augmentent, entraînant une hausse de 154 % du déficit commercial de ces produits (-85,5 milliards d'euros en 2022, après -33,7 milliards en 2021) ► **figure 2**. Après les hydrocarbures, le secteur des produits pétroliers raffinés est le plus déficitaire en 2022 (-27,3 milliards d'euros). Parmi les autres échanges déjà déficitaires en 2021, tous se sont accrus en 2022, et certains échanges excédentaires en 2021 comme l'électricité ou les produits chimiques (hors parfums) deviennent déficitaires. L'excédent commercial augmente surtout dans l'aéronautique (+23,3 milliards d'euros) ; il avait atteint son niveau le plus élevé depuis une quinzaine d'années en 2019 (+30,7 milliards d'euros). Les soldes commerciaux des autres produits structurellement excédentaires (parfums et cosmétiques, agroalimentaire) augmentent également en 2022.

En 2021, 181 200 entreprises exportent, soit 5,0 % de l'ensemble des entreprises des secteurs

principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 3**. Elles déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation de biens et services de 780 milliards d'euros, soit 26,8 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices.

Le **taux d'exportation** des entreprises exportatrices est plus élevé dans l'industrie (41,8 %), les transports et l'entreposage (32,5 %) et les services aux entreprises (21,2 %). Il est plus faible dans le commerce (15,2 %), mais le montant total des exportations (150 milliards d'euros) en fait le deuxième secteur exportateur, derrière l'industrie. En particulier, 78 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros, dont le taux d'exportation atteint 18,8 % ; à l'inverse, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (11,8 %) et dans les autres commerces de détail (7,5 %).

Pour l'essentiel, les exportations sont le fait d'un nombre très restreint d'entreprises : en 2021, les 50 premières entreprises dégagent les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés concentrent à elles seules 44 % du total des exportations et les 500 premières en réalisent 71 % ► **figure 4**.

Les **firmes multinationales (FMN)** réalisent 90 % du total des exportations, dont 61 % pour celles **sous contrôle français** ► **figure 5**.

Les **groupes franco-français** (39,6 milliards d'euros d'exportations) et les **unités légales indépendantes** (41,0 milliards) ont un poids faible face aux 695 milliards d'euros d'export des firmes multinationales. ●

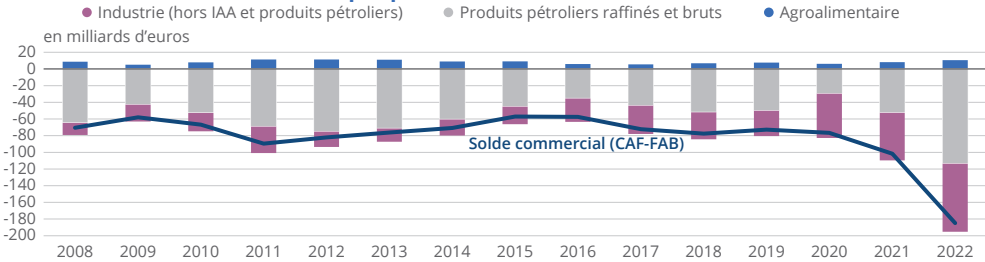
### ► Définitions

**Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, taux d'exportation, firme multinationale (FMN), firme multinationale sous contrôle français (étranger), groupe franco-français, unité légale indépendante** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « L'effet hétérogène du commerce international sur l'innovation », *Insee Analyses* n° 58, novembre 2020.
- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Site internet de la Direction générale des douanes et droits indirects : Le kiosque.

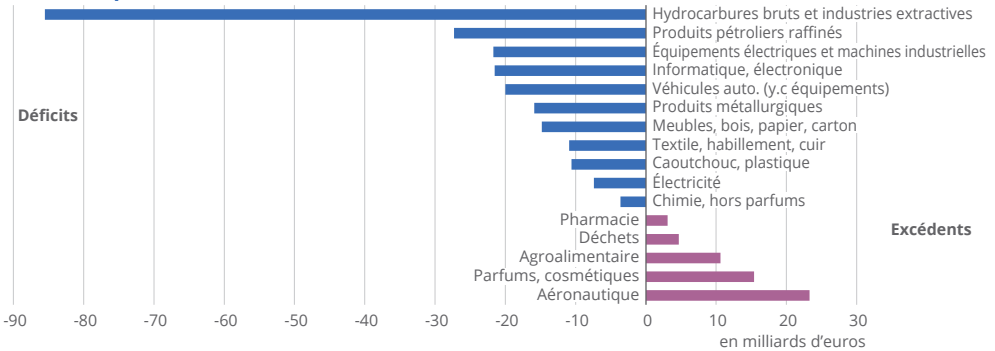
► 1. Solde commercial douanier par produit



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 inclus ; France à partir de 2014.

Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

► 2. Principaux excédents ou déficits en 2022



Champ : France, ensemble des biens produits.

Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

► 3. Entreprises exportatrices en 2021

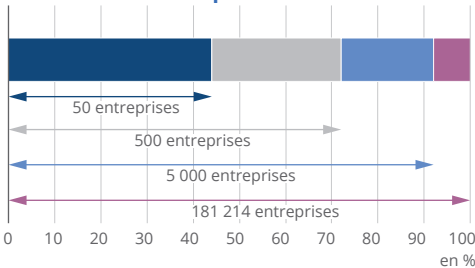
| Secteur d'activité        | Nombre d'entreprises exportatrices | En % de l'ensemble des entreprises | Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros) | Taux d'exportation moyen <sup>1</sup> (en %) |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Industrie                 | 26 423                             | 9,6                                | 480                                                  | 41,8                                         |
| Commerce                  | 59 854                             | 8,4                                | 150                                                  | 15,2                                         |
| Transports et entreposage | 7 157                              | 3,9                                | 60                                                   | 32,5                                         |
| Services aux entreprises  | 40 255                             | 4,8                                | 42                                                   | 21,2                                         |
| Autres secteurs           | 47 525                             | 2,9                                | 47                                                   | 12,2                                         |
| <b>Ensemble</b>           | <b>181 214</b>                     | <b>5,0</b>                         | <b>780</b>                                           | <b>26,8</b>                                  |

<sup>1</sup> Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

► 4. Concentration des entreprises exportatrices dans la part du chiffre d'affaires à l'export en 2021

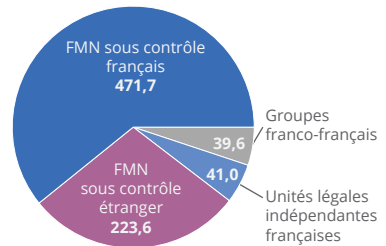


Champ : France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

► 5. Répartition du chiffre d'affaires à l'export selon le type de groupe en 2021

en milliards d'euros



Champ : France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).



## 3.2 Mondialisation et firmes multinationales

En 2021, en France, les **firmes multinationales** représentent moins de 1 % des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 1**. Toutefois, elles concentrent 42 % de l'**emploi total** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers et génèrent 55 % de la valeur ajoutée au coût des facteurs produite sur le territoire français.

En 2021, à l'étranger, 33 % des effectifs salariés en équivalent temps plein des **firmes multinationales sous contrôle français** travaillent dans l'Union européenne (UE). Les filiales en Allemagne, en Espagne et en Italie représentent 51 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis regroupent les effectifs les plus importants, devant la Chine et le Brésil. 43 % des salariés des filiales sous contrôle français implantées à l'étranger travaillent dans les services, 36 % dans l'industrie, 17 % dans le commerce.

Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 1 566 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans leurs filiales à l'étranger, soit 52 % de leur chiffre d'affaires consolidé mondial ► **figure 2**. Elles y emploient 6,9 millions de salariés, soit 56 % de leurs effectifs totaux. Parmi elles, les grandes firmes multinationales regroupent 43 % des filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises. La moitié de ces grandes firmes sont implantées dans au moins 12 pays étrangers. Les grandes firmes multinationales réalisent 83 % du chiffre d'affaires et emploient 76 % des effectifs des filiales françaises à l'étranger. À l'opposé, les

firmes multinationales sous contrôle français de taille petite ou moyenne ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires et 3 % des salariés des filiales françaises à l'étranger. Elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en France.

Les **firmes multinationales sous contrôle étranger** emploient 2,2 millions de personnes en France en 2021. 44 % de ces emplois se situent dans des **entreprises de taille intermédiaire**. Les services concentrent le plus d'emplois sous contrôle étranger (40 %), devant l'industrie (32 %) et le commerce (26 %).

Au total, en 2021, 109 pays étrangers contrôlent des entreprises en France. Parmi eux, 15 représentent 95 % de l'emploi total en France sous contrôle étranger. Les pays de l'UE en concentrent 49 %, au premier rang desquels l'Allemagne avec 346 700 emplois, suivie par les Pays-Bas et la Belgique ► **figure 3**. Hors UE, les multinationales sous contrôle américain totalisent le plus d'emplois en France (481 400), puis viennent la Suisse, le Royaume-Uni et le Japon.

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers**. En 2021, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 52 % du PIB de la France ► **figure 4**. Les multinationales sous contrôle français investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies de l'OCDE, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger / PIB » plus élevés. Le stock d'investissements étrangers en France représente pour sa part 32 % du PIB de la France en 2021. ●

### ► Avertissement

Les chiffres des figures 1 et 3 ne sont pas directement comparables à ceux des précédentes éditions en raison d'un changement méthodologique.

### ► Définitions

L'**emploi total** est la somme de la moyenne annuelle de la durée employée des salariés (par exemple un salarié ayant travaillé du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juillet compte pour 13/24) et du nombre de non-salariés présents au 31 décembre. La quotité de travail (c'est-à-dire le pourcentage de temps de travail d'un salarié en temps partiel) n'est pas prise en compte dans le calcul.

**Firme multinationale (FMN)**, **entreprise**, **firme multinationale sous contrôle français (étranger)**, **entreprise de taille intermédiaire (ETI)**, **investissement direct étranger** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les États-Unis restent en 2020 le premier pays d'implantation des multinationales françaises à l'étranger », *Insee Focus* n° 278, novembre 2022.
- « En 2020, 12 % des emplois français du secteur marchand sont sous contrôle étranger », *Insee Focus* n° 281, décembre 2022.

### ► 1. Répartition des entreprises selon le type de contrôle en 2021

| Type d'entreprise                                    | Entreprises                |              | Emploi total en France       |              | Valeur ajoutée au coût des facteurs |              |
|------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|
|                                                      | Nombre total (en milliers) | Part (en %)  | Effectif total (en millions) | Part (en %)  | Ensemble (en milliards d'euros)     | Part (en %)  |
| <b>Entreprises indépendantes</b>                     | <b>3 480,9</b>             | <b>95,1</b>  | <b>6,1</b>                   | <b>35,1</b>  | <b>273,9</b>                        | <b>24,1</b>  |
| Françaises                                           | 3 478,7                    | 95,0         | 6,1                          | 34,9         | 269,7                               | 23,7         |
| Étrangères                                           | 2,2                        | 0,1          | 0,0                          | 0,2          | 4,2                                 | 0,4          |
| <b>Entreprises organisées en groupes de sociétés</b> | <b>178,9</b>               | <b>4,9</b>   | <b>11,2</b>                  | <b>64,9</b>  | <b>861,2</b>                        | <b>75,9</b>  |
| Groupes franco-français                              | 151,5                      | 4,1          | 3,9                          | 22,7         | 234,4                               | 20,7         |
| Firmes multinationales                               | 27,4                       | 0,7          | 7,3                          | 42,2         | 626,7                               | 55,2         |
| sous contrôle français                               | 12,1                       | 0,3          | 5,2                          | 29,8         | 445,1                               | 39,2         |
| sous contrôle étranger                               | 15,3                       | 0,4          | 2,2                          | 12,5         | 181,6                               | 16,0         |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>3 659,8</b>             | <b>100,0</b> | <b>15,5</b>                  | <b>100,0</b> | <b>1 135,1</b>                      | <b>100,0</b> |

**Champ :** Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français en 2021 selon leur taille

| Type d'entreprise                                  | Filiales à l'étranger |              | Salariés des filiales à l'étranger <sup>1</sup> |              | Chiffre d'affaires consolidé <sup>2</sup> réalisé par les filiales à l'étranger |              | Nombre médian de pays étrangers d'implantation |
|----------------------------------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------|
|                                                    | Nombre (en milliers)  | Part (en %)  | Effectifs (en milliers)                         | Part (en %)  | Montant (en milliards d'euros)                                                  | Part (en %)  |                                                |
| Grandes firmes multinationales                     | 22,0                  | 43,1         | 5 253                                           | 76,1         | 1 303                                                                           | 83,2         | 12                                             |
| Firmes multinationales de taille intermédiaire     | 18,8                  | 36,8         | 1 436                                           | 20,8         | 237                                                                             | 15,1         | 3                                              |
| Firmes multinationales de taille petite ou moyenne | 10,3                  | 20,2         | 210                                             | 3,0          | 26                                                                              | 1,7          | 1                                              |
| <b>Ensemble</b>                                    | <b>51,0</b>           | <b>100,0</b> | <b>6 900</b>                                    | <b>100,0</b> | <b>1 566</b>                                                                    | <b>100,0</b> | <b>1</b>                                       |

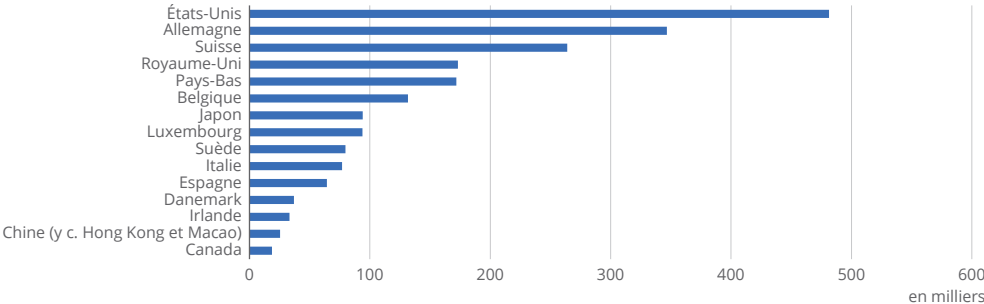
**1** Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP).

**2** Somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

**Champ :** Firmes multinationales sous contrôle français, hors services non marchands et banques.

**Source :** Insee, Ofats 2021.

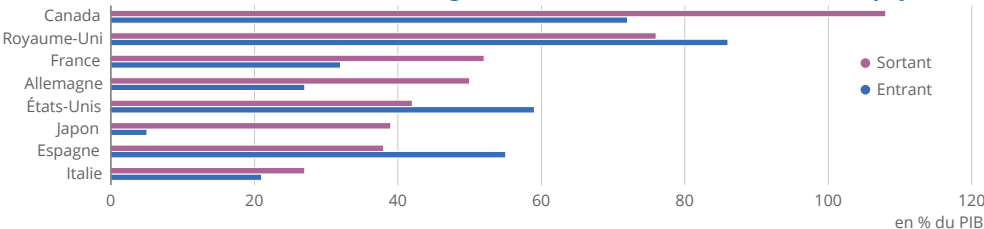
### ► 3. Emplois en France sous contrôle étranger par pays d'origine en 2021



**Champ :** France, entreprises sous contrôle étranger des secteurs marchands non agricoles et non financiers ; emploi total.

**Sources :** Insee, Lifi 2021, É sane 2021 (données individuelles).

### ► 4. Stock d'investissements directs étrangers entrant et sortant en 2021 selon le pays



**Note :** Niveau total de l'investissement direct étranger en fin d'année.

**Champ :** Ensemble des secteurs.

**Source :** OCDE, FDI statistics database.

### 3.3 Investissement

En 2021, l'**investissement corporel brut hors apports** des **entreprises** des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** s'élève à 248,7 milliards d'euros ► **figure 1**. Il augmente de 17,8 % en valeur par rapport à 2020. Tous les secteurs ont plus investi en 2021 qu'en 2020. L'industrie est le secteur dans lequel l'investissement est le plus élevé (68,9 milliards d'euros), suivi par les activités immobilières, les autres services principalement marchands, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication. Au sein de l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 39,5 milliards d'euros d'investissements, grâce notamment à l'agroalimentaire (8,2 milliards d'euros), à la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (4,8 milliards d'euros) et à la fabrication de matériels de transport (2,6 milliards d'euros).

Le **taux d'investissement** s'établit à 21,1 %, en progression par rapport à 2020 (+0,7 point). Ce taux d'investissement augmente dans la plupart des secteurs : +10,9 points dans les activités immobilières, +2,5 points dans l'information-communication ou +1,0 point dans la construction.

En 2021, sur les 2,4 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors **micro-entrepreneurs**), 1,2 million ont réalisé des investissements, soit 51 % ► **figure 2**. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 100 % des **grandes entreprises (GE)**, 98 % des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 91 % des **PME** non microentreprises. En revanche, moins de la moitié des **microentreprises (MIC)** investissent (49 %). Ces proportions sont structurelles et évoluent

peu, même sous l'effet de la crise sanitaire. Les montants investis par les MIC sont faibles, en raison notamment du niveau de leur activité. Pour un quart d'entre elles, leur dépense annuelle d'investissement est inférieure à 1 300 euros, et pour une sur deux, elle est inférieure à 4 800 euros. Le montant médian investi par les PME hors MIC est neuf fois supérieur à celui des microentreprises ; celui des ETI l'est 405 fois plus. Pour les GE, le montant médian de l'investissement s'élève à 67 millions d'euros ► **figure 3**.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises. Parmi les entreprises ayant investi en 2021, 2 % réalisent chacune un investissement d'au moins 500 000 euros et concentrent à elles seules 87 % du montant total des investissements corporels bruts hors apports ; à l'opposé, 59 % réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros et ne comptabilisent que 1 % du total de ces investissements ► **figure 4**.

En 2021, 59 % des investissements sont imputables à des firmes multinationales, pour un montant de 143,0 milliards d'euros. Les unités légales indépendantes investissent, quant à elles, 47,7 milliards d'euros, comparable en ordre de grandeur à l'investissement des groupes franco-français (52,0 milliards d'euros). Parmi les entreprises ayant réalisé un investissement en 2021 (hors micro-entrepreneurs), la moitié l'a fait pour 6,1 milliers d'euros. Pour les groupes franco-français, cette médiane est à 32,0 milliards d'euros, tandis qu'elle s'établit à 176,5 pour les multinationales sous contrôle français, soit 29 fois plus que l'ensemble des entreprises. La dispersion est cependant très grande, notamment pour les multinationales, avec des **rapports interquartiles** supérieurs à 50. ●

#### ► Définitions

Investissements corporels bruts hors apports, entreprise, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, taux d'investissement, micro-entrepreneur, grande entreprise (GE), entreprise de taille intermédiaire (ETI), petite et moyenne entreprise (PME), microentreprise (MIC), rapport interquartile : voir *Glossaire*.

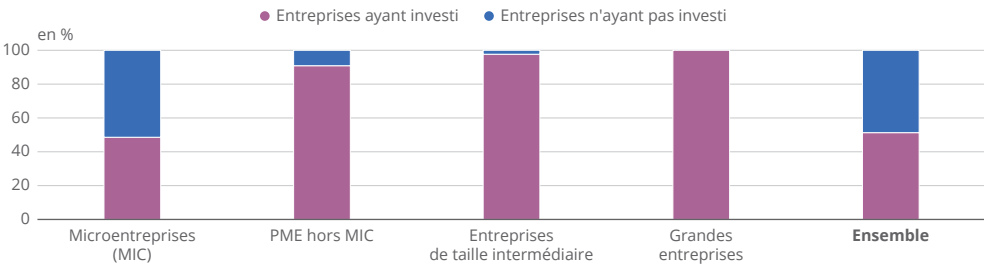
### ► 1. Investissements et taux d'investissement en 2021

| Secteur d'activité                                   | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports | Taux d'investissement |
|------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
|                                                      | en milliards d'euros      |                                              | en %                  |
| Industrie, dont :                                    | 324,6                     | 68,9                                         | 21,2                  |
| industrie manufacturière                             | 267,4                     | 39,5                                         | 14,8                  |
| Construction                                         | 114,4                     | 13,9                                         | 12,2                  |
| Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle | 249,9                     | 28,3                                         | 11,3                  |
| Transports et entreposage                            | 95,1                      | 28,5                                         | 29,9                  |
| Hébergement restauration                             | 30,1                      | 10,2                                         | 34,0                  |
| Information-communication                            | 104,8                     | 20,9                                         | 19,9                  |
| Activités immobilières                               | 46,3                      | 43,2                                         | 93,3                  |
| Autres services principalement marchands             | 213,6                     | 34,8                                         | 16,3                  |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>1 178,8</b>            | <b>248,7</b>                                 | <b>21,1</b>           |

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

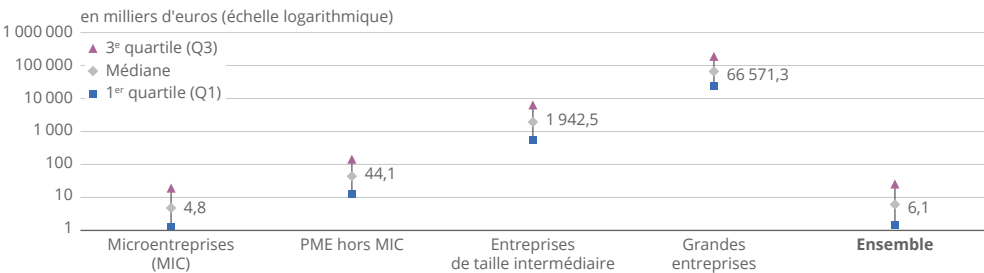
### ► 2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

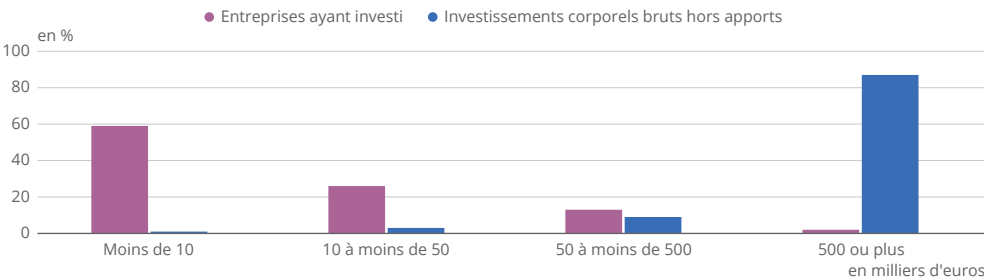
### ► 3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, ayant investi en 2021.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2021



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, ayant investi en 2021.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### 3.4 TIC et commerce électronique

En 2022, 44 % des entreprises françaises de 10 personnes ou plus organisent des réunions à distance *via* Internet ► **figure 1**.

Le recours aux réunions à distance *via* internet augmente selon la taille de l'entreprise : 38 % des entreprises de moins de 50 personnes (petites entreprises) y ont recours, contre 92 % de celles de plus de 250 salariés.

Ce type de réunion est plus répandu dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (84 %) et de l'information et des communications (96 %), que dans ceux de l'hébergement-restauration (21 %), de la construction (25 %), et des transports et entreposage (29 %).

En 2022, 90 % fournissent un accès à distance à l'un de ces trois outils : 89 % à la messagerie professionnelle et 77 % aux documents ou aux logiciels professionnels ► **figure 2**.

L'accès à la messagerie concerne la quasi-totalité des moyennes entreprises (95 %) et entreprises de taille intermédiaires (ETI) ou grandes entreprises (GE) (99 %). Il est également très fréquent pour les petites entreprises (88 %). L'accès aux documents ou aux logiciels est moins élevé au sein de ces entreprises (75 %), mais davantage au sein des moyennes entreprises (90 %) et des ETI-GE (98 %).

L'accès à la messagerie reste élevé quelle que soit l'activité de l'entreprise : de 77 % dans l'hébergement et restauration, jusqu'à 99 %

dans l'information-communication, où l'accès à distance aux documents ou logiciels est aussi fréquemment répandue.

48 % des salariés disposent d'un accès à distance à leur messagerie professionnelle, et 43 % aux documents ou logiciels de l'entreprise. Cette part est plus élevée dans les grandes entreprises (respectivement 54 % et 50 %) que dans les petites (respectivement 35 % et 28 %). L'accès à distance est très différencié selon l'activité de l'entreprise : 22 % des employés du secteur de l'hébergement-restauration peuvent accéder à distance à leur messagerie et 17 % aux documents ou logiciels, contre respectivement 82 % et 79 % dans l'information et communication.

En 2021, 17 % des entreprises effectuent des ventes électroniques (ventes web ou **EDI**) ► **figure 3**. Ces ventes sont effectuées principalement dans le secteur de l'hébergement-restauration et le commerce avec respectivement 31 % et 29 %. Elles sont exceptionnelles dans la construction (1 %) et relativement faibles pour les transports et entreposage et les activités spécialisées scientifiques et techniques (7 %). Elles augmentent avec la taille de l'entreprise : de 12 % pour les petites entreprises à 41 % pour les ETI-GE.

Les ventes électroniques représentent 11 % du chiffre d'affaires total des entreprises, avec un maximum de 16 % pour le secteur de l'industrie et 15 % pour les ETI-GE. ●

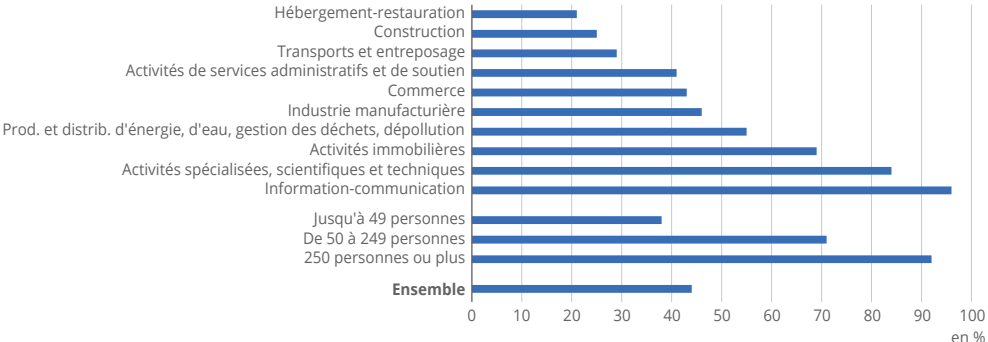
#### ► Définition

L'**échange de données informatisé (EDI)** est un terme générique pour désigner l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

#### ► Pour en savoir plus

« Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2022 », *Insee Résultats*, août 2023.

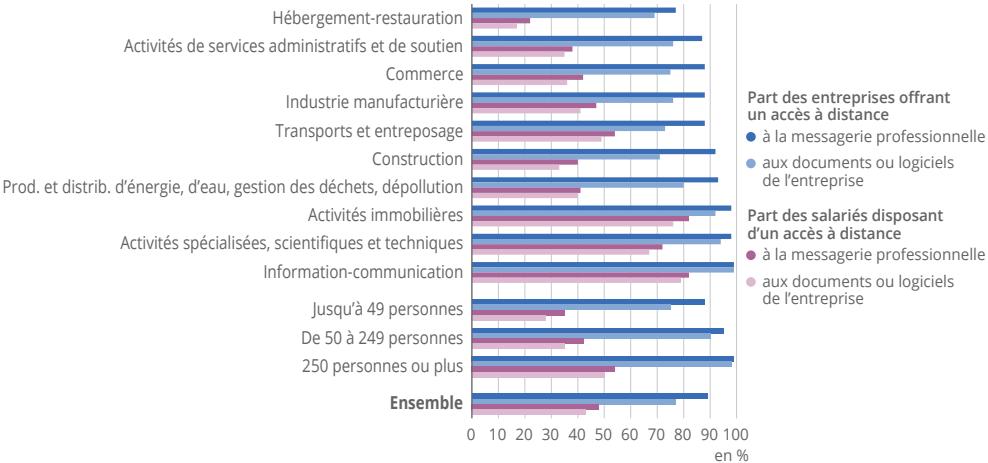
► 1. Organisation de réunions à distance dans les entreprises



**Lecture :** En 2022, 96 % des entreprises françaises dans l'information et les communications organisent des réunions à distance.

**Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.

► 2. Accès à distance aux outils professionnels dans les entreprises



**Lecture :** En 2022, 89 % des entreprises françaises offrent un accès à distance à la messagerie professionnelle. 48 % des salariés disposent d'un accès à distance à la messagerie professionnelle en France.

**Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.

► 3. Ventes électroniques selon le secteur et la taille en 2021

| Secteur d'activité / Taille de l'entreprise                    | Part des entreprises qui ont réalisé des ventes électroniques en 2021 | Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur en 2021 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Construction                                                   | 1                                                                     | 0                                                                   |
| Transports et entreposage                                      | 7                                                                     | 8                                                                   |
| Activités spécialisées scientifiques et techniques             | 7                                                                     | 1                                                                   |
| Services administratifs et de soutien ; activités immobilières | 8                                                                     | 5                                                                   |
| Industrie                                                      | 21                                                                    | 16                                                                  |
| Information-communication ; réparation d'ordinateurs           | 25                                                                    | 12                                                                  |
| Commerce                                                       | 29                                                                    | 13                                                                  |
| Hébergement-restauration                                       | 31                                                                    | 4                                                                   |
| De 10 à 19 personnes                                           | 12                                                                    | 2                                                                   |
| De 20 à 49 personnes                                           | 19                                                                    | 4                                                                   |
| De 50 à 249 personnes                                          | 26                                                                    | 8                                                                   |
| 250 personnes ou plus                                          | 41                                                                    | 15                                                                  |
| Ensemble                                                       | 17                                                                    | 11                                                                  |

**Lecture :** Dans le secteur de l'industrie, 21 % des entreprises de 10 personnes ou plus ont réalisé des ventes électroniques en 2021.

**Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.

## 3.5 Recherche et développement expérimental

En 2021, la dépense intérieure de **recherche et développement expérimental (R&D)** des sociétés implantées en France (DIRDE) s'établit à 36,5 milliards d'euros ► **figure 1**. Elle représente 66 % de la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** globale. La DIRD des administrations (DIRDA) s'élève quant à elle à 19,0 milliards d'euros.

La DIRDE augmente de 3,8 % en volume entre 2020 et 2021, après une diminution de 4,4 % entre 2019 et 2020. La DIRDA augmente également sur un an (+3,6 %), après une diminution de 4,2 % en 2020. Au total, la DIRD augmente de 3,7 % en 2021.

L'effort de recherche, qui rapporte la DIRD au PIB, se situe à 2,22 % en 2021, un niveau supérieur à celui de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (2,15 %) et de la plupart des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie (1,48 %) ► **figure 2**. Il reste inférieur à celui de l'Allemagne (3,13 %) et de certains pays d'Europe du Nord, comme la Suède (3,35 %), la Finlande (2,99 %) et le Danemark (2,81 %).

La part des branches industrielles dans la DIRDE diminue de 2 points par rapport à 2020 pour s'établir à 66 %. Elles ont engagé 24,1 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D en 2021, dont 42 % sont réalisées par les trois principales branches de recherche industrielles : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique ► **figure 3**. La DIRDE de l'industrie automobile diminue de 8,7 % en volume sur un an, mais dans la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique, elle augmente respectivement de 1,4 % et 1,9 %.

En 2021, la part des branches des services au sein de la DIRDE augmente de 2 points par rapport à 2020 et s'établit à 30 %. En un an, leurs dépenses intérieures de R&D augmentent de 10,5 % en volume, pour atteindre 10,8 milliards d'euros en 2021. En particulier, les dépenses

dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques progressent de 16,0 % en un an, alors que celles consacrées aux transports et entreposage diminuent de 11,7 %.

En 2021, 205 900 chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour mener des activités de R&D dans des sociétés implantées en France. Les **grandes entreprises (GE)** rassemblent 47 % de cet effectif, les **petites et moyennes entreprises (PME)** 28 % et les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** 25 % ► **figure 4**. Les grandes entreprises engagent 54 % de la DIRDE et reçoivent 72 % des financements publics directs.

En 2021, les filiales de groupes sous contrôle étranger implantées en France ont engagé 8,1 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D, soit 22 % de la DIRDE totale ► **figure 5**. Moins de la moitié de ces dépenses (45 %) sont réalisées par des groupes ayant leur centre de décision dans l'UE et 20 % par des filiales de groupes américains.

En 2021, les ressources des sociétés implantées en France reçues de l'étranger (entreprises implantées à l'étranger, organismes nationaux étrangers ou organisations internationales) représentent 3,1 milliards d'euros (en hausse de 8,5 % par rapport à 2020) et financent 8,6 % de leurs travaux internes de R&D ► **figure 6**. La part des fonds en provenance de l'UE dans ces ressources est de 6 %, alors qu'ils représentent plus de la moitié des financements étrangers reçus par les administrations situées en France (56 %).

En 2021, la **dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRDE)** des sociétés implantées en France s'élève à 35,2 milliards d'euros, dont 4,6 milliards pour des financements de travaux de R&D réalisés à l'étranger. En 2021, la DNRDE augmente de 2,0 % en volume. ●

### ► Avertissement

L'unité statistique retenue pour l'enquête dépenses de R&D des entreprises 2021 est désormais l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. La ventilation en branche présentée ici n'est pas affectée par le passage en entreprise. Les résultats sont donc directement comparables entre les millésimes 2020 et 2021.

### ► Définitions

**Recherche et développement expérimental (R&D), dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD), grande entreprise (GE), petite et moyenne entreprise (PME), entreprise de taille intermédiaire (ETI), dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) : voir Glossaire.**

### ► 1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2021

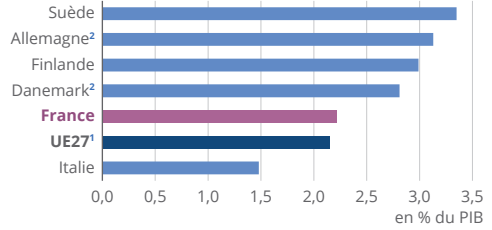
| en milliards d'euros                       |             |             |
|--------------------------------------------|-------------|-------------|
| Origine / Destination                      | DIRD        | DNRD        |
| <b>Par les administrations<sup>1</sup></b> | <b>19,0</b> | <b>23,7</b> |
| En % du PIB                                | 0,76        | 0,95        |
| <b>Par les entreprises</b>                 | <b>36,5</b> | <b>35,2</b> |
| En % du PIB                                | 1,46        | 1,41        |
| <b>Ensemble</b>                            | <b>55,5</b> | <b>58,9</b> |
| En % du PIB                                | 2,22        | 2,36        |

1 Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Champ : France.

Source : MESR-Sies.

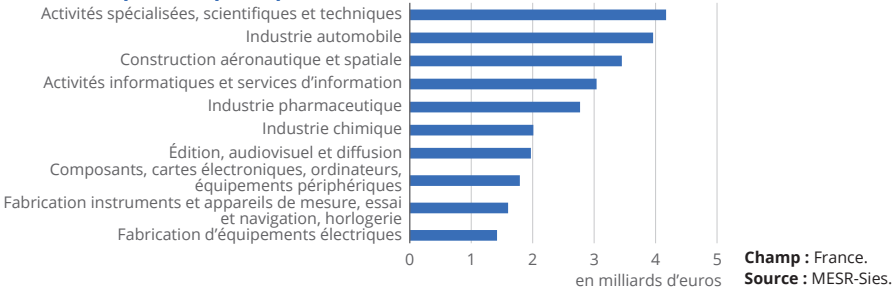
### ► 2. Effort de recherche dans l'Union européenne en 2021



1 Données estimées. 2 Données provisoires.

Sources : MESR-Sies ; OCDE PIST mars 2023.

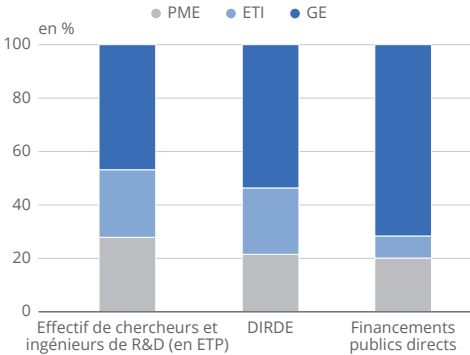
### ► 3. DIRDE pour les principales branches de recherche en 2021



Champ : France.

Source : MESR-Sies.

### ► 4. Concentration de la R&D en fonction de la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France.

Sources : Insee ; MESR-Sies.

### ► 5. DIRDE et chercheurs des filiales en fonction de la nationalité de contrôle en 2021

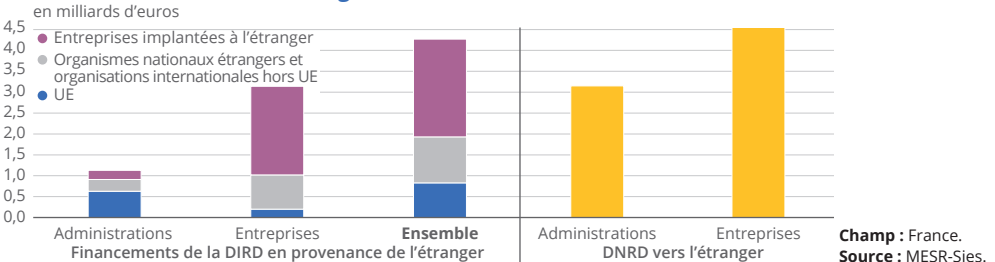
| Nationalité de contrôle                             | DIRDE (en milliards d'euros) | Chercheurs et ingénieurs de R&D (en milliers d'ETP) |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Ensemble des filiales sous contrôle français</b> | <b>28,3</b>                  | <b>161,0</b>                                        |
| <b>Ensemble des filiales sous contrôle étranger</b> | <b>8,1</b>                   | <b>45,0</b>                                         |
| Union européenne (UE), dont :                       | 3,7                          | 21,2                                                |
| Pays-Bas                                            | 0,4                          | 2,4                                                 |
| Allemagne                                           | 1,4                          | 7,3                                                 |
| Europe hors UE, dont :                              | 2,1                          | 9,9                                                 |
| Suisse                                              | 1,6                          | 6,9                                                 |
| Royaume-Uni                                         | 0,4                          | 2,9                                                 |
| Reste du monde, dont :                              | 2,4                          | 13,8                                                |
| États-Unis                                          | 1,6                          | 9,0                                                 |
| <b>Ensemble des entreprises</b>                     | <b>36,5</b>                  | <b>205,9</b>                                        |

**Note :** Les données sont relatives aux nationalités des centres de décision. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger les sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère.

Champ : France.

Sources : Insee ; MESR-Sies.

### ► 6. Flux financiers avec l'étranger en 2021



Champ : France.

Source : MESR-Sies.



## 3.6 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2021, 2,3 millions d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) ► **figure 1**. La population de redevables, en hausse de 7 % par rapport à 2020, compte 91 % de microentreprises. Un peu plus d'un redevable sur quatre (26 %) sont actifs dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**.

En 2021, 62 % des redevables déclarent un bénéfice fiscal contre 45 % en 2020. Les microentreprises (MIC) sont majoritairement bénéficiaires (60,2 %). Néanmoins, cette part reste faible en comparaison des entreprises de taille plus importante, plus de trois quarts des petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) étant bénéficiaires. Pour les 1 417 000 entreprises bénéficiaires, **l'IS brut**, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et **crédits d'impôt**, s'élève à 71,2 milliards d'euros contre 53,9 milliards d'euros en 2020. Cette hausse de 32 % de l'IS brut s'explique par la reprise économique en 2021 après une année 2020 marquée par la crise sanitaire : les bénéfices réalisés par les entreprises ont augmenté de 41 % pendant cette période. Le décalage de 9 points entre les variations de l'IS brut et des bénéfices est dû à la baisse des taux de taxation.

Le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels. Suite à la réforme de l'impôt sur les sociétés qui a débuté en 2017 et qui s'achèvera en 2022, le taux normal d'IS qui était 33 % 1/3 en 2016 doit baisser progressivement pour atteindre 25 % sur les bénéfices de toutes les entreprises en 2022. Pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux d'IS est porté à 27,5 % pour les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires et à 26,5 % pour les entreprises réalisant jusqu'à 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le taux réduit de 15 % continue à s'appliquer jusqu'à 38 120 euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises. L'économie totale d'impôt réalisée entre 2020 et 2021 grâce aux

changements de taux d'imposition s'élève à 4,7 milliards d'euros.

L'IS brut des grandes entreprises, d'un montant de 23,5 milliards d'euros en 2021 ► **figure 3**, a augmenté de plus de 7 milliards d'euros par rapport à 2020. De manière similaire, l'IS brut des MIC, des PME et des ETI progresse en 2021 (même si les hausses sont moins marquées que pour celle des grandes entreprises) pour atteindre respectivement 12,4 milliards, 18,6 milliards et 16,7 milliards d'euros. Le montant des crédits d'impôt perçu par les entreprises à l'IS a quant à lui légèrement diminué entre 2020 et 2021 (11,2 contre 11,6 milliards d'euros). Les 300 grandes entreprises bénéficient de 4,1 milliards d'euros de crédit d'impôt quand les 2,1 million de MIC bénéficient de 1,1 milliard d'euros de crédit d'impôt. Entre ces deux extrêmes, les PME et les ETI bénéficient respectivement de 3,2 et 2,8 milliards d'euros de crédit d'impôt.

Les entreprises des secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et du secteur des activités financières et d'assurance sont celles qui contribuent le plus à l'IS brut (respectivement 18,4 milliards et 15,4 milliards d'euros en 2021) ► **figure 4**. Ce sont en revanche les secteurs de l'industrie et des activités spécialisées et de soutien aux entreprises qui bénéficient des montants les plus importants de crédit d'impôt (respectivement 3,2 milliards et 2,3 milliards d'euros).

Enfin, en 2021, les 36 000 **groupes fiscaux** déclarent 34,7 milliards d'euros d'IS brut, soit 49 % de l'IS brut total. Les bénéfices des entreprises faisant partie de ces groupes fiscaux ne sont pas imposés directement. En effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt. Par ailleurs, ces groupes détiennent 58 % du montant total des **créances fiscales**, soit 6,5 milliards d'euros. ●

### ► Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise, dite tête de groupe.

**IS brut, crédit d'impôt et créance fiscale** : voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de l'IS brut et des créances d'impôt par catégorie d'entreprises en 2021

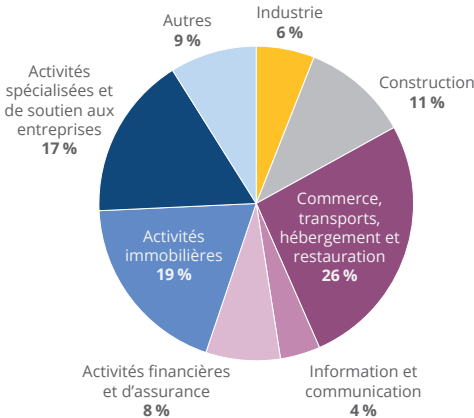
| Caractéristiques                                                          | Microentreprises (MIC) | Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC | Entreprises de taille intermédiaire (ETI) | Grandes entreprises (GE) | Ensemble  |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|-----------|
| Nombre de redevables                                                      | 2 070 800              | 207 200                                        | 7 500                                     | 300                      | 2 285 800 |
| Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)                         | 60,2                   | 78,9                                           | 78,3                                      | 75,5                     | 62,0      |
| Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)                        | 12,4                   | 18,6                                           | 16,7                                      | 23,5                     | 71,2      |
| Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt                                | 141 200                | 58 200                                         | 4 600                                     | 300                      | 204 300   |
| Part de redevables titulaires d'un crédit d'impôt au titre de 2021 (en %) | 6,8                    | 28,1                                           | 61,7                                      | 96,1                     | 8,9       |
| Crédits d'impôt (en milliards d'euros)                                    | 1,1                    | 3,2                                            | 2,8                                       | 4,1                      | 11,2      |

**Lecture :** En 2021, 300 grandes entreprises sont redevables de 23,5 milliards d'euros d'IS bruts et bénéficient de 4,1 milliards d'euros de crédits d'impôt.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

► 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2021

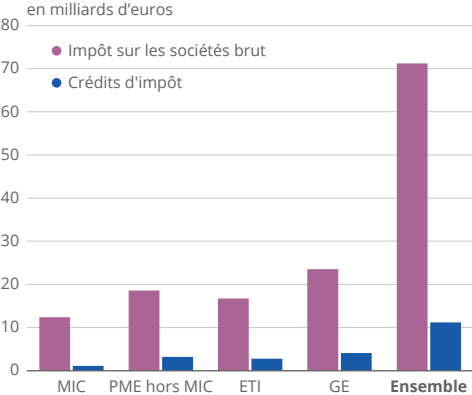


**Lecture :** En 2021, 6 % des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés appartiennent au secteur de l'industrie.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

► 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôt selon la catégorie des entreprises en 2021

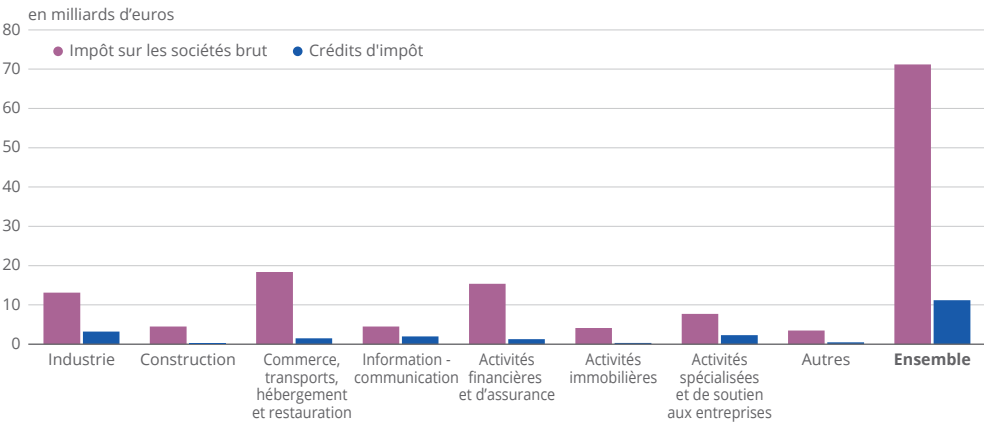


**Lecture :** En 2021, l'impôt sur les sociétés brut s'élève à 71,2 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises redevables.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

► 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôt en 2021



**Lecture :** En 2021, le montant de l'impôt sur les sociétés brut des entreprises du secteur de la construction s'élève à 4,5 milliards d'euros.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

## 3.7 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises s'élève à 155,0 milliards d'euros en 2022

► **figure 1**. Elle représente 5,9 % du PIB, proportion en hausse de 0,5 point par rapport à 2021 du fait d'une augmentation du PIB de 5,5 % qui est moins forte que celle de la fiscalité directe assise sur les entreprises (+15,9 %).

Cette fiscalité est composée à 57 % par la taxation du résultat des entreprises, qui comprend essentiellement l'**impôt sur les sociétés (IS)** et l'**impôt sur le revenu (IR)** pour les entreprises individuelles ou les sociétés de personnes. Viennent ensuite la taxation du capital foncier (17 % du total), celle de la masse salariale (17 %) et celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (9 %).

Les recettes d'impôt issues de la taxation des résultats ont augmenté de 21,4 % entre 2021 et 2022. Ce rebond est lié à la hausse des recettes de l'**IS brut** de 13,5 milliards d'euros (+22,0 %) sur la même période. La progression des recettes de l'IS brut résulte de la hausse des bénéfices des entreprises, sous l'effet de la reprise d'activité après une année 2021 encore marquée par des mesures de restriction de l'activité économique liées à la crise sanitaire. L'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des professionnels entre 2021 et 2022 a été, quant à elle, moins importante (+14,1 %).

Les recettes liées à la taxation du capital augmentent de 5,6 % entre 2021 et 2022. Cette hausse de 1,4 milliard d'euros repose essentiellement sur la hausse des recettes de la

taxe sur le foncier bâti et non bâti de 0,8 milliard d'euros et de celles de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** de 0,5 milliard d'euros sur la même période.

Les recettes fiscales sur la masse salariale s'établissent à 26,7 milliards d'euros en 2022, en hausse de 9,2 % par rapport à 2021. Ce montant comprend les recettes de la **taxe sur les salaires (TS)** pour 16,2 milliards d'euros, en progression de 5,4 % par rapport à 2021, et les recettes de la **contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA)** pour 10,5 milliards d'euros en hausse de 15,4 %.

Par ailleurs, les recettes de la taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée progressent de 18,7 % entre 2021 et 2022 ce qui représente une hausse de 2,1 milliards d'euros ► **figure 2**. Cette hausse est due à une augmentation de 1,5 milliard d'euros des recettes de la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** et de 0,6 milliard d'euros des recettes de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sur la même période.

En 2022, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État s'élève à 88,0 milliards d'euros et représente 3,4 % du PIB, en hausse par rapport à 2021 (+0,4 point) ► **figure 3**. La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,3 % du PIB en 2022, en légère hausse de 0,1 point par rapport à 2021. La fiscalité directe affectée aux administrations de sécurité sociale représente 0,8 % du PIB en 2022, taux stable par rapport à 2021 en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à cet affectataire. ●

### ► Définitions

Fiscalité directe, impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu (IR), IS brut, cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe sur les salaires (TS), contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2021 », *DGFIP Statistiques* n° 13, avril 2023.

## ► 1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

en millions d'euros

| Fiscalité                                                                    | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           | 2022           |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Taxation des résultats</b>                                                | <b>64 892</b>  | <b>70 411</b>  | <b>66 500</b>  | <b>72 509</b>  | <b>88 005</b>  |
| Impôt sur les sociétés (IS)                                                  | 54 364         | 59 109         | 55 712         | 61 493         | 75 031         |
| Impôt sur le revenu (IR)                                                     | 9 406          | 10 062         | 9 617          | 9 974          | 11 384         |
| Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)                    | 1 118          | 1 240          | 1 171          | 1 042          | 1 590          |
| Taxe de 3 % sur les versements de dividendes                                 | 4              | 0              | 0              | 0              | 0              |
| <b>Taxation du capital</b>                                                   | <b>27 280</b>  | <b>28 025</b>  | <b>28 483</b>  | <b>25 512</b>  | <b>26 953</b>  |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE)                                    | 6 829          | 7 081          | 7 142          | 5 748          | 6 293          |
| Taxe sur le foncier bâti et non bâti                                         | 15 481         | 15 837         | 16 122         | 14 677         | 15 477         |
| Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)                 | 1 346          | 1 408          | 1 444          | 1 395          | 1 528          |
| Imposition forfaitaire sur les pylônes                                       | 258            | 272            | 283            | 290            | 297            |
| Taxe sur les surfaces commerciales                                           | 977            | 992            | 1 000          | 991            | 1 054          |
| Taxes perçues au profit des CCI                                              | 720            | 655            | 642            | 531            | 501            |
| Taxe perçue au profit des Chambres des métiers                               | 196            | 200            | 201            | 190            | 206            |
| Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)                                     | 751            | 767            | 801            | 756            | 693            |
| Taxe sur les bureaux                                                         | 722            | 813            | 848            | 934            | 904            |
| <b>Taxation de la masse salariale</b>                                        | <b>15 829</b>  | <b>23 322</b>  | <b>22 990</b>  | <b>24 489</b>  | <b>26 732</b>  |
| Taxe sur les salaires (TS)                                                   | 13 891         | 14 111         | 14 537         | 15 380         | 16 217         |
| Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) | 1 938          | 9 211          | 8 453          | 9 109          | 10 515         |
| <b>Taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée</b>                | <b>18 033</b>  | <b>19 150</b>  | <b>19 135</b>  | <b>11 183</b>  | <b>13 276</b>  |
| Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)                      | 14 264         | 15 251         | 15 028         | 7 519          | 9 002          |
| Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)                        | 3 769          | 3 899          | 4 107          | 3 664          | 4 274          |
| <b>Ensemble</b>                                                              | <b>126 034</b> | <b>140 908</b> | <b>137 108</b> | <b>133 693</b> | <b>154 966</b> |

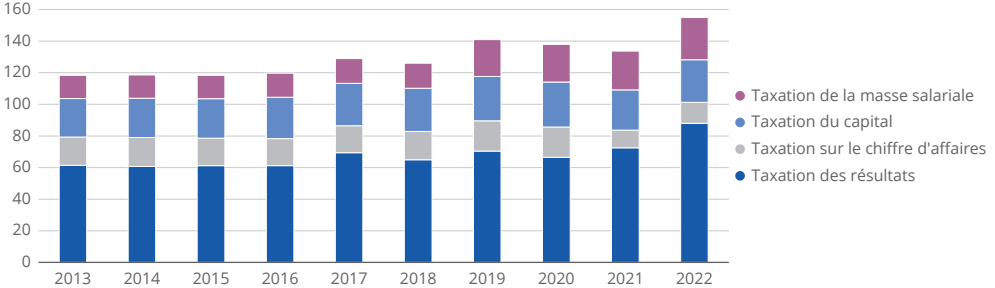
**Lecture :** En 2022, le capital des entreprises a été taxé à hauteur de 27,0 milliards d'euros, dont 6,3 milliards pour la CFE.

**Champ :** France.

**Sources :** DGFiP ; Insee, comptes nationaux.

## ► 2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée

en milliards d'euros



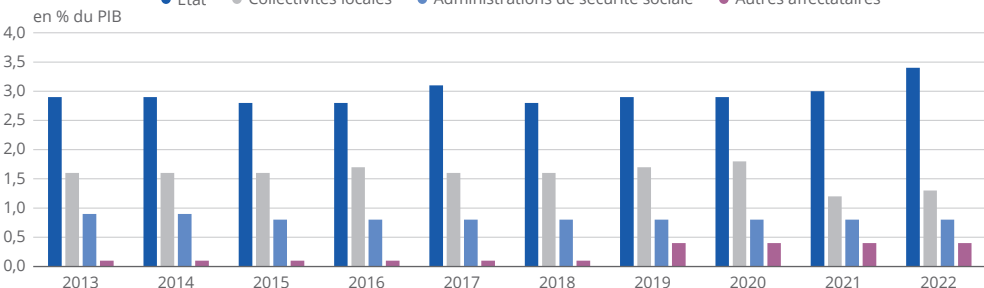
**Lecture :** En 2022, la fiscalité directe des entreprises s'élève à 154,9 milliards d'euros, dont 88 milliards concernent la taxation des résultats.

**Champ :** France.

**Sources :** DGFiP ; Insee, comptes nationaux.

## ► 3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire

en % du PIB



**Note :** Les séries ont été réétalonnées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

**Lecture :** Le montant de la fiscalité directe des entreprises affecté à l'État représente 3,4 % du PIB en 2022.

**Champ :** France.

**Sources :** DGFiP ; Insee, comptes nationaux.

## 3.8 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, les encours de crédits mobilisés accordés aux PME atteignent 559,3 milliards d'euros à la fin décembre 2022, soit une hausse de 5,4 % sur un an ► **figure 1**. Ils représentent 42 % du total des encours mobilisés. Les encours augmentent fortement sur la période pour les autres catégories d'entreprises : +6,7 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et +17,4 % pour les grandes entreprises (GE). La crise sanitaire a provoqué en 2020 un fort besoin en trésorerie, auquel a répondu le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE). La vigueur de la reprise en 2021 et la progression forte de l'activité des entreprises en 2022, en dépit du déclenchement de la guerre en Ukraine, alimentent une demande élevée de crédits de la part des PME, ETI et les GE, essentiellement tirée par sa composante investissements.

Certaines **sociétés civiles immobilières (SCI)** et entreprises n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédits mobilisés qui leur sont accordés représentent 200,7 milliards d'euros fin décembre 2022 (15 % du total) et augmentent de 8,7 % sur l'année.

L'ensemble des activités immobilières représente plus du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (149,6 milliards d'euros) ► **figure 2**. Viennent ensuite le commerce et la réparation automobile (81,9 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (59,6 milliards), l'industrie (57,6 milliards) et le soutien aux entreprises (50,6 milliards). Les autres secteurs (construction, hébergement-restauration, enseignement, santé humaine, action sociale et autres services...) portent chacun entre 33 et 43 milliards d'euros d'encours, hormis le transport (15,9 milliards) et l'information-communication (11 milliards).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2022, en moyenne 33 % des PME déclarent chaque trimestre avoir formulé une demande de lignes de crédit. Hors tirage sur ces lignes de crédit préalablement accordées, les PME peuvent par ailleurs demander des crédits de trésorerie et

d'investissement. Depuis 2021, la demande de crédit de trésorerie retrouve un niveau similaire à celui d'avant la crise sanitaire : en moyenne chaque trimestre, 5 % des PME demandent ce type de financement en 2022 (6 % en 2021). Dans le même temps, les PME peuvent demander chaque trimestre des crédits d'investissements, 20 % sont satisfaites à 75 % ou plus au quatrième trimestre 2022 (comme en 2021) ► **figure 3**. De façon structurelle, l'accès au crédit se situe à un niveau élevé : 96 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits d'investissement demandés (comme en 2021), et 84 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits de trésorerie demandés, contre 87 % en 2021. L'autocensure paraît marginale : en moyenne 1 % seulement des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie ou d'investissement par crainte d'un refus du banquier.

En 2022, le renchérissement des prix de l'énergie avec la reprise en sortie de pandémie, renforcé par un choc d'offre consécutif de l'invasion de l'Ukraine, a conduit à une accélération de l'inflation, d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Pour y faire face, l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – a normalisé la politique monétaire en interrompant ses programmes d'achats de titres et en relevant ses taux d'intérêt. Ainsi, les taux d'intérêt des crédits aux PME (hors microentreprises) ont fortement augmenté en quelques mois et sont passés de 1,3 % en décembre 2021 à 3,2 % en décembre 2022 ► **figure 4**. Les taux appliqués aux grandes entreprises – présentant généralement des niveaux de risque plus faibles – s'élèvent à 2,2 % en décembre 2022.

La « **cotation Banque de France** » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classe de risque**. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part de l'encours des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (ensemble des cotes 1+ et 4+ dans la nouvelle échelle de cotation) augmente de 4 points et passe de 50,6 % en 2021 à 54,9 % en 2022, en lien avec la bonne résilience des entreprises françaises en 2022 ► **figure 5**. ●

### ► Définitions

**Service central des risques de la Banque de France, société civile immobilière (SCI), cotation de la Banque de France, classes de risque** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Encours de crédits aux entreprises résidentes en 2022

encours en milliards d'euros, évolution en %

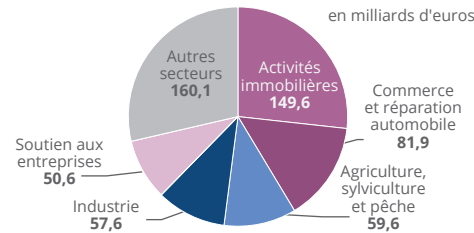
| Catégorie d'entreprises                     | Nombre d'entreprises | Crédits mobilisés |                                       | Crédits mobilisés et mobilisables |                                       |
|---------------------------------------------|----------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
|                                             |                      | Encours           | Évolution en %<br>déc. 2022/déc. 2021 | Encours                           | Évolution en %<br>déc. 2022/déc. 2021 |
| PME                                         | 1 277 813            | 559,3             | 5,4                                   | 628,8                             | 5,8                                   |
| Entreprises de taille intermédiaire         | 7 878                | 360,7             | 6,7                                   | 464,2                             | 6,8                                   |
| Grandes entreprises                         | 331                  | 206,2             | 17,4                                  | 383,5                             | 11,0                                  |
| <b>Ensemble hors divers SCI<sup>1</sup></b> | <b>1 286 022</b>     | <b>1 126,2</b>    | <b>7,9</b>                            | <b>1 476,5</b>                    | <b>7,4</b>                            |
| Divers SCI <sup>1</sup>                     | 650 742              | 200,7             | 8,7                                   | 214,5                             | 9,2                                   |
| <b>Ensemble</b>                             | <b>1 936 764</b>     | <b>1 327,0</b>    | <b>8,0</b>                            | <b>1 691,0</b>                    | <b>7,7</b>                            |

<sup>1</sup> SCI : sociétés civiles immobilières et entreprises non catégorisées en fonction des critères LME.

**Champ :** France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.

**Source :** Banque de France.

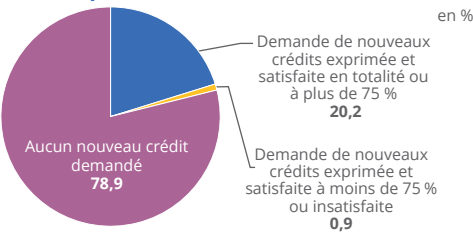
### ► 2. Crédits mobilisés par les PME en 2022 par secteur



**Champ :** France, PME ayant un encours total de crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit, hors SCI.

**Source :** Banque de France.

### ► 3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2022

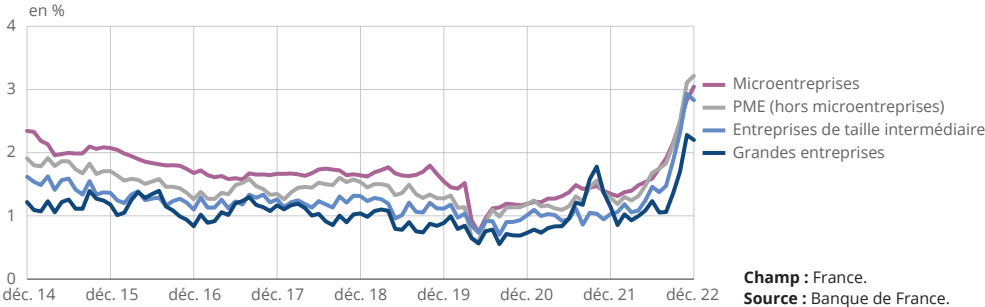


**Note :** Hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.

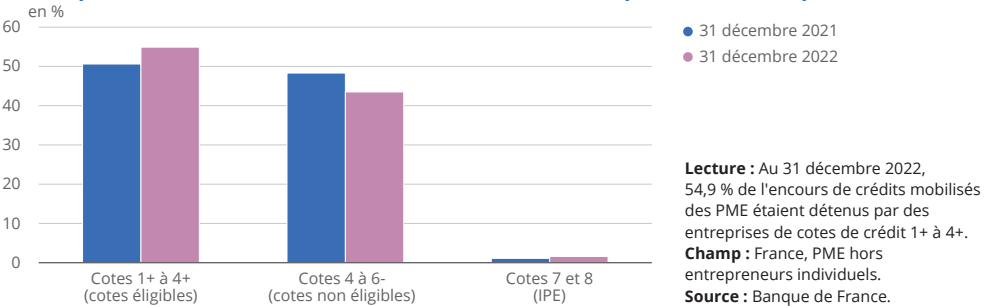
**Champ :** France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.

**Source :** Banque de France.

### ► 4. Taux des crédits aux entreprises



### ► 5. Répartition des encours de crédits mobilisés aux PME par classe de risque





# Fiches thématiques

---

Énergie et développement durable





## 4.1 Consommation et facture énergétiques dans l'industrie

En 2021 en France, la **consommation brute d'énergie** hors carburants de l'industrie (hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, mais y compris récupération) s'élève à 34,6 millions de **tonnes d'équivalent pétrole (tep)** ► **figure 1**, soit environ un cinquième de la consommation nationale. Elle augmente de 7 % en volume (après une baisse de 9 % en 2020) ► **figure 2** mais reste inférieure à son niveau d'avant la crise sanitaire de 2020. Depuis 2005, elle a diminué de 21 %.

En 2021, la consommation énergétique augmente fortement dans les secteurs du caoutchouc (+14 %) et de la métallurgie (+12 %) ► **figure 3**. Les niveaux de consommation des secteurs de la métallurgie et de la chimie, secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, restent inférieurs à ceux observés en 2019 avant la crise sanitaire. La consommation énergétique des autres secteurs d'activité en 2021 est supérieure à celle d'avant crise. La consommation du secteur de la pharmacie a augmenté de 24 % depuis 2019.

En 2021, la facture énergétique s'élève à 17,1 milliards d'euros courants, en augmentation de 46 % par rapport à 2020, conséquence de l'augmentation des volumes consommés mais aussi de la hausse des prix de l'énergie. Elle atteint son plus haut niveau depuis le suivi débuté en 2005 et dépasse le niveau enregistré les années suivant la crise de 2008. Une tonne d'équivalent pétrole (tep) coûte en moyenne

494 euros aux établissements industriels, soit 36 % plus cher qu'en 2020 et 27 % qu'en 2019.

En 2021, le prix de toutes les énergies augmente. Le prix du gaz croît de 66 % en 2021 pour s'établir à 35 euros le mégawatt-heure (MWh) ► **figure 4** ; il connaissait une tendance à la baisse depuis 2013 (-6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2020). Le prix de la vapeur s'envole également en 2021 (+71 %).

Historiquement, les variations annuelles de prix de l'électricité sont plus faibles que celles des autres énergies. La fluctuation des prix annuels de l'électricité était contenue autour de 8 % depuis 2007. L'électricité augmente pour la quatrième année consécutive et le MWh s'établit à 78 euros. 2021 marque une nette accélération de l'augmentation des prix de l'électricité (+21 %, contre +3 % en moyenne annuelle entre 2017 et 2020).

Le prix des produits pétroliers augmente également fortement (+50 %) après deux années de fortes baisses (-18 % en 2020 et -15 % en 2019). La hausse touche l'ensemble des produits pétroliers.

Le prix des combustibles minéraux solides (charbon et coke) augmente également (+20 %) après une baisse annuelle moyenne de 4 % entre 2017 et 2020. Il atteint 181 euros la tonne et n'avait plus été aussi haut depuis 2012. Le prix de l'hydrogène augmente de 30 % en 2021 et atteint 2 900 euros la tonne. ●

### ► Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

La **tonne d'équivalent pétrole (tep)** représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

En plus de l'électricité, du gaz naturel, des autres gaz et de la vapeur, l'**enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)** recense les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique), le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers, l'hydrogène et les autres combustibles renouvelables ou non.

**Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises et leur consommation d'énergie », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2023.
- « Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2021 », *Insee Résultats*, avril 2023.
- « La facture énergétique augmente de 46 % dans l'industrie en 2021 », *Insee Première* n° 1933, décembre 2022.

► 1. Consommation brute d'énergie y c. usage matières premières, par type et secteur en 2021

en milliers de tonnes d'équivalent pétrole

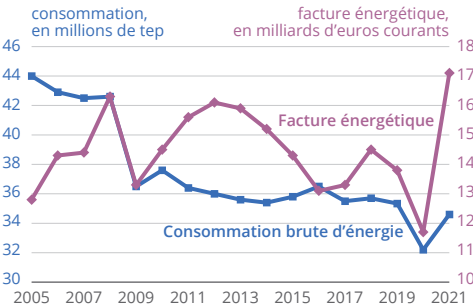
| Secteur d'activité                                                | Combustibles  |                  |                     |                     | Consommation d'électricité (y c. autoproduite) | Vapeur achetée | Hydrogène  | Ensemble      |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------|----------------|------------|---------------|
|                                                                   | Gaz           | CMS <sup>1</sup> | Produits pétroliers | Autres combustibles |                                                |                |            |               |
| Industrie extractive, récupération                                | 111           | 0                | 102                 | 8                   | 147                                            | 22             | 0          | 389           |
| Industrie agroalimentaire                                         | 2 411         | 219              | 135                 | 158                 | 1 779                                          | 277            | 3          | 4 983         |
| Textiles, habillement, cuir et chaussures                         | 97            | 0                | 83                  | 0                   | 99                                             | 7              | 0          | 286           |
| Bois, papier et imprimerie                                        | 868           | 11               | 68                  | 1 492               | 983                                            | 382            | 0          | 3 804         |
| Chimie                                                            | 2 806         | 341              | 2 108               | 1 457               | 1 532                                          | 1 047          | 290        | 9 582         |
| Pharmacie                                                         | 170           | 0                | 2                   | 6                   | 224                                            | 95             | 0          | 498           |
| Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques                 | 1 938         | 257              | 742                 | 526                 | 1 279                                          | 64             | 2          | 4 807         |
| Métallurgie et produits métalliques                               | 1 390         | 4 166            | 216                 | 13                  | 2 207                                          | 16             | 9          | 8 016         |
| Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines  | 298           | 12               | 27                  | 1                   | 535                                            | 6              | 1          | 879           |
| Matériels de transport                                            | 380           | 0                | 20                  | 49                  | 504                                            | 32             | 3          | 987           |
| Autres industries manufacturières y c. réparation et installation | 82            | 0                | 38                  | 93                  | 162                                            | 1              | 0          | 376           |
| <b>Ensemble</b>                                                   | <b>10 551</b> | <b>5 006</b>     | <b>3 540</b>        | <b>3 805</b>        | <b>9 453</b>                                   | <b>1 947</b>   | <b>307</b> | <b>34 608</b> |

1 CMS : combustibles minéraux solides.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Source :** Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2021.

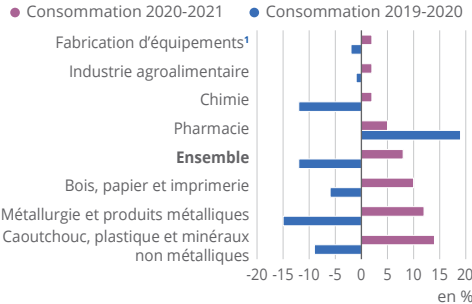
► 2. Évolution de l'activité et de la consommation d'énergie dans l'industrie



**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Sources :** Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2021.

► 3. Évolution de la consommation d'énergie par grand secteur en 2020 et en 2021



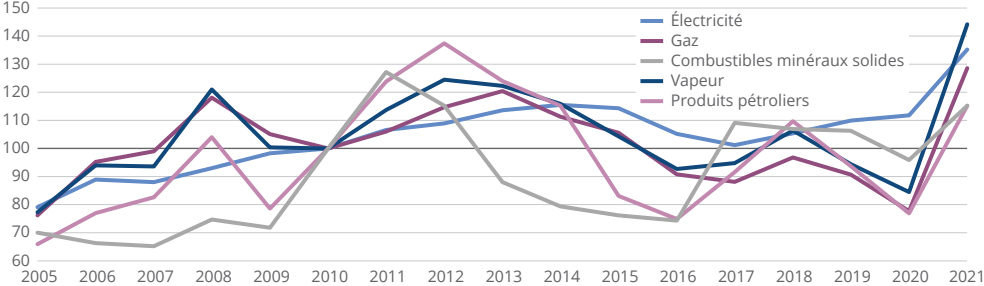
1 Y compris équipements informatiques, électroniques, électriques et les machines et matériels de transport.

**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Source :** Insee, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2019 à 2021.

► 4. Évolution des prix des énergies depuis 2005

indice base 100 en 2010



**Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Sources :** Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2021.

## 4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement

En 2021, 43 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils ont consacré au total 2,2 milliards d'euros en dépenses antipollution ► **figure 1**. Ces dépenses antipollution sont plus fréquentes dans les grands établissements : 87 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé des dépenses antipollution, contre 31 % des établissements de 20 à 49 salariés. Les établissements de 500 salariés ou plus ne représentent que 2 % des établissements, mais concentrent 24 % des dépenses.

26 % de l'ensemble des dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement sont réalisés par le secteur de la production et de la distribution d'énergie, 17 % par l'agroalimentaire et 13 % par la métallurgie.

Les investissements constituent l'essentiel de la dépense antipollution (83 %, soit 1,8 milliard d'euros). Trois établissements sur dix en ont réalisé en 2021. Les investissements de lutte contre la pollution par les établissements sont de deux types : les investissements spécifiques et les investissements dans des technologies de production moins polluantes. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Un établissement industriel sur cinq en a réalisé en 2021. Ces achats représentent 75 % du montant total des investissements, soit 1,4 milliard d'euros.

Les investissements antipollution portent aussi sur l'achat des technologies de production moins polluantes car moins énergivores, consommant moins d'eau ou rejetant moins de gaz à effet de serre. 17 % des établissements industriels en ont réalisés en 2021 pour un montant total de 455 millions d'euros. Ce montant correspond aux surcoûts liés à l'intégration dans l'outil de production de procédés moins polluants que ceux disponibles de manière standard sur le marché.

En 2021, 25 % du montant total des investissements vise à consommer moins d'énergie ou à utiliser une énergie plus propre

► **figure 2**. 207 millions d'euros ont notamment été investis par les établissements industriels dans des systèmes d'énergies renouvelables, par exemple dans des systèmes de récupération de chaleur fatale (quantité de chaleur rejetée lors d'un procédé de production ou de transformation), des méthaniseurs permettant de valoriser les déchets pour produire du biogaz, des systèmes de chaufferie à partir de biomasse, des pompes à chaleur, etc. 23 % des investissements visent à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Deux évolutions législatives récentes incitent les établissements à engager des investissements à cette fin. Depuis 2019, la loi « énergie et climat » oblige les entreprises de 500 salariés ou plus à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action pour les réduire. Depuis 2020, la mise sur le marché d'appareils contenant un niveau élevé de concentration de gaz fluorés est interdite. Les gaz fluorés sont principalement utilisés comme réfrigérants dans les climatiseurs et les réfrigérateurs. Ainsi, des industriels investissent dans des systèmes de réfrigération utilisant du dioxyde de carbone, au potentiel de réchauffement global moins fort.

En 2021, un tiers des établissements industriels ont réalisé des études antipollution. Les dépenses liées à ces études représentent 17 % de l'ensemble des dépenses antipollution et s'élèvent à 381 millions d'euros. 220 millions ont été consacrés aux études préalables à un investissement (études d'impact, coût de l'investissement, etc.) et 161 millions aux études réglementaires ou de contrôle (études de danger ou d'évaluation des risques naturels, audits, dossiers de préparation d'une certification environnementale, etc.).

Les montants collectés pour l'année 2021 ne sont pas directement comparables à ceux relevés pour l'année 2020. En effet, à partir du millésime 2021, **l'enquête Antipol** collecte également les montants d'étude et d'investissement visant à mieux gérer les ressources naturelles : gestion durable de l'eau, utilisation d'énergie renouvelable, équipements moins énergivores, etc. L'évolution des dépenses antipollution à champ constant entre 2020 et 2021 est estimée à 17 % ► **figure 3**. ●

### ► Définition

**Enquête Antipol** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « En 2021, un quart des montants antipollution investis dans l'industrie visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie », *Insee Focus* n° 308, octobre 2023.
- « Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2021 », *Insee Résultats*, octobre 2023.

### ► 1. Dépenses antipollution de l'industrie par secteur d'activité en 2021

en millions d'euros

| Secteur d'activité                                                                         | Investissements          |                                             |              | Études                           |               | Ensemble   |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|--------------|----------------------------------|---------------|------------|--------------|
|                                                                                            | Spécifiques <sup>1</sup> | Technologies de production moins polluantes | Ensemble     | En prévision d'un investissement | Autres études | Ensemble   | Ensemble     |
| Énergie (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) | 392                      | 36                                          | 428          | 45                               | 110           | 155        | 583          |
| Industries agroalimentaires                                                                | 196                      | 145                                         | 341          | 29                               | 8             | 36         | 377          |
| Métallurgie et produits métalliques                                                        | 225                      | 36                                          | 261          | 28                               | 7             | 35         | 296          |
| Industrie des produits minéraux                                                            | 117                      | 89                                          | 206          | 8                                | 3             | 11         | 217          |
| Industrie chimique                                                                         | 168                      | 11                                          | 178          | 28                               | 9             | 37         | 215          |
| Bois et papier                                                                             | 64                       | 19                                          | 83           | 8                                | 2             | 10         | 93           |
| Pharmacie                                                                                  | 43                       | 9                                           | 51           | 4                                | 2             | 6          | 58           |
| Production de combustibles et de carburants                                                | 11                       | 0                                           | 11           | 3                                | 1             | 4          | 15           |
| Autres industries                                                                          | 178                      | 110                                         | 288          | 67                               | 20            | 87         | 375          |
| <b>Ensemble</b>                                                                            | <b>1 392</b>             | <b>455</b>                                  | <b>1 847</b> | <b>220</b>                       | <b>161</b>    | <b>381</b> | <b>2 229</b> |

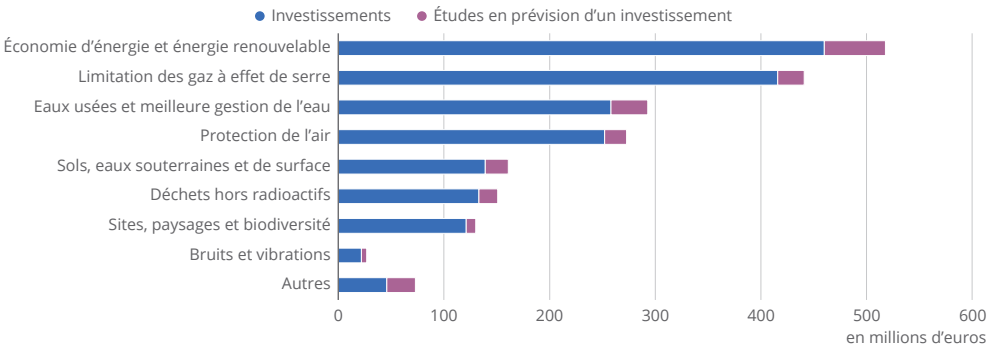
<sup>1</sup> Achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

**Lecture :** En 2021, le secteur de l'agroalimentaire a dépensé 377 millions d'euros en investissements et études en faveur de l'environnement.

**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Source :** Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2021.

### ► 2. Dépenses antipollution par domaine en 2021

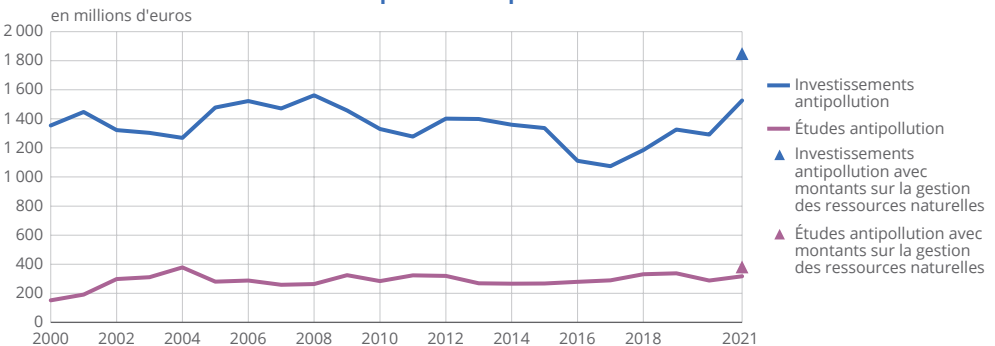


**Lecture :** En 2021, les établissements industriels ont dépensé 139 millions d'euros d'investissements et 22 millions d'euros d'études pour la protection des sols, eaux souterraines et de surface.

**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Source :** Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2021.

### ► 3. Investissements et études antipollution depuis 2000



**Note :** Les dépenses visant à mieux gérer les ressources naturelles sont collectées depuis 2021. Les montants collectés pour l'année 2021 ne sont pas directement comparables à ceux de l'année 2020.

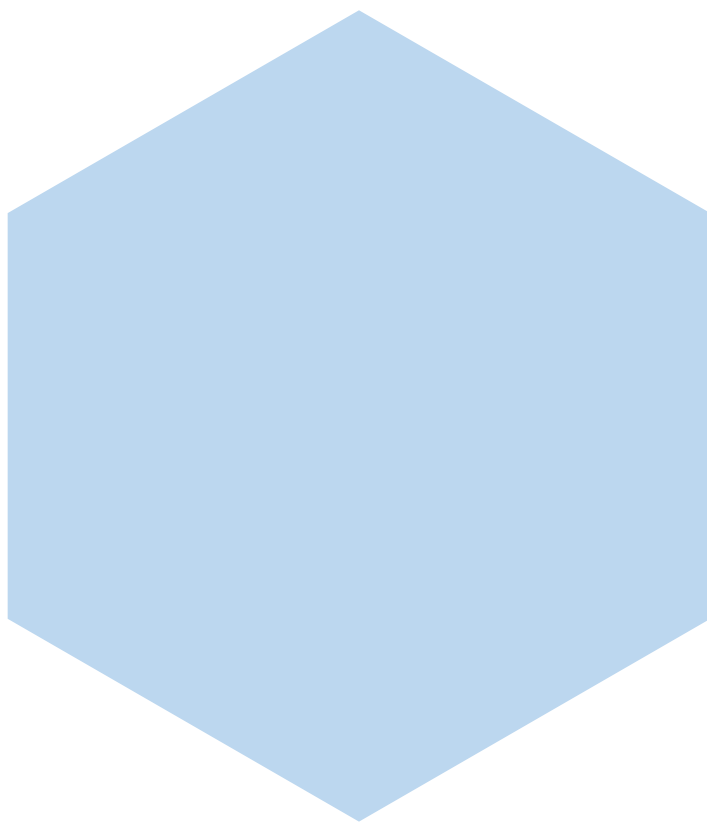
**Lecture :** En 2021, les établissements industriels ont investi 1,85 milliard d'euros pour lutter contre la pollution et mieux gérer les ressources naturelles (triangle bleu). Hors montants sur la gestion des ressources naturelles (champ de l'enquête en 2020), l'investissement est de 1,53 milliard d'euros.

**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Sources :** Insee, SSP, enquêtes sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) de 2000 à 2021.



# Fiches sectorielles





# Fiches sectorielles

---

Secteurs principalement marchands non agricoles  
et non financiers





## 5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

En 2021, les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** rassemblent 3,7 millions d'**entreprises**, pour un chiffre d'affaires de 4 142 milliards d'euros et une **valeur ajoutée** de 1 179 milliards d'euros ► **figure 1**. Les 277 **grandes entreprises (GE)** représentent moins de 1 % des entreprises de ce champ, mais concentrent 29 % des salariés, 35 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (hors taxes), ainsi que 55 % du chiffre d'affaires à l'export. En comparaison, les 3,5 millions de **microentreprises (MIC)** regroupent 17 % des salariés, 13 % du chiffre d'affaires et 16 % de la valeur ajoutée.

L'industrie compte relativement peu d'entreprises : 7 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 2**. Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (23 %), de valeur ajoutée et d'investissement (28 %), et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (62 %). Les services marchands, le plus gros secteur en matière de nombre d'entreprises, qui couvre les secteurs de l'hébergement-restauration, de l'immobilier, de l'information-communication et des services aux particuliers ou aux entreprises, réalisent 395 milliards d'euros de valeur ajoutée et 109 milliards d'euros d'investissement (respectivement 33 % et 44 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers). Le commerce est le troisième secteur pour la valeur ajoutée (21 %), et le premier pour le chiffre d'affaires (36 %).

Au sein d'une entreprise organisée en **groupe**, toutes les **unités légales** n'appartiennent pas forcément au même secteur d'activité que leur entreprise. Ainsi, seulement un peu plus de la moitié (53 %) des unités légales des entreprises de l'industrie organisées en groupe en 2021 ont une activité industrielle ► **figure 3**. Près de 71 % des unités légales des entreprises de services marchands, en revanche, appartiennent elles-mêmes aux services marchands. Certaines unités légales d'entreprises organisées en groupe peuvent même relever des services financiers, hors des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. C'est le cas de 21 % des unités légales des entreprises des services marchands organisées en groupe, et même de 25 % des unités légales des entreprises commerciales organisées en groupe. Parmi les 3,7 millions d'entreprises, 1,2 million d'entreprises sont des **micro-entrepreneurs**. Leur poids économique est très faible, elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées et les données statistiques les concernant sont moins détaillées, elles sont donc le plus souvent exclues des analyses.

Au total, 3,9 millions d'unités légales constituent les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : 392 000 unités légales appartiennent aux 111 100 entreprises organisées en groupe et 3,5 millions d'unités légales appartiennent à des entreprises avec une seule unité légale (entreprises **mono-unité légale**). ●

### ► Avertissement

Les statistiques structurelles d'entreprises s'appuient sur le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ É sane. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc partielle, tout comme pour les organisations associatives, dont le fonctionnement ne relève souvent pas d'une activité marchande. Ces secteurs sont souvent exclus des analyses pour se restreindre au champ des secteurs principalement marchands non agricoles. De même, les activités financières et d'assurance sont souvent écartées, car leur comptabilité est spécifique et n'est pas homogène avec celle des autres secteurs, et le dispositif É sane ne couvre que partiellement ces activités. Ainsi, le champ retenu dans cet ouvrage est celui des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Le secteur est apprécié au niveau de l'entreprise. Des unités légales (UL) d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ.

### ► Définitions

**Secteurs principalement marchands non agricoles, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, entreprise, valeur ajoutée, grande entreprise (GE), microentreprise (MIC), groupe, unité légale, micro-entrepreneur, mono-unité légale** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Chiffres clés des entreprises en 2021

| Caractéristiques                          | Nombre d'entreprises | Salariés (en ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|-------------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                           | (en milliers)        |                   | (en milliards d'euros)        |                               |                           |                                              |
| Microentreprises (MIC)                    | 3 504,6              | 2 410,4           | 523,9                         | 17,5                          | 186,4                     | 49,0                                         |
| PME (hors MIC)                            | 148,7                | 3 985,8           | 929,4                         | 89,1                          | 276,9                     | 42,2                                         |
| Entreprises de taille intermédiaire (ETI) | 6,2                  | 3 458,1           | 1 239,1                       | 247,2                         | 306,6                     | 60,6                                         |
| Grandes entreprises (GE)                  | 0,3                  | 3 981,4           | 1 450,0                       | 425,9                         | 409,0                     | 96,9                                         |
| Industrie                                 | 274,2                | 3 244,3           | 1 254,9                       | 480,3                         | 324,6                     | 68,9                                         |
| Construction                              | 530,3                | 1 572,5           | 359,8                         | 8,4                           | 114,4                     | 13,9                                         |
| Commerce                                  | 714,6                | 2 906,7           | 1 485,8                       | 150,3                         | 249,9                     | 28,3                                         |
| Transports et entreposage                 | 181,8                | 1 215,1           | 229,6                         | 60,3                          | 95,1                      | 28,5                                         |
| Services marchands :                      | 1 958,9              | 4 897,0           | 812,3                         | 80,4                          | 394,9                     | 109,1                                        |
| Hébergement et restauration               | 276,9                | 756,1             | 82,3                          | 1,5                           | 30,1                      | 10,2                                         |
| Information et communication              | 168,9                | 870,7             | 227,3                         | 34,3                          | 104,8                     | 20,9                                         |
| Activités immobilières                    | 263,3                | 268,0             | 91,4                          | 0,9                           | 46,3                      | 43,2                                         |
| Services aux entreprises                  | 831,3                | 2 702,8           | 364,6                         | 41,5                          | 194,1                     | 30,4                                         |
| Services aux particuliers                 | 418,5                | 299,5             | 46,6                          | 2,2                           | 19,5                      | 4,3                                          |
| <b>Ensemble des entreprises, dont :</b>   | <b>3 659,8</b>       | <b>13 835,7</b>   | <b>4 142,3</b>                | <b>779,7</b>                  | <b>1 178,9</b>            | <b>248,7</b>                                 |
| <i>micro-entrepreneurs</i>                | 1 241,1              | 9,0               | 13,8                          | 0,0                           | 5,7                       | 5,6                                          |

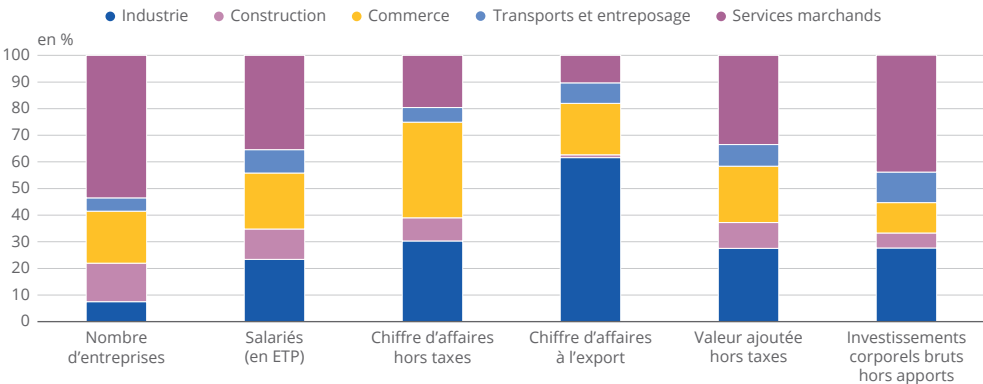
ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** En 2021, les ETI génèrent 306,6 milliards d'euros de valeur ajoutée hors taxes.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021 et Ésane 2021 (données individuelles).

## ► 2. Principaux agrégats par secteur d'activité en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** En 2021, le secteur de l'industrie génère 30,3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

## ► 3. Répartition des unités légales au sein des entreprises constituées en groupe par secteur d'activité en 2021

| Secteur d'activité                                           | Activité des entreprises organisées en groupe |              |              |                           |                    |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------|--------------------|
|                                                              | Industrie                                     | Construction | Commerce     | Transports et entreposage | Services marchands |
| <b>Activité des unités légales appartenant à des groupes</b> |                                               |              |              |                           |                    |
| Industrie                                                    | 52,7                                          | 3,4          | 2,2          | 1,7                       | 1,9                |
| Construction                                                 | 2,0                                           | 61,9         | 0,8          | 1,2                       | 3,6                |
| Commerce                                                     | 8,6                                           | 2,0          | 60,7         | 3,9                       | 2,7                |
| Transports et entreposage                                    | 0,7                                           | 0,4          | 0,6          | 57,8                      | 0,5                |
| Services marchands                                           | 12,3                                          | 12,6         | 10,3         | 15,0                      | 70,6               |
| Services financiers                                          | 23,7                                          | 19,8         | 25,3         | 20,4                      | 20,8               |
| <b>Ensemble</b>                                              | <b>100,0</b>                                  | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b>       |

**Lecture :** 52,7 % des unités légales des entreprises de l'industrie organisées en groupes en 2021 ont une activité industrielle.

**Champ :** France, unités légales constituant les entreprises organisées en groupe des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).



# Fiches sectorielles

---

Industrie



## 6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises

En 2021, on compte 300 300 **unités légales** dont l'activité principale relève de l'**industrie** : 256 200 sont des **unités légales indépendantes** et 44 100 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 36 200 (82 %) sont **filiales** d'une **entreprise** industrielle ► **figure 1**. *A contrario*, 7 900 sont des filiales industrielles d'entreprises d'autres secteurs : elles se répartissent à peu près équitablement entre les entreprises des services principalement marchands (3 000), de la construction (2 200) et du commerce (2 100). Les entreprises des transports et entreposage et des services financiers accueillent au total 600 unités légales industrielles. Ces filiales emploient 164 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 7 % des ETP occupés dans des filiales industrielles ► **figure 2**, réalisent 6 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité industrielle ► **figure 3** et portent 5 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2021, 68 700 unités légales sont filiales d'une entreprise industrielle organisée en groupe. Parmi ces filiales, 32 500 (47 %) exercent une activité ne relevant pas de l'industrie. 16 000 filiales (23 %) sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, 8 400 (12 %) dans les services marchands, en particulier du conseil de gestion et de la location de biens immobiliers ou encore 5 900 (9 %) dans le commerce, très majoritairement du commerce de gros. Les autres activités sont plus rares : construction (1 300 filiales), transports et entreposage (500). En 2021, les entreprises industrielles constituées en groupe de sociétés emploient 2,6 millions de salariés

en ETP, génèrent 279 milliards d'euros de valeur ajoutée et comptabilisent 1 069 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas de l'industrie est assez faible : elles représentent 18 % des salariés en ETP et 13 % des immobilisations non financières. Toutefois, elles portent 19 % de la valeur ajoutée, en particulier *via* les filiales commerciales (8 %) : celles du commerce de gros en représente 7 %.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales de l'industrie à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non industrielles à des entreprises de l'industrie. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence de corriger les effets de l'externalisation des fonctions au sein même des entreprises et de renforcer l'importance du secteur industriel avec une augmentation de 315 000 du nombre de salariés en ETP, de 40 milliards de la valeur ajoutée et de 92 milliards d'euros des immobilisations non financières ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés conduisent à une révision à la hausse du chiffre d'affaires du secteur industriel (+23 milliards d'euros). Mais surtout, ils induisent une nette augmentation des fonds propres (+635 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+1 020 milliards d'euros) à travers la captation d'unités légales appartenant aux services marchands et financiers. ●

### ► Définitions

Unité légale, industrie, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisations non financières, consolidation, variables non additives : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises de l'industrie en 2021

| nombre d'unités légales (UL)             | 44 100 UL de l'industrie | UL hors secteur       |                     |
|------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------|
| 68 700 UL des entreprises de l'industrie | 36 200                   | 16 500 hors financier | 16 000 du financier |
| UL des entreprises hors secteur          | 7 900                    |                       |                     |

**Lecture :** 44 100 UL de l'industrie appartiennent à un groupe, dont 36 200 sont filiales d'une entreprise de l'industrie.

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 256 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP de l'industrie en 2021

| en milliers d'ETP                                        | Unités légales (UL) de l'industrie (2 320 milliers d'ETP) | UL hors secteur    |                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| UL des entreprises de l'industrie (2 635 milliers d'ETP) | 2 156                                                     | 414 hors financier | 65 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                          | 164                                                       |                    |                 |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 256 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée de l'industrie en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                      | Unités légales (UL) de l'industrie (239,5 Md€ de valeur ajoutée) | UL hors secteur     |                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| UL des entreprises de l'industrie (279,1 Md€ de valeur ajoutée) | 225,2                                                            | 47,4 hors financier | 6,5 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                 | 14,3                                                             |                     |                  |

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 256 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

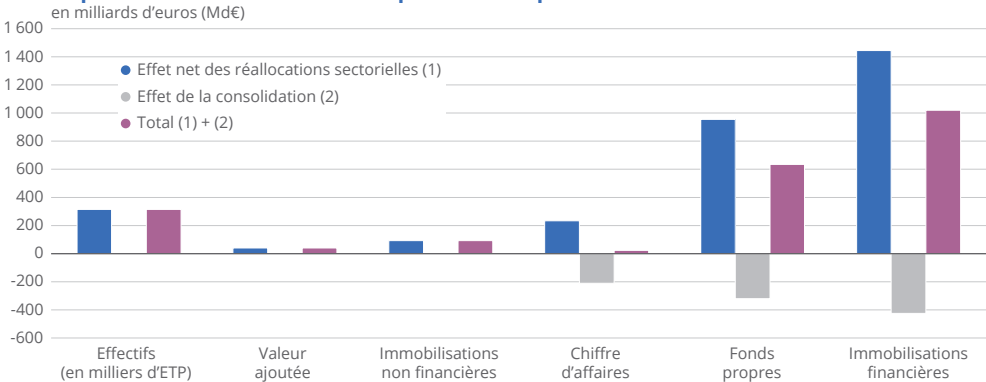
### ► 4. Immobilisations non financières de l'industrie en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                                        | Unités légales (UL) de l'industrie (976,9 Md€ d'immobilisations non financières) | UL hors secteur      |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|
| UL des entreprises de l'industrie (1 068,9 Md€ d'immobilisations non financières) | 932,4                                                                            | 110,8 hors financier | 25,7 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                                   | 44,5                                                                             |                      |                   |

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 256 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises de l'industrie en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** Avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de l'industrie augmentent de 1 020 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales de l'industrie : 1 444 Md€ par effet des réallocations sectorielles et -424 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** Entreprises et unités légales de l'industrie (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

## 6.2 Chiffres clés de l'industrie

En 2021, l'**industrie** rassemble 274 200 **entreprises** dont 96 200 **micro-entrepreneurs** ► **figure 1**. Ces entreprises industrielles emploient 3,2 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 23,4 % des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Les entreprises industrielles réalisent un chiffre d'affaires de 1 255 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 325 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles génèrent 30 % du chiffre d'affaires et 28 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs alors qu'elles ne représentent que 8 % des entreprises.

La très grande majorité des entreprises industrielles sont mono-unité légale mais ont un poids économique relativement faible. Seules un peu moins de 7 % des entreprises de l'industrie (soit 18 000 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Au total, celles-ci rassemblent 68 700 **unités légales**, industrielles ou non. Elles cumulent 81 % des salariés du secteur, 86 % de la valeur ajoutée, 89 % du chiffre d'affaires et surtout 93 % des exportations.

Plus que dans tout autre grand secteur, hormis celui des transports et de l'entreposage, la concentration des moyens de production est importante dans l'industrie. Ainsi, les 97 grandes entreprises (GE) réunissent 34 % des salariés, 59 % des immobilisations corporelles, 44 % de la valeur ajoutée et 62 % du chiffre d'affaires à l'export ► **figure 3**.

L'industrie manufacturière constitue autour de 87 % du secteur industriel en matière de salariés en ETP, 82 % de valeur ajoutée et 83 % de chiffre d'affaires. Les industries agroalimentaires (IAA) concentrent 20 % des salariés. Ces dernières, ainsi que les entreprises de fabrication de matériels de transports contribuent chacune à hauteur de 18 % du chiffre d'affaires de l'industrie. Le chiffre d'affaires à l'export est en revanche trois fois plus faible dans le secteur de

l'industrie agroalimentaire que dans le secteur de la fabrication de matériels de transports.

Les entreprises industrielles sont davantage tournées vers l'extérieur que celles des autres secteurs. Elles réalisent 38 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, soit plus de deux fois plus que l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières ► **figure 4**. Les deux tiers de la production des entreprises de matériels de transports et la moitié de celle des biens d'équipement électriques, optiques, de machines et d'équipements sont destinés à des clients étrangers.

L'industrie comprend l'industrie manufacturière mais également les industries extractives (gravières, sablières, etc.), la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Sur l'ensemble de ces deux derniers secteurs, le taux d'investissement atteint 51 %. Il est beaucoup plus faible dans l'industrie manufacturière (15 %), loin des niveaux observés dans les services marchands (28 %) ou encore dans les transports et entreposage (30 %).

En raison des investissements nécessaires à la production et à la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'industrie est un secteur très capitalistique. L'**intensité capitalistique** s'élève à 322 milliers d'euros par ETP en 2021, contre 215 milliers d'euros par ETP pour l'ensemble des entreprises. Ce ratio s'abaisse à 195 milliers d'euros par ETP pour les entreprises manufacturières.

Dans son processus de production, l'industrie mobilise plus d'**intrants** que les autres secteurs. Le taux de valeur ajoutée des entreprises industrielles se situe ainsi en deçà de l'ensemble des entreprises : 26 % contre 29 % en 2021. En 2021, leur taux de marge (32 %) est légèrement supérieure à celui de l'ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières (30 %). ●

### ► Définitions

**Industrie, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), groupe, unité légale, intensité capitalistique, intrant :** voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2022 », *Insee Première* n° 1950, mai 2023.

### ► 1. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2021

en milliers

| Secteur d'activité de l'industrie                          | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                            |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Industrie manufacturière, dont :                           | 229,8                | 270,0                                | 213,2                                  | 139,9                    | 180,1                                | 123,3                                  |
| industrie agroalimentaire                                  | 57,0                 | 66,1                                 | 53,8                                   | 49,0                     | 58,1                                 | 45,8                                   |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements | 9,0                  | 13,8                                 | 7,0                                    | 7,9                      | 12,6                                 | 5,9                                    |
| matériels de transports                                    | 2,9                  | 4,6                                  | 2,4                                    | 2,4                      | 4,1                                  | 1,9                                    |
| autres produits industriels manufacturés                   | 160,8                | 185,5                                | 150,0                                  | 80,6                     | 105,2                                | 69,7                                   |
| Reste du secteur industrie                                 | 44,5                 | 54,9                                 | 43,0                                   | 38,0                     | 48,4                                 | 36,6                                   |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                             | <b>274,2</b>         | <b>324,8</b>                         | <b>256,2</b>                           | <b>178,0</b>             | <b>228,6</b>                         | <b>159,9</b>                           |
| <b>Poids de l'industrie<sup>2</sup> (en %)</b>             | <b>7,5</b>           | <b>8,2</b>                           | <b>7,2</b>                             | <b>7,4</b>               | <b>8,5</b>                           | <b>6,9</b>                             |

<sup>1</sup> Constituant les entreprises de l'industrie.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2021

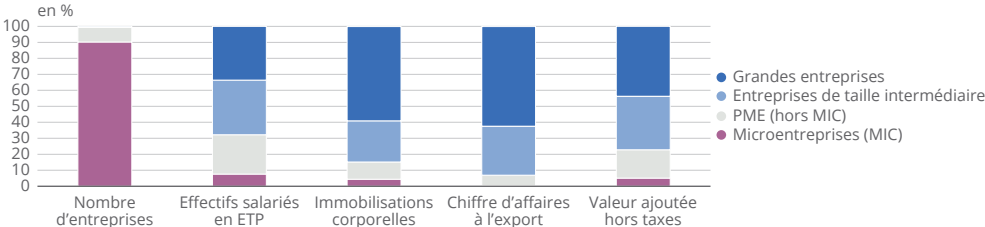
| Secteur d'activité de l'industrie                          | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                                            |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                                            |                              |                               | (en milliards d'euros)        |                           |                                              |
| Industrie manufacturière, dont :                           | 2 830,8                      | 1 042,8                       | 434,8                         | 267,4                     | 39,5                                         |
| industrie agroalimentaire                                  | 643,8                        | 228,0                         | 52,8                          | 50,4                      | 9,7                                          |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements | 417,4                        | 127,6                         | 63,1                          | 40,6                      | 4,8                                          |
| matériels de transports                                    | 393,0                        | 224,4                         | 143,5                         | 39,8                      | 4,6                                          |
| autres produits industriels manufacturés                   | 1 358,5                      | 425,6                         | 164,9                         | 131,4                     | 19,9                                         |
| Reste du secteur industrie                                 | 413,5                        | 212,1                         | 45,5                          | 57,2                      | 29,4                                         |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                             | <b>3 244,3</b>               | <b>1 254,9</b>                | <b>480,3</b>                  | <b>324,6</b>              | <b>68,9</b>                                  |
| <b>Poids de l'industrie<sup>1</sup> (en %)</b>             | <b>23,4</b>                  | <b>30,3</b>                   | <b>61,6</b>                   | <b>27,5</b>               | <b>27,7</b>                                  |

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 3. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2021

en %

| Secteur d'activité de l'industrie                                                          | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
|                                                                                            |                    |                        |                                                        |                       |               |
| Industrie manufacturière, dont :                                                           | 41,7               | 25,6                   | 194,5                                                  | 14,8                  | 28,1          |
| industrie agroalimentaire                                                                  | 23,2               | 22,1                   | 177,0                                                  | 19,2                  | 32,3          |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements                                 | 49,4               | 31,8                   | 127,6                                                  | 11,9                  | 21,7          |
| matériels de transports                                                                    | 63,9               | 17,7                   | 247,4                                                  | 11,5                  | 22,3          |
| autres produits industriels manufacturés                                                   | 38,7               | 30,9                   | 197,9                                                  | 15,2                  | 30,0          |
| Reste du secteur industrie                                                                 | 21,5               | 27,0                   | 1 197,4                                                | 51,4                  | 47,8          |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                                                             | <b>38,3</b>        | <b>25,9</b>            | <b>322,4</b>                                           | <b>21,2</b>           | <b>31,7</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,8</b>        | <b>28,5</b>            | <b>214,6</b>                                           | <b>21,1</b>           | <b>29,9</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source :** Insee, Ésane 2021.



## ► 5. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2020

en milliers

| Secteur d'activité de l'industrie                          | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                            |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Industrie manufacturière, dont :                           | 218,1                | 258,4                                | 201,6                                  | 142,9                    | 183,2                                | 126,3                                  |
| industrie agroalimentaire                                  | 54,7                 | 63,7                                 | 51,6                                   | 48,3                     | 57,3                                 | 45,1                                   |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements | 8,9                  | 13,7                                 | 6,9                                    | 7,9                      | 12,7                                 | 5,9                                    |
| matériels de transports                                    | 2,8                  | 4,5                                  | 2,3                                    | 2,4                      | 4,1                                  | 1,9                                    |
| autres produits industriels manufacturés                   | 151,7                | 176,5                                | 140,8                                  | 84,3                     | 109,1                                | 73,4                                   |
| Reste du secteur industrie                                 | 40,4                 | 50,5                                 | 38,9                                   | 35,2                     | 45,3                                 | 33,8                                   |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                             | <b>258,5</b>         | <b>308,9</b>                         | <b>240,5</b>                           | <b>178,1</b>             | <b>228,5</b>                         | <b>160,1</b>                           |
| <b>Poids de l'industrie<sup>2</sup> (en %)</b>             | <b>7,5</b>           | <b>8,3</b>                           | <b>7,2</b>                             | <b>7,5</b>               | <b>8,6</b>                           | <b>7,1</b>                             |

**1** Constituant les entreprises de l'industrie. **2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2020

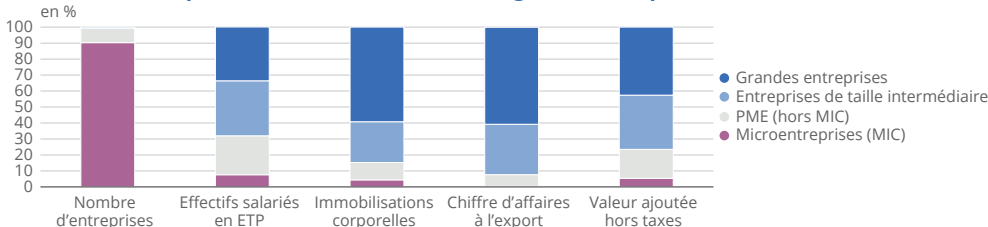
| Secteur d'activité de l'industrie                          | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                                            |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                                            |                              |                               |                               | (en milliards d'euros)    |                                              |
| Industrie manufacturière, dont :                           | 2 710,3                      | 927,1                         | 383,7                         | 237,7                     | 33,9                                         |
| industrie agroalimentaire                                  | 608,8                        | 211,6                         | 46,1                          | 47,0                      | 8,1                                          |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements | 403,3                        | 113,5                         | 55,5                          | 36,7                      | 3,8                                          |
| matériels de transports                                    | 382,3                        | 207,7                         | 134,9                         | 35,9                      | 5,1                                          |
| autres produits industriels manufacturés                   | 1 297,3                      | 368,4                         | 141,6                         | 115,9                     | 16,4                                         |
| Reste du secteur industrie                                 | 396,3                        | 164,0                         | 24,4                          | 51,5                      | 25,9                                         |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                             | <b>3 106,7</b>               | <b>1 091,1</b>                | <b>408,0</b>                  | <b>289,1</b>              | <b>59,9</b>                                  |
| <b>Poids de l'industrie<sup>1</sup> (en %)</b>             | <b>24,4</b>                  | <b>29,9</b>                   | <b>62,4</b>                   | <b>27,9</b>               | <b>28,4</b>                                  |

**1** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, Ésane 2021.

## ► 7. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, Ésane 2021.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2020

en %

| Secteur d'activité de l'industrie                          | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
|                                                            |                    |                        |                                                        |                       |               |
| Industrie manufacturière, dont :                           | 41,4               | 25,6                   | 196,7                                                  | 14,3                  | 21,5          |
| industrie agroalimentaire                                  | 21,8               | 22,2                   | 178,8                                                  | 17,3                  | 29,8          |
| équipements électriques, optiques, machines et équipements | 48,9               | 32,3                   | 126,7                                                  | 10,2                  | 16,2          |
| matériels de transports                                    | 64,9               | 17,3                   | 253,7                                                  | 14,3                  | 15,0          |
| autres produits industriels manufacturés                   | 38,4               | 31,5                   | 199,6                                                  | 14,2                  | 23,3          |
| Reste du secteur industrie                                 | 14,9               | 31,4                   | 1 188,8                                                | 50,3                  | 46,0          |
| <b>Ensemble de l'industrie</b>                             | <b>37,4</b>        | <b>26,5</b>            | <b>323,3</b>                                           | <b>20,7</b>           | <b>26,2</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises</b>                            | <b>17,9</b>        | <b>28,4</b>            | <b>223,4</b>                                           | <b>20,4</b>           | <b>24,6</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, Ésane 2021.

# Fiches sectorielles

---

Construction



## 7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises

En 2021, on compte 563 400 **unités légales** dont l'activité principale relève de la **construction** : 514 300 sont des **unités légales indépendantes**, 49 100 appartiennent à un **groupe** ► **figure 1**. Parmi elles, 40 000 sont des **filiales** d'une **entreprise** de la construction.

A *contrario*, 9 100 (19 %) appartiennent à des entreprises d'autres secteurs ; les 5 500 filiales d'entreprises des services marchands sont prépondérantes (60 %), 1 300 sont des filiales d'entreprises industrielles (15 %), 1 100 sont des filiales de *holdings* et d'auxiliaires de services financiers (12 %). Les filiales des entreprises hors de la construction emploient 56 400 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 8 % des effectifs des filiales du secteur de la construction ► **figure 2**, réalisent 8 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales ayant une activité de construction ► **figure 3** et portent 25 % des immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2021, 64 600 unités légales, organisées en groupe, font partie d'une entreprise du secteur de la construction. 38 % d'entre elles (24 600) ne relèvent pas de ce secteur. La moitié environ sont des *holdings* et auxiliaires de services financiers et d'assurance (12 600). 40 % proviennent des services marchands (8 000) ou de l'industrie (2 200). Au sein des entreprises de la construction, les filiales hors construction emploient 18 % des salariés ETP, génèrent 25 % de la valeur ajoutée mais portent 61 % des immobilisations

non financières. À ces 64 600 unités légales, il convient d'ajouter 514 300 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes pour couvrir l'ensemble des unités légales constituant les entreprises de la construction.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de la construction à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales d'autres secteurs à des entreprises de la construction. Cette réallocation sectorielle a pour conséquences une révision de la valeur ajoutée (+11 milliards d'euros), des immobilisations non financières (+41 milliards d'euros), des effectifs (+87 000 salariés ETP) de la construction ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ne se fait pas à champ constant d'une année sur l'autre ; il ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés augmentent légèrement le chiffre d'affaires (CA) des entreprises de la construction de 7 milliards d'euros (+22 milliards d'euros de réallocation du CA des unités légales hors construction et -16 milliards d'euros de consolidation). Ils conduisent aussi à une forte révision des fonds propres (+91 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+139 milliards d'euros). Ces révisions étaient de +61 milliards et +67 milliards d'euros en 2020. ●

### ► Définitions

Unité légale, construction, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), consolidation, variables non additives : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises de la construction en 2021

| nombre d'unités légales (UL)                 | 49 100 UL de la construction | UL hors secteur       |                     |
|----------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------|
| 64 600 UL des entreprises de la construction | 40 000                       | 12 000 hors financier | 12 600 du financier |
| UL des entreprises hors secteur              | 9 100                        |                       |                     |

**Lecture** : 49 100 UL de la construction appartiennent à un groupe, dont 40 000 sont filiales d'une entreprise de la construction.  
**Champ** : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction.  
 Les 514 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP de la construction en 2021

| en milliers d'ETP                                          | Unités légales (UL) de la construction (714 milliers d'ETP) | UL hors secteur    |                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| UL des entreprises de la construction (802 milliers d'ETP) | 658                                                         | 121 hors financier | 23 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                            | 56                                                          |                    |                 |

ETP : équivalent temps plein.  
**Champ** : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction.  
 Les 514 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée de la construction en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                         | Unités légales (UL) de la construction (51,2 Md€ de valeur ajoutée) | UL hors secteur     |                  |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| UL des entreprises de la construction (62,2 Md€ de valeur ajoutée) | 46,9                                                                | 12,2 hors financier | 3,0 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                    | 4,3                                                                 |                     |                  |

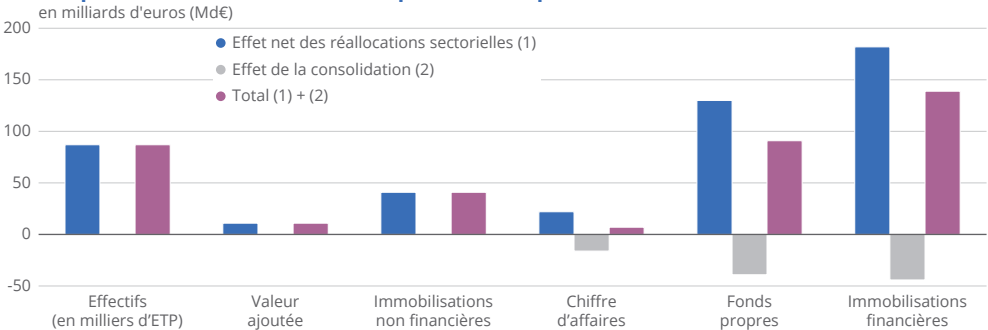
**Champ** : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction.  
 Les 514 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 4. Immobilisations non financières de la construction en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                                         | Unités légales (UL) de la construction (45,5 Md€ d'immobilisations non financières) | UL hors secteur     |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| UL des entreprises de la construction (86,6 Md€ d'immobilisations non financières) | 34,2                                                                                | 47,9 hors financier | 4,5 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                                    | 11,3                                                                                |                     |                  |

**Champ** : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction.  
 Les 514 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises de la construction en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture** : Avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de la construction augmentent de 139 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales de la construction : 182 Md€ par effet des réallocations sectorielles et -44 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.

**Champ** : Entreprises et unités légales de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source** : Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

## 7.2 Chiffres clés de la construction

En 2021, la **construction** rassemble 530 300 **entreprises** ► **figure 1**. Hors **micro-entreprises** (31 %), elle en regroupe 366 700. Les entreprises de la construction emploient 1,6 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 11 % des salariés des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 360 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 114 milliards d'euros. Elles contribuent à 9 % du chiffre d'affaires et 10 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs. Elles représentent 15 % des entreprises ► **figure 2**.

La très grande majorité des entreprises de la construction n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Seulement 3,0 % (16 000 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Bien que minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises est prépondérant : elles emploient 51 % des salariés en ETP, réalisent 54 % de la VA, 57 % de l'investissement, 58 % du chiffre d'affaires.

La construction comprend quatre sous-secteurs : la **promotion immobilière**, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, le génie civil (ouvrages d'infrastructures : routes, réseaux, etc.) et les travaux de construction spécialisés (préparation de sites, travaux d'installation électrique, plomberie, travaux de finition : menuiserie, peinture, etc.). En 2021, les travaux spécialisés réalisent 69 % de la VA de la construction, le génie civil 17 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 7 % et la promotion immobilière 7 %. Les travaux spécialisés emploient 74 % des salariés, le génie

civil 15 %, la construction de bâtiments 8 %, la promotion immobilière 3 %.

La quasi-totalité des entreprises de la construction sont des microentreprises (MIC) ou des PME ► **figure 3**. Elles regroupent 69 % des salariés des entreprises de la construction. La part des salariés des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est de 12 %, celle des grandes entreprises 19 %. La répartition de la valeur ajoutée est proche de la structure de l'emploi salarié : 65 % de la valeur ajoutée est réalisée par les MIC et les PME, 13 % par les ETI et 22 % par des grandes entreprises (GE).

L'intensité capitalistique de la construction reste globalement faible : ses immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, machines et matériel) s'élèvent en 2021 à 74 000 euros par salarié (ETP), soit 35 % de l'actif moyen des entreprises ► **figure 4**. À l'intérieur de la construction la situation est contrastée : l'intensité capitalistique des travaux spécialisés est faible (41 200 euros) ; elle est proche de l'actif moyen (60 900 euros) pour la construction en entier de bâtiments ; elle est en revanche plus élevée pour le génie civil et surtout la promotion immobilière (180 800 euros et 363 800 euros). Cela s'explique par la nature des travaux réalisés, qui requièrent plus ou moins de moyens de production.

De même, le taux d'investissement et le taux de marge sont plus faibles pour la construction que pour l'ensemble des entreprises (respectivement 12 % contre 21 % et 21 % contre 30 %). Comme pour l'intensité capitalistique, le génie civil affiche un taux d'investissement plus élevé (22 %). Enfin, seul le taux de marge de la promotion immobilière (49 %) se démarque du taux de l'ensemble de la construction (21 %). ●

### ► Définitions

L'activité de **construction** est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF Rév. 2.

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

**Entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Nombre d'entreprises dans la construction en 2021

en milliers

| Secteur d'activité de la construction              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                    |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises                                             | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Promotion immobilière                              | 26,2                 | 45,7                                 | 24,2                                   | 26,2                                                             | 45,7                                 | 24,2                                   |
| Construction de bâtiments                          | 26,1                 | 29,8                                 | 24,8                                   | 23,7                                                             | 27,3                                 | 22,4                                   |
| Génie civil                                        | 4,6                  | 8,1                                  | 3,9                                    | 4,2                                                              | 7,7                                  | 3,5                                    |
| Travaux spécialisés                                | 473,4                | 495,3                                | 461,4                                  | 312,7                                                            | 334,6                                | 300,7                                  |
| <b>Ensemble de la construction</b>                 | <b>530,3</b>         | <b>578,9</b>                         | <b>514,3</b>                           | <b>366,7</b>                                                     | <b>415,4</b>                         | <b>350,8</b>                           |
| <b>Poids de la construction<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>14,5</b>          | <b>14,7</b>                          | <b>14,5</b>                            | <b>15,2</b>                                                      | <b>15,4</b>                          | <b>15,2</b>                            |

1 Constituant les entreprises de la construction.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur de la construction.

**Source :** Insee, É sane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2021

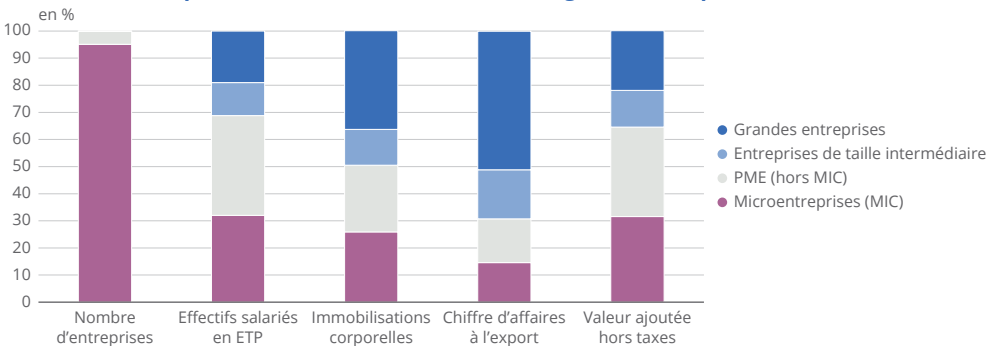
| Secteur d'activité de la construction              | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|----------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                                    |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                                    |                              |                               |                               |                           | (en milliards d'euros)                       |
| Promotion immobilière                              | 47,2                         | 46,7                          | 0,5                           | 7,8                       | 1,8                                          |
| Construction de bâtiments                          | 121,0                        | 35,0                          | 0,5                           | 8,4                       | 0,9                                          |
| Génie civil                                        | 243,9                        | 61,2                          | 3,3                           | 19,6                      | 4,2                                          |
| Travaux spécialisés                                | 1 160,4                      | 216,9                         | 4,1                           | 78,6                      | 7,0                                          |
| <b>Ensemble de la construction</b>                 | <b>1 572,5</b>               | <b>359,8</b>                  | <b>8,4</b>                    | <b>114,4</b>              | <b>13,9</b>                                  |
| <b>Poids de la construction<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>11,4</b>                  | <b>8,7</b>                    | <b>1,1</b>                    | <b>9,7</b>                | <b>5,6</b>                                   |

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur de la construction.

**Source :** Insee, É sane 2021.

### ► 3. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur de la construction.

**Source :** Insee, É sane 2021.

### ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2021

en %

| Secteur d'activité de la construction                                                      | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
|                                                                                            |                    |                        |                                                        |                       |               |
| Promotion immobilière                                                                      | 1,0                | 16,7                   | 363,8                                                  | 23,0                  | 49,2          |
| Construction de bâtiments                                                                  | 1,5                | 24,1                   | 60,9                                                   | 10,7                  | 14,1          |
| Génie civil                                                                                | 5,4                | 32,1                   | 180,8                                                  | 21,6                  | 18,2          |
| Travaux spécialisés                                                                        | 1,9                | 36,2                   | 41,2                                                   | 8,9                   | 19,8          |
| <b>Ensemble de la construction</b>                                                         | <b>2,3</b>         | <b>31,8</b>            | <b>74,0</b>                                            | <b>12,2</b>           | <b>21,1</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,8</b>        | <b>28,5</b>            | <b>214,6</b>                                           | <b>21,1</b>           | <b>29,9</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur de la construction.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans la construction en 2020

en milliers

| Secteur d'activité de la construction              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                    |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises                                             | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Promotion immobilière                              | 24,8                 | 43,2                                 | 22,9                                   | 24,8                                                             | 43,2                                 | 22,8                                   |
| Construction de bâtiments                          | 24,8                 | 28,4                                 | 23,5                                   | 22,3                                                             | 26,0                                 | 21,1                                   |
| Génie civil                                        | 4,3                  | 7,6                                  | 3,6                                    | 3,9                                                              | 7,3                                  | 3,3                                    |
| Travaux spécialisés                                | 449,4                | 470,9                                | 437,5                                  | 310,4                                                            | 331,9                                | 298,6                                  |
| <b>Ensemble de la construction</b>                 | <b>503,2</b>         | <b>550,1</b>                         | <b>487,5</b>                           | <b>361,5</b>                                                     | <b>408,4</b>                         | <b>345,8</b>                           |
| <b>Poids de la construction<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>14,5</b>          | <b>14,7</b>                          | <b>14,6</b>                            | <b>15,3</b>                                                      | <b>15,4</b>                          | <b>15,3</b>                            |

<sup>1</sup> Constituant les entreprises de la construction.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de la construction.

**Source** : Insee, É sane 2021 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2020

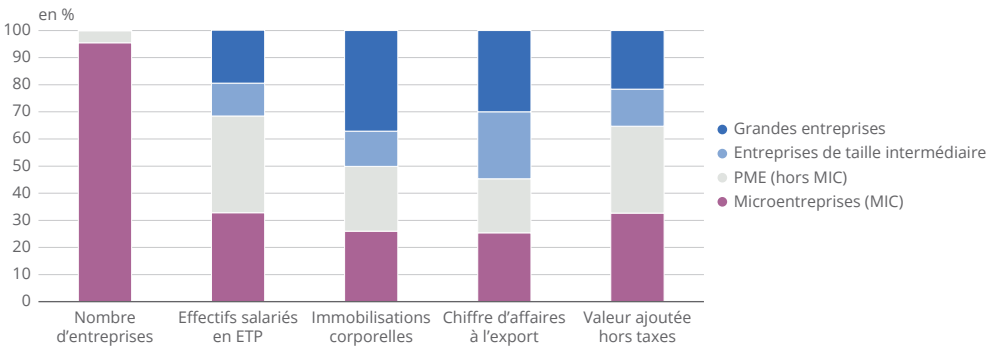
| Secteur d'activité<br>de la construction           | Salariés<br>(en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires<br>hors taxes | Chiffre d'affaires<br>à l'export | Valeur ajoutée<br>hors taxes | Investissements corporels<br>bruts hors apports |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------|
|                                                    |                                 |                                  |                                  |                              |                                                 |
| (en milliards d'euros)                             |                                 |                                  |                                  |                              |                                                 |
| Promotion immobilière                              | 41,8                            | 38,7                             | 0,5                              | 7,0                          | 1,4                                             |
| Construction de bâtiments                          | 107,5                           | 30,6                             | 0,6                              | 7,3                          | 0,7                                             |
| Génie civil                                        | 220,6                           | 52,3                             | 1,7                              | 17,3                         | 3,1                                             |
| Travaux spécialisés                                | 1 020,7                         | 186,3                            | 3,8                              | 68,5                         | 6,0                                             |
| <b>Ensemble de la construction</b>                 | <b>1 390,5</b>                  | <b>307,9</b>                     | <b>6,6</b>                       | <b>100,1</b>                 | <b>11,1</b>                                     |
| <b>Poids de la construction<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>10,9</b>                     | <b>8,4</b>                       | <b>1,0</b>                       | <b>9,7</b>                   | <b>5,3</b>                                      |

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de la construction.

**Source** : Insee, É sane 2021.

## ► 7. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprises en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de la construction.

**Source** : Insee, É sane 2021.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2020

en %

| Secteur d'activité de la construction | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|---------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Promotion immobilière                 | 1,2                | 18,2                   | 398,3                                                  | 19,7                  | 48,2          |
| Construction de bâtiments             | 1,9                | 23,9                   | 61,5                                                   | 9,2                   | 9,2           |
| Génie civil                           | 3,3                | 33,1                   | 185,4                                                  | 17,9                  | 15,6          |
| Travaux spécialisés                   | 2,0                | 36,8                   | 43,3                                                   | 8,7                   | 17,6          |
| <b>Ensemble de la construction</b>    | <b>2,1</b>         | <b>32,5</b>            | <b>77,9</b>                                            | <b>11,1</b>           | <b>18,8</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises</b>       | <b>17,9</b>        | <b>28,4</b>            | <b>223,4</b>                                           | <b>20,4</b>           | <b>24,6</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de la construction.

**Source** : Insee, É sane 2021.

# Fiches sectorielles

---

Commerce





## 8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises

En 2021, on compte 754 400 **unités légales** dont l'activité principale relève du **commerce** : 685 500 sont des **unités légales indépendantes**, 68 900 appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 55 800 appartiennent à des **entreprises** commerciales et 13 100 appartiennent à des entreprises non commerciales ► **figure 1**. Près de la moitié de ces dernières sont des **filiales** d'entreprises industrielles (5 900). Ce sont majoritairement des unités légales du commerce de gros, filiales d'entreprises des industries agroalimentaires (IAA), de la chimie, de la métallurgie ou des équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, près d'un tiers des unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des filiales d'entreprises des services marchands (4 100). Les autres sont des filiales d'entreprises de la construction (1 300), des services financiers (1 100) et des transports et de l'entreposage (600). Les 13 100 unités légales du commerce filiales d'entreprises non commerciales emploient 246 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 13 % des ETP occupés dans les filiales commerciales ► **figure 2**. Elles réalisent 16 % des 172 milliards de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des unités légales exerçant une activité de commerce et appartenant à un **groupe** ► **figure 3**. Elles portent 16 % des 238 milliards d'immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2021, 714 600 entreprises exercent principalement une activité de commerce. 29 100 d'entre elles sont organisées en groupes et rassemblent 91 900 unités légales. Parmi ces unités légales, 39 % (36 100) exercent une activité non commerciale. Ces filiales sont

principalement dans les services marchands et financiers (32 500), en particulier le secteur des *holdings*, les activités spécialisées (sièges sociaux) et la location de biens immobiliers. Les autres proviennent de l'industrie (2 100), de la construction (800) et des transports et de l'entreposage (600). En 2021, les entreprises commerciales constituées en groupe emploient 1,9 million de salariés en ETP, génèrent 173 milliards de valeur ajoutée, et comptabilisent 294 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Les unités légales dont l'activité ne relève pas du commerce réalisent 16 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de ces entreprises, 32 % des immobilisations non financières et 14 % des salariés en ETP.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales du commerce à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non commerciales à des entreprises du commerce. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent l'estimation du chiffre d'affaires du commerce de 241 milliards d'euros : -157 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et -84 milliards provenant de la consolidation ► **figure 5**. Ils ont pour conséquence une légère augmentation des effectifs, +21 000 salariés en ETP, et de la valeur ajoutée, +1 milliard d'euros. Ils conduisent à une forte hausse des fonds propres (+200 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+366 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

**Unité légale, commerce, unité légale indépendante, entreprise, filiale, valeur ajoutée (VA), groupe, consolidation, variables non additives** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises du commerce en 2021

| nombre d'unités légales (UL)          | 68 900 UL du commerce | UL hors secteur       |                     |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| 91 900 UL des entreprises du commerce | 55 800                | 13 100 hors financier | 23 000 du financier |
| UL des entreprises hors secteur       | 13 100                |                       |                     |

**Lecture :** 68 900 UL du commerce appartiennent à un groupe, dont 55 800 sont filiales d'une entreprise du commerce.

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 685 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP du commerce en 2021

| en milliers d'ETP                                     | Unités légales (UL) du commerce (1 902 milliers d'ETP) | UL hors secteur    |                 |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| UL des entreprises du commerce (1 922 milliers d'ETP) | 1 656                                                  | 223 hors financier | 43 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                       | 246                                                    |                    |                 |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 685 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée du commerce en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                   | Unités légales (UL) du commerce (171,6 Md€ de valeur ajoutée) | UL hors secteur     |                  |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| UL des entreprises du commerce (172,7 Md€ de valeur ajoutée) | 144,4                                                         | 22,8 hors financier | 5,5 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                              | 27,2                                                          |                     |                  |

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 685 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

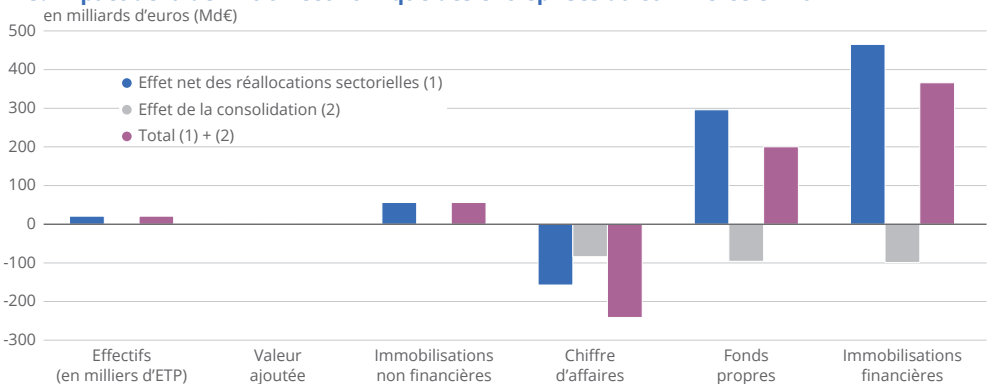
### ► 4. Immobilisations non financières du commerce en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                                   | Unités légales (UL) du commerce (238,2 Md€ d'immobilisations non financières) | UL hors secteur     |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| UL des entreprises du commerce (294,4 Md€ d'immobilisations non financières) | 198,9                                                                         | 76,4 hors financier | 18,8 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                              | 39,3                                                                          |                     |                   |

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 685 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises du commerce en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** Avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises du commerce augmentent de 366 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales du commerce : 465 Md€ par effet des réallocations sectorielles et -99 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** Entreprises et unités légales du commerce (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

## 8.2 Chiffres clés du commerce

En 2021, le **commerce** rassemble 714 600 **entreprises** ► **figure 1**, dont 214 600 **micro-entrepreneurs**. Les entreprises du commerce réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 486 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 250 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles emploient 2,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est proche en matière de nombre d'entreprises (20 %), de salariés en ETP (21 %), de chiffre d'affaires à l'export (19 %) et de valeur ajoutée (21 %). En revanche, cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (36 %). Cela reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste principalement à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Comparé à la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

La grande majorité des entreprises commerciales n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Seulement 4 % (29 100 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci sont composées de plusieurs unités légales commerciales ou non commerciales et englobent au total 91 900 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans le commerce est pourtant prépondérant : elles emploient 66 % des salariés en ETP, réalisent 70 % du chiffre d'affaires et jusqu'à 75 % du chiffre d'affaires à l'export.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motocycles.

En 2021, le commerce de gros réalise 48 % de la VA du commerce, le commerce de détail 40 % et le commerce automobile 12 %. Mais le commerce de gros n'emploie qu'un tiers des salariés (33 %), contre plus de la moitié dans le commerce de détail (54 %). Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur chiffre d'affaires). Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (respectivement 3 % et 8 %).

La quasi-totalité des entreprises du commerce sont des microentreprises (MIC) ou PME (hors MIC) ► **figure 3**. Pourtant, elles ne rassemblent respectivement que 20 % et 31 % des salariés des entreprises du commerce, l'autre moitié des salariés étant employés par les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Le chiffre d'affaires à l'export est réalisé à 39 % par les ETI du commerce, tandis que les GE y contribuent à 35 % et les PME (hors MIC) à 21 %.

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la **marge commerciale**. En 2021, le **taux de marge commerciale** s'établit à 24 % pour l'ensemble du commerce ► **figure 4**. Proche de la moyenne dans le commerce de gros (23 %), il est de 15 % dans le commerce automobile et de 30 % dans le commerce de détail. Le taux de valeur ajoutée est très lié au taux de marge commerciale. Il est de 17 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (28 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (16 %) et dans le commerce automobile (14 %), et plus élevé dans le commerce de détail (20 %).

Le taux d'investissement est deux fois plus faible dans le commerce (11 %) que dans l'ensemble du champ marchand (21 %). ●

### ► Définitions

**Commerce, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, marge commerciale, taux de marge commerciale** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Stabilité de l'emploi salarié dans le commerce de détail en 2022, les effectifs au contact du client diminuent depuis 2016 », *Insee Première* n° 1966, septembre 2023.
- « Les comptes de la Nation en 2022 – L'activité économique achève son rebond, sur fond de forte hausse de prix », *Insee Première* n° 1950, mai 2023.
- « Malgré la crise sanitaire, les taux de marge commerciale par secteur d'activité restent stables en 2020 », *Insee Focus* n° 284, janvier 2023.
- « La situation du commerce en 2022 », *Documents de travail* n° 2022-16, Insee, décembre 2022.

### ► 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2021

en milliers

| Secteur d'activité du commerce              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|---------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                             |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Commerce automobile                         | 105,2                | 115,7                                | 100,6                                  | 78,9                     | 89,4                                 | 74,3                                   |
| Commerce de gros                            | 159,2                | 181,8                                | 148,5                                  | 123,4                    | 145,9                                | 112,7                                  |
| Commerce de détail                          | 450,2                | 479,8                                | 436,3                                  | 297,8                    | 327,4                                | 283,9                                  |
| <b>Ensemble du commerce</b>                 | <b>714,6</b>         | <b>777,4</b>                         | <b>685,5</b>                           | <b>500,0</b>             | <b>562,7</b>                         | <b>470,9</b>                           |
| <b>Poids du commerce<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>19,5</b>          | <b>19,7</b>                          | <b>19,3</b>                            | <b>20,7</b>              | <b>20,8</b>                          | <b>20,4</b>                            |

**1** Constituant les entreprises du commerce.

**2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2021

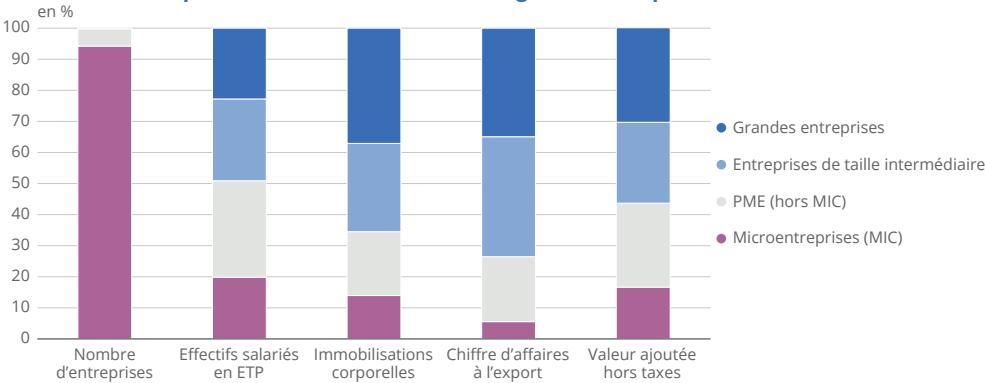
| Secteur d'activité<br>du commerce           | Salariés<br>(en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires<br>hors taxes | Chiffre d'affaires<br>à l'export | Valeur ajoutée<br>hors taxes | Investissements corporels<br>bruts hors apports |
|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------|
|                                             |                                 |                                  |                                  |                              |                                                 |
| (en milliards d'euros)                      |                                 |                                  |                                  |                              |                                                 |
| Commerce automobile                         | 403,8                           | 204,3                            | 15,8                             | 28,9                         | 4,8                                             |
| Commerce de gros                            | 947,5                           | 765,8                            | 117,4                            | 119,7                        | 10,1                                            |
| Commerce de détail                          | 1 555,5                         | 515,7                            | 17,1                             | 101,3                        | 13,4                                            |
| <b>Ensemble du commerce</b>                 | <b>2 906,7</b>                  | <b>1 485,8</b>                   | <b>150,3</b>                     | <b>249,9</b>                 | <b>28,3</b>                                     |
| <b>Poids du commerce<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>21,0</b>                     | <b>35,9</b>                      | <b>19,3</b>                      | <b>21,2</b>                  | <b>11,4</b>                                     |

**1** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

### ► 3. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

### ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2021

en %

| Secteur d'activité du commerce                                                             | Taux de marge commerciale | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Commerce automobile                                                                        | 15,2                      | 7,7                | 14,1                   | 86,4                                                   | 16,5                  | 24,7          |
| Commerce de gros                                                                           | 22,5                      | 15,3               | 15,6                   | 108,3                                                  | 8,4                   | 36,6          |
| Commerce de détail                                                                         | 29,7                      | 3,3                | 19,6                   | 91,1                                                   | 13,2                  | 28,8          |
| <b>Ensemble du commerce</b>                                                                | <b>24,1</b>               | <b>10,1</b>        | <b>16,8</b>            | <b>96,0</b>                                            | <b>11,3</b>           | <b>31,8</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>///</b>                | <b>18,8</b>        | <b>28,5</b>            | <b>214,6</b>                                           | <b>21,1</b>           | <b>29,9</b>   |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2020

en milliers

| Secteur d'activité du commerce              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|---------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                             |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Commerce automobile                         | 99,3                 | 109,6                                | 94,8                                   | 77,3                     | 87,7                                 | 72,8                                   |
| Commerce de gros                            | 148,6                | 170,8                                | 138,1                                  | 124,3                    | 146,4                                | 113,7                                  |
| Commerce de détail                          | 440,4                | 469,6                                | 426,7                                  | 297,0                    | 326,1                                | 283,3                                  |
| <b>Ensemble du commerce</b>                 | <b>688,4</b>         | <b>750,0</b>                         | <b>659,6</b>                           | <b>498,5</b>             | <b>560,2</b>                         | <b>469,8</b>                           |
| <b>Poids du commerce<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>19,9</b>          | <b>20,1</b>                          | <b>19,7</b>                            | <b>21,0</b>              | <b>21,2</b>                          | <b>20,8</b>                            |

<sup>1</sup> Constituant les entreprises du commerce.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2020

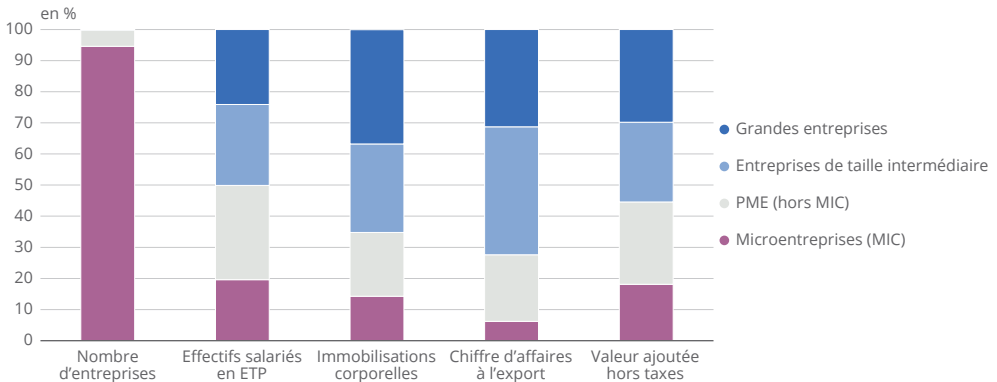
| Secteur d'activité du commerce              | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|---------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                             |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                             |                              |                               |                               |                           | (en milliards d'euros)                       |
| Commerce automobile                         | 365,7                        | 177,9                         | 13,6                          | 25,3                      | 4,3                                          |
| Commerce de gros                            | 883,0                        | 680,7                         | 100,7                         | 103,7                     | 8,7                                          |
| Commerce de détail                          | 1 430,8                      | 478,6                         | 15,0                          | 93,0                      | 10,9                                         |
| <b>Ensemble du commerce</b>                 | <b>2 679,6</b>               | <b>1 337,3</b>                | <b>129,2</b>                  | <b>222,0</b>              | <b>23,8</b>                                  |
| <b>Poids du commerce<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>21,1</b>                  | <b>36,6</b>                   | <b>19,8</b>                   | <b>21,5</b>               | <b>11,3</b>                                  |

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 7. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprises en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2020

en %

| Secteur d'activité du commerce                                                             | Taux de marge commerciale | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitaliste (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Commerce automobile                                                                        | 14,9                      | 7,6                | 14,2                   | 92,8                                                | 17,0                  | 20,3          |
| Commerce de gros                                                                           | 21,6                      | 14,8               | 15,2                   | 110,7                                               | 8,4                   | 31,4          |
| Commerce de détail                                                                         | 29,5                      | 3,1                | 19,4                   | 94,6                                                | 11,7                  | 26,2          |
| <b>Ensemble du commerce</b>                                                                | <b>23,5</b>               | <b>9,7</b>         | <b>16,6</b>            | <b>99,7</b>                                         | <b>10,7</b>           | <b>27,7</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>///</b>                | <b>17,9</b>        | <b>28,4</b>            | <b>223,4</b>                                        | <b>20,4</b>           | <b>24,6</b>   |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du commerce.

**Source :** Insee, É sane 2021.

# Fiches sectorielles

---

Transports et entreposage



## 9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises

En 2021, on compte 189 000 **unités légales** dont l'activité principale relève des **transports et de l'entreposage** : 178 300 sont des **unités légales indépendantes**, 10 700 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 8 400 (79 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des transports et de l'entreposage ► **figure 1**. *A contrario*, 2 300 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : en particulier, 590 sont des filiales d'entreprises commerciales, 820 d'entreprises des services marchands, 470 d'entreprises industrielles et 230 d'entreprises de la construction. Ces filiales sont souvent spécialisées dans le transport routier de fret (28 % du total), l'entreposage (19 %) et l'affrètement (13 %), toutes activités indispensables au bon fonctionnement des entreprises. Elles emploient 133 100 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 13 % des ETP des filiales de transport et d'entreposage ► **figure 2**. Elles réalisent 13 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de transport et d'entreposage ► **figure 3** et portent 14 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2021, 14 500 unités légales sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage organisée en groupe. Parmi ces filiales, 6 100 (42 %) exercent une activité ne relevant pas des transports et de l'entreposage : 2 800 sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, et 2 200 dans les services marchands, location et location-bail, services administratifs et informatique. Les autres activités sont plus rares : la construction (180 filiales), l'industrie (250), le commerce (570) dont le commerce automobile (280).

En 2021, les entreprises des transports et de l'entreposage constituées en groupe de sociétés génèrent 80 milliards d'euros de valeur ajoutée, emploient 954 000 salariés en ETP et comptabilisent 392 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des transports et de l'entreposage est relativement marginal : 9 % de la valeur ajoutée, 9 % des salariés en ETP et 9 % des immobilisations non financières.

La mise en oeuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des transports et de l'entreposage à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des transports et de l'entreposage à des entreprises des transports et de l'entreposage. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une réduction de la valeur ajoutée des transports et de l'entreposage de 4 milliards d'euros, une baisse des effectifs de 47 000 salariés en ETP et une baisse des immobilisations non financières de 23 milliards d'euros ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des UL ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 29 milliards d'euros : -8 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et -20 milliards provenant de la consolidation. Mais ils conduisent à une nette augmentation des fonds propres (+29 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+68 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

Unité légale, transports et entreposage, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisations non financières, consolidation, variables non additives : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises des transports et de l'entreposage en 2021

| nombre d'unités légales (UL)                                 | 10 700 UL dans les transports et de l'entreposage | UL hors secteur      |                    |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| 14 500 UL des entreprises des transports et de l'entreposage | 8 400                                             | 3 300 hors financier | 2 800 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                              | 2 300                                             |                      |                    |

**Lecture :** 10 700 UL des transports et de l'entreposage appartiennent à un groupe, dont 8 400 sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage.

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 178 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP des transports et de l'entreposage en 2021

| en milliers d'ETP                                                          | Unités légales (UL) des transports et de l'entreposage (1 001 milliers d'ETP) | UL hors secteur   |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| UL des entreprises des transports et de l'entreposage (954 milliers d'ETP) | 868                                                                           | 63 hors financier | 23 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                            | 133                                                                           |                   |                 |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 178 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée des transports et de l'entreposage en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                             | Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (84,7 Md€ de VA) | UL hors secteur    |                  |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| UL des entreprises des transports et de l'entreposage (80,3 Md€ de VA) | 73,3                                                                         | 5,2 hors financier | 1,8 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                        | 11,4                                                                         |                    |                  |

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 178 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

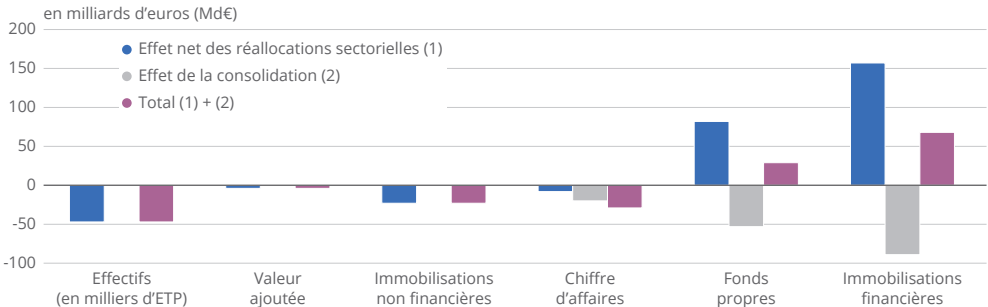
### ► 4. Immobilisations non financières des transports et de l'entreposage en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                                                          | Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (414,7 Md€ d'immobilisations non financières) | UL hors secteur     |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| UL des entreprises des transports et de l'entreposage (392,1 Md€ d'immobilisations non financières) | 355,5                                                                                                     | 31,6 hors financier | 5,0 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                                                     | 59,2                                                                                                      |                     |                  |

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 178 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises des transports et de l'entreposage en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** Avec la définition économique des entreprises, les fonds propres des entreprises des transports et de l'entreposage sont rehaussées de 29 Md€ par rapport aux fonds propres des unités légales des transports et de l'entreposage : 82 Md€ par effet des réallocations sectorielles et -53 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** Entreprises et unités légales des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).



## 9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage

En 2021, les **transports et l'entreposage** regroupent 181 800 **entreprises** ► **figure 1**, dont 77 100 **micro-entrepreneurs**. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 230 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 95 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles emploient 1,2 million de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement plus élevé en salariés en ETP (9 %) et en investissements corporels (12 %) qu'en valeur ajoutée (8 %), en chiffre d'affaires (6 %) et en nombre d'entreprises (5 %). Ces chiffres mettent en évidence les principales caractéristiques du secteur : activité capitaliste, entreprises de taille supérieure à la moyenne. Cette dernière particularité est liée au poids toujours prédominant des grands opérateurs historiques (SNCF, La Poste, Air France).

La grande majorité des entreprises des transports et de l'entreposage n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 2 % (3 500 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Elles se composent de plusieurs unités légales ayant ou non comme activité principale les transports et l'entreposage et regroupent au total 14 500 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, la contribution au secteur de ces entreprises structurées en groupe est prépondérante : 85 % de la valeur ajoutée, 79 % des salariés, 87 % des investissements et 92 % des exportations.

Le transport de marchandises contribue pour près des deux cinquièmes (38 %) à la valeur ajoutée du secteur, soit nettement plus que le transport de voyageurs (28 %) ; l'ensemble

regroupant l'entreposage, la poste-courrier et les autres services de transport contribue pour 34 %. Le transport de voyageurs, le transport de marchandises et l'ensemble regroupant l'entreposage, la poste-courrier et les autres services de transport emploient chacun un tiers des salariés du secteur. Le transport de voyageurs est le premier investisseur (53 %). Au contraire, sa part dans les exportations est nettement plus faible : 12 % des ventes à l'étranger, contre 64 % pour le transport de marchandises et 24 % pour l'entreposage, poste-courrier et autres services de transport.

La quasi-totalité des entreprises des transports et de l'entreposage sont des microentreprises (MIC) (95,0 %) ou des PME (hors MIC) (4,8 %), mais elles ne rassemblent respectivement que 7 % et 24 % des salariés des entreprises du secteur, 6 % et 15 % de la valeur ajoutée et 2 % et 6 % des immobilisations corporelles ► **figure 3**. Les grandes entreprises (GE) ont un rôle prépondérant : 76 % des immobilisations corporelles, 62 % de la valeur ajoutée et 49 % des effectifs.

Les transports et l'entreposage se caractérisent par un taux de valeur ajoutée supérieur à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (41 % contre 30 %) ► **figure 4**. Leur taux d'investissement est également élevé (30 % contre 20 %), surtout dans le transport de voyageurs (56 %). Le taux d'exportation est également supérieur à celui de la moyenne de l'économie marchande (hors agricole et financier) : 26 % contre 18 %. Le taux de marge est proche de celui de l'économie marchande (hors agricole et financière) : 34 % contre 31 %.

### ► Définitions

**Transports et entreposage, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.
- « Bilan annuel des transports en 2020 », *Données et études statistiques*, CGDD décembre 2021.

### ► 1. Nombre d'entreprises dans les transports et l'entreposage en 2021

en milliers

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage           | Nombre<br>d'entreprises | Nombre<br>d'unités<br>légal <sup>1</sup> | Dont<br>entreprises<br>« mono-unité<br>légal <sup>1</sup> » | Hors micro-entrepreneurs |                                          |                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                                                    |                         |                                          |                                                             | Nombre<br>d'entreprises  | Nombre<br>d'unités<br>légal <sup>1</sup> | Dont entreprises<br>« mono-unité<br>légal <sup>1</sup> » |
| Transport de voyageurs                                             | 74,3                    | 76,6                                     | 73,7                                                        | 60,0                     | 62,3                                     | 59,4                                                     |
| Transport de marchandises                                          | 37,7                    | 43,0                                     | 35,7                                                        | 34,8                     | 40,2                                     | 32,9                                                     |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport        | 69,8                    | 73,2                                     | 68,9                                                        | 9,8                      | 13,3                                     | 8,9                                                      |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                 | <b>181,8</b>            | <b>192,8</b>                             | <b>178,3</b>                                                | <b>104,7</b>             | <b>115,7</b>                             | <b>101,2</b>                                             |
| <b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>5,0</b>              | <b>4,9</b>                               | <b>5,0</b>                                                  | <b>4,3</b>               | <b>4,3</b>                               | <b>4,4</b>                                               |

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2021

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage           | Salariés<br>(en milliers<br>d'ETP) | Chiffre<br>d'affaires<br>hors taxes | Chiffre<br>d'affaires<br>à l'export | Valeur<br>ajoutée<br>hors taxes | Investissements<br>corporels bruts<br>hors apports |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                                    |                                    |                                     |                                     |                                 |                                                    |
|                                                                    |                                    |                                     |                                     |                                 | (en milliards d'euros)                             |
| Transport de voyageurs                                             | 393,6                              | 55,0                                | 7,3                                 | 26,7                            | 15,0                                               |
| Transport de marchandises                                          | 416,6                              | 97,0                                | 38,6                                | 36,3                            | 7,4                                                |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport        | 404,9                              | 77,7                                | 14,4                                | 32,1                            | 6,1                                                |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                 | <b>1 215,1</b>                     | <b>229,6</b>                        | <b>60,3</b>                         | <b>95,1</b>                     | <b>28,5</b>                                        |
| <b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>8,8</b>                         | <b>5,5</b>                          | <b>7,7</b>                          | <b>8,1</b>                      | <b>11,5</b>                                        |

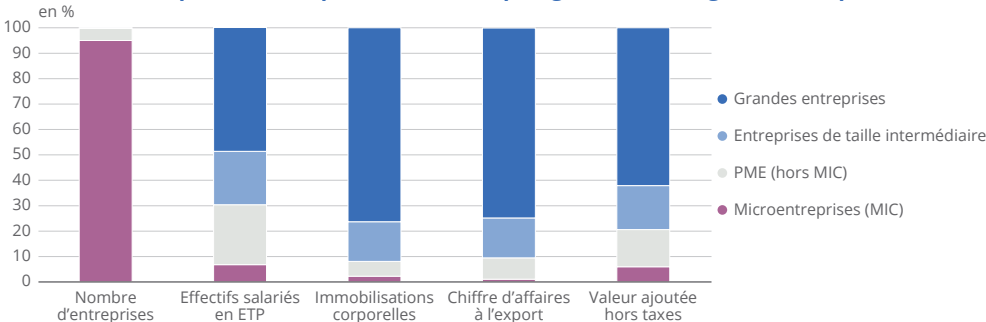
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 3. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2021

en %

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage                                       | Taux<br>d'exportation | Taux<br>de valeur<br>ajoutée | Intensité capitalistique<br>(en milliers d'euros<br>par ETP) | Taux<br>d'investissement | Taux<br>de marge |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Transport de voyageurs                                                                         | 13,3                  | 48,5                         | 604,6                                                        | 56,3                     | 14,8             |
| Transport de marchandises                                                                      | 39,8                  | 37,4                         | 80,7                                                         | 20,2                     | 48,7             |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport                                    | 18,5                  | 41,3                         | 350,2                                                        | 18,9                     | 34,0             |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                                             | <b>26,2</b>           | <b>41,4</b>                  | <b>340,2</b>                                                 | <b>29,9</b>              | <b>33,9</b>      |
| <b>Ensemble des entreprises principalement<br/>marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,2</b>           | <b>29,9</b>                  | <b>209,2</b>                                                 | <b>20,2</b>              | <b>31,0</b>      |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Ésane 2021.

### ► 5. Nombre d'entreprises dans les transports et l'entreposage en 2020

en milliers

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage           | Nombre<br>d'entreprises | Nombre<br>d'unités<br>légal <sup>1</sup> | Dont<br>entreprises<br>« mono-unité<br>légal <sup>1</sup> » | Hors micro-entrepreneurs |                                          |                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                                                    |                         |                                          |                                                             | Nombre<br>d'entreprises  | Nombre<br>d'unités<br>légal <sup>1</sup> | Dont entreprises<br>« mono-unité<br>légal <sup>1</sup> » |
| Transport de voyageurs                                             | 72,3                    | 74,6                                     | 71,7                                                        | 60,6                     | 63,0                                     | 60,0                                                     |
| Transport de marchandises                                          | 35,0                    | 40,3                                     | 33,1                                                        | 32,7                     | 37,9                                     | 30,7                                                     |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport        | 55,6                    | 59,0                                     | 54,7                                                        | 10,6                     | 14,0                                     | 9,7                                                      |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                 | <b>163,0</b>            | <b>173,9</b>                             | <b>159,5</b>                                                | <b>103,9</b>             | <b>114,9</b>                             | <b>100,4</b>                                             |
| <b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>4,7</b>              | <b>4,7</b>                               | <b>4,8</b>                                                  | <b>4,4</b>               | <b>4,3</b>                               | <b>4,4</b>                                               |

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Éane 2021 (données individuelles).

### ► 6. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2020

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage           | Salariés<br>(en milliers<br>d'ETP) | Chiffre<br>d'affaires<br>hors taxes | Chiffre<br>d'affaires<br>à l'export | Valeur<br>ajoutée<br>hors taxes | Investissements<br>corporels bruts<br>hors apports |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                                    |                                    |                                     |                                     |                                 |                                                    |
|                                                                    |                                    |                                     |                                     |                                 | (en milliards d'euros)                             |
| Transport de voyageurs                                             | 379,2                              | 48,7                                | 6,0                                 | 17,2                            | 12,8                                               |
| Transport de marchandises                                          | 387,4                              | 72,3                                | 21,2                                | 21,1                            | 4,2                                                |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport        | 402,1                              | 67,8                                | 11,0                                | 28,7                            | 5,1                                                |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                 | <b>1 168,7</b>                     | <b>188,8</b>                        | <b>38,2</b>                         | <b>66,9</b>                     | <b>22,2</b>                                        |
| <b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>9,2</b>                         | <b>5,2</b>                          | <b>5,8</b>                          | <b>6,5</b>                      | <b>10,5</b>                                        |

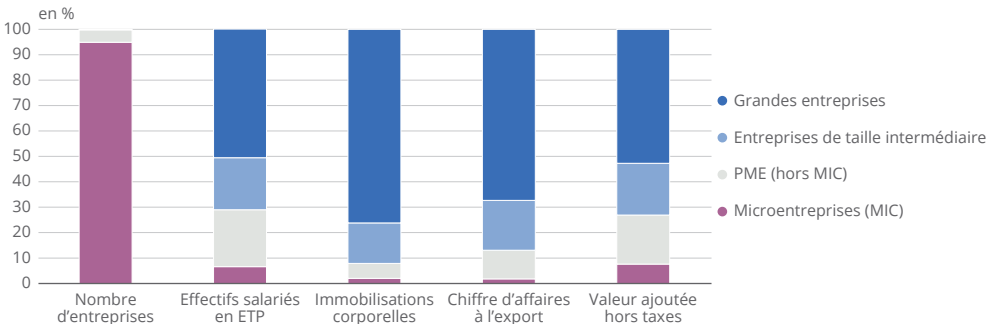
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Éane 2021.

### ► 7. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprises en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Éane 2021.

### ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2020

en %

| Secteur d'activité<br>des transports et de l'entreposage                                       | Taux<br>d'exportation | Taux<br>de valeur<br>ajoutée | Intensité capitalistique<br>(en milliers d'euros<br>par ETP) | Taux<br>d'investissement | Taux<br>de marge |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Transport de voyageurs                                                                         | 12,3                  | 35,2                         | 611,4                                                        | 74,9                     | -31,4            |
| Transport de marchandises                                                                      | 29,3                  | 29,1                         | 77,1                                                         | 20,2                     | 16,6             |
| Entreposage, poste-courrier et autres services de transport                                    | 16,2                  | 42,4                         | 334,5                                                        | 17,8                     | 26,1             |
| <b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>                                             | <b>20,2</b>           | <b>35,5</b>                  | <b>339,0</b>                                                 | <b>33,2</b>              | <b>7,6</b>       |
| <b>Ensemble des entreprises principalement<br/>marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,8</b>           | <b>28,5</b>                  | <b>214,6</b>                                                 | <b>21,1</b>              | <b>29,9</b>      |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source :** Insee, Éane 2021.

# Fiches sectorielles

---

Services marchands



## 10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises

En 2021, on compte 2 056 200 **unités légales (UL)** dont l'activité principale relève des **services marchands** : 1 914 500 sont des **unités légales indépendantes**, 141 700 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 106 800 (75 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des services marchands ► **figure 1**. À contrario, 34 900 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : en particulier, 9 500 sont des filiales d'entreprises commerciales, 8 400 d'entreprises industrielles et 8 100 d'entreprises de la construction. Ces filiales y assurent le plus souvent des fonctions support au sein du groupe : activités de conseil dans les domaines juridique ou comptable, gestion immobilière, services administratifs, etc. Elles emploient 407 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 12 % des ETP occupés dans des filiales de services marchands ► **figure 2**. Elles réalisent 17 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de services marchands ► **figure 3** et portent 18 % des **immobilisations non financières** (principalement des actifs incorporels et immobiliers) ► **figure 4**.

En 2021, 152 400 unités légales sont filiales d'une entreprise des services marchands organisée en groupe. Parmi ces filiales, 30 % (45 600) exercent une activité ne relevant pas des services marchands. Pour les deux tiers, ce sont des filiales spécialisées dans les activités financières (30 800), sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance. Le tiers restant œuvre dans la construction (5 500), l'industrie (3 000), le commerce (4 100) dont le commerce de gros (1 800), et, pour une moindre part,

les transports et l'entreposage (800). En 2021, les entreprises des services marchands constituées en groupe de sociétés emploient 3,2 millions de salariés en ETP, génèrent 248 milliards d'euros de valeur ajoutée, et comptabilisent 966 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des services marchands est relativement marginal : 8 % de la valeur ajoutée, 7 % des salariés en ETP et 6 % des immobilisations non financières.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des services marchands à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des services marchands à des entreprises des services marchands. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une diminution des effectifs des services marchands de 307 000 salariés en ETP et une réduction de la valeur ajoutée de 40 milliards d'euros et des immobilisations non financières de 187 milliards d'euros ► **figure 5**. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 124 milliards d'euros : -80 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et -43 milliards provenant de la consolidation. De même, ils conduisent à une nette baisse des fonds propres (-629 milliards d'euros) et des immobilisations financières (-809 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

Unité légale, services marchands, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisations non financières, consolidation, variables non additives : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises des services marchands en 2021

| nombre d'unités légales (UL)                      | 141 700 UL des services marchands | UL hors secteur       |                     |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---------------------|
| 152 400 UL des entreprises des services marchands | 106 800                           | 14 800 hors financier | 30 800 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                   | 34 900                            |                       |                     |

**Lecture :** 141 700 unités légales des services marchands appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 106 800 sont filiales d'une entreprise des services marchands.

**Champ :** UL des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 914 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP des services marchands en 2021

| en milliers d'ETP                                                | Unités légales (UL) des services marchands (3 328 milliers d'ETP) | UL hors secteur    |                 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| UL des entreprises des services marchands (3 157 milliers d'ETP) | 2 921                                                             | 156 hors financier | 80 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                  | 407                                                               |                    |                 |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 914 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée des services marchands en 2021

| en milliers d'ETP                                                       | Unités légales (UL) des services marchands (274,1 Md€ de valeur ajoutée) | UL hors secteur     |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| UL des entreprises des services marchands (247,7 Md€ de valeur ajoutée) | 227,6                                                                    | 10,1 hors financier | 10,0 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                         | 46,5                                                                     |                     |                   |

**Champ :** UL des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 914 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

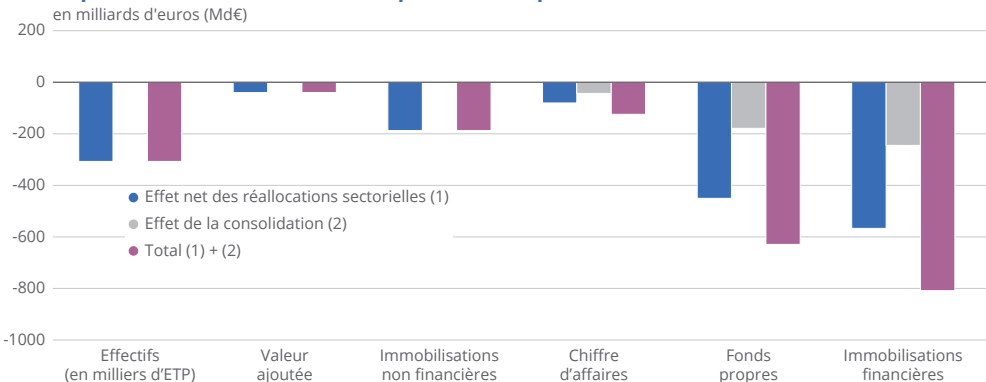
### ► 4. Immobilisations non financières des services marchands en 2021

| en milliards d'euros (Md€)                                                              | Unités légales (UL) des services marchands (1113,6 Md€ d'immobilisations non financières) | UL hors secteur     |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| UL des entreprises des services marchands (966,3 Md€ d'immobilisations non financières) | 907,9                                                                                     | 28,8 hors financier | 29,6 du financier |
| UL des entreprises hors secteur                                                         | 205,7                                                                                     |                     |                   |

**Champ :** UL des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 914 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises des services marchands en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** Avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises des services marchands diminuent de 809 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales des services marchands : -564 Md€ par effet des réallocations sectorielles et -245 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** Entreprises et unités légales des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, Ésane 2021 (données individuelles).

## 10.2 Chiffres clés des services marchands

En 2021, les **services marchands** comptent 2,0 millions d'**entreprises**, dont 689 600 micro-entrepreneurs ► **figure 1**. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 812 milliards d'euros, dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 395 milliards d'euros et emploient 4,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) ► **figure 2**. Leur contribution à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est quasiment la même en valeur ajoutée et en salariés en ETP (respectivement 34 % et 35 %). Elle est plus faible en chiffre d'affaires (20 %) et en chiffre d'affaires à l'exportation (10 %). En revanche, leur poids dans les investissements est nettement plus élevé (44 %), du fait surtout de trois activités très capitalistiques : l'immobilier, la location et location-bail et les télécommunications.

La très grande majorité des entreprises des services n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 2 % (44 400 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Le plus souvent, elles sont composées de plusieurs unités légales exerçant une activité de services et comptent au total 152 400 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, la contribution au secteur de ces entreprises structurées en groupe est prépondérante dans les services : elles emploient 64 % des salariés en ETP, réalisent 63 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, 61 % des investissements et 69 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Les services marchands se composent de cinq sous-secteurs. En 2021, les services aux entreprises réalisent près de la moitié (49 %) de la VA des services marchands et l'information-communication, plus du quart (27 %). Si les activités immobilières ont une contribution à la VA des services marchands supérieure à celle de l'hébergement-restauration (respectivement 12 % et 8 %), leur poids dans les effectifs est tout à fait différent : l'hébergement-restauration, activité de main-d'œuvre, emploie 15 % des salariés contre 5 % dans les activités immobilières, activités

très capitalistiques. Le poids des services aux particuliers est plus faible : 6 % du chiffre d'affaires et 5 % de la VA, seulement 4 % des investissements corporels et 3 % des exportations. Ces dernières se concentrent dans les services aux entreprises (52 %) et l'information-communication (43 %).

La quasi-totalité des entreprises des services marchands sont des PME, essentiellement des microentreprises (MIC) ► **figure 3**. Leur poids dans l'emploi et dans la valeur ajoutée y est plus important que dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands : 49 % des salariés (contre 46 %) et 47 % de la VA (39 %).

En 2021, les entreprises des services marchands exportent près de deux fois moins que l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands (10 % du chiffre d'affaires, contre 18 %), la pénétration des marchés extérieurs se faisant plutôt par l'implantation de filiales ► **figure 4**. Leur taux d'exportation est logiquement particulièrement faible dans les services aux particuliers, l'hébergement-restauration et les activités immobilières (respectivement 5 %, 2 % et 1 %), en raison de la nature essentiellement locale de ces activités. Les entreprises des services marchands se caractérisent également par une forte intégration de la production : leur taux de valeur ajoutée, tiré par les activités immobilières et les services aux entreprises (respectivement 51 % et 53 %), est nettement plus élevé que celui des entreprises principalement marchandes (49 % contre 30 %). Leur taux de marge, quant à lui, est très légèrement inférieur (29 % contre 31 %) : il s'échelonne de 60 % pour les activités immobilières à 22 % pour les services aux entreprises.

L'intensité capitalistique et le taux d'investissement des services marchands sont légèrement supérieurs à la moyenne (respectivement 228 000 euros par ETP et 28 %, contre 209 000 euros par ETP et 20 %), principalement en raison des activités immobilières, secteur hautement capitalistique (2 300 000 euros par ETP et 93 %). ●

### ► Définitions

**Services marchands, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2021 », *Documents de travail* n° 2022/08, Insee, juillet 2022.
- « Les services marchands en 2021 - En 2021, la production des services marchands se rapproche de son niveau d'avant-crise », *Insee Première* n° 1912, juillet 2022.

### ► 1. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2021

en milliers

| Secteur d'activité des services marchands              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|--------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                        |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Hébergement-restauration                               | 276,9                | 300,5                                | 266,7                                  | 228,5                    | 252,1                                | 218,4                                  |
| Information-communication                              | 168,9                | 181,3                                | 164,2                                  | 109,9                    | 122,3                                | 105,1                                  |
| Activités immobilières                                 | 263,3                | 282,0                                | 256,1                                  | 227,0                    | 245,7                                | 219,8                                  |
| Services aux entreprises                               | 831,3                | 876,7                                | 811,9                                  | 527,1                    | 572,5                                | 507,8                                  |
| Services aux particuliers                              | 418,5                | 426,3                                | 415,5                                  | 176,8                    | 184,6                                | 173,8                                  |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                 | <b>1 958,9</b>       | <b>2 066,8</b>                       | <b>1 914,5</b>                         | <b>1 269,3</b>           | <b>1 377,2</b>                       | <b>1 224,8</b>                         |
| <b>Poids des services marchands<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>53,5</b>          | <b>52,4</b>                          | <b>53,9</b>                            | <b>52,5</b>              | <b>51,0</b>                          | <b>53,1</b>                            |

1 Constituant les entreprises des services marchands.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2021 (données individuelles).

### ► 2. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2021

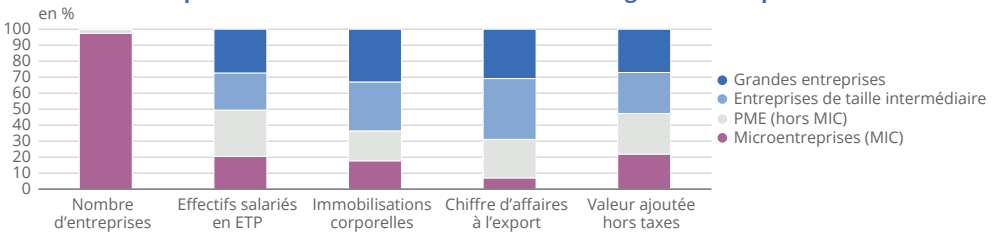
| Secteur d'activité des services marchands              | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                                        |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                                        |                              |                               |                               |                           | (en milliards d'euros)                       |
| Hébergement-restauration                               | 756,1                        | 82,3                          | 1,5                           | 30,1                      | 10,2                                         |
| Information-communication                              | 870,7                        | 227,3                         | 34,3                          | 104,8                     | 20,9                                         |
| Activités immobilières                                 | 268,0                        | 91,4                          | 0,9                           | 46,3                      | 43,2                                         |
| Services aux entreprises                               | 2 702,8                      | 364,6                         | 41,5                          | 194,1                     | 30,4                                         |
| Services aux particuliers                              | 299,5                        | 46,6                          | 2,2                           | 19,5                      | 4,3                                          |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                 | <b>4 897,0</b>               | <b>812,3</b>                  | <b>80,4</b>                   | <b>394,9</b>              | <b>109,1</b>                                 |
| <b>Poids des services marchands<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>35,4</b>                  | <b>19,6</b>                   | <b>10,3</b>                   | <b>33,5</b>               | <b>43,9</b>                                  |

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2021.

### ► 3. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprises en 2021



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2021.

### ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2021

en %

| Secteur d'activité des services marchands                                                  | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitaliste (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
|                                                                                            |                    |                        |                                                     |                       |               |
| Hébergement-restauration                                                                   | 1,8                | 36,6                   | 127,6                                               | 34,0                  | 24,9          |
| Information-communication                                                                  | 15,1               | 46,1                   | 209,4                                               | 19,9                  | 30,4          |
| Activités immobilières                                                                     | 1,0                | 50,7                   | 2 304,4                                             | 93,3                  | 59,5          |
| Services aux entreprises                                                                   | 11,4               | 53,2                   | 64,7                                                | 15,7                  | 22,3          |
| Services aux particuliers                                                                  | 4,8                | 41,9                   | 144,1                                               | 22,2                  | 28,3          |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                                                     | <b>9,9</b>         | <b>48,6</b>            | <b>227,6</b>                                        | <b>27,6</b>           | <b>28,9</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,2</b>        | <b>29,9</b>            | <b>209,2</b>                                        | <b>20,2</b>           | <b>31,0</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2021.



## ► 5. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2020

en milliers

| Secteur d'activité des services marchands              | Nombre d'entreprises | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » | Hors micro-entrepreneurs |                                      |                                        |
|--------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                        |                      |                                      |                                        | Nombre d'entreprises     | Nombre d'unités légales <sup>1</sup> | Dont entreprises « mono-unité légale » |
| Hébergement-restauration                               | 267,2                | 290,9                                | 257,2                                  | 222,9                    | 246,6                                | 212,8                                  |
| Information-communication                              | 158,3                | 170,5                                | 153,6                                  | 104,2                    | 116,3                                | 99,5                                   |
| Activités immobilières                                 | 241,7                | 260,4                                | 234,6                                  | 219,1                    | 237,8                                | 212,0                                  |
| Services aux entreprises                               | 782,7                | 828,0                                | 763,5                                  | 502,7                    | 547,9                                | 483,4                                  |
| Services aux particuliers                              | 397,4                | 405,2                                | 394,4                                  | 177,9                    | 185,7                                | 174,9                                  |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                 | <b>1 847,4</b>       | <b>1 955,0</b>                       | <b>1 803,3</b>                         | <b>1 226,7</b>           | <b>1 334,3</b>                       | <b>1 182,6</b>                         |
| <b>Poids des services marchands<sup>2</sup> (en %)</b> | <b>53,4</b>          | <b>52,3</b>                          | <b>53,8</b>                            | <b>51,8</b>              | <b>50,4</b>                          | <b>52,4</b>                            |

<sup>1</sup> Constituant les entreprises des services marchands.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source :** Insee, É sane 2021 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2020

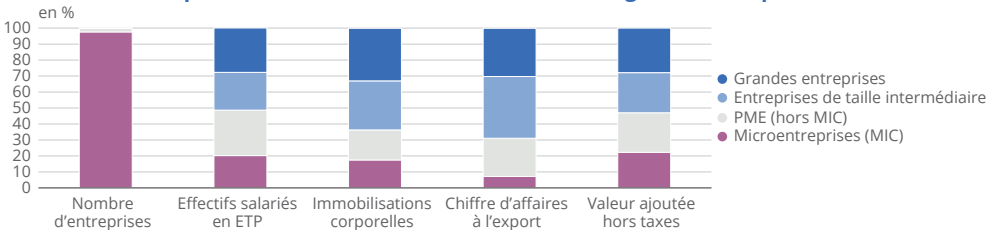
| Secteur d'activité des services marchands              | Salariés (en milliers d'ETP) | Chiffre d'affaires hors taxes | Chiffre d'affaires à l'export | Valeur ajoutée hors taxes | Investissements corporels bruts hors apports |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
|                                                        |                              |                               |                               |                           |                                              |
|                                                        |                              |                               |                               |                           | (en milliards d'euros)                       |
| Hébergement-restauration                               | 653,1                        | 74,1                          | 1,2                           | 26,6                      | 8,9                                          |
| Information-communication                              | 802,1                        | 201,9                         | 30,0                          | 96,4                      | 16,8                                         |
| Activités immobilières                                 | 249,4                        | 84,1                          | 0,7                           | 44,8                      | 36,9                                         |
| Services aux entreprises                               | 2 399,2                      | 319,8                         | 37,7                          | 170,2                     | 27,3                                         |
| Services aux particuliers                              | 267,4                        | 43,8                          | 2,2                           | 18,7                      | 4,1                                          |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                 | <b>4 371,2</b>               | <b>723,8</b>                  | <b>71,9</b>                   | <b>356,7</b>              | <b>94,0</b>                                  |
| <b>Poids des services marchands<sup>1</sup> (en %)</b> | <b>34,4</b>                  | <b>19,8</b>                   | <b>11,0</b>                   | <b>34,5</b>               | <b>44,5</b>                                  |

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ :** France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 7. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprises en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source :** Insee, É sane 2021.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2020

en %

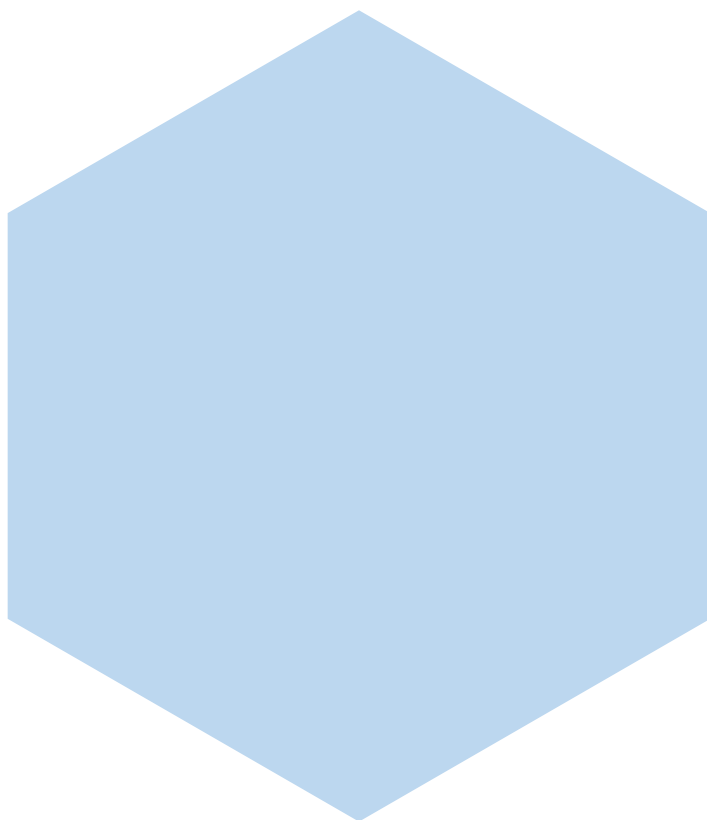
| Secteur d'activité des services marchands                                                  | Taux d'exportation | Taux de valeur ajoutée | Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP) | Taux d'investissement | Taux de marge |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Hébergement-restauration                                                                   | 1,7                | 35,9                   | 140,1                                                  | 33,5                  | 8,2           |
| Information-communication                                                                  | 14,9               | 47,7                   | 215,4                                                  | 17,5                  | 30,5          |
| Activités immobilières                                                                     | 0,8                | 53,3                   | 2 383,3                                                | 82,3                  | 60,1          |
| Services aux entreprises                                                                   | 11,8               | 53,2                   | 68,4                                                   | 16,0                  | 19,1          |
| Services aux particuliers                                                                  | 5,0                | 42,6                   | 155,9                                                  | 22,0                  | 25,3          |
| <b>Ensemble des services marchands</b>                                                     | <b>9,9</b>         | <b>49,3</b>            | <b>243,5</b>                                           | <b>26,4</b>           | <b>26,3</b>   |
| <b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b> | <b>18,8</b>        | <b>28,5</b>            | <b>214,6</b>                                           | <b>21,1</b>           | <b>29,9</b>   |

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source :** Insee, É sane 2021.

# Comparaison européenne



## 11.1 Valeur ajoutée des entreprises en Europe

En 2021, dans l'Union européenne (UE), la **valeur ajoutée** brute (VA) varie d'un peu moins de 14 milliards d'euros à Malte à 3 259 milliards d'euros en Allemagne ► **figure 1**. La France occupe la 2<sup>e</sup> position des 27 pays de l'UE avec 2 217 milliards d'euros, suivie par l'Italie avec 1 602 milliards d'euros. Ces trois pays concentrent plus de la moitié de la VA de l'UE. Après la crise sanitaire, la totalité des pays enregistrent une hausse de la valeur ajoutée entre 2020 et 2021, la plus forte étant de 16,3 % en Bulgarie. En France, la VA augmente de 7,5 %, soit très proche de la moyenne européenne (7,4 %).

En 2021, la branche de l'industrie génère 20 % de la valeur ajoutée brute de l'ensemble de l'UE, l'essentiel revenant à la branche de l'industrie manufacturière (17 %). En Irlande, qui connaît au cours de ces dernières années une forte industrialisation, la part de l'industrie manufacturière dans la VA atteint 37 % (contre 23 % en 2009). Viennent ensuite la République tchèque, la Slovénie, la Slovaquie, l'Allemagne

et la Hongrie, où l'industrie manufacturière est la branche générant le plus de VA (entre 20 et 24 %). À l'inverse, le Luxembourg, Chypre et Malte sont les pays dont la part de l'industrie manufacturière dans la VA est la plus faible (respectivement 5 %, 6 % et 7 %). En France, les branches des services principalement non marchands pèsent le plus dans le total de la valeur ajoutée (23 %), ainsi que celles du commerce, transports et hébergement-restauration (18 %). À l'inverse, la part de l'industrie manufacturière est de 10 %.

Entre 2008 et 2022, la valeur ajoutée progresse en moyenne de 15,4 % dans l'ensemble de l'UE, tous secteurs confondus ► **figure 2**. Sur cette période, la VA diminue uniquement dans les pays ayant particulièrement souffert de la crise financière de 2008, comme la Grèce (-18,1 %) ou l'Italie (-0,4 %). La France, avec une hausse de 13,0 % sur cette période, se place en 22<sup>e</sup> position des pays de l'UE en matière d'augmentation de la VA, juste derrière la Lettonie (+13,9 %). ●

### ► Définition

La **valeur ajoutée** brute (B.1b) correspond à la valeur de la production diminuée de celle des consommations intérieures. C'est le solde du compte de production.

La valeur ajoutée brute peut être calculée pour une unité ou un secteur institutionnel, un établissement ou une branche d'activité.

► 1. Structure de la valeur ajoutée par branches en 2021

| Pays                | Valeur ajoutée brute (en millions d'euros) | Répartition de la valeur ajoutée brute par branches (en %) |             |                               |              |                                                |                              |                        |
|---------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------|
|                     |                                            | Agriculture                                                | Industrie   | dont industrie manufacturière | Construction | Commerce, transports, hébergement-restauration | Information et communication | Financier et assurance |
| Allemagne           | 3 258 567,0                                | 0,9                                                        | 24,0        | 20,8                          | 5,5          | 15,9                                           | 5,0                          | 3,8                    |
| Autriche            | 363 340,9                                  | 1,4                                                        | 21,6        | 18,5                          | 7,2          | 20,5                                           | 3,8                          | 4,3                    |
| Belgique            | 447 378,0                                  | 0,7                                                        | 16,6        | 13,8                          | 5,4          | 18,1                                           | 4,6                          | 6,4                    |
| Bulgarie            | 62 177,8                                   | 5,0                                                        | 20,1        | 13,1                          | 3,8          | 23,3                                           | 7,6                          | 6,8                    |
| Chypre              | 21 147,0                                   | 1,9                                                        | 8,7         | 6,5                           | 6,2          | 19,8                                           | 8,6                          | 10,8                   |
| Croatie             | 48 406,8                                   | 3,5                                                        | 17,8        | 13,7                          | 6,0          | 21,7                                           | 5,9                          | 4,7                    |
| Danemark            | 292 558,8                                  | 1,0                                                        | 16,7        | 13,8                          | 5,6          | 22,9                                           | 4,8                          | 5,4                    |
| Espagne             | 1 090 923,0                                | 2,9                                                        | 16,9        | 12,8                          | 5,6          | 22,0                                           | 4,0                          | 4,3                    |
| Estonie             | 27 566,3                                   | 2,3                                                        | 19,7        | 14,5                          | 6,7          | 19,7                                           | 8,5                          | 4,6                    |
| Finlande            | 217 137,0                                  | 2,7                                                        | 20,7        | 17,0                          | 7,1          | 14,1                                           | 6,5                          | 3,2                    |
| <b>France</b>       | <b>2 216 772,0</b>                         | <b>1,9</b>                                                 | <b>13,1</b> | <b>10,0</b>                   | <b>5,7</b>   | <b>17,7</b>                                    | <b>5,6</b>                   | <b>3,9</b>             |
| Grèce               | 158 667,9                                  | 4,4                                                        | 15,7        | 9,9                           | 1,8          | 25,4                                           | 3,5                          | 4,7                    |
| Hongrie             | 130 469,7                                  | 4,1                                                        | 22,5        | 20,0                          | 6,2          | 17,6                                           | 5,4                          | 3,9                    |
| Irlande             | 401 447,5                                  | 1,1                                                        | 38,0        | 36,8                          | 2,2          | 8,7                                            | 18,1                         | 4,7                    |
| Italie              | 1 602 253,4                                | 2,2                                                        | 20,3        | 16,9                          | 5,0          | 19,9                                           | 3,7                          | 4,9                    |
| Lettonie            | 29 439,7                                   | 4,8                                                        | 17,2        | 13,7                          | 5,5          | 23,2                                           | 5,9                          | 3,3                    |
| Lituanie            | 50 198,4                                   | 3,7                                                        | 21,2        | 18,0                          | 7,1          | 29,0                                           | 4,2                          | 3,0                    |
| Luxembourg          | 65 590,8                                   | 0,2                                                        | 6,6         | 5,3                           | 5,8          | 15,8                                           | 4,6                          | 26,1                   |
| Malte               | 13 669,1                                   | 1,0                                                        | 9,0         | 7,3                           | 4,7          | 15,7                                           | 9,0                          | 9,1                    |
| Pays-Bas            | 759 979,0                                  | 1,7                                                        | 14,9        | 12,2                          | 5,3          | 20,6                                           | 5,5                          | 5,8                    |
| Pologne             | 499 987,7                                  | 2,6                                                        | 25,1        | 19,2                          | 6,9          | 23,9                                           | 4,9                          | 4,1                    |
| Portugal            | 185 729,8                                  | 2,5                                                        | 17,9        | 14,4                          | 4,8          | 20,9                                           | 4,5                          | 5,0                    |
| Rép. tchèque        | 216 491,7                                  | 2,0                                                        | 27,7        | 23,2                          | 5,6          | 17,9                                           | 6,9                          | 4,1                    |
| Roumanie            | 218 035,3                                  | 5,0                                                        | 22,7        | 18,3                          | 6,9          | 20,7                                           | 6,9                          | 3,1                    |
| Slovaquie           | 87 754,5                                   | 2,0                                                        | 25,6        | 22,2                          | 6,0          | 19,4                                           | 5,3                          | 2,8                    |
| Slovénie            | 45 880,0                                   | 1,9                                                        | 26,3        | 22,8                          | 6,2          | 19,9                                           | 4,4                          | 4,3                    |
| Suède               | 477 829,3                                  | 1,5                                                        | 18,9        | 13,9                          | 6,5          | 16,6                                           | 8,6                          | 4,3                    |
| <b>Zone euro</b>    | <b>11 046 087,8</b>                        | <b>1,7</b>                                                 | <b>19,7</b> | <b>16,4</b>                   | <b>5,4</b>   | <b>18,1</b>                                    | <b>5,3</b>                   | <b>4,5</b>             |
| <b>UE (27 pays)</b> | <b>12 991 683,6</b>                        | <b>1,8</b>                                                 | <b>20,0</b> | <b>16,5</b>                   | <b>5,5</b>   | <b>18,4</b>                                    | <b>5,5</b>                   | <b>4,5</b>             |

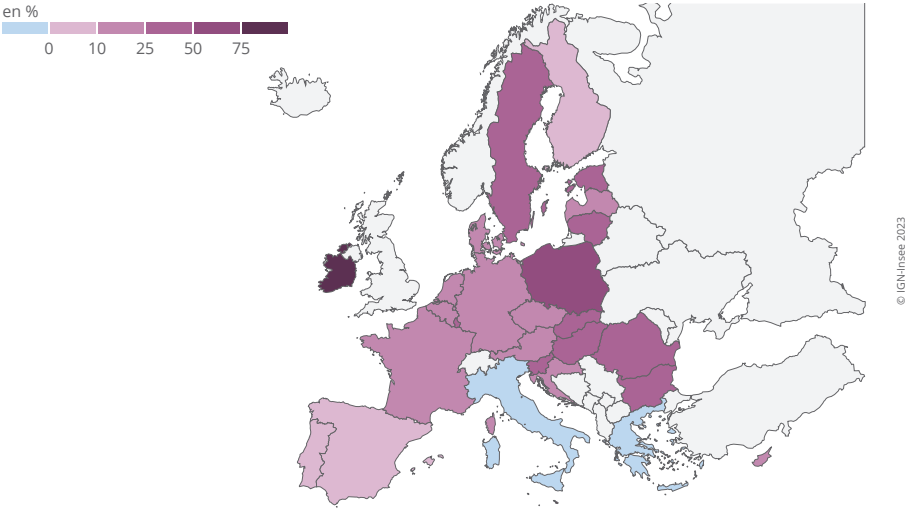
**Note :** La valeur pour la « zone euro » (respectivement pour « l'UE ») n'est pas égale à la somme des valeurs des pays composant la « zone euro » (respectivement « l'UE »), notamment car les flux transfrontaliers au sein de la « zone euro » (respectivement de « l'UE ») sont consolidés.

**Lecture :** Le poids de la branche industrielle de l'Italie est de 20,3 % en 2021.

**Champ :** Entreprises de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat (extraction des données le 04 avril 2023).

► 2. Évolution de la valeur ajoutée en volume entre 2008 et 2022



**Lecture :** Entre 2008 et 2022, la valeur ajoutée de la France augmente de 13,0 % en volume.

**Champ :** Entreprises de l'Union Européenne.

**Source :** Eurostat (extraction des données le 04 avril 2023).

## 11.2 Partage de la valeur ajoutée en Europe

En 2021, les **sociétés non financières (SNF)** de l'Union européenne (UE) ont généré 7 785 milliards d'euros de **valeur ajoutée (VA)**. Cette valeur ajoutée se répartit entre les différents acteurs privés et publics de l'économie. La plus grande part est allouée aux facteurs de production (travail et capital). Parmi les 19 pays de la zone euro, la rémunération des salariés représente 48 % de la valeur ajoutée, alors que celle de l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, qui représente la part consacrée à l'investissement, s'élève à 41 % ► **figure 1**.

La part de la VA consacrée aux salaires varie de 41 % en Slovaquie et à Malte à 58 % en Slovénie. Elle est de 50 % en France. Hors Irlande, la part de l'EBE atteint son maximum à Malte (60 %). Elle est la plus basse en France : l'EBE représente 34 % de la VA.

Après rémunération des facteurs de production et déduction des subventions (4 %), en France, la valeur ajoutée restante est affectée aux cotisations sociales (14 %) et à l'**impôt sur la production** (5 %). L'importance de ces deux

postes est très différente selon les pays. La part des impôts dans la valeur ajoutée est la plus élevée en Suède (10 %). Ceux-ci représentent une part infime de la VA au Luxembourg (0,2 %). Le poids des cotisations atteint 15 % en Italie et en Espagne, devant la France, la Belgique, et la République tchèque mais seulement moins de 2 % en Lituanie.

Entre 2009 et 2021, années post-crises (financière et sanitaire), le **taux de marge des SNF** de l'UE est passé de 40,0 % à 41,7 %. Cette augmentation traduit une croissance de la valeur ajoutée moins forte que celle de l'excédent brut d'exploitation (respectivement +43 % et +50 %). Le taux de marge recule dans près de la moitié des pays de la zone euro. La Grèce et la Lettonie enregistrent les plus forts reculs (-11,1 et -7,5 points). Les taux de marge augmentent fortement dans certains pays, comme le Danemark et Malte (+7,2 points). En France, le taux de marge, qui était le plus bas en 2009 et le reste en 2021, gagne 3,4 points de pourcentage sur la période, passant de 30,8 % à 34,3 % ► **figure 2**. ●

### ► Définitions

Le **taux de marge des sociétés non financières** est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (en millions d'euros annuel) sur la valeur ajoutée brute (en millions d'euros annuel).

**Sociétés non financières (SNF), valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE), impôt sur la production :** voir *Glossaire*.

► 1. Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières de l'Union européenne en 2021

en millions d'euros

| Pays                | EBE              | Cotisations    | Impôts         | Subventions    | Salaires         | Valeur ajoutée   |
|---------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Allemagne           | 841 026          | 221 268        | 20 371         | 71 890         | 1 084 727        | 2 095 502        |
| Autriche            | 99 295           | 21 814         | 8 576          | 15 775         | 108 087          | 221 997          |
| Belgique            | 120 737          | 37 710         | 3 951          | 15 741         | 126 944          | 273 601          |
| Bulgarie            | nd               | nd             | nd             | nd             | nd               | nd               |
| Chypre              | 4 068            | 882            | 395            | 358            | 5 064            | 10 051           |
| Croatie             | 11 427           | 2 060          | 275            | 721            | 14 541           | 27 582           |
| Danemark            | 81 599           | 4 641          | 3 283          | 5 535          | 100 634          | 184 621          |
| Espagne             | 236 638          | 90 655         | 10 454         | 10 794         | 283 734          | 610 687          |
| Estonie             | 9 021            | 2 653          | 97             | 434            | 8 430            | 19 767           |
| Finlande            | 58 504           | 12 365         | 440            | 2 372          | 64 867           | 133 804          |
| <b>France</b>       | <b>441 939</b>   | <b>186 509</b> | <b>64 732</b>  | <b>52 930</b>  | <b>649 573</b>   | <b>1 289 823</b> |
| Grèce               | 26 591           | 6 976          | 3 099          | 3 353          | 26 194           | 59 507           |
| Hongrie             | 36 368           | 4 674          | 2 059          | 1 652          | 34 426           | 75 874           |
| Irlande             | 243 910          | 10 443         | 2 330          | 5 486          | 60 442           | 311 638          |
| Italie              | 347 372          | 127 474        | 23 569         | 12 543         | 348 355          | 834 227          |
| Lettonie            | 7 712            | 1 883          | 304            | 543            | 9 853            | 19 209           |
| Lituanie            | 17 041           | 612            | 121            | 743            | 18 991           | 36 023           |
| Luxembourg          | 12 827           | 2 264          | 52             | 376            | 17 543           | 32 311           |
| Malte               | 5 094            | 234            | 56             | 425            | 3 499            | 8 459            |
| Pays-Bas            | 200 658          | 64 506         | 7 140          | 23 363         | 242 390          | 491 331          |
| Pologne             | 129 830          | 18 823         | 8 882          | 3 833          | 118 434          | 272 136          |
| Portugal            | 39 240           | 14 132         | 1 771          | 3 882          | 53 768           | 105 029          |
| République tchèque  | 61 986           | 18 260         | 1 175          | 4 042          | 56 464           | 133 843          |
| Roumanie            | nd               | nd             | nd             | nd             | nd               | nd               |
| Slovaquie           | 23 991           | 5 984          | 539            | 1 577          | 19 943           | 48 880           |
| Slovénie            | 9 709            | 2 558          | 438            | 947            | 15 977           | 27 735           |
| Suède               | 131 400          | 29 351         | 33 760         | 7 637          | 141 551          | 328 424          |
| <b>Zone euro</b>    | <b>2 713 350</b> | <b>nd</b>      | <b>148 065</b> | <b>222 182</b> | <b>3 148 500</b> | <b>6 598 655</b> |
| <b>UE (27 pays)</b> | <b>3 249 890</b> | <b>nd</b>      | <b>199 887</b> | <b>252 013</b> | <b>nd</b>        | <b>7 785 053</b> |

nd : résultat non disponible.

**Note :** La valeur pour la « zone euro » (respectivement pour « l'UE ») n'est pas égale à la somme des valeurs des pays composant la « zone euro » (respectivement « l'UE »), notamment car les flux transfrontaliers au sein de la « zone euro » (respectivement de « l'UE ») sont consolidés.

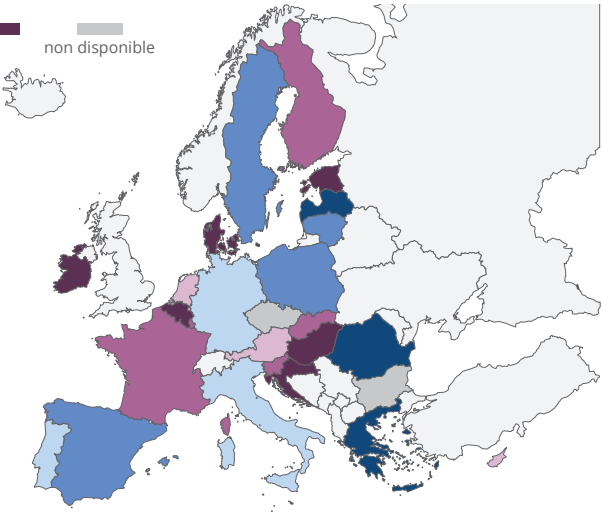
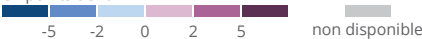
**Lecture :** L'ensemble des 27 pays de l'Union européenne (UE) ont généré 7 785 053 millions d'euros de valeur ajoutée en 2021.

**Champ :** Sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat (extractions des données le 05 avril 2023).

► 2. Évolution du taux de marge des sociétés non financières entre 2009 et 2021

en points de %



© IGN-Insee 2023

**Lecture :** Le taux de marge des sociétés non financières françaises augmente de 3,4 points de pourcentage entre 2009 et 2021.

**Champ :** Sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat (extractions des données le 05 avril 2023).

## 11.3 Investissement des sociétés non financières en Europe

En 2021, sur la base des comptes nationaux annuels, l'investissement des sociétés non financières (SNF) est de 1 862 milliards dans l'Union européenne (UE). L'Allemagne occupe la première place du classement des pays membres avec 432 milliards, devant la France (330 milliards) et l'Italie (191 milliards). Ces trois pays concentrent un peu plus de la moitié de l'investissement des SNF de l'UE ► **figure 1**.

La hiérarchie des **taux d'investissement des sociétés non financières** (brut) diffère sensiblement de celle des niveaux d'investissement. Le taux d'investissement dépasse de plus de 4 points la moyenne européenne (23,9 %) dans certains pays de l'Europe de l'Est (comme la Hongrie, l'Autriche ou l'Estonie) qui ont des économies avec d'importants besoins en investissement. Ce taux est le plus bas au Luxembourg (17,0 %). Quant au taux d'investissement des SNF françaises, il est un peu plus élevé que la moyenne européenne (25,6 %) et dépasse de 5 points celui des SNF allemandes.

Entre 2020 et 2021, le taux d'investissement des sociétés non financières a reculé d'un point dans l'Union européenne. Il a néanmoins augmenté dans la moitié des pays de l'UE, Malte enregistrant la plus forte hausse (+3,4 points). La France affiche également une augmentation positive (+0,9 point).

De 2010 à 2021, le taux d'investissement des SNF s'est accru de 2,3 points dans l'UE ► **figure 2**. L'augmentation est sensiblement la même dans la zone euro avec 2,4 points. Durant cette période, le taux moyen des 27 États membres a crû régulièrement, ne connaissant que deux reculs en 2013 et 2020. En 11 ans, le taux d'investissement progresse de 3,5 points en France, alors que la hausse en Allemagne est trois fois moins élevée que la moyenne européenne (+0,8 point). Les hausses les plus marquées sont enregistrées en Hongrie (+7,8 points) et en Lituanie (+7,7 points). Le recul est le plus fort à Malte (-5,1 points) et en Slovaquie (-4,4 points). ●

### ► Définition

Le **taux d'investissement des sociétés non financières** (brut) est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par la valeur ajoutée brute et est exprimé en pourcentage.

# ► 1. Investissement et taux d'investissement des sociétés non financières de l'Union européenne en 2021

| Pays                | Investissement<br>(en millions d'euros) | Taux d'investissement<br>(en %) | Évolution du taux d'investissement entre 2020 et 2021<br>(en points de pourcentage) |
|---------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Allemagne           | 432 400                                 | 20,6                            | 0,0                                                                                 |
| Autriche            | 64 671                                  | 29,1                            | 1,6                                                                                 |
| Belgique            | 73 544                                  | 26,9                            | -0,7                                                                                |
| Bulgarie            | nd                                      | nd                              | nd                                                                                  |
| Chypre              | 1 835                                   | 18,3                            | -3,0                                                                                |
| Croatie             | 6 551                                   | 23,8                            | -1,9                                                                                |
| Danemark            | 45 595                                  | 24,7                            | 0,1                                                                                 |
| Espagne             | 150 878                                 | 24,7                            | -2,3                                                                                |
| Estonie             | 5 508                                   | 27,9                            | -3,7                                                                                |
| Finlande            | 30 681                                  | 22,6                            | 0,1                                                                                 |
| <b>France</b>       | <b>330 046</b>                          | <b>25,6</b>                     | <b>0,9</b>                                                                          |
| Grèce               | 12 219                                  | 20,5                            | 1,0                                                                                 |
| Hongrie             | 24 176                                  | 31,9                            | 2,3                                                                                 |
| Irlande             | 80 299                                  | 25,8                            | -26,0                                                                               |
| Italie              | 190 730                                 | 23,1                            | 1,5                                                                                 |
| Lettonie            | 4 663                                   | 24,3                            | -0,2                                                                                |
| Lituanie            | 7 604                                   | 21,1                            | 2,1                                                                                 |
| Luxembourg          | 5 480                                   | 17,0                            | 0,1                                                                                 |
| Malte               | 1 923                                   | 22,7                            | 3,4                                                                                 |
| Pays-Bas            | 88 929                                  | 18,1                            | -0,3                                                                                |
| Pologne             | 49 927                                  | 18,4                            | -3,6                                                                                |
| Portugal            | 28 218                                  | 26,9                            | 1,0                                                                                 |
| République tchèque  | 37 072                                  | 27,7                            | -0,5                                                                                |
| Roumanie            | nd                                      | nd                              | nd                                                                                  |
| Slovaquie           | 10 860                                  | 22,2                            | -0,2                                                                                |
| Slovénie            | 5 928                                   | 21,4                            | 1,1                                                                                 |
| Suède               | 88 217                                  | 27,1                            | 0,6                                                                                 |
| <b>Zone euro</b>    | <b>1 550 495</b>                        | <b>23,5</b>                     | <b>-1,0</b>                                                                         |
| <b>UE (27 pays)</b> | <b>1 862 164</b>                        | <b>23,9</b>                     | <b>-1,0</b>                                                                         |

nd : résultat non disponible.

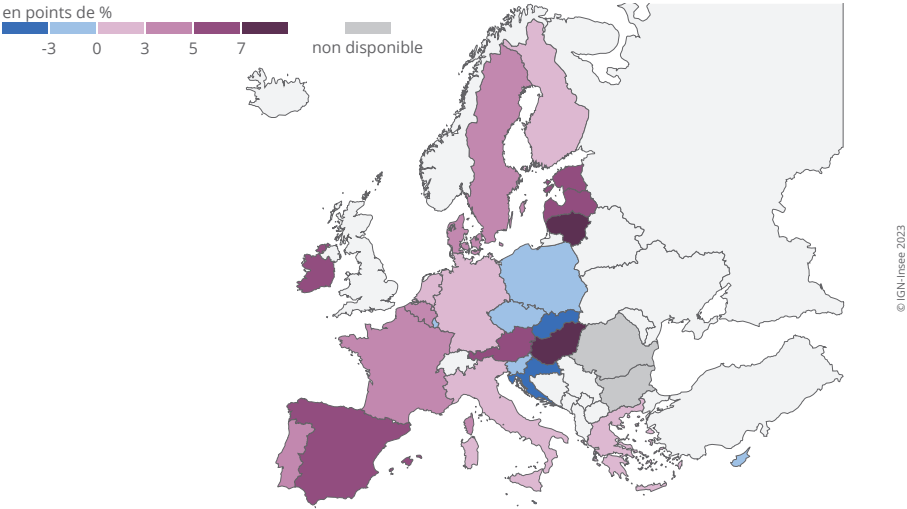
**Note** : La valeur pour la « zone euro » (respectivement pour « l'UE ») n'est pas égale à la somme des valeurs des pays composant la « zone euro » (respectivement « l'UE »), notamment car les flux transfrontaliers au sein de la « zone euro » (respectivement de « l'UE ») sont consolidés.

**Lecture** : Le taux d'investissement des sociétés non financières dans l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne (UE) est de 23,9 % en 2021. Il a reculé d'un point entre 2020 et 2021.

**Champ** : Sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source** : Eurostat (données extraites le 06 avril 2023).

## ► 2. Évolution du taux d'investissement des sociétés non financières entre 2010 et 2021



**Lecture** : Le taux d'investissement des sociétés non financières françaises augmente de 3,5 points de pourcentage entre 2010 et 2021.

**Champ** : Sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source** : Eurostat (données extraites le 06 avril 2023).



## 11.4 TIC dans les entreprises en Europe

Avec le développement du travail à distance au sein des entreprises, les mesures de sécurité sont devenues une priorité. Ainsi, en 2022, 64 % des entreprises des 27 pays de l'Union européenne qui organisent des réunions à distance donnent des directives en matière de sécurité des TIC pour ces réunions (par exemple l'exigence d'un mot de passe ou le cryptage de bout en bout) ► **figure 1**. Ce taux est plus faible pour les entreprises françaises (54 %) quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Dans l'Union européenne, de telles directives sont nettement plus fréquentes dans les entreprises plus grandes : de 60 % pour les entreprises de moins de 50 personnes jusqu'à 81 % pour celles de 250 personnes ou plus. La communication de mesures de sécurité est plus répandue dans les entreprises du **secteur des TIC** (78 %), de l'information et communication (77 %), et dans celles du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (69 %). Elle concerne en revanche à peine plus de la moitié des entreprises du secteur de la construction (53 %).

Les entreprises donnent plus souvent des directives de sécurité quand elles disposent également d'une documentation à ce sujet. 37 % des entreprises de l'Union européenne confirment en avoir une mais les disparités sont grandes ► **figure 2**. Si ce taux dépasse 50 % pour 5 pays, il est nettement en dessous de la moyenne européenne pour la France (21 %).

L'adoption au sein des processus de production de pratiques plus écoresponsables est un moyen de limiter l'empreinte environnementale. Ainsi, en 2022, deux entreprises sur trois appliquent des mesures pour limiter la quantité de papier utilisée pour l'impression et la photocopie, soit davantage que pour limiter la consommation

d'énergie des **équipements relatifs à l'information et aux communications (TIC)** ► **figure 3**. En effet, la réduction de la consommation de papier est souvent plus simple à mettre en place notamment grâce à la numérisation du processus productif (communications, données, etc.), alors que limiter la consommation d'énergie demande davantage d'efforts logistiques pour les entreprises. Cette dernière fait néanmoins l'objet de nouveaux objectifs adoptés par le Parlement européen en juillet 2023, fixant une réduction collective de la consommation d'énergie d'au moins 11,7 % au niveau de l'UE d'ici 2030, dans le but de réduire les émissions de CO2 mais également les importations d'énergie. La part d'entreprises qui s'efforcent de diminuer leur consommation d'énergie augmente avec la taille : de 42 % pour les entreprises de moins de 50 personnes jusqu'à 62 % pour celles de 250 personnes ou plus. Cette proportion est également plus élevée pour les entreprises des secteurs des TIC (54 %) et de l'information et la communication (53 %).

Les entreprises sont moins nombreuses à appliquer ces deux mesures environnementales en France qu'en Europe : par exemple, 44 % des entreprises européennes ont pris des mesures pour baisser la consommation d'énergie des équipements TIC, contre seulement 30 % des entreprises françaises. Cet écart peut en théorie en partie s'expliquer par le prix de l'électricité qui, en France, est l'un des plus bas d'Europe (0,13 euro le kWh en France au moment de l'enquête TIC, quand les prix en Europe vont de 0,10 à 0,31 euro). Il n'y a néanmoins pas de lien univoque entre le prix moyen de l'électricité dans un pays, et la part de ses entreprises qui prennent des mesures pour limiter la consommation d'énergie des équipements TIC. ●

### ► Définitions

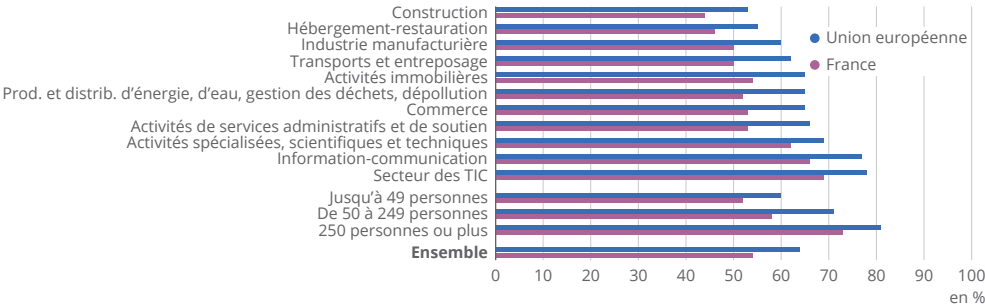
Les **équipements** ou le **matériel relatif à l'information et aux communications (TIC)** regroupent un ensemble de ressources nécessaires pour manipuler l'information, en particulier : l'équipement informatique et les logiciels, le matériel de télécommunications et de réseaux.

**Secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2022 », *Insee Résultats*, août 2023.
- Eurostat, enquête sur les prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels premier semestre 2022.

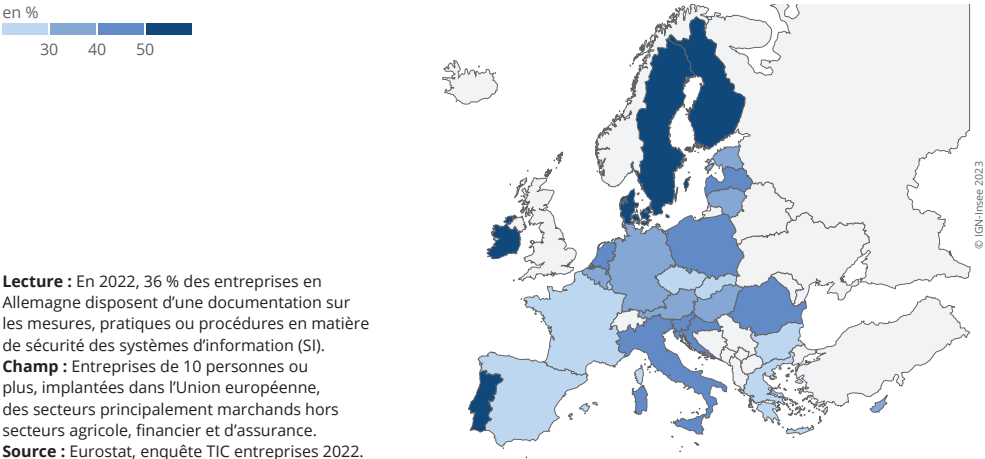
► 1. Directives en matière de sécurité des TIC pour la conduite de réunions à distance *via* internet dans les entreprises de l'Union européenne



**Lecture :** En 2022, 77 % des entreprises de l'Union européenne dans l'information et les communications donne des directives en matière de sécurité des TIC pour la conduite de réunions à distance *via* Internet.

**Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Eurostat, enquêtes TIC entreprises.

► 2. Entreprises de l'Union européenne qui disposent d'une documentation sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des systèmes d'information (SI)



**Lecture :** En 2022, 36 % des entreprises en Allemagne disposent d'une documentation sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des systèmes d'information (SI).

**Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Eurostat, enquête TIC entreprises 2022.

► 3. Mesures pour limiter la consommation de papier et d'énergie des équipements TIC<sup>1</sup> dans les entreprises européennes

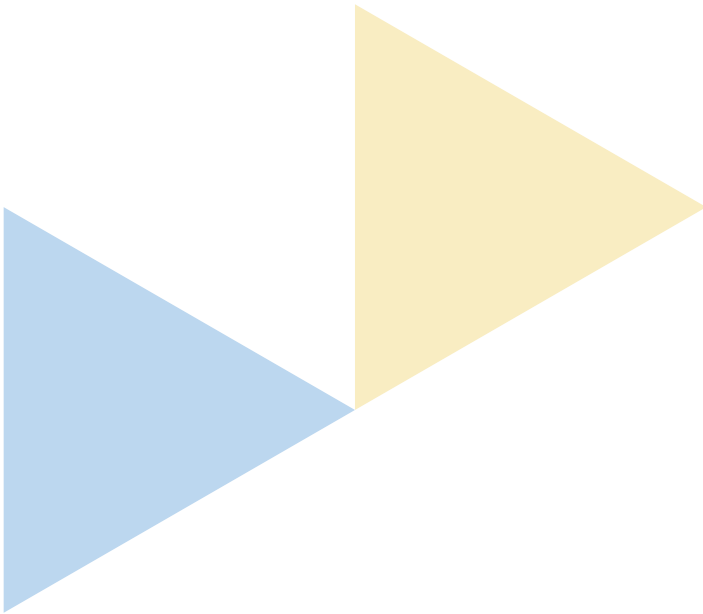
| Secteur d'activité / Taille de l'entreprise                          | Applique des mesures qui influent sur la quantité de papier utilisée pour l'impression et la photocopie | Applique des mesures qui influent sur la consommation d'énergie des équipements TIC | Applique l'une ou l'autre de ces mesures |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Hébergement-restauration                                             | 59                                                                                                      | 39                                                                                  | 62                                       |
| Industrie manufacturière                                             | 64                                                                                                      | 43                                                                                  | 67                                       |
| Construction                                                         | 65                                                                                                      | 42                                                                                  | 67                                       |
| Transports et entreposage                                            | 66                                                                                                      | 45                                                                                  | 68                                       |
| Commerce                                                             | 67                                                                                                      | 45                                                                                  | 69                                       |
| Prod. et distrib. d'énergie, d'eau, gestion des déchets, dépollution | 67                                                                                                      | 47                                                                                  | 70                                       |
| Activités immobilières                                               | 67                                                                                                      | 41                                                                                  | 70                                       |
| Activités de services administratifs et de soutien                   | 69                                                                                                      | 46                                                                                  | 72                                       |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques                  | 73                                                                                                      | 48                                                                                  | 75                                       |
| Secteur des TIC                                                      | 72                                                                                                      | 54                                                                                  | 75                                       |
| Information et communication                                         | 72                                                                                                      | 53                                                                                  | 75                                       |
| Jusqu'à 49 personnes                                                 | 65                                                                                                      | 42                                                                                  | 67                                       |
| De 50 à 249 personnes                                                | 71                                                                                                      | 51                                                                                  | 74                                       |
| 250 personnes ou plus                                                | 79                                                                                                      | 62                                                                                  | 82                                       |
| Ensemble                                                             | 66                                                                                                      | 44                                                                                  | 68                                       |

<sup>1</sup> Technologies de l'information et de la communication.

**Lecture :** En 2022, 62 % des entreprises de 250 personnes ou plus dans l'UE appliquent des mesures pour limiter la consommation d'énergie des équipements TIC. **Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne (UE), des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Eurostat, enquête TIC entreprises 2022.



# Annexes





# Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, relatifs à des entreprises au sens économique, qui peuvent être composées de plusieurs **sociétés** ou **entreprises individuelles**.

Pour constituer les entreprises sur le territoire français et définir leurs contours, on ne considère que les unités légales en France qui appartiennent au **champ de la statistique structurelle d'entreprises** de l'Insee, c'est-à-dire les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières (mais y compris les *holdings*, les auxiliaires financiers et d'assurances, et les exploitations forestières). En 2021, ce champ rassemble 4,5 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée totale de 1 296 milliards d'euros.

Le secteur des activités financières et d'assurance a une comptabilité qui n'est pas homogène avec celle des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif Ésane est partielle. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle, tout comme pour les organisations associatives, dont le fonctionnement ne relève souvent pas d'une activité marchande. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est le champ principalement retenu dans cet ouvrage. Le secteur étant apprécié au niveau de l'entreprise, des unités légales d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ. En 2021, ce champ rassemble 3,7 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 4 142 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 179 milliards d'euros.

Dans cette Édition 2023, les agrégats calculés à partir d'Ésane sont ceux publiés également dans les *Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2021*, et le champ inclut les micro-entrepreneurs, dont le poids économique est faible. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données comptables d'Ésane (par exemple : écart interquartile, dispersion, distribution), le champ du calcul exclut les micro-entrepreneurs, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

---

## Nomenclature

### Industrie (BE)

Industries extractives (B)

Industrie manufacturière (C)

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

### Construction (F)

### Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

### Transports et entreposage (H)

### Services marchands

Hébergement et restauration (I)

Information et communication (J)

Activités immobilières (L)

Services aux entreprises

Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)

Activités de services administratifs et de soutien (N)

Services aux particuliers

Arts, spectacles et activités récréatives (R)

Autres activités de services (S)

*À l'exclusion des activités des organisations associatives (division 94)*

### Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

---

### Agriculture (A)

Uniquement exploitations forestières (02.20Z)

---

### Activités financières et d'assurance (K)

Activités des sociétés holding (64.2)

Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)

---

### Enseignement (P)

### Santé humaine et action sociale (Q)

### Activités des organisations associatives (division 94)

### Total champ des statistiques structurelles d'entreprises

---

# Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

## Postes utilisés dans l'ouvrage

|           |                                                                                                                                                   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B</b>  | <b>Industries extractives</b>                                                                                                                     |
| <b>05</b> | <b>Extraction de houille et de lignite</b>                                                                                                        |
| 05.1      | Extraction de houille                                                                                                                             |
| 05.2      | Extraction de lignite                                                                                                                             |
| <b>06</b> | <b>Extraction d'hydrocarbures</b>                                                                                                                 |
| 06.1      | Extraction de pétrole brut                                                                                                                        |
| 06.2      | Extraction de gaz naturel                                                                                                                         |
| <b>07</b> | <b>Extraction de minerais métalliques</b>                                                                                                         |
| 07.1      | Extraction de minerais de fer                                                                                                                     |
| 07.2      | Extraction de minerais de métaux non ferreux                                                                                                      |
| <b>08</b> | <b>Autres industries extractives</b>                                                                                                              |
| 08.1      | Extraction de pierres, de sables et d'argiles                                                                                                     |
| 08.9      | Activités extractives n.c.a.                                                                                                                      |
| <b>09</b> | <b>Services de soutien aux industries extractives</b>                                                                                             |
| 09.1      | Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures                                                                                               |
| 09.9      | Activités de soutien aux autres industries extractives                                                                                            |
| <b>C</b>  | <b>Industrie manufacturière</b>                                                                                                                   |
| <b>10</b> | <b>Industries alimentaires</b>                                                                                                                    |
| 10.1      | Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande                                                           |
| 10.2      | Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques                                                                          |
| 10.3      | Transformation et conservation de fruits et légumes                                                                                               |
| 10.4      | Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales                                                                                            |
| 10.5      | Fabrication de produits laitiers                                                                                                                  |
| 10.6      | Travail des grains ; fabrication de produits amylacés                                                                                             |
| 10.7      | Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires                                                                        |
| 10.8      | Fabrication d'autres produits alimentaires                                                                                                        |
| 10.9      | Fabrication d'aliments pour animaux                                                                                                               |
| <b>11</b> | <b>Fabrication de boissons</b>                                                                                                                    |
| 11.0      | Fabrication de boissons                                                                                                                           |
| <b>12</b> | <b>Fabrication de produits à base de tabac</b>                                                                                                    |
| 12.0      | Fabrication de produits à base de tabac                                                                                                           |
| <b>13</b> | <b>Fabrication de textiles</b>                                                                                                                    |
| 13.1      | Préparation de fibres textiles et filature                                                                                                        |
| 13.2      | Tissage                                                                                                                                           |
| 13.3      | Ennoblement textile                                                                                                                               |
| 13.9      | Fabrication d'autres textiles                                                                                                                     |
| <b>14</b> | <b>Industrie de l'habillement</b>                                                                                                                 |
| 14.1      | Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure                                                                                                   |
| 14.2      | Fabrication d'articles en fourrure                                                                                                                |
| 14.3      | Fabrication d'articles à mailles                                                                                                                  |
| <b>15</b> | <b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>                                                                                                       |
| 15.1      | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie            |
| 15.2      | Fabrication de chaussures                                                                                                                         |
| <b>16</b> | <b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</b> |
| 16.1      | Sciage et rabotage du bois                                                                                                                        |
| 16.2      | Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie                                                                                      |
| <b>17</b> | <b>Industrie du papier et du carton</b>                                                                                                           |
| 17.1      | Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton                                                                                              |
| 17.2      | Fabrication d'articles en papier ou en carton                                                                                                     |
| <b>18</b> | <b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>                                                                                               |
| 18.1      | Imprimerie et services annexes                                                                                                                    |
| 18.2      | Reproduction d'enregistrements                                                                                                                    |
| <b>19</b> | <b>Cokéfaction et raffinage</b>                                                                                                                   |
| 19.1      | Cokéfaction                                                                                                                                       |
| 19.2      | Raffinage du pétrole                                                                                                                              |
| <b>20</b> | <b>Industrie chimique</b>                                                                                                                         |
| 20.1      | Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique           |
| 20.2      | Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques                                                                                      |
| 20.3      | Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics                                                                                               |
| 20.4      | Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums                                                                                      |
| 20.5      | Fabrication d'autres produits chimiques                                                                                                           |
| 20.6      | Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques                                                                                               |
| <b>21</b> | <b>Industrie pharmaceutique</b>                                                                                                                   |
| 21.1      | Fabrication de produits pharmaceutiques de base                                                                                                   |
| 21.2      | Fabrication de préparations pharmaceutiques                                                                                                       |
| <b>22</b> | <b>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</b>                                                                                      |
| 22.1      | Fabrication de produits en caoutchouc                                                                                                             |
| 22.2      | Fabrication de produits en plastique                                                                                                              |
| <b>23</b> | <b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>                                                                                     |
| 23.1      | Fabrication de verre et d'articles en verre                                                                                                       |
| 23.2      | Fabrication de produits réfractaires                                                                                                              |
| 23.3      | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite                                                                                           |
| 23.4      | Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine                                                                                       |



|           |                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23.5      | Fabrication de ciment, chaux et plâtre                                                                                       |
| 23.6      | Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre                                                                      |
| 23.7      | Taille, façonnage et finissage de pierres                                                                                    |
| 23.9      | Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.                                              |
| <b>24</b> | <b>Métallurgie</b>                                                                                                           |
| 24.1      | Sidérurgie                                                                                                                   |
| 24.2      | Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier                                          |
| 24.3      | Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier                                                          |
| 24.4      | Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux                                                                 |
| 24.5      | Fonderie                                                                                                                     |
| <b>25</b> | <b>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</b>                                    |
| 25.1      | Fabrication d'éléments en métal pour la construction                                                                         |
| 25.2      | Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques                                                                |
| 25.3      | Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central                                 |
| 25.4      | Fabrication d'armes et de munitions                                                                                          |
| 25.5      | Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres                                                                     |
| 25.6      | Traitement et revêtement des métaux ; usinage                                                                                |
| 25.7      | Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie                                                                  |
| 25.9      | Fabrication d'autres ouvrages en métaux                                                                                      |
| <b>26</b> | <b>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</b>                                                      |
| 26.1      | Fabrication de composants et cartes électroniques                                                                            |
| 26.2      | Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques                                                                     |
| 26.3      | Fabrication d'équipements de communication                                                                                   |
| 26.4      | Fabrication de produits électroniques grand public                                                                           |
| 26.5      | Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie                                    |
| 26.6      | Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques                     |
| 26.7      | Fabrication de matériels optique et photographique                                                                           |
| 26.8      | Fabrication de supports magnétiques et optiques                                                                              |
| <b>27</b> | <b>Fabrication d'équipements électriques</b>                                                                                 |
| 27.1      | Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique |
| 27.2      | Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques                                                                          |
| 27.3      | Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique                                                       |
| 27.4      | Fabrication d'appareils d'éclairage électrique                                                                               |
| 27.5      | Fabrication d'appareils ménagers                                                                                             |
| 27.9      | Fabrication d'autres matériels électriques                                                                                   |
| <b>28</b> | <b>Fabrication de machines et équipements n.c.a.</b>                                                                         |
| 28.1      | Fabrication de machines d'usage général                                                                                      |
| 28.2      | Fabrication d'autres machines d'usage général                                                                                |
| 28.3      | Fabrication de machines agricoles et forestières                                                                             |
| 28.4      | Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils                                                          |
| 28.9      | Fabrication d'autres machines d'usage spécifique                                                                             |
| <b>29</b> | <b>Industrie automobile</b>                                                                                                  |
| 29.1      | Construction de véhicules automobiles                                                                                        |
| 29.2      | Fabrication de carrosseries et remorques                                                                                     |
| 29.3      | Fabrication d'équipements automobiles                                                                                        |
| <b>30</b> | <b>Fabrication d'autres matériels de transport</b>                                                                           |
| 30.1      | Construction navale                                                                                                          |
| 30.2      | Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant                                                          |
| 30.3      | Construction aéronautique et spatiale                                                                                        |
| 30.4      | Construction de véhicules militaires de combat                                                                               |
| 30.9      | Fabrication de matériels de transport n.c.a.                                                                                 |
| <b>31</b> | <b>Fabrication de meubles</b>                                                                                                |
| 31.0      | Fabrication de meubles                                                                                                       |
| <b>32</b> | <b>Autres industries manufacturières</b>                                                                                     |
| 32.1      | Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires                                                      |
| 32.2      | Fabrication d'instruments de musique                                                                                         |
| 32.3      | Fabrication d'articles de sport                                                                                              |
| 32.4      | Fabrication de jeux et jouets                                                                                                |
| 32.5      | Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire                                                      |
| 32.9      | Activités manufacturières n.c.a.                                                                                             |
| <b>33</b> | <b>Réparation et installation de machines et d'équipements</b>                                                               |
| 33.1      | Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements                                                                |
| 33.2      | Installation de machines et d'équipements industriels                                                                        |
| <b>D</b>  | <b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>                                      |
| <b>35</b> | <b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>                                      |
| 35.1      | Production, transport et distribution d'électricité                                                                          |
| 35.2      | Production et distribution de combustibles gazeux                                                                            |
| 35.3      | Production et distribution de vapeur et d'air conditionné                                                                    |

|           |                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E</b>  | <b>Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b> |
| <b>36</b> | <b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>                                             |
| 36.0      | Captage, traitement et distribution d'eau                                                    |
| <b>37</b> | <b>Collecte et traitement des eaux usées</b>                                                 |
| 37.0      | Collecte et traitement des eaux usées                                                        |
| <b>38</b> | <b>Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération</b>                        |
| 38.1      | Collecte des déchets                                                                         |
| 38.2      | Traitement et élimination des déchets                                                        |
| 38.3      | Récupération                                                                                 |

|           |                                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>39</b> | <b>Dépollution et autres services de gestion des déchets</b>                  |
| 39.0      | Dépollution et autres services de gestion des déchets                         |
| <b>F</b>  | <b>Construction</b>                                                           |
| <b>41</b> | <b>Construction de bâtiments</b>                                              |
| 41.1      | Promotion immobilière                                                         |
| 41.2      | Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels                    |
| <b>42</b> | <b>Génie civil</b>                                                            |
| 42.1      | Construction de routes et de voies ferrées                                    |
| 42.2      | Construction de réseaux et de lignes                                          |
| 42.9      | Construction d'autres ouvrages de génie civil                                 |
| <b>43</b> | <b>Travaux de construction spécialisés</b>                                    |
| 43.1      | Démolition et préparation des sites                                           |
| 43.2      | Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation |
| 43.3      | Travaux de finition                                                           |
| 43.9      | Autres travaux de construction spécialisés                                    |

|           |                                                                                                |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G</b>  | <b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>                                    |
| <b>45</b> | <b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>                                   |
| 45.1      | Commerce de véhicules automobiles                                                              |
| 45.2      | Entretien et réparation de véhicules automobiles                                               |
| 45.3      | Commerce d'équipements automobiles                                                             |
| 45.4      | Commerce et réparation de motocycles                                                           |
| <b>46</b> | <b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>                       |
| 46.1      | Intermédiaires du commerce de gros                                                             |
| 46.2      | Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants                              |
| 46.3      | Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac                             |
| 46.4      | Commerce de gros de biens domestiques                                                          |
| 46.5      | Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication                         |
| 46.6      | Commerce de gros d'autres équipements industriels                                              |
| 46.7      | Autres commerces de gros spécialisés                                                           |
| 46.9      | Commerce de gros non spécialisé                                                                |
| <b>47</b> | <b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>                     |
| 47.1      | Commerce de détail en magasin non spécialisé                                                   |
| 47.2      | Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé                                           |
| 47.3      | Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé                                         |
| 47.4      | Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé |
| 47.5      | Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé                         |
| 47.6      | Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé                      |
| 47.7      | Autres commerces de détail en magasin spécialisé                                               |
| 47.8      | Commerce de détail sur éventaies et marchés                                                    |
| 47.9      | Commerce de détail hors magasin, éventaies ou marchés                                          |

|           |                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>H</b>  | <b>Transports et entreposage</b>                                       |
| <b>49</b> | <b>Transports terrestres et transport par conduites</b>                |
| 49.1      | Transport ferroviaire interurbain de voyageurs                         |
| 49.2      | Transports ferroviaires de fret                                        |
| 49.3      | Autres transports terrestres de voyageurs                              |
| 49.4      | Transports routiers de fret et services de déménagement                |
| 49.5      | Transports par conduites                                               |
| <b>50</b> | <b>Transports par eau</b>                                              |
| 50.1      | Transports maritimes et côtiers de passagers                           |
| 50.2      | Transports maritimes et côtiers de fret                                |
| 50.3      | Transports fluviaux de passagers                                       |
| 50.4      | Transports fluviaux de fret                                            |
| <b>51</b> | <b>Transports aériens</b>                                              |
| 51.1      | Transports aériens de passagers                                        |
| 51.2      | Transports aériens de fret et transports spatiaux                      |
| <b>52</b> | <b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>              |
| 52.1      | Entreposage et stockage                                                |
| 52.2      | Services auxiliaires des transports                                    |
| <b>53</b> | <b>Activités de poste et de courrier</b>                               |
| 53.1      | Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel |
| 53.2      | Autres activités de poste et de courrier                               |

|           |                                                                     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>I</b>  | <b>Hébergement et restauration</b>                                  |
| <b>55</b> | <b>Hébergement</b>                                                  |
| 55.1      | Hôtels et hébergement similaire                                     |
| 55.2      | Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée        |
| 55.3      | Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs |
| 55.9      | Autres hébergements                                                 |
| <b>56</b> | <b>Restauration</b>                                                 |
| 56.1      | Restaurants et services de restauration mobile                      |
| 56.2      | Traiteurs et autres services de restauration                        |
| 56.3      | Débits de boissons                                                  |

|           |                                                                |
|-----------|----------------------------------------------------------------|
| <b>J</b>  | <b>Information et communication</b>                            |
| <b>58</b> | <b>Édition</b>                                                 |
| 58.1      | Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition |

|           |                                                                                                                                    |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 58.2      | Édition de logiciels                                                                                                               |
| <b>59</b> | <b>Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale</b> |
| 59.1      | Activités cinématographiques, vidéo et de télévision                                                                               |
| 59.2      | Enregistrement sonore et édition musicale                                                                                          |
| <b>60</b> | <b>Programmation et diffusion</b>                                                                                                  |
| 60.1      | Édition et diffusion de programmes radio                                                                                           |
| 60.2      | Programmation de télévision et télédiffusion                                                                                       |
| <b>61</b> | <b>Télécommunications</b>                                                                                                          |
| 61.1      | Télécommunications filaires                                                                                                        |
| 61.2      | Télécommunications sans fil                                                                                                        |
| 61.3      | Télécommunications par satellite                                                                                                   |
| 61.9      | Autres activités de télécommunication                                                                                              |
| <b>62</b> | <b>Programmation, conseil et autres activités informatiques</b>                                                                    |
| 62.0      | Programmation, conseil et autres activités informatiques                                                                           |
| <b>63</b> | <b>Services d'information</b>                                                                                                      |
| 63.1      | Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet                                                       |
| 63.9      | Autres services d'information                                                                                                      |
| <b>K</b>  | <b>Activités financières et d'assurance</b>                                                                                        |
| <b>64</b> | <b>Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite</b>                                                     |
| 64.1      | Intermédiation monétaire                                                                                                           |
| 64.2      | Activités des sociétés holding                                                                                                     |
| 64.3      | Fonds de placement et entités financières similaires                                                                               |
| 64.9      | Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite                                                    |
| <b>65</b> | <b>Assurance</b>                                                                                                                   |
| 65.1      | Assurance                                                                                                                          |
| 65.2      | Réassurance                                                                                                                        |
| 65.3      | Caisses de retraite                                                                                                                |
| <b>66</b> | <b>Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance</b>                                                                 |
| 66.1      | Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite                                                |
| 66.2      | Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite                                                                        |
| 66.3      | Gestion de fonds                                                                                                                   |
| <b>L</b>  | <b>Activités immobilières</b>                                                                                                      |
| <b>68</b> | <b>Activités immobilières</b>                                                                                                      |
| 68.1      | Activités des marchands de biens immobiliers                                                                                       |
| 68.2      | Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués                                                                     |
| 68.3      | Activités immobilières pour compte de tiers                                                                                        |
| <b>M</b>  | <b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>                                                                         |
| <b>69</b> | <b>Activités juridiques et comptables</b>                                                                                          |
| 69.1      | Activités juridiques                                                                                                               |
| 69.2      | Activités comptables                                                                                                               |
| <b>70</b> | <b>Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion</b>                                                                           |
| 70.1      | Activités des sièges sociaux                                                                                                       |
| 70.2      | Conseil de gestion                                                                                                                 |
| <b>71</b> | <b>Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</b>                                     |
| 71.1      | Activités d'architecture et d'ingénierie                                                                                           |
| 71.2      | Activités de contrôle et analyses techniques                                                                                       |
| <b>72</b> | <b>Recherche-développement scientifique</b>                                                                                        |
| 72.1      | Recherche-développement en sciences physiques et naturelles                                                                        |
| 72.2      | Recherche-développement en sciences humaines et sociales                                                                           |
| <b>73</b> | <b>Publicité et études de marché</b>                                                                                               |
| 73.1      | Publicité                                                                                                                          |
| 73.2      | Études de marché et sondages                                                                                                       |
| <b>74</b> | <b>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>                                                                  |
| 74.1      | Activités spécialisées de design                                                                                                   |
| 74.2      | Activités photographiques                                                                                                          |
| 74.3      | Traduction et interprétation                                                                                                       |
| 74.9      | Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.                                                                  |
| <b>75</b> | <b>Activités vétérinaires</b>                                                                                                      |
| 75.0      | Activités vétérinaires                                                                                                             |
| <b>N</b>  | <b>Activités de services administratifs et de soutien</b>                                                                          |
| <b>77</b> | <b>Activités de location et location-bail</b>                                                                                      |
| 77.1      | Location et location-bail de véhicules automobiles                                                                                 |
| 77.2      | Location et location-bail de biens personnels et domestiques                                                                       |
| 77.3      | Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens                                                                  |
| 77.4      | Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright                 |
| <b>78</b> | <b>Activités liées à l'emploi</b>                                                                                                  |
| 78.1      | Activités des agences de placement de main-d'œuvre                                                                                 |
| 78.2      | Activités des agences de travail temporaire                                                                                        |
| 78.3      | Autre mise à disposition de ressources humaines                                                                                    |
| <b>79</b> | <b>Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes</b>                                  |
| 79.1      | Activités des agences de voyage et voyagistes                                                                                      |
| 79.9      | Autres services de réservation et activités connexes                                                                               |
| <b>80</b> | <b>Enquêtes et sécurité</b>                                                                                                        |
| 80.1      | Activités de sécurité privée                                                                                                       |

|           |                                                                                         |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 80.2      | Activités liées aux systèmes de sécurité                                                |
| 80.3      | Activités d'enquête                                                                     |
| <b>81</b> | <b>Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager</b>                          |
| 81.1      | Activités combinées de soutien lié aux bâtiments                                        |
| 81.2      | Activités de nettoyage                                                                  |
| 81.3      | Services d'aménagement paysager                                                         |
| <b>82</b> | <b>Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises</b>         |
| 82.1      | Activités administratives                                                               |
| 82.2      | Activités de centres d'appels                                                           |
| 82.3      | Organisation de salons professionnels et congrès                                        |
| 82.9      | Activités de soutien aux entreprises n.c.a.                                             |
| <b>P</b>  | <b>Enseignement</b>                                                                     |
| <b>85</b> | <b>Enseignement</b>                                                                     |
| 85.1      | Enseignement pré-primaire                                                               |
| 85.2      | Enseignement primaire                                                                   |
| 85.3      | Enseignement secondaire                                                                 |
| 85.4      | Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur                                 |
| 85.5      | Autres activités d'enseignement                                                         |
| 85.6      | Activités de soutien à l'enseignement                                                   |
| <b>Q</b>  | <b>Santé humaine et action sociale</b>                                                  |
| <b>86</b> | <b>Activités pour la santé humaine</b>                                                  |
| 86.1      | Activités hospitalières                                                                 |
| 86.2      | Activité des médecins et des dentistes                                                  |
| 86.9      | Autres activités pour la santé humaine                                                  |
| <b>87</b> | <b>Hébergement médico-social et social</b>                                              |
| 87.1      | Hébergement médicalisé                                                                  |
| 87.2      | Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes |
| 87.3      | Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques                        |
| 87.9      | Autres activités d'hébergement social                                                   |
| <b>88</b> | <b>Action sociale sans hébergement</b>                                                  |
| 88.1      | Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées      |
| 88.9      | Autre action sociale sans hébergement                                                   |
| <b>R</b>  | <b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>                                        |
| <b>90</b> | <b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>                                 |
| 90.0      | Activités créatives, artistiques et de spectacle                                        |
| <b>91</b> | <b>Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles</b>                  |
| 91.0      | Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles                         |
| <b>92</b> | <b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>                                       |
| 92.0      | Organisation de jeux de hasard et d'argent                                              |
| <b>93</b> | <b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>                                   |
| 93.1      | Activités liées au sport                                                                |
| 93.2      | Activités récréatives et de loisirs                                                     |
| <b>S</b>  | <b>Autres activités de services</b>                                                     |
| <b>94</b> | <b>Activités des organisations associatives</b>                                         |
| 94.1      | Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles                 |
| 94.2      | Activités des syndicats de salariés                                                     |
| 94.9      | Activités des autres organisations associatives                                         |
| <b>95</b> | <b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>                   |
| 95.1      | Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication                              |
| 95.2      | Réparation de biens personnels et domestiques                                           |
| <b>96</b> | <b>Autres services personnels</b>                                                       |
| 96.0      | Autres services personnels                                                              |



# Glossaire

## Activités d'innovations

Voir **Innovation**.

## Activités présentielle

Les activités présentielle sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

## Activités productives

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

## Activités tertiaires

Le secteur tertiaire se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :

- du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- du tertiaire principalement non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

## Approche dynamique

L'approche dynamique consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une microentreprise compte 7 salariés en 2014 et devient une PME de 15 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les microentreprises et les PME étant de 9 salariés, 2 emplois sont attribués aux créations d'emplois des microentreprises et 6 emplois aux créations des PME. En revanche, si une microentreprise de 7 salariés est rachetée par une PME, il n'y a ni création ni suppression d'emploi : il y a un flux de 7 salariés des microentreprises vers les PME.

## CAF-FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

## Catégories d'entreprises

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises (MIC)** occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

## Champ de la statistique structurelle d'entreprises

Le champ de la statistique structurelle d'entreprises comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières, excepté les exploitations forestières (02.20Z), les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rév. 2)

et les auxiliaires financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

## Chiffre d'affaires (CA)

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante.

Il correspond à la somme des ventes de marchandises et de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

## Classes de risque

Les classes de risque résultent de la cotation par la Banque de France du risque de crédit. Elles vont de 1 (les moins risquées) à 8 (les plus risquées). Voir [cotation de la Banque de France](#).

## Commerce

Le commerce regroupe les unités statistiques (entreprises, unités légales ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production. L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. Dans la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), les activités commerciales sont décrites dans les trois secteurs suivants : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles (46) et commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles (47) ► [annexe Nomenclature d'activités françaises](#). L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans les magasins, etc.).

## Consolidation

La consolidation est une opération comptable permettant d'élaborer des données au niveau des entreprises à partir des données des unités légales qui les composent. Pour les variables dites « **non additives** » (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes, etc.), il est nécessaire de retirer du cumul des données des unités légales les flux internes à l'entreprise, qui n'ont pas de réelle signification économique mais reflètent seulement l'organisation juridique de l'entreprise. Par exemple, le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires intragroupe, c'est-à-dire réalisé entre les filiales du groupe. Pour les variables dites « **additives** » (effectif, valeur ajoutée, etc.), la consolidation n'a pas lieu d'être, car la valeur de la variable au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs de cette variable pour toutes les unités légales qui composent l'entreprise.

## Construction

L'activité de construction est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client. Elle concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Elle comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux de construction spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) ► [annexe Nomenclature d'activités françaises](#).

## Contribution économique territoriale (CET)

La contribution économique territoriale, instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, est composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le

surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.

## **Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA)**

La contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance est une taxe due par toutes les entreprises qui emploient au moins un salarié. Elle rassemble toutes les contributions pour le financement de la formation professionnelle et de l'alternance. Son montant correspond au produit de la masse salariale par un taux de 1,23 % pour les entreprises de moins de 11 salariés ou de 1,68 % pour les entreprises de 11 salariés et plus.

## **Cotation de la Banque de France**

La cotation de la Banque de France apprécie la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. Une nouvelle échelle de cotations est entrée en vigueur le 8 janvier 2022, dans un souci d'harmonisation avec les standards européens et afin notamment de répartir plus finement les entreprises sur l'échelle de risque. La cote de crédit est ainsi fondée sur :

- l'examen de la situation financière de l'entreprise et son évolution prévisible après analyse de la rentabilité et de la structure du bilan ; la dimension « groupe » est également prise en compte dans cette analyse ;
- l'appréciation portée sur l'environnement économique de l'entreprise ;
- les entreprises qui lui sont apparentées ou avec lesquelles elle entretient des relations commerciales ou économiques étroites ;
- l'existence d'incidents de paiement-effets ou de procédures judiciaires ;
- d'autres éléments dits « qualitatifs » susceptibles d'avoir une influence sur la situation de l'entreprise (évolution de son marché et de son positionnement, solidité de l'actionnariat, stratégie de l'équipe dirigeante, perspectives à moyen terme, transparence, communication, etc.).

Les cotes de crédit permettent de définir 22 classes de risque dont les principales sont les suivantes : cote 1 : situation financière excellente (voire excellente ++ pour la cote 1+) ;

cote 2 : situation financière très satisfaisante ;  
cote 3 : situation financière forte ; cote 4+ et 4 : situation financière bonne ; cote 4- et 5+ : situation financière intermédiaire ; cotes 5 à 6 : situation financière fragile, faible, ou menacée ; cote 6- à 8 : situation financière compromise à fortement compromise (voir la page « **Entreprises** » du site de la Banque de France).

## **Cotisation foncière des entreprises (CFE)**

La cotisation foncière des entreprises est un impôt dû par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale, qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue correspond généralement à l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la **contribution économique territoriale**.

## **Cotisations sociales**

Les cotisations sociales sont des cotisations dues par les employeurs aux régimes de sécurité sociale ou à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi en vue de garantir le bénéfice de prestations sociales à leurs salariés.

## **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est un impôt dû par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale, qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.



## Coût horaire de la main-d'œuvre

Le coût horaire de la main-d'œuvre est le coût salarial total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

## Crédit d'impôt et créance fiscale

Au fil des ans, l'État a mis en place des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, ou créance fiscale, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.6* présente les droits à crédit d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'**impôt sur les sociétés (IS)** de cette même année ou des années ultérieures.

## Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) englobe les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE).

## Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

La dépense nationale de recherche et développement (DNRD) correspond à la somme des financements mobilisés par le secteur des entreprises (DNRDE) et par le secteur des administrations (DNRDA), situées sur le territoire national pour des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) réalisés en France ou à l'étranger.

## Dispositif Sine

Le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil du créateur

et les conditions de démarrage des nouvelles entreprises, les conditions de développement, les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence, les effets sur l'emploi des créations d'entreprises, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises individuelles et sociétés et un pour les micro-entrepreneurs.

## Effet de levier financier

L'effet de levier financier désigne le produit du taux d'endettement financier avec l'écart de la rentabilité économique au taux d'intérêt.

## Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) mesure les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents et la répartition par usage de chaque énergie utilisée. Les données recueillies fournissent des évaluations par division de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2), par tranche d'effectifs et par région. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus, appartenant au secteur de l'industrie (divisions 05 à 33) de la NAF rév. 2 ainsi qu'au secteur de la récupération (groupe 38.3) ; l'artisanat commercial (sous-classes 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D) et certaines industries de l'énergie (divisions 05, 06, 19, groupes 09.1 et sous-groupes 20.13A, 24.46Z) sont exclus du champ.

## Enquête Antipol

L'enquête dite « Antipol » est une enquête adossée à un règlement européen permettant d'actualiser la connaissance sur le montant et la nature des études, des investissements (tous les ans), et des dépenses courantes (tous les trois ans) pour protéger l'environnement. Elle porte sur les dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, sur les études pour protéger l'environnement (en prévision d'un investissement, réglementaires ou d'impact), et sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection

de l'environnement. Elle collecte également les montants dédiés à des achats d'équipements de protection plus performants en matière environnementale que ceux disponibles de matière standard sur le marché. Ces dépenses peuvent être réalisées à l'initiative de l'établissement ou pour respecter la législation en vigueur. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D de la NAF rév. 2).

## Entreprise

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Le décret de 2008 définit également quatre **catégories d'entreprises** :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** dont les **microentreprises (MIC)** ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** ;
- les **grandes entreprises (GE)**.

## Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir **Catégories d'entreprises**.

### ETI multinationale sous contrôle étranger

Une ETI multinationale sous contrôle étranger est une entreprise de taille intermédiaire

constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société étrangère. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

### ETI multinationale sous contrôle français

Une ETI multinationale sous contrôle français est une entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société française. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

## Entreprise franco-française

Une entreprise est franco-française lorsque toutes les unités légales qui la composent sont implantées en France.

## Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Elle peut prendre différentes formes : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

## Entreprise mono-unité légale

Une entreprise mono-unité légale est une entreprise composée d'une seule unité légale qui, dans la plupart des cas, est indépendante. Toutefois, quelques-unes appartiennent à un groupe lorsqu'une seule unité légale du groupe appartient au champ étudié ou bien lorsqu'une seule unité légale du groupe est localisée en France.

## Équivalent temps plein (ETP)

Un équivalent temps plein (ETP) est l'unité de mesure d'une capacité de travail ou de production. Pour une période donnée, il correspond à un travail (ou une production) qui nécessite une personne à plein temps pour le réaliser pendant la période considérée.

## Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

## Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est égal à la valeur ajoutée brute des unités productives (B.1b), moins la rémunération des salariés (D.1), les autres impôts sur la production (D.29), plus les autres subventions sur la production (D.39). Deux sources permettent de le mesurer :

- i) Dans la source É sane, l'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.
- ii) Dans la Comptabilité nationale (*fiches 11.1, 11.2 et 11.3*), l'excédent brut d'exploitation représente le surplus/déficit des activités de production après que le facteur travail ait été récompensé.

## Facture énergétique

La facture énergétique correspond au déficit commercial énergétique des positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

## Filiale

Une filiale est une unité légale détenue à plus de 50 % par une autre unité légale.

## Firme multinationale (FMN)

Une firme multinationale (FMN) est une entreprise organisée en groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

## Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Une firme multinationale sous contrôle français (étranger) est une firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

## Fiscalité directe

La fiscalité directe désigne l'ensemble des impôts supportés et payés par une même personne morale ou physique (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises et n'est donc pas un impôt direct.

## Grande entreprise (GE)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

## Groupe

Un groupe est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et dont l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

## Groupe fiscal

La notion de groupe au sens fiscal est définie à l'article 223 A du Code général des impôts : une société peut se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient au moins 95 % du capital. Le secteur d'activité du groupe fiscal est alors celui sur lequel se porte la masse salariale la plus importante : cette méthode permet d'éviter la surreprésentation des secteurs de la finance ou des services aux entreprises, car les têtes de groupe fiscal sont

souvent des *holdings* ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe serait une activité manufacturière ou commerciale.

## Groupe franco-français

Un groupe franco-français est un groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production à la clôture de l'exercice. Ils sont évalués à leur valeur brute comptable. Par extension, ils incluent les avances et acomptes versés sur commandes d'actifs corporels. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel et outillage industriels, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs immatériels non financiers détenus par l'entreprise à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable. Ils comprennent le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de développement, concessions, brevets, avances et acomptes sur immobilisations incorporelles).

## Immobilisations non financières

Les immobilisations non financières correspondent à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles.

## Impôts sur la production et les importations

Les impôts sur la production et les importations (D2) sont des versements

obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne sur la production et l'importation de biens et services, l'emploi de main-d'œuvre et les actifs utilisés à des fins de production.

## Impôt sur le revenu

Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'impôt sur le revenu (IR). L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

## Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.7* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'**IS brut** tient compte des régimes de groupes fiscaux.

Chaque redevable doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clos tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. Cette fiche présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

## Industrie

En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché.

Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction, mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.) : l'industrie comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 ► **annexe Nomenclature d'activités françaises**. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

## Intensité capitalistique

L'intensité capitalistique mesure, pour une unité, les actifs nécessaires pour générer un revenu. Elle se calcule en rapportant les immobilisations corporelles brutes à l'effectif salarié en **équivalent temps plein (ETP)**.

## Intrant

Un intrant est un élément entrant dans la production d'un bien.

## Investissements corporels bruts hors apports

Les investissements corporels bruts hors apports correspondent à la somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production : bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériels et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. C'est le flux qui alimente le stock des immobilisations. Il comprend les immobilisations en cours, mais exclut les immobilisations incorporelles et financières et les équipements financés par crédit-bail.

## Investissement direct étranger (entrant et sortant)

Les investissements directs étrangers sont les investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer une influence significative sur sa gestion dans le cadre d'une relation à long terme.

Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de la société investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

On parle d'investissement direct étranger sortant lorsque cette opération concerne une société française vis-à-vis d'une société non résidente (*outward*). Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère dans une société résidente en France (*inward*).

## Marge commerciale

Pour un exercice comptable donné, la marge commerciale réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale) est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

Le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues est défini comme :

- le montant des achats de marchandises hors taxes au cours de cet exercice (incluant les frais annexes liés à l'achat : frais de douane, coût du transport, emballage, assurance, etc.) ;
- PLUS la valeur hors taxes du stock de marchandises en début d'exercice ;
- MOINS la valeur hors taxes du stock de marchandises en fin d'exercice.

## Médiane

Si l'on ordonne une distribution, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises, et au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

## Microentreprise (MIC)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

### Micro-entrepreneur

Le régime de micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui d'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées, et le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- 188 700 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 77 700 euros HT pour une activité de services.

### Mono-unité légale

Voir [Entreprise mono-unité légale](#).

### Noyau dur d'un groupe

Le contour restreint ou « noyau dur » d'un groupe est l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société.

## Pérennité (taux de)

Le calcul du taux de pérennité diffère entre les entreprises hors micro-entrepreneurs et les micro-entrepreneurs.

Pour les entreprises hors micro-entrepreneurs, le taux de pérennité à N ans est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée ayant atteint leur N<sup>e</sup> anniversaire et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée.

Pour les micro-entrepreneurs, le terme « pérennité » est exclusivement réservé aux micro-entrepreneurs ayant démarré. Pour ces derniers, être pérenne à N années, c'est être encore actif sous ce régime N années après l'immatriculation. Par exemple, un micro-entrepreneur immatriculé au premier trimestre 2014, ayant démarré son activité, et encore actif au premier trimestre 2019 (a un chiffre d'affaires positif) est considéré comme pérenne à cinq ans.

La proportion de micro-entrepreneurs actifs à N années est le rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et l'ensemble des micro-entrepreneurs (ayant démarré leur activité ou non).

## Petite et moyenne entreprise (PME)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

### Prime de partage de la valeur (PPV)

Depuis juillet 2022, la prime de partage de la valeur (PPV) remplace la Pepa : elle étend le dispositif à l'ensemble des salariés (mais la prime est défiscalisée uniquement pour les salariés ayant une rémunération annuelle inférieure à trois fois le Smic) et triple les plafonds de versement (3 000 euros de primes maximum par année civile dans le cas général, 6 000 euros en cas d'accord d'intéressement), sur une période s'étendant jusqu'à décembre 2023.

### Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)

Le dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) a été initialement adopté fin 2018 comme mesure d'urgence

sociale en réponse au mouvement des gilets jaunes. Au premier trimestre 2019, tout employeur pouvait verser jusqu'à 1 000 euros de primes désocialisées et défiscalisées par salarié ayant une rémunération annuelle inférieure à trois fois le Smic. Le dispositif a été réactivé au premier semestre 2020 uniquement pour les entreprises ayant un accord d'intéressement, avant d'être étendu au moment de la crise sanitaire à l'ensemble des entreprises avec relèvement du plafond de versement. Le dispositif Pepa a ensuite été de nouveau reconduit, avec les mêmes modalités, entre juin 2021 et mars 2022.

## Quartiles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;
- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

## Rapport interquartile

Indicateur mesurant la dispersion d'une variable qui s'obtient en faisant le rapport entre le troisième quartile (Q3) et le premier quartile (Q1).

## Recherche et développement expérimental (R&D)

La recherche et développement expérimental (R&D), définie et codifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), contient les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Elle englobe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

## Rentabilité économique, rentabilité financière

La **rentabilité économique** mesure la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise indépendamment de son mode de financement. Elle se mesure en rapportant l'excédent brut d'exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du besoin de fonds de roulement. La somme au dénominateur est appelée « actif économique » ou « capital économique » : elle représente en effet les moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour tourner. Ce taux n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise.

La **rentabilité financière** mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires et associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit.

## Résultat net comptable

Le résultat net comptable mesure les ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : bénéfice ou perte. Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

## Salaire brut

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

## Salaire en équivalent temps plein (ETP)

Le salaire en équivalent temps plein (ETP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de



10 000 euros, le salaire en ETP est de 10 000/ (0,5\*0,8) = 25 000 euros par an.

### **Salaire mensuel de base (SMB)**

Le salaire mensuel de base (SMB) correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paye d'un salarié.

### **Salaire moyen par tête (SMPT)**

Le salaire moyen par tête (SMPT) rapporte les masses salariales brutes versées par l'ensemble des employeurs au nombre de salariés en personnes physiques.

### **Secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, on qualifie de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) l'ensemble des sociétés qui assurent la fabrication, la vente ou les services des produits qui permettent de saisir, transmettre ou afficher des données ou des informations électroniques. Il comprend les groupes 26.1 à 26.4, 26.8, 46.5, 58.2, 61, 62, 63.1 et 95.1 de la NAF rév. 2 :

- secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone, etc.) ;
- secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique, etc.) ;
- secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, etc.).

Par complémentarité, on peut parler de secteurs « non-TIC » pour toutes les autres activités.

### **Secteurs institutionnels**

Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq

secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

### **Secteurs marchands non agricoles et non financiers**

Les secteurs marchands non agricoles et non financiers correspondant aux activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) couvertes par le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane) : l'agriculture (uniquement les exploitations forestières, sous-classe 02.20Z) ; l'industrie ; la construction ; le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; les transports et entreposage ; l'hébergement et restauration ; l'information et communication ; les activités financières et d'assurance (uniquement les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (division 66) et les *holdings* (sous-classe 64.20Z)) ; les activités immobilières ; les activités spécialisées, scientifiques et techniques ; les activités de services administratifs et de soutien ; l'enseignement (uniquement la partie marchande) ; la santé humaine et l'action sociale (uniquement la partie marchande) ; les associations (uniquement la partie marchande).

### **Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers correspondent aux secteurs marchands non agricoles et non financiers (Voir **Secteurs marchands non agricoles et non financiers**), à l'exclusion des secteurs principalement non marchands : enseignement, santé humaine et action sociale, associations.

### **Secteur tertiaire marchand**

Le secteur tertiaire marchand regroupe le commerce, les transports, les activités financières, les services aux entreprises, les services aux ménages,



l'hébergement-restauration, l'immobilier, l'information-communication.

## Secteur tertiaire non marchand

Le secteur tertiaire non marchand regroupe l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

## Service central des risques de la Banque de France

Le service central des risques est un département de la Banque de France, qui vise à éviter le surendettement des personnes morales. La Banque de France collecte auprès d'organismes financiers installés en France, qu'ils soient français ou étrangers, tous les financements qu'ils ont accordés aux entreprises non financières – au sens d'unité légale –, entrepreneurs individuels compris, et aux administrations et assimilés. Ces financements sont collectés au-delà d'un seuil fixé depuis 2006 à 25 000 euros d'encours. Ils comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

## Services marchands

Les services marchands comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq grands secteurs : l'hébergement-restauration (niveau I de la NAF rév. 2), l'information-communication (J), les activités immobilières (L), les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien (M et N) et les autres activités de services (RS hors division 94)

► **annexe Nomenclature d'activités françaises.**

## Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques. Les plus fréquentes sont :

- la **société à responsabilité limitée (SARL)**, groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital ;
- la **société par actions simplifiées (SAS)**, groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices, etc.) sont proportionnels à la part du capital détenue ;
- la société anonyme (SA), où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

## Société civile immobilière (SCI)

La société civile immobilière est une société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

## Sociétés non financières (SNF)

Selon la comptabilité nationale (*fiches 11.1, 11.2 et 11.3*) : le secteur des sociétés non financières (S.11) est l'ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

## Solde commercial douanier

Le solde commercial douanier décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

## Subventions

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne (UE) versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

## Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement correspond à la part de la capacité d'autofinancement dans les investissements corporels bruts hors apports.

## Taux de création d'entreprises (définition européenne)

Le taux de création d'entreprises rapporte le nombre de créations de l'année au nombre total d'entreprises actives durant l'année. Il est construit selon une méthodologie harmonisée au niveau européen, conduisant à déduire des créations de l'année les micro-entreprises n'ayant jamais démarré leur activité.

## Taux d'exportation

Le taux d'exportation correspond à la part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires (CA).

## Taux d'investissement

Le taux d'investissement est la part des investissements corporels bruts hors apport dans la valeur ajoutée (VA).

## Taux de marge

Le taux de marge correspond à la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF).

## Taux de marge commerciale

Le taux de marge commerciale est le rapport entre la marge commerciale et la vente de marchandises.

## Taux de valeur ajoutée

Le taux de valeur ajoutée est la part de la valeur ajoutée (VA) dans le chiffre d'affaires (CA).

## Taxe sur les salaires (TS)

La taxe sur les salaires est la taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement desdites rémunérations. L'imposition est calculée à partir d'un barème progressif qui s'applique aux rémunérations individuelles annuelles versées (base imposable). Le barème comporte un taux normal de 4,25 % sur le montant total des rémunérations brutes individuelles et des taux majorés de 4,25 % (8,50 % - 4,25 %) et 9,35 % (13,60 % - 4,25 %) appliqués aux rémunérations brutes individuelles qui dépassent un certain seuil.

## Tête de groupe

Une tête de groupe est une société non contrôlée directement ou indirectement par une autre et ayant au moins une filiale.

## Transports et entreposage

Les transports et l'entreposage comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq secteurs de la NAF rév. 2 : transports terrestres et transports par conduites, transports par eau, transports aériens, entreposage et services auxiliaires des transports, et activités de poste et de courrier.

## Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;

- une personne physique qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Sirene et identifiée par son numéro Siren.

### Unité légale indépendante

Une unité légale indépendante est une unité légale non détenue majoritairement par une autre unité légale.

### Unité marchande

Une unité marchande est une unité légale dont les coûts de production sont couverts à plus de 50 % par ses ventes. Elle est considérée comme non marchande dans le cas contraire.

### Unité productive

Une unité productive et/ou participant au système productif désigne, soit une unité qui exploite des moyens de production lui appartenant ou non pour produire des biens et services à destination d'un marché, soit une unité non productive mais qui met à disposition d'une autre unité productive

des moyens de production (salariés, immobilisations).

### Valeur ajoutée (VA)

- Dans É sane, la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.
- Dans la comptabilité nationale (*fiches 11.1, 11.2 et 11.3*), la valeur ajoutée brute est le solde du compte de production. : Elle est égale à la valeur de la production diminuée de celle des consommations intérieures.

### Variables non additives (resp. additives)

Voir **Consolidation**.

### Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

## Dans la même collection

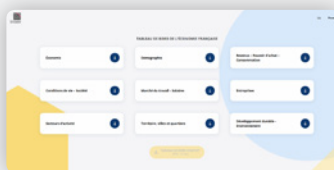
### ► Parus

- *Sécurité et société*, édition 2021
- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, édition 2022
- *Immigrés et descendants d'immigrés*, édition 2023
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2023
- *France, portrait social*, édition 2023

### ► À paraître

- *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*, édition 2024
- *Revenus et patrimoine des ménages*, édition 2024

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur [insee.fr](https://insee.fr).



**Imprimerie Dupli-Print Mayenne** – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

**Dépôt légal** : décembre 2023

# Les entreprises en France

Insee Références

Édition 2023

Cet ouvrage offre une vue structurelle complète de notre système productif.

L'année 2021 est analysée dans une vue d'ensemble qui rend compte de la diversité des situations des entreprises, en se fondant sur la définition de l'entreprise au sens économique. Cette synthèse revient aussi sur la reprise d'activité à la suite de la crise sanitaire et sur l'évolution de l'appareil productif sur moyenne période depuis 2014.

L'ouvrage comprend deux dossiers. Le premier étudie l'impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises et leur consommation d'énergie. Le second analyse, de manière structurelle, l'effet du diplôme sur la productivité des entreprises.

L'ouvrage rassemble enfin vingt-quatre fiches thématiques, onze fiches sectorielles et quatre fiches européennes présentant les chiffres de référence sur les entreprises.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
**insee.fr**

